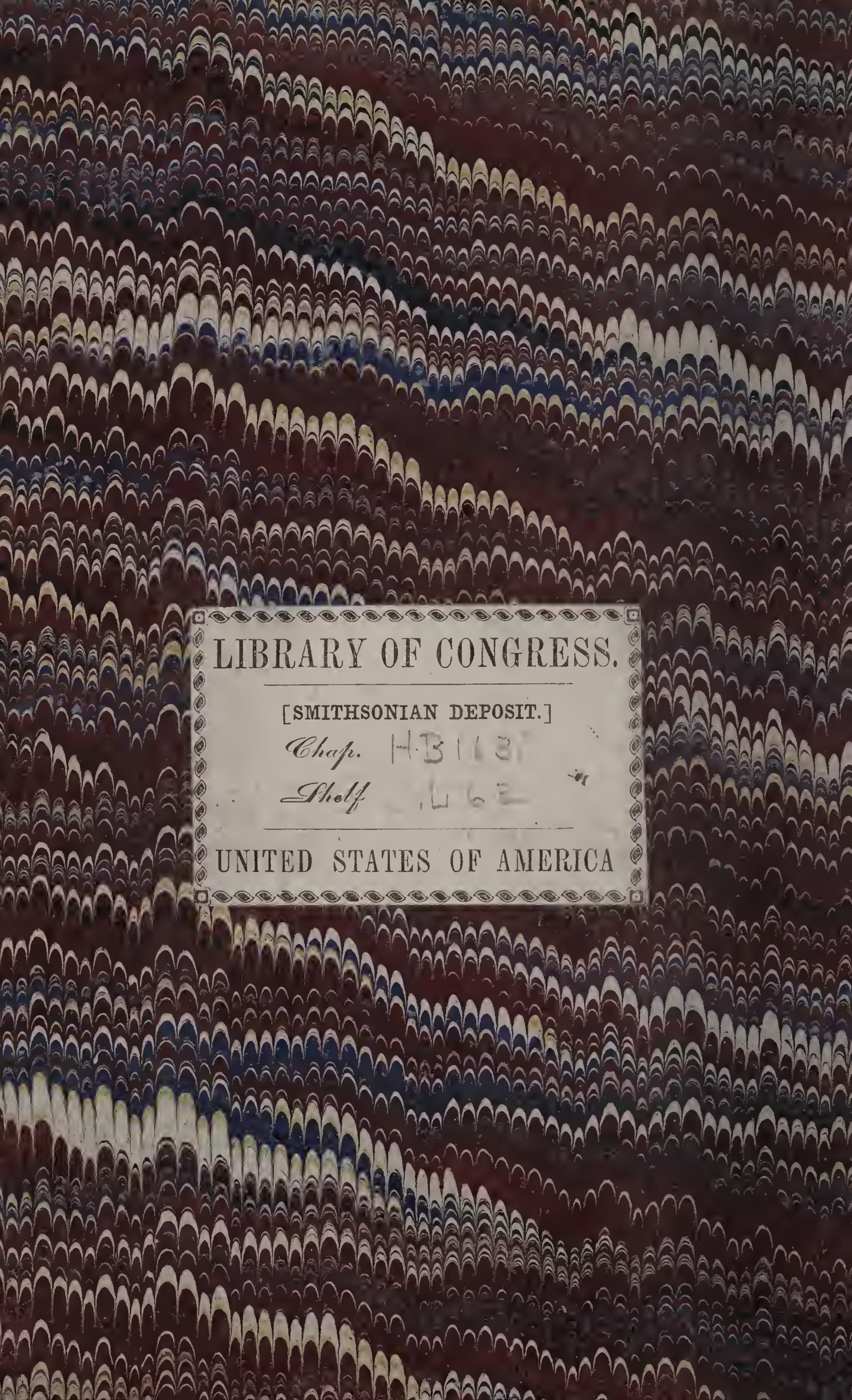



LIBRARY OF CONGRESS.
[SMITHSONIAN DEPOSIT.]
Chap.
Shelf
UNITED STATES OF AMERICA



CONFÉRENCES

SUR

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

FAITES EN 1867-68

A BORDEAUX ET A BAYONNE.

Bordeaux. Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11

CONFÉRENCES

SUR

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

FAITES EN 1687-68

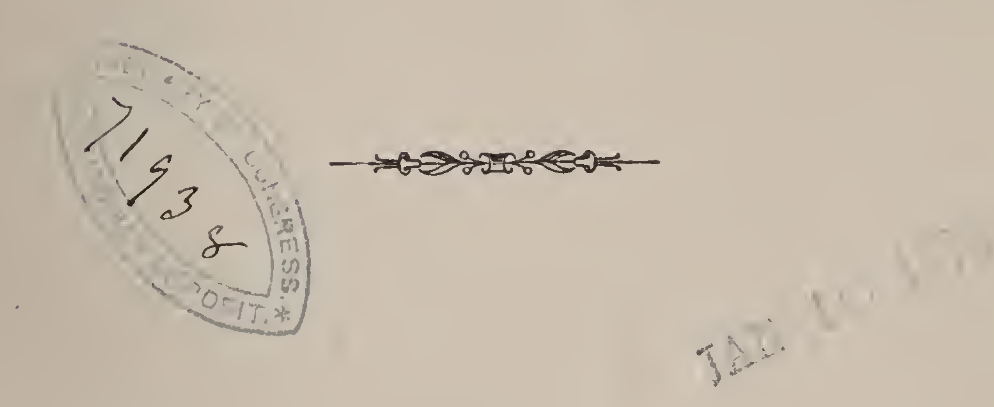
A BORDEAUX ET A BAYONNE

PAR

M. J.-B. LESCARRET

AVOCAT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE.



PARIS

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77.

—

1869

TABLE DES MATIÈRES.

DÉDICACE

Je dédie ce livre à mes auditeurs de Bordeaux et de Bayonne. Par leur empressement, leur attention soutenue, ils m'ont communiqué cette confiance en moi-même nécessaire au développement de la pensée, que l'étude et des convictions arrêtées ne suffisent pas toujours à inspirer.

Par les témoignages constants de leur sympathie, ils ont donné à mes paroles cette autorité morale qui résulte de la consécration de l'opinion publique. Pendant de longues soirées d'hiver, nous nous sommes trouvés dans une même

communion d'idées et de sentiments, éprouvant ensemble ce plaisir élevé que procure la recherche de la vérité.

En recueillant ces Entretiens, j'accomplis une œuvre qui nous a été commune, et ma première pensée devait être pour ceux qui s'y sont associés.

Je le dédie aussi, à ceux qui ont foi dans le triomphe de la Justice et du Droit au sein de la société, et qui attendent ce triomphe, non de l'oppression et de la force, mais du temps, de la raison, du libre développement des facultés humaines.

Nous entendons répéter autour de nous que notre civilisation est très avancée. Il y a, dans cette croyance, autant d'illusion au moins que de vérité. La liberté du travail et de l'industrie, qui a fait disparaître les derniers vestiges de servitude corporelle, ne date, en France,

que de la fin du dernier siècle. Admise en principe par les lois de 1791, que de restrictions son application ne trouve-t-elle pas encore dans nos mœurs, nos préjugés, et même dans notre législation !

Dans les rapports des peuples, c'est le droit de la force qui domine, et pour vider les différends qui surviennent, nous invoquons encore le *Jugement de Dieu*, comme dans les temps barbares, au moyen de ces boucheries humaines qu'on appelle des batailles.

S'il était possible d'apporter dans un pareil sujet la méthode et les calculs rigoureux des sciences exactes, nous verrions avec effroi que la moitié, les trois quarts peut-être, des *forces productives* de la plupart des pays réputés civilisés, sont perdues, paralysées ou détournées de leur but.

Qu'elle serait longue, en effet, l'énu-

mération de nos erreurs, de nos fautes, de nos fausses doctrines!

Les guerres, les barrières et les rivalités entre les peuples; l'esprit de domination et de conquête; les armements exagérés qui absorbent une partie des forces vives d'un pays; les impôts écrasants, mal répartis, si rarement appliqués aux choses réellement utiles; le cumul des fonctions, les traitements excessifs hors de proportion avec les services rendus, opérant une répartition arbitraire de la fortune publique, et maintenant dans la nation, par la contagion de l'exemple, le goût du faste, l'amour des distinctions sociales, et l'éloignement pour le travail. .

. . . .

Nos conquêtes les plus précieuses, au moindre vent contraire, nous en abandonnons indifféremment les fruits, sans même paraître nous souvenir au prix de

quels efforts héroïques nos pères en ont assuré le triomphe.

Cette inconstance, cette versatilité qui fait le désespoir des hommes de conviction, en France, ne saurait être exclusivement attribuée à notre caractère. Il y a, selon nous, une cause plus générale qui tient à l'incertitude qui existe encore dans bien des esprits sur cette question primordiale :

« Les sociétés, dans leurs moyens de » conservation et de développement, sont- » elles soumises à des lois accessibles à » notre raison?

» Malgré sa liberté d'action, qui rend » *possibles* tous les écarts et tous les abus, » l'homme incline-t-il naturellement et » *organiquement* vers l'observation de » ces lois, c'est à dire vers l'amélioration » de ses destinées? »

Vainement on agitera tous les problè-

mes sociaux, si celui-ci n'est pas résolu, on n'aura devant soi que l'incertitude et le doute.

La liberté individuelle, — la liberté de conscience, — l'instruction, — les notions du juste, — l'origine, les attributions et les limites du Pouvoir; toutes ces questions, qui tiennent en suspens nos intérêts les plus graves, se trouvent subordonnées à ce point de départ :

« Quelle est la nature morale de » l'homme?

» Quelles sont ses tendances natu- » relles? »

Nous croyons que la raison et le libre-arbitre, en nous élevant d'un degré dans l'échelle des êtres par l'idée du devoir et le sentiment de notre responsabilité, ne sauraient avoir pour résultat de nous conduire fatalement à l'erreur, au désordre et à la ruine.

Nous croyons que l'Intelligence supérieure qui a tout organisé dans le monde, n'a pu laisser l'humanité en dehors de cette harmonie universelle.

Il existe des lois qui forment la voie naturellement tracée aux sociétés pour leur conservation et pour leur développement, et c'est la connaissance et l'application de ces lois qui constituent le progrès.

Le progrès réside : dans le développement graduel et organique de l'individu par une plus large compréhension des lois qui le gouvernent.

N'est-ce pas par l'étude des sciences physiques et mécaniques que l'homme est parvenu à élargir le cercle de son action et de sa puissance, et à subjuguer les forces extérieures qui menaçaient à chaque instant sa frêle existence? De même, par l'étude de la science sociale, il peut

arriver à organiser les forces individuelles de manière à leur faire produire tous leurs fruits, en évitant les conflits et les luttes qui auraient pour résultat de les paralyser ou de les détruire.

Ce sont ces croyances, avec les déductions qu'elles comportent, qui forment la base de ces Conférences.

En joignant mes faibles efforts à ceux de tant d'hommes dévoués à la science, qui cherchent par leurs écrits, par la prédication et par la parole, à faire pénétrer ces vérités dans les esprits, j'ai cru répondre à une nécessité du moment.

Il ne faut pas se faire illusion : l'avenir est loin d'être rassurant. Le silence qui s'est fait autour de nous pendant ces quinze dernières années, n'a pas étouffé l'erreur, encore moins développé les germes de vérité. Les mêmes doutes, les mêmes contradictions, le même désaccord

existe entre les diverses classes de la société sur les questions fondamentales de l'ordre social. Nous en voyons la preuve par les discussions qui ont lieu, à Paris, dans les réunions publiques.

Pour combattre l'erreur, comme pour dissiper les ténèbres, il n'y a qu'un moyen : la lumière, la libre controverse.

Les principes essentiels de l'économie politique défient aujourd'hui toute attaque sérieuse, et c'est par les déductions rigoureuses qui en découlent, qu'on peut sûrement tracer aux sociétés la voie qu'elles doivent suivre pour arriver au but qui leur est assigné. Ces principes, en me servant de guide, m'ont raffermi de plus en plus dans cette conviction que je voudrais faire partager à ceux qui parcourront ces pages :

« Que la liberté est, tout à la fois, le » signe distinctif de notre supériorité

» morale, la condition de notre bien-être,
» et le seul moyen de faire régner la
» justice entre les hommes, par une répar-
» tition équitable des fruits de leur acti-
» vité. »

CONFÉRENCES

SUR

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

FAITES EN 1867-68

A BORDEAUX ET A BAYONNE

Ire LEÇON.

Objet de l'Économie politique.

Messieurs,

La Société Philomathique de Bordeaux, avec un dévouement qu'on ne saurait trop louer, consacre ses efforts, depuis plus d'un quart de siècle, à l'instruction de la classe ouvrière. Toujours infatigable dans son œuvre moralisatrice, la Société Philomathique a eu la généreuse pensée d'ajouter à son enseignement un cours élémentaire d'économie politique, et j'ai eu la témérité d'accepter ce lourd et pénible fardeau. En accédant au désir de

la Société Philomathique, je ne me suis pas dissimulé la difficulté de l'entreprise, et je n'ai pas cédé davantage à une présomption irréfléchie. Des motifs plus sérieux et plus graves ont dicté ma résolution.

Et d'abord, permettez-moi de placer en première ligne le souvenir pieux d'un homme excellent, si dévoué à toutes les choses utiles, et qui portait à nos classes d'adultes un intérêt si vif et si éclairé. Après le légitime succès obtenu, il y a quelques années, par M. Frédéric Passy, qui a voulu assister à cette inauguration, et dont la parole éloquente et les généreuses convictions, que vous venez d'applaudir, ne sont égalées que par son dévouement à la science à laquelle il a consacré sa vie, ses efforts, ses nobles facultés; — après l'éclatant succès de ces brillantes conférences, la pensée constante de notre bon et digne vice-président M. Gaston Vigneaux, sa préoccupation de tous les jours, était de compléter notre enseignement par un cours d'économie politique. Il est mort sans avoir vu la réalisation de son œuvre! Mais sa pensée lui a survécu ; elle a été reprise par les deux présidents qui lui ont succédé, MM. Émile Fourcand et Lancelin, et, aujourd'hui, à la douleur que réveille ce souvenir dans mon cœur, vient se mêler la joie

de penser que, en inaugurant ce cours, nous accomplissons un de ses vœux les plus chers!

Cette considération a exercé une grande influence sur mon esprit. Elle n'a pas été la seule, cependant, et il convient de placer au-dessus de tout le sentiment d'un devoir à remplir. C'est ce mobile qui a levé tous les obstacles, vaincu les hésitations et les doutes. C'est sous l'impulsion de ce sentiment du devoir que, fermant les yeux sur mon insuffisance mise en regard de la grandeur de la tâche à accomplir, je me suis résolûment jeté dans cette entreprise, moins dans l'espoir d'un succès que dominé par la pensée du bien qui pouvait en résulter.

Chacun de nous a un rôle à remplir dans ce monde. Aux esprits élevés, le devoir de jeter avec éclat les grands principes qui servent de fondement à une science. Aux esprits plus modestes, le soin de répandre, de vulgariser ces principes, et d'en faire saisir les diverses applications.

C'est ce rôle qui m'est réservé, et, s'il m'est donné de le remplir avec quelque ordre et quelque clarté, mes efforts n'auront pas été tout à fait stériles, car ils auront servi à dissiper des erreurs invétérées, à effacer des préventions qui existent encore entre les diverses classes de la société et les

maintiennent dans un état de défiance ; — à éclairer, en un mot, les masses sur leurs véritables intérêts.

Le Ministre érudit, qui dirige avec tant de zèle l'Instruction publique en France, a bien compris la place essentielle qu'occupent, au sein des sociétés modernes, les principes économiques ; car cette science, tenue naguère pour dangereuse et suspecte, a été considérée par lui comme indispensable pour donner à une nation des idées saines et justes sur la plupart des questions qui partagent encore les esprits, après avoir soulevé des orages et des luttes.

Cette impulsion, venue de haut, devait nécessairement porter ses fruits. Non-seulement l'économie politique a pris place dans le programme universitaire, mais dans la plupart des grandes villes, Nantes, Marseille, Reims, Grenoble, Nancy, Toulouse, sans parler de Paris, des cours libres ont été fondés, le plus souvent par les municipalités, toujours soutenus et encouragés par elles. Bordeaux, qui avait arboré, il y a trente ans, le drapeau du libre-échange ; qui avait accueilli, il y a quelques années, avec une sympathie enthousiaste ce fervent apôtre de la science économique, M. Frédéric Passy, dont l'amitié et les conseils ont été pour moi tout à la fois un encouragement et un guide ; Bordeaux

ne pouvait rester en dehors de ce mouvement, qui n'est pas seulement l'expression d'une vogue passagère et d'un généreux entraînement, mais l'indice certain d'une appréciation plus juste du rôle que chacun de nous est appelé à jouer dans la société, rôle qui s'élargit à mesure que, par l'instruction, nous devenons aptes à faire un meilleur emploi de nos facultés.

Répandre l'instruction, ce n'est pas seulement remplir un devoir, c'est encore faire une œuvre utile pour soi, par suite de cette solidarité qui rattache tous les hommes entre eux. C'est plus que cela ! C'est faire acte de foi envers la Providence, et proclamer qu'on a confiance dans les instincts de la nature humaine, qui, malgré sa liberté d'action qui lui laisse la responsabilité de ses actes, n'incline vers le mal que par ignorance de ses lois et de ses véritables intérêts.

Mais le sentiment du bien que l'on peut faire, fait ressortir davantage les difficultés de l'entreprise. Ces difficultés ont été amoindries pour nous par les soins si vigilants de la Société Philomathique, et par la bienveillance de l'administration supérieure.

Mais reste toujours l'obligation d'exposer d'une manière simple, saisissable pour toutes les intelli-

gences, les principes d'une science dont les limites ne sont pas encore parfaitement définies; qui, sans se confondre avec la philosophie, la morale et l'histoire, touche cependant par quelques points à toutes ces sciences. N'attendez de moi que ce que je puis apporter dans ces études : des efforts consciencieux, et un désir sincère de trouver la vérité. Je vous demanderai, en retour, cette attention bienveillante de l'esprit qui accueille la vérité, même quand elle ne se présente à lui que par degrés. Il est impossible, en effet, sur un sujet si vaste et si compliqué de répondre en même temps à toutes les objections, et de trouver une solution immédiate à tous les problèmes. Un peu de patience donc, et un peu de bonne volonté; ce n'est qu'à ce prix que la vérité s'acquiert.

Et d'abord, qu'est-ce que l'économie politique?

Définir cette science, son objet, l'ensemble des faits qui forment son domaine, c'est déjà une première difficulté qui se présente à nous. Pour quelques-uns, l'économie politique doit se borner à « rechercher la nature et la cause de la richesse des nations »; — c'est la définition d'Adam Smith. Les disciples de Quesnay donnent à cette science une portée plus haute, et ils ne tendent rien moins

« qu'à retrouver l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques. » D'après J.-B. Say, « l'économie politique n'est autre chose que l'économie de la société... L'étude qu'on a faite de la nature, ajoute-t-il, et des différentes parties du corps social, a créé un ensemble de notions, une *science* à laquelle on a donné le nom d'*économie politique,* et qu'on aurait peut-être mieux fait de nommer *économie sociale*... L'objet de l'économie politique semble avoir été restreint, jusqu'ici, à la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses... Mais on peut voir, dans cet ouvrage, que cette science tient à tout dans la société, et qu'elle embrasse le système social tout entier. »

Il y a, sans doute, des inconvénients graves à trop étendre les limites d'une science, parce que l'esprit d'observation, appliqué à un champ trop vaste, perd de son intensité et de son énergie. Aspirer à faire rentrer dans l'économie politique tous les mobiles qui agissent sur les sociétés humaines, qui concourent à leur développement, à leur puissance et à leur grandeur, ce serait une ambition trop haute à laquelle nous n'avons garde de prétendre. La religion, la morale, la politique auront toujours une place marquée, et exerceront,

sur les destinées de l'humanité, une influence considérable. Ce que nous devons souhaiter, c'est que toutes ces sciences, qui ne sont que des moyens divers d'arriver à la vérité qui est UNE, s'accordent sur le but à atteindre. Jusque là, il n'y aura que trouble dans les consciences, et irrésolution dans la marche vers le progrès.

Mais, en évitant de tomber dans l'exagération que je viens de signaler, il faut reconnaître, d'un autre côté, que l'économie politique, renfermée dans les limites que la définition d'Adam Smith paraît lui assigner, n'aurait eu, ni sur les idées, ni sur les événements, l'influence qu'elle a exercée depuis quelques années surtout. Cette théorie de la formation et de la distribution des richesses était considérée, par le plus grand nombre, comme une science abstraite, n'ayant qu'une application très éloignée avec ce qu'il nous importait le plus de connaître. On se plaisait à faire ressortir ses tendances matérialistes, par le souci qu'elle avait, avant tout, des besoins physiques de l'homme.

Bien que ces accusations ne fussent toutes ni justes ni fondées, il est certain que l'économie politique, pour avoir accès sur les esprits, a dû élargir le cercle de son action, et se rapprocher de plus en plus de la définition donnée par J.-B. Say.

Ce n'est pas la richesse seulement qu'elle a en vue, mais le *bien-être,* terme plus large et qui comporte toujours avec lui l'élément moral. Et ce bien-être, elle en cherche l'origine et le développement *dans la nature des rapports qu'engendre l'état social.* Étudier ces rapports, en faire ressortir l'harmonie ; rechercher les lois qui gouvernent le travail, l'échange, la formation des capitaux, la valeur ; montrer la puissance de l'homme, augmentant d'une manière indéfinie par l'observation de ces lois, par l'emploi des machines, par le concours gratuit que lui prêtent les *agents naturels;* tel est le terrain qui paraît désormais acquis à la science économique.

Les sociétés humaines, dans leurs moyens de conservation et de développement, sont soumises à des règles, à de véritables lois, qui, loin d'être arbitraires, comme l'ont pensé certains réformateurs, sont basées sur la nature de l'homme, sur ses besoins et ses aspirations légitimes, et rentrent ainsi dans les vues de la Providence. Sans doute ces lois ne sont pas fatales comme celles qui gouvernent le monde matériel ; l'homme, agent libre, peut s'en écarter et en troubler l'harmonie. Mais il ne le fait jamais inpunément, et le désordre, l'appauvrissement et la souffrance sont les consé-

quences inévitables de cette dérogation aux lois économiques.

C'est la recherche, l'étude et l'application de ces lois, qui formeront le sujet de nos entretiens.

Mais avant d'entrer dans cet examen, nous voudrions nous demander s'il ne serait pas possible *à priori,* par la seule intuition de notre raison, d'indiquer sûrement le but vers lequel doivent tendre ces lois. Ce but, assuré, nous servirait pour ainsi dire de boussole, et, toutes les fois que l'appréciation des faits nous en éloignerait, nous serions avertis que nous sommes dans une fausse voie.

Sans pénétrer ni dans le domaine religieux, ni dans le domaine philosophique, en nous renfermant dans cette appréciation des choses que suggère une raison droite, quelle est la mission qui paraît réservée aux sociétés, et, d'une manière plus générale, à l'humanité? N'est-ce pas le développement progressif de nos facultés intellectuelles et morales, et l'augmentation progressive aussi de cette somme de satisfactions que la Providence nous a départie au milieu, hélas! de tant de causes de douleurs et de souffrances! Ainsi, élévation constante du niveau de l'humanité au point de vue du bien-être, de l'instruction, de la moralité, voilà,

ce nous semble, en dehors des théories et des systèmes, la marche régulière du progrès et le but vers lequel doivent tendre nos efforts. Cette vérité, que notre raison conçoit d'intuition, que les sophismes et l'erreur ont vainement cherché à obscurcir, cette vérité, nous la placerons au début et au terme de nos études, comme un phare lumineux qui doit éclairer notre route.

Quelles sont les lois économiques qui doivent nous faire arriver plus sûrement à ce but? — Tel est l'objet de nos recherches.

Si nous envisagions tout d'abord la société actuelle, il nous serait peut-être difficile de retrouver ces lois au milieu des complications sans nombre que le jeu des intérêts, les événements, le génie de l'homme ont accumulés pour arriver au degré de civilisation auquel nous sommes parvenus. Il faut simplifier la question et procéder graduellement, en prenant la Société à son origine.

De vastes forêts impénétrables, des plaines désertes, des rivières et des fleuves débordés, d'immenses marécages; voilà, selon les données de la science, l'aspect du globe avant tout travail humain; et, au milieu de ces éléments désordonnés, agissant avec une force incalculable, figurez-vous

l'homme nu, faible, désarmé. De tous les animaux qui l'entourent, il est le moins bien pourvu en apparence; de tous, le moins agile. Sa frêle existence est entourée de périls sans nombre; chaque brin d'herbe cache un reptile, chaque buisson une bête féroce. Si l'homme n'avait qu'à se préserver des dangers qui le menacent, on comprendrait, à la rigueur, qu'il pût suffire à cette tâche. Mais il y a tant d'autres nécessités auxquelles il doit pourvoir sous peine de périr! Ainsi, il faut qu'il se procure l'alimentation, renouvellement obligé de sa vie; qu'il se couvre de vêtements grossiers pour supporter les rigueurs des saisons; qu'il se construise un abri pour se reposer et se garantir des inclémences du ciel.

Ce sont là les besoins les plus immédiats; mais il y en a d'autres qui le sollicitent d'une manière aussi impérieuse : le besoin de voir, de connaître, de s'instruire, de pénétrer les causes des phénomènes dont il est témoin et dont il peut devenir victime. En prenant ainsi l'homme isolé et à l'origine de la société, on est réellement effrayé de l'énorme disproportion qui existe entre les moyens bornés dont il dispose, et les besoins si multipliés auxquels il doit faire face.

J.-J. Rousseau, qui a exercé une si grande

influence sur la fin du dernier siècle, et qui, même dans ses erreurs revêtues de la magie du style et inspirées par de généreux sentiments, a laissé sur les âmes une empreinte ineffaçable; J.-J. Rousseau, frappé du spectacle qu'offrait autour de lui la société, s'est plu, par amour du constraste, à dépeindre les félicités du sauvage, comparées à celles de l'homme civilisé, invitant ses concitoyens, pour l'amour de la vertu et des mœurs, à revenir à l'état de nature, considéré par lui comme l'âge d'or de l'humanité.

Admirons le génie, et, dans une certaine mesure, soyons indulgents pour ses faiblesses, qui tiennent à l'humaine nature; mais gardons-nous, par un enthousiasme irréfléchi et aveugle, de le suivre dans ses écarts, et rendons sincèrement grâce au ciel d'être nés à une époque — qui peut laisser à désirer sous bien d'autres rapports! — mais où, du moins, le bon sens est assez raffermi pour être à l'abri de semblables erreurs!

L'homme primitif, l'homme de la nature, n'est ni bon ni méchant; il est faible, impuissant et misérable. Ses facultés n'existent pas, pour ainsi dire, car elles ne s'éveillent, ne s'exercent, ne se développent qu'en société et par le contact avec ses semblables.

Pour se faire une idée de cet état de nature rêvé par J.-J. Rousseau, il suffit de suivre les explorateurs modernes dans ces régions de l'Afrique centrale et de l'Asie, et de voir la profonde dégradation à laquelle sont réduites les peuplades sauvages qui sont restées en dehors du courant de la civilisation. Et cependant, ces peuplades, dont l'existence se borne au soin de trouver la proie qui doit les repaître, ou la boisson alcoolique qui doit leur procurer une ivresse stupide ; dont toutes les idées morales se réduisent à un sortilége grossier, ces peuplades ont déjà un commencement de civilisation. L'homme réellement solitaire serait plus bas encore, dans l'échelle des êtres, que les tribus anthropophages des côtes de l'Afrique ou des îles de la Sonde ; ce serait un véritable monstre qui, au physique comme au moral, n'aurait conservé aucune trace de son origine.

Ces *spécimens* de l'état primitif dans toute leur pureté sont rares. S'il faut croire le récit d'un officier anglais, dans ses voyages et découvertes aux îles de la Sonde, il existerait cependant des êtres à face humaine n'ayant ni lois, ni mœurs, ni gouvernement ; ne vivant ni en tribu, ni en famille, et se rapprochant, par conséquent, assez de l'état de nature rêvé par le philosophe de Genève. Ce récit,

fait sans esprit de système par un voyageur qui se contente d'observer et de peindre, nous servira, mieux que tous les raisonnements, à asseoir quelques idées justes sur cette question :

« Ces hommes, dit le narrateur, sont les rares débris d'une race de nègres aborigènes qui, jadis, étaient très nombreux, et qui, aujourd'hui, ne se rencontrent plus qu'en petites bandes sur les sommets boisés les moins accessibles du pays des Malais. Ils habitent les arbres pour éviter tout à la fois les bêtes féroces et les serpents. Ce sont des créatures humaines réduites à la condition la plus dégradée; sans religion et sans gouvernement, sans autres passions et sans autres instincts que ceux qu'on observe chez les animaux. Ils s'approchent quelquefois des bords de la mer pour y chercher des coquillages. Je me consolai du retour peu héroïque de Jambao, en apprenant que ces sauvages savent se servir, avec une habileté meurtrière, de longues sarbacanes, à l'aide desquelles ils lancent des flèches empoisonnées (1). »

Sauf la sarbacane et les flèches empoisonnées, qui sont évidemment un produit de la civilisation, le reste du tableau ne laisse rien à désirer, et il y a lieu d'admirer, en effet, l'heureuse indépendance de ces hommes (car ils en portent encore le nom), qui n'ont même pas le souci de se construire un abri, et qui, sans travail, vivent de quelques baies

(1) *Revue des Deux-Mondes*, année 1862.

sauvages et des coquillages qu'ils ramassent sur les bords de la mer. Nous ferons remarquer seulement que ce genre de vie est à peu près commun à tous les animaux, et, sans être poussé par une curiosité indiscrète, il est permis de se demander si l'homme doué de facultés, capable de réfléchir, de comparer, de s'instruire, de s'élever jusqu'à l'idée de sa responsabilité et d'une *cause première,* n'a absolument à parcourir dans la vie que le cercle réservé aux bêtes des forêts.

Notre insistance sur ce point paraîtra à quelques-uns inutile et vaine. Qui admet aujourd'hui, me dira-t-on, la triste théorie de Rousseau? Sans doute, cette théorie est repoussée quand on l'envisage dans son ensemble et dans ses conséquences extrêmes; mais la fausse déviation qu'elle a donnée aux esprits, les erreurs qu'elle a contribué à répandre, tout cela n'est pas détruit; nous en subissons indirectement l'influence, et la plupart de nos systèmes politiques reposent sur cette pensée que l'homme, en s'éclairant, en s'élevant, par l'exercice libre de ses facultés, vers la possession de lui-même, marche vers sa décadence et sa ruine. N'avons-nous pas vu une des belles intelligences de ce siècle, dans un moment, il est vrai, de découragement et d'amertune, renier le pro-

grès, en plaçant à l'origine des sociétés asiatiques une perfection idéale et une intuition du beau et du vrai, dont chaque siècle écoulé nous éloignerait tous les jours davantage!

Non, ce sont là de fausses théories contre lesquelles protestent la science et l'histoire du genre humain, contre lesquelles proteste aussi l'aspiration la plus irrésistible de notre nature. S'il est une croyance qui s'impose à notre raison, c'est celle d'une mission Providentielle que les sociétés ont à remplir, d'un but vers lequel doivent tendre leurs efforts. Or, ce but n'est-il pas évidemment dans une élévation constante du niveau de l'humanité, qui la rapproche de plus en plus de la justice, de la vérité, c'est à dire de la source même d'où elle émane?

Après cette digression, qui n'aura pas été inutile, si elle a servi à vous rattacher énergiquement à cette vivifiante croyance du progrès qui fait la force des peuples, et sans laquelle il n'y a plus pour l'esprit qu'obscurités et ténèbres, et pour la volonté qu'irrésolution et doute; — après cette digression, il faut revenir au tableau que je plaçais tout à l'heure sous vos yeux, et dont vous comprendrez peut-être mieux la réalité à présent. Il

faut se représenter cet homme faible, impuissant, aux prises avec mille causes de destruction, qu'il n'a aucun moyen de conjurer.

Ce qui frappe au premier aspect, c'est que la somme des besoins les plus indispensables au soutien de la vie dépasse, dans une proportion énorme, l'ensemble des moyens et des facultés dont l'homme dispose. C'est là un point essentiel, et tout aussi incontestable, sur lequel l'esprit ne peut s'arrêter sans éprouver une surprise inquiète. *Les besoins de l'homme isolé dépassent ses facultés!* N'est-ce pas dire que l'homme, par une exception inexplicable, est destiné à périr; qu'il peut tout au plus traîner une vie misérable, précaire, mais qu'il ne peut ni grandir, ni se développer, ni prospérer? Lorsque chaque être est organisé pour sa conservation, l'homme seul, par un oubli de la Providence, serait-il donc placé en dehors de la loi commune?

C'est ici que se trouve le principe de la science économique.

L'homme a évidemment franchi ce premier pas qui paraît tout d'abord infranchissable. Il est sorti de sa faiblesse native; il a prospéré et grandi; il s'est répandu et multiplié sur toute la surface du globe; il a détruit ou dompté les animaux qui me-

naçaient son existence ; il a cultivé et transformé le sol, retenu le cours des fleuves, bâti des villes, relié les continents, franchi les vastes mers, et fait, des éléments destructeurs, des auxiliaires de sa puissance et de son génie. Comment tout cela a-t-il pu s'accomplir? comment l'homme si faible, si dénué, si dépourvu naturellement de tout moyen d'action, a-t-il pu se mesurer avec des obstacles qui effrayent l'imagination, et les surmonter?

L'homme est arrivé à ce résultat par des causes inhérentes à sa constitution physique et morale et conformes à ses destinées, qui forment les lois générales de l'organisme social. Ces lois, diverses en apparence, procèdent néanmoins d'un principe unique, le principe d'association.

La première de ces grandes lois, c'est l'*échange,* qui a permis, par la division des occupations et des fonctions, de faire un meilleur emploi, et de tirer un meilleur parti de nos forces et de nos facultés. Nous verrons dans quelle proportion incalculable cette loi, qui trouve encore cependant de si nombreuses restrictions, a augmenté le bien-être de l'humanité. Mais l'échange a fait plus encore : il a établi entre tous les peuples, entre tous les hommes, à leur insu et souvent en dépit d'eux-mêmes, un lien de solidarité, et fait d'individus

juxtaposés, isolés, divisés, hostiles, une grande famille, au milieu de laquelle chacun travaille pour tous, et profite du travail de tous. Par l'échange, les termes de la question ont été renversés, et *les facultés de l'homme ont dépassé ses besoins;* il a produit plus qu'il n'a consommé, et, ses besoins satisfaits, il a pu mettre en *réserve* ou une partie de ses produits, ou une portion de son temps et de ses forces.

Cette réserve, c'est le CAPITAL, contre lequel tant d'aveugles et d'imprudents anathèmes ont été jetés. Eh bien ! je vous l'affirme, et j'ose espérer vous le démontrer plus tard de manière à ne pas laisser une ombre de doute dans vos esprits, de la première épargne, de ce premier triomphe de l'homme sur ses besoins, date sa véritable existence. Jusque-là sa vie était précaire, subordonnée à des nécessités qu'il ne pouvait toujours conjurer ; l'épargne lui a assuré la perpétuité, et lui a garanti l'avenir. L'épargne a fait plus encore : en permettant la formation des capitaux, elle a centuplé les forces de l'homme, et ouvert à son activité un champ sans limites. Grâce au capital, il a pu construire des machines, sonder les secrets de la nature, et faire servir à son usage les forces aveugles qu'elle recèle dans son sein. La mythologie payenne

représentait un géant reprenant une nouvelle vie toutes les fois que de ses pieds il touchait la terre ; cette image est vraie, absolument vraie, appliquée à l'homme s'appuyant sur le capital, et retrouvant ainsi une force qui n'est pas en lui, force pour ainsi dire sans limites, qui lui a permis d'accomplir les œuvres gigantesques dont nous sommes témoins.

Ce concours gratuit des agents naturels dans l'œuvre de la production, avait été aperçu et décrit par la plupart des économistes. Mais il était réservé à Frédéric Bastiat de faire sortir de ce fait toutes les conséquences merveilleuses qu'il renferme. Cette harmonie des intérêts que sa nature bienveillante et sa foi dans une intelligence supérieure lui faisaient pressentir, F. Bastiat l'a scientifiquement trouvée dans cet auxiliaire qui maintient l'équilibre entre les forces limitées de l'homme et l'expansion indéfinie de ses désirs et de ses besoins, qui, en diminuant l'intensité du travail, permet cependant d'accroître la production, et par suite le bien-être. C'est par lui que l'homme, subjuguant de plus en plus la matière en pénétrant les lois qui la gouvernent, s'emparant des forces aveugles des éléments pour les faire servir à ses usages et à ses besoins, est devenu, dans le sens réel et économique du mot, le véritable roi de la création. Sans

exalter notre orgueil, ce résultat doit cependant nous inspirer une légitime confiance dans l'efficacité des lois économiques qui, malgré tant de causes d'erreurs, de perturbations et de troubles, ont amené les sociétés au point de civilisation où nous les voyons aujourd'hui.

Une pensée plus consolante ressortira pour nous de ces études : c'est que ce concours gratuit des agents naturels qui féconde l'industrie moderne, qui entre pour une part de plus en plus large dans les produits, n'ajoute cependant rien à leur valeur, qui se règle par des lois indépendantes de la volonté humaine, et qui ne peut être altérée que par la fraude ou par la violence. Les erreurs les plus funestes, les théories les plus dangereuses ont pris naissance dans l'observation incomplète de cette vérité, car tous les projets de réforme sociale qui ont agité les esprits il y a quelques années reposent sur cette idée : que dans notre état de civilisation, les bienfaits de la Providence sont accaparés par quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

Eh bien! nous verrons que cette base est fausse, et qu'une sagesse supérieure a organisé le monde de manière à faire sortir la justice la plus rigoureuse de l'infinie variété des transactions *librement consenties*. Nous verrons que le producteur, suivant

l'expression de Bastiat, n'est « que le metteur en œuvre » des forces naturelles, et qu'il ne lui est pas plus donné de faire payer à ses semblables l'aide qu'il trouve dans l'électricité, la vapeur, la résistance des métaux, les propriétés fécondantes du sol, qu'il ne lui serait donné de créer ces merveilleux phénomènes que son intelligence est souvent impuissante à comprendre et à définir. Nous verrons que l'élément gratuit qui entre dans la production, arrive gratuitement au consommateur, et que les bienfaits de la Providence, quel que soit sur ce point le désir contraire de l'homme, profitent en réalité à la communauté tout entière.

Tel est, en résumé, l'ensemble et la filiation des idées que je me propose de parcourir avec vous, espérant vous faire arriver à cette conclusion :

Que les sociétés humaines, pour vivre, prospérer et grandir, sont soumises à des lois économiques; que ces lois ne sont pas arbitraires, mais dérivent de la constitution physique et morale de l'homme; que les causes de désordre viennent de l'ignorance et de l'inobservation de ces lois; que toutes ces lois enfin, quand leur effet n'est pas suspendu par la violence ou par la fraude, tendent à *une balance équitable des services,* c'est à dire à la JUSTICE.

IIme LEÇON.

De l'activité humaine et du travail.

Messieurs,

Je me propose de traiter ce soir : *De l'activité humaine et du travail.* Je le ferai simplement ; je comprends que la simplicité est le meilleur moyen d'arriver à l'intelligence des auditeurs. Je me suis peut-être un peu départi de cette règle dans ma première leçon. Mais il faut faire la part, je ne dis pas de l'émotion d'un début (votre bienveillance était pour moi une garantie suffisante), mais de la solennité d'une séance d'installation, et un peu aussi de la nature du sujet. Il s'agissait de définir la science économique, de tracer quelques grandes règles, ce qui donne toujours à la pensée un peu d'élévation et un peu de vague. Mais soyez sans inquiétude : je ne resterai pas dans les généralités nuageuses ; je descendrai avec vous dans les détails, familièrement au besoin ; je vous ferai suivre le chemin que j'ai parcouru moi-même ; je vous mettrai aux prises avec les difficultés, les obstacles, les objections, les doutes que j'ai traversés, et

dans ce chemin quelque peu heurté, la vérité se gravera mieux dans vos esprits.

Je n'oublierai pas non plus que c'est plus spécialement pour les ouvriers de nos classes d'adultes que ce cours a été fondé ; pour ces jeunes hommes qui, après le rude labeur de la journée, trouvent encore assez d'énergie pour venir le soir dans nos vastes salles recevoir le complément d'instruction qui leur manque. Je ne l'oublierai pas ce soir surtout, car j'ai à vous parler du travail, et les ouvriers de nos classes connaissent les rudes exigences du travail ; — ils connaissent aussi les mâles et saines satisfactions qu'il procure. Aussi mes paroles, j'en suis convaincu, seront comprises par eux.

Il me faut cette persuasion pour aborder avec quelque confiance cette grave et difficile question. J'ai parlé tout à l'heure de simplicité dans l'exposition des idées ; mais il faut reconnaître qu'il y a des sujets (celui-ci est du nombre) qui prêtent à l'émotion et à l'énergie de la pensée. L'histoire du travail, c'est l'histoire de l'humanité tout entière, de ses luttes, de ses souffrances, de ses douleurs ; — c'est le tableau aussi de ses injustices et de ses erreurs.

Ces injustices, ces erreurs, il faut bien les exposer, non pour aigrir les esprits, Dieu me garde

d'une semblable pensée! La science économique, telle que je la comprends, est une science d'apaisement, de concorde, d'union entre les classes, d'union et d'harmonie dans les intérêts. C'est une science de paix, dans la Vérité et dans la Justice.

Pourquoi, dira-t-on alors, revenir sur un sujet pénible, et raviver des plaies à peu près fermées? Pourquoi? Parce qu'il le faut. Parce que l'erreur et l'injustice ont une cause, et que cette cause, il faut la connaître pour l'éviter et pour ne pas y retomber; — parce que ce coup-d'œil sur le passé nous servira à mesurer le chemin parcouru, et que, dans les progrès accomplis, nous puiserons un motif de consolation et d'espoir pour l'avenir.

Nous avons vu dans notre dernier entretien que l'homme, nature incomplète, est soumis à une foule de nécessités et de besoins auxquels son existence est attachée. Je pourrais me dispenser d'en faire l'énumération, car ces besoins, vous les connaissez : c'est l'alimentation, le vêtement, l'habitation, la locomotion, l'instruction, les soins de sa santé quand la maladie altère le jeu régulier des organes.

Pour faire face à toutes ces nécessités, qui sont

le résultat naturel de sa constitution physique, l'homme, que nous supposons encore isolé, a devant lui un vaste atelier : c'est l'univers. Il trouve là quelques fruits sauvages, des animaux et des matériaux. Les fruits qui croissent spontanément sont rares, et ne lui procurent qu'une nourriture insuffisante. Les animaux qui ne menacent pas son existence par leur férocité, se dérobent à ses atteintes par leur adresse ou par la rapidité de leur course. Les matériaux pour servir à son usage, demandent à être façonnés. Ainsi, les arbres doivent être abattus, les pierres équarries et transportées. Pour opérer cette transformation, pour utiliser les dons de la nature, il faut que l'homme fasse des efforts : efforts des muscles et efforts de l'esprit, qui guide l'action des muscles.

Ce double effort, c'est le TRAVAIL.

Ainsi, apparaît au seuil même de la vie sociale la loi du travail. C'est le sort de l'humanité, c'est la condition de notre existence. Tout rêve d'un bonheur idéal en dehors du travail (en supposant que ce bonheur fût possible!) est une vaine chimère que toute saine raison doit repousser.

Une autre observation qu'il faut bien admettre aussi, c'est que tout effort de l'esprit et du corps

trop intense ou trop prolongé, est une fatigue et une peine.

Je ne veux pas contester cette impression; j'aurais, sans doute, trop de contradicteurs autour de moi. C'est bien là le premier aspect sous lequel se présente le travail : fatigue, peine, douleur.

« ..... Il est certain que l'homme souffre, et même qu'il meurt, dit F. Bastiat dans ses *Harmonies économiques,* lorsqu'il ne peut satisfaire aux besoins qu'il tient de son organisation; — nous ne pouvons satisfaire la plupart de nos besoins qu'à la condition de nous donner une peine, laquelle peut être considérée comme une souffrance..... Ainsi la souffrance est pour nous inévitable, et il ne nous reste guère que le choix des maux. »

Nous avons la conviction profonde, et nous espérons vous la faire partager, que cette alternative si peu consolante n'est pas rigoureusement juste, et que la souffrance n'est pas fatalement attachée au travail. Mais l'erreur même de Bastiat démontre que c'est du moins la première impression qui se présente à l'esprit.

Il en fut ainsi, sans nul doute, à l'origine des sociétés, et les premiers produits fabriqués, même les plus simples, durent exiger une fatigue musculaire énorme. Les métaux étaient inconnus;

l'homme n'avait pas encore appris à se servir des forces de la nature ; il devait tout exécuter avec ses bras. Les seuls outils qu'il connut d'abord consistaient dans des silex polis et aiguisés, comme on en découvre dans les fouilles souterraines, et comme vous pouvez en voir dans les collections des Antiques de notre Mairie. Il fallait des années pour polir un de ces durs silex et lui donner la forme d'une hache. Figurez-vous, par la pensée, les efforts et la fatigue qu'exigeaient l'abattage et l'équarrissage d'un arbre, et la construction d'une hutte. Quand il fallut ensuite creuser le sol, le défricher même imparfaitement, pour suppléer par un commencement de culture aux produits spontanés qui ne suffisaient plus aux populations, une somme d'efforts, de labeurs, de souffrances vraiment incalculables, devinrent nécessaires.

C'est ainsi qu'à son origine le travail se présente sous l'aspect le plus pénible et le plus rebutant.

Ce sentiment de peine et de douleur, qui fut d'abord l'escorte du travail, donna naissance au fait le plus considérable dans les annales de l'humanité, et à la plus grande injustice sociale : je veux parler de l'esclavage.

Il y a dans le cœur de l'homme, dans son orga-

nisation, un sentiment indestructible qui le porte à fuir la douleur et la souffrance. Ce sentiment peut céder sous l'empire d'une réaction violente qui surexcite l'homme et le pousse vers l'oubli de lui-même, l'abnégation, le sacrifice; mais c'est là un état momentané, exceptionnel, sur lequel on ne peut baser aucune induction générale. L'aspiration au bonheur, la répulsion pour la souffrance forment, avec l'instinct de la conservation, le ciment avec lequel l'humanité est pétrie.

Cet amour de soi, qu'on peut éclairer, mais qu'on ne peut éteindre, parce que c'est le ressort qui donne l'impulsion à nos facultés, trouve, il est vrai, un correctif dans le sentiment élevé de la justice qui se dégage peu à peu de la conscience des peuples, et qui jouera un rôle important dans nos entretiens. Mais à l'origine des sociétés, ce sentiment du juste, vague, indéterminé, n'a ni assez de force, ni assez d'énergie pour opposer un frein aux fougueux instincts que la nature développe. L'homme veut vivre, il veut écarter de lui la souffrance, et comme le travail, à ce moment surtout, est une fatigue et une peine, il se décharge de ce fardeau sur la tête des faibles, des captifs, des vaincus, qu'il contraint par la violence à accomplir les plus rudes labeurs.

Cet assujettissement d'une portion de l'humanité aux travaux domestiques, et plus tard à cette tâche plus rude de défrichement et de culture du sol, n'est pas un fait local, accidentel. On le retrouve partout. Aussi loin que notre regard peut pénétrer dans les traditions légendaires des premiers âges, se retrouve l'esclavage; dans le désert, sous la tente des patriarches; en Égypte, dans l'Inde; plus tard au sein de la civilisation grecque. L'un des plus grands génies de l'antiquité, Aristote, ne peut comprendre l'existence des sociétés sans les esclaves « voués par la nature et la grossièreté de leurs instincts aux rudes travaux que l'homme libre ne peut accomplir sans se dégrader. » — A Rome, c'est encore l'esclavage qui supporte le poids de cette colossale puissance qui ne trouve d'autre but à son activité et à son ambition que la guerre, le butin fait sur l'ennemi, et la domination sur les peuples vaincus et asservis.

Une erreur aussi funeste qu'universellement répandue, qui avait dans la société, dans les idées, dans les mœurs, des racines si profondes, ne pouvait disparaître d'un seul coup. En vain le christianisme, par une réaction salutaire, exalte la pauvreté, la faiblesse, la souffrance; en vain il proclame entre les hommes cette fraternité spiri-

tuelle qui les rend tous égaux devant Dieu : l'esclave ne trouvera pas encore dans cette réaction contre le matérialisme payen un affranchissement complet. Il faudra dix-huit siècles de servage, dix-huit siècles de luttes, pour que le travail apparaisse avec son véritable caractère. Aujourd'hui encore dans un grand nombre de pays, en Égypte, dans l'Inde, dans les colonies espagnoles, le travail est plus ou moins asservi. L'émancipation du paysan russe ne date que d'hier (en supposant qu'elle soit bien réelle dans son application), et les États-Unis d'Amérique viennent de traverser la guerre la plus sanglante et la plus meurtière, pour extirper de leur sein cette plaie de l'esclavage qui faisait tache à la civilisation et à l'humanité.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir jeté dans le monde un principe d'injustice, de spoliation, de barbarie, par l'abus de la force contre la faiblesse; ce n'est là qu'une partie des maux causés par l'esclavage. Ce qui les surpasse tous, c'est d'avoir contribué pendant tant de siècles à avilir et à déshonorer le travail. Oui, de cette loi nécessaire, condition de notre existence et attribut tout à la fois de notre puissance et de notre dignité; de cette loi du travail qui, avec la récompense qu'elle porte

avec elle, procure encore de mâles et de légitimes satisfactions, l'esclavage en avait fait une œuvre servile, une cause d'infériorité et d'abaissement.

Ce jugement sur les conséquences de l'esclavage, pourrait paraître sévère ou exagéré; aussi, permettez-moi de donner à mes paroles l'appui d'un nom qui fait autorité dans la science : je veux parler de M. Rossi. Voici comment il s'exprime dans la quatorzième leçon de son cours d'économie politique, professé au Collége de France :

« ... Aristote, ce génie si vaste et si philosophique, peut-être la plus forte tête qui ait jamais paru parmi les hommes, celui dont les écrits sont encore aujourd'hui des chefs-d'œuvre, Aristote, aussi, regardait les artisans comme une race misérable, frappée d'ilotisme. Xénophon ne voit dans les artisans que des lâches. « Quel courage » voulez-vous qu'ait un homme qui passe sa journée à » travailler, au lieu de la passer sur la place publique à » causer de politique ; un homme qui s'occupe d'un métier, » au lieu de s'exercer à la lutte, à la gymnastique et de se » préparer à la guerre ? » — Platon ne les traitait guère mieux. Et Cicéron lui-même, cet esprit éminemment éclectique, qu'aurait-il dit si quelqu'un lui eût sérieusement proposé de faire de son fils un marchand. Ces déplorables préjugés, qui subjuguaient également l'esprit du vulgaire et les plus hautes intelligences, étaient dus à l'esclavage. L'esclavage avait déshonoré le travail. Ce ne sont pas là des conjectures, des inductions faites à plaisir. Allez aux Antilles, là où l'esclavage existe encore, et voyez dans quel estime on y tient le travail. Partout

où le travail est devenu le lot d'hommes asservis, opprimés, avilis, l'homme libre s'est accoutumé à le regarder comme un signe d'infériorité naturelle. C'est là la plaie la plus profonde que l'esclavage ait jamais faite à l'humanité. Certes ç'a été un grand crime que d'exploiter l'homme comme une chose et d'oser s'en dire le propriétaire; mais il y a peut-être un mal moral plus profond encore à déshonorer ainsi la véritable force, le principe de vie des individus et des nations, la loi imposée par la Providence à l'espèce humaine, le TRAVAIL. »

On comprend, en effet, tous les désordres qu'une semblable erreur a dû jeter dans les esprits. C'était la source même de la vie sociale qui se trouvait pervertie, dénaturée à son origine. Le mal était si profond, il a imprimé une si funeste déviation au cours naturel des choses, que nous en ressentons encore le contre-coup; que, dans nos lois, dans nos institutions, dans le langage, et dans nos mœurs surtout, nous en subissons l'influence éloignée.

Il faut s'arrêter sur cette considération, non pour déplorer les erreurs d'un passé sur lequel nous ne pouvons rien, mais parce que cela est nécessaire pour apprécier le caractère du travail, et pour discerner la portion de peine qui lui est naturelle, de celle que les institutions, les idées et les préjugés ont pu y ajouter.

Il est si vrai que l'esclavage a faussé nos idées

sur ce point et dénaturé nos impressions, que dans l'antiquité, ce n'était pas seulement les travaux pénibles qui étaient dédaignés, mais le commerce, l'industrie, c'est à dire la plupart des professions recherchées dans nos sociétés modernes comme une source de considération et de richesse. A Rome, les arts libéraux étaient en grande partie abandonnés aux esclaves.

Par un singulier contraste, l'agriculture fut exceptée, pendant quelque temps, du mépris que les Romains professaient en général pour le travail. C'est ce qui nous a valu ces magnifiques tirades sur les *Cincinnatus,* les *Fabricius,* cultivant leurs champs, ou retournant à la charrue après être descendus du Pouvoir.

Il ne faudrait pas exagérer ce fait, et en tirer des inductions qu'il ne comporte pas. Cette estime et ces honneurs, qui s'attachaient à la culture de la terre, et qui ont donné, je le reconnais, un air de simplicité et de grandeur aux premiers temps de la république romaine, prenaient leur source dans un symbolisme religieux, qui attribuait à la terre, au champ cultivé, un caractère sacré. Mais ce n'était point là l'indice d'une appréciation juste de cette grande loi du travail; ce qui le démontre, c'est que cet engouement rustique ne fut qu'une

exception de courte durée, qui se perdit dans le courant des idées et des mœurs, qui emportait la société romaine vers la conquête et la servitude.

Ce qui se passe au milieu des peuples barbares est encore plus significatif. Quelques-uns de vous connaissent, sans doute, cette phrase de Tacite sur les Germains :

« *Pigrum qui nimmo et iners videtur sudore acquirere, quod possis sanguine parare.* » — « Faible et lâche paraît celui qui cherche à acquérir par la sueur, ce qu'il peut avoir avec du sang. »

Nous avons peut-être, sur les bancs du collége, admiré cette phrase, et applaudi à l'héroïque énergie qu'elle décèle. Cela ne veut dire autre chose cependant, sinon qu'il est plus honorable d'exposer sa vie en pillant et en volant le bien d'autrui, que de se procurer légitimement du pain par ses efforts et son travail. Si une phrase, qui était malheureusement la peinture exacte et fidèle des mœurs et des sentiments, non seulement des Germains, mais de tous les peuples barbares, dénote une tendance contraire à tout ce qui fait la base, la vie des sociétés modernes, assurément c'est bien celle-là.

Mais elle dénote autre chose, qui rentre plus particulièrement dans le sujet qui nous occupe : c'est que l'éloignement pour le travail ne venait

pas seulement de la peine, de la fatigue qu'il faisait éprouver, mais du mépris qu'il inspirait, du caractère servile qu'il imprimait au front de ceux qui étaient condamnés à cette tâche. S'il est pénible de suer pour récolter son pain, il est assurément plus douloureux de verser son sang pour le dérober à ceux qui le possèdent.

Malgré la puissance des grandes nations continentales, et les moyens que l'industrie moderne a mis à leur disposition pour le transport et l'approvisionnement des troupes, la fatigue du soldat en campagne est encore excessive, et, pour le moins, aussi grande que celle du laboureur ou de l'ouvrier de nos ateliers. Mais qu'on se figure, par la pensée, la somme d'efforts que devaient déployer les peuples barbares dans ces luttes continuelles, au milieu de forêts inhabitées, sans abris, sans approvisionnements. Certes, à ne considérer que la fatigue, on ne peut disconvenir qu'elle eût été moindre, si, au lieu de chercher des moyens d'existence dans les incertitudes de la guerre et du pillage, ils les eussent demandés au sol et à l'industrie.

Il faut, je le sais, faire la part de la fougue et de l'impétuosité des instincts qui caractérisent les peuples barbares; mais il est certain, néanmoins,

que l'idée dégradante que la servitude avait attachée au travail, a dû contribuer, pour une large part, à détourner leur activité de cette voie régulière de conservation et de développement.

Une lueur de vérité sociale commença à pénétrer dans ce monde féodal, si fortement imbu du droit de la force. Les tribus fatiguées de leurs excursions, comprenant que le butin et le pillage devenaient insuffisants, tournèrent leurs regards vers le sol.

C'est ici que s'opère une transformation importante dans l'histoire du travail. L'esclavage antique avait disparu, pour renaître, quelques siècles plus tard, après la découverte du Nouveau-Monde. Le servage qui l'avait remplacé, et qui n'était lui-même qu'un esclavage adouci, se trouvait en butte aux idées de franchise et de liberté qui se réveillaient dans les villes, dans les centres de population qui se sentaient assez forts pour résister aux abus de la puissance féodale. La *révolution communale* marque, dans l'histoire du travail, une époque glorieuse, car ce fut le point de départ de son affranchissement. Cet affranchissement ne fut ni général, ni complet. Il se borna d'abord aux industries et aux métiers groupés dans les centres importants.

D'un autre côté, vous pouvez vous figurer la faiblesse de ces travailleurs libres, au milieu de cette société de fer qui ne reconnaissait d'autre droit que la force, « semblables, dit M. Rossi, à des herbes et à des fleurs bien tendres qui poussent au milieu des ronces et des épines. » Pour se soutenir, pour ne pas être écrasés par le choc des lances féodales, les travailleurs libres durent s'unir, se grouper autour d'un métier : de là naquirent les *corporations* et les *maîtrises*.

Sans doute, ces corporations constituaient un progrès relatif, puisque leur organisation répondait à une nécessité sociale. Les premiers règlements n'étaient, du reste, qu'une sorte d'assurance mutuelle contre les abus de la force. C'est de cette organisation, si légitime à son origine, toutefois, que sortirent et se développèrent, avec le temps, les abus intolérables qui ont pesé, pendant cinq ou six siècles, sur le travail et sur la production. Les corporations ne tardèrent pas à perdre de vue le but de leur fondation, pour étendre les priviléges qui étaient en germe dans leur sein. Au moyen des chartes qui leur étaient octroyées par l'autorité royale, elles arrivèrent à se considérer comme investies du droit exclusif de travailler, et de fournir les populations des produits de leurs

métiers. La royauté, qui trouvait dans l'établissement de ces priviléges une source de revenus et une extension de sa puissance, favorisait ces tendances. Aussi voyons-nous, dans le XVIe siècle, un édit d'Henri III proclamer :

« Que la permission de travailler était un droit royal et domanial ; » — et M. Rossi ajoute : « Cet édit ne faisait qu'exprimer naïvement les idées du temps. »

Pour justifier son intervention dans la réglementation de l'industrie, l'autorité prescrivait le nombre de métiers qui devaient exister dans chaque localité, leur division, la matière première qui devait être employée, le mode de fabrication, la largeur des étoffes, et jusqu'au nombre de fils qui devaient composer la trame. Rien, absolument rien, n'était laissé à l'initiative privée, qui est la source cependant de tout progrès régulier et durable.

Je ne peux m'étendre sur ce sujet, qui demanderait à lui seul plusieurs entretiens; mais il est facile de se rendre compte des abus sans nombre qui découlaient de cet état de choses. Cette division officielle des métiers empêchait toute industrie nouvelle de se produire, et devenait une source interminable de procès aussi ridicules que dispendieux.

« Lorsque Argand inventa sa lampe, dit M. Rossi, il eut à soutenir des luttes incroyables avant qu'il lui fût permis d'exercer son industrie. La construction d'une lampe exigeait le concours de plusieurs métiers, l'emploi de leurs outils; deux ou trois corporations se jetaient à la fois sur l'inventeur et l'accusaient d'empiéter sur leurs prérogatives. — C'est en ces termes que l'inventeur des papiers peints se plaignait à son tour de ces vexations : « Je n'avais pas songé aux tracasseries de la » jalousie et au despotisme des communautés ; je ne tar- » dais pas à en éprouver l'animosité ou l'humeur; plu- » sieurs corps prétendaient, tour à tour, que j'envahissais » leurs droits, et il se trouvait toujours que, soit une » partie de ma manufacture, soit une autre, était une » usurpation; le moindre outil que j'imaginais ou que » j'employais n'était plus à moi, c'était l'outil d'une » manufacture; la moindre idée que j'exécutais était un » vol fait aux imprimeurs, aux graveurs, aux tapis- » siers, etc. Des administrateurs éclairés me débarras- » saient de ces entraves; je continuai à perfectionner mes » ouvrages; mes nouveaux succès excitèrent encore la » jalousie. Un règlement parut, qui était destructeur de » l'industrie, et me faisait un tort irréparable. Ces ma- » gistrats furent bientôt désabusés; ils visitèrent ma » manufacture; le règlement fut supprimé. Pour me » mettre une bonne fois à l'abri des persécuteurs, j'ob- » tins pour mon établissement le titre de manufacture » royale. »

On a écrit des volumes sur les divisions et les luttes des corporations, et nous rions aujourd'hui de ce procès, par exemple, entre les tailleurs et les fripiers, qui plaidaient depuis deux cents ans,

pour faire établir une ligne de démarcation bien tranchée entre un *habit neuf* et un *vieil habit*. Commencé en 1530, le procès durait encore en 1776, sans que la question fût résolue; l'abolition des jurades et des maîtrises y mit seule un terme. Mais si ces abus nous apparaissent sous leur côté ridicule, il faut songer aux vexations, aux souffrances et aux misères qu'ils ont fait endurer, et aux larmes qu'ils ont fait verser.

Et ce n'est encore là qu'une partie du tableau. Ceux qui avaient obtenu la maîtrise à prix d'argent, croyaient avoir assez fait. Que leur importait le perfectionnement de leur industrie? Le monopole dont ils jouissaient ne leur assurait-il pas l'écoulement de leurs produits? La seule préoccupation des maîtres, consistait à récupérer d'abord les dépenses que l'obtention de ce privilége leur avait occasionnées, et c'est sur les apprentis qu'ils comptaient pour cela. Pour avoir le droit de travailler dans un métier, il fallait donner gratuitement sept, huit, et jusqu'à dix ans de sa vie. C'était, vous le voyez, une véritable servitude, une exaction abusive prélevée sur le travail.

Il y a, cependant encore, quelques esprits qui regrettent cet état de choses, par effroi de ce qu'ils appellent « l'anarchie des forces individuelles, agis-

sant sans règle et sans frein, » qui forme la base de l'industrie moderne. Pour vous prémunir contre ces erreurs, et contre ces fausses appréciations, permettez-moi de placer sous vos yeux le préambule de l'édit de 1776 :

« .... Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits ; nous devons surtout protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister. Nous avons vu avec peine les atteintes multipliées qu'ont données à ce droit naturel et commun, des institutions anciennes à la vérité, mais que ni le temps, ni l'opinion, ni les actes mêmes émanés de l'autorité, n'ont pu légitimer. Dans presque toutes les villes de notre royaume, l'exercice des différents arts et métiers est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres réunis en communauté, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets de commerce particulier, dont ils ont le privilége exclusif; en sorte, que ceux de nos sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise, à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi nuisibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées, par lesquelles une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouve consommés en pure perte... Ces abus se sont introduits par degrés; ils sont originairement

l'ouvrage de l'intérêt des particuliers qui les ont établis contre le public; c'est après un long intervalle de temps que l'autorité, tantôt surprise, tantôt séduite par une apparence d'utilité, leur a donné une sorte de sanction... La base de ces statuts est d'abord d'exclure du droit d'exercer le métier, quiconque n'est pas membre de la communauté; leur esprit général est de restreindre, le plus qu'il est possible, le nombre des maîtrises, de rendre l'acquisition de la maîtrise d'une difficulté presque insurmontable, pour tous autres que les enfants des maîtres actuels. C'est à ce but que sont dirigés la multiplicité des frais et de formalités de réception, les difficultés de *chefs-d'œuvre,* toujours jugés arbitrairement, surtout la cherté et la longueur inutile des apprentissages, et la servitude prolongée du compagnonnage; institutions qui ont encore l'objet de faire jouir les maîtres gratuitement, pendant plusieurs années, du travail des aspirants... Parmi les dispositions déraisonnables et diversifiées à l'infini de ces statuts, mais toujours dictées par le plus grand intérêt des maîtres de chaque communauté, il en est qui excluent entièrement tous autres que les fils de maîtres ou ceux qui épousent des veuves de maîtres; d'autres rejettent tous ceux qu'ils appellent *étrangers,* c'est à dire ceux qui sont nés dans une autre ville. Dans un grand nombre de communautés, il suffit d'être marié pour être exclu de l'apprentissage, et par conséquent de la maîtrise. L'esprit de monopole qui a présidé à la confection de ces statuts, a été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne peuvent exercer pour leur propre compte. Nous ne suivrons pas plus loin l'énumération des dispositions bizarres, tyranniques, contraires à l'humanité et aux bonnes mœurs, dont sont remplis ces espèces de

codes obscurs rédigés par l'avidité, adoptés sans examen dans des temps d'ignorance, et auxquels il n'a manqué, pour être l'objet de l'indignation publique, que d'être connus... L'habitude prévalut de regarder ces entraves mises à l'industrie comme un droit commun, et le gouvernement s'accoutuma à se faire une ressource de finances des taxes imposées sur ces communautés, et de la multiplication de leurs priviléges... Henri III donna, par son édit de décembre 1582, à cette institution, l'étendue et la forme d'une loi générale. Il établit les arts et métiers en corps et communautés, dans toutes les villes et lieux du royaume. Il assujétit, à la maîtrise et à la jurande, tous les artisans. L'édit d'avril 1597 en aggrava encore les dispositions, en assujettissant tous les marchands à la même loi que les artisans... C'est, sans doute, l'appât de ces moyens de finances qui a prolongé l'illusion sur le préjudice immense que l'existence des communautés cause à l'industrie, et sur l'atteinte qu'elle porte au droit naturel. Cette illusion a été portée chez quelques personnes jusqu'au point d'avancer que le droit de travailler était un droit royal, que le prince pouvait vendre, et que les sujets devaient acheter. — Nous nous hâtons de rejeter une pareille maxime. — Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la source du travail, a fait, du droit de travailler, la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes..... »

Ces belles paroles de Turgot éveillèrent, dans tous les esprits généreux en France, un moment d'enthousiasme et d'espoir.... Mais, que peut la volonté d'un homme de bien contre les passions

aveugles ! Persécuté par les courtisans, que sa sévérité et sa droiture importunaient ; méconnu par le peuple qu'il voulait régénérer ; abandonné par Louis XVI... qu'il eût peut-être sauvé par ses réformes, Turgot devait succomber dans cette lutte inégale, et avec lui tomba aussi l'édit de 1776 sur les jurandes et les maîtrises, qui fut rapporté le mois d'août de la même année. Au lieu de faire le sacrifice d'une partie de ses injustes priviléges, la vieille société se roidissait contre les progrès de la raison et du temps, acceptant la lutte avec la Révolution qui approchait...

Dans sa marche irrésistible, impitoyable comme le Destin, la révolution de 89 balaya tous ces restes de servitude, souvenirs mal éteints de la conquête. La loi du 2-17 mars 1791 proclame :

« Les offices pour l'inspection et les travaux des arts et du commerce, les brevets et lettres de maîtrise, les droits perçus pour la réception des maîtrises et des jurandes, et tous priviléges de profession, sous quelque dénomination que ce soit, sont supprimés. — Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle jugera convenable, moyennant le paiement d'une patente, et en se conformant aux règlements qui pourront être faits. »

A partir de ce moment, l'activité humaine, débarrassée des entraves qui l'étouffaient, a recouvré

légalement son indépendance. Elle aura bien à compter encore avec les mœurs; mais malgré de funestes préjugés que les lois sont impuissantes à détruire, le travail prendra désormais dans la société son rang et son caractère; il apparaîtra, non comme un signe de dégradation, mais comme une nécessité providentielle, et comme le seul moyen légitime et honorable de vivre et de prospérer.

Au point de vue de la justice et du progrès social, ce résultat est immense. Sous l'empire de cette idée nouvelle, de cette compréhension plus juste de la grande loi du travail, l'activité humaine appliquée à la production a pris, depuis un demi-siècle, un développement prodigieux. Malgré les longues guerres du premier Empire, les désastres qui suivirent l'invasion; malgré le double milliard payé aux alliés et aux émigrés, le travail libre, comme le flot qui monte, a tout réparé, tout comblé, et la prospérité publique, à travers tant d'obstacles, a suivi sa marche ascendante.

« Mais qu'importe, me direz-vous, ce résultat, qui donne satisfaction à la justice et à la dignité humaine? Le travail en est-il moins pénible et moins douloureux pour ceux qui en supportent le poids? Les classes laborieuses ont plus de liberté;

elles sont protégées par les lois contre l'oppression et la violence; mais courbées sur le sillon ou sur le métier, n'endurent-elles pas encore les fatigues, les privations? Et si un meilleur emploi des forces augmente la quantité des produits, les besoins croissant dans la même proportion, la somme des efforts ne reste-t-elle pas toujours à peu près la même? »

Je n'aurais pu aborder cette phase de la question, si, par l'exposé qui précède, vos esprits n'eussent été préparés à me suivre sur le nouveau terrain où nous devons nous placer. Jusqu'ici, nous avons exposé à grands traits l'historique du travail. Nous avons montré l'élément servile qui en a si profondément altéré le caractère. Il faut aller plus loin, examiner de plus près, et, pour ainsi dire, en lui-même, ce grand fait économique.

Sans doute, si l'on admet en principe que tout effort est une peine, la question est insoluble, puisque la nature a mis pour condition, au soutien de notre existence, la nécessité d'une activité incessante et d'efforts continuels. La souffrance par le travail, comme les maladies, comme la vieillesse, comme la mort, serait entrée dans les vues providentielles.

Cette pensée que le travail a été imposé à l'homme comme un châtiment, se retrouve dans la Bible (1), dans toute l'antiquité. Il faut reconnaître qu'il était difficile d'échapper à cette croyance, en présence de ce long cri de douleur qui s'exhalait du travail esclave. De nos jours, témoins des merveilles de l'industrie, le travail devait nous apparaître avec un autre caractère ; toutefois, nous éprouvons un certain embarras à le définir. Pour quelques-uns, le « travail est un frein (2) ; » pour d'autres (en plus grand nombre), « c'est un devoir, » mais un devoir pénible à remplir.

Même à ce point de vue, et en admettant que le travail soit une peine, il ne serait pas indifférent d'en diminuer l'intensité par une répartition plus équitable du fardeau, et en laissant à chaque effort la juste rémunération qui lui appartient. Mais nous voudrions aller plus loin et voir dans le travail, non-seulement une nécessité et l'accomplissement d'un devoir qui relève l'homme à ses propres yeux, et qui l'honore au milieu de la société ; nous voudrions y voir la source de nos plus légitimes satisfactions.

(1) « Maledicta terra in opere tuo, in sudore vultus vesceris panem. » La terre sera maudite dans ton œuvre, et tu mangeras le pain à la sueur de ton front.

(2) C'est la pensée exprimée à la tribune par M. Guizot.

Est-ce là, de notre part, une illusion et une erreur? Dans tous les cas, cette illusion ne serait pas bien dangereuse. Une illusion! Mais n'est-ce pas plutôt une vérité éclatante par son évidence? Si cette vérité ne nous frappe pas tout d'abord, c'est qu'il est difficile d'effacer entièrement de nos esprits l'impression que le travail esclave y a laissée. Mais dégageons-nous de cette atmosphère et voyons, non ce que le travail a été dans l'antiquité, ce qu'il est encore aujourd'hui, mais ce qu'il devrait, ce qu'il *pourrait* être, et ce qu'il sera nécessairement un jour.

Et d'abord, le point de départ est-il bien certain? Est-il vrai que tout effort soit une peine? Dans tous les cas, je connais une peine bien plus grande : cette peine, serait l'absence de tout effort, l'inaction, le repos absolu imposé à l'homme. Dire que tout effort entraîne une souffrance, c'est une erreur manifeste. Voyez l'enfance; quel besoin d'activité! Que d'efforts sans but, ou sans autre but que la satisfaction qu'ils procurent par eux-mêmes! Ce qui est vrai, c'est que, par sa constitution physique, l'homme doit prendre certains intervalles de repos. Mais cette concession, faite aux exigences d'une organisation incomplète, l'action, l'activité physique et morale, le travail, en

un mot, est un besoin, un bienfait pour la santé, pour le développement des facultés, pour le jeu régulier des organes.

Ce qui nous trompe, ce qui cause cette illusion, c'est toujours cette fausse impression que l'esclavage a laissée dans nos esprits. Ainsi, on entend généralement par ce mot *travail,* les efforts physiques appliqués à l'industrie du bâtiment et des manufactures, et à la culture de la terre. De là ce nom de *classe laborieuse,* donné plus particulièrement à ceux qui vivent d'un salaire journalier et d'un travail manuel, restreignant ainsi le sens de ce mot à une portion des efforts humains qui concourent à notre bien-être, et à ceux précisément qui s'exécutent dans les conditions les plus défavorables.

Il ne faut pas croire que ce soit là une erreur sans importance. La confusion dans les mots a perpétué le mal-entendu dans les choses, et semé dans la société des germes de division et de discorde. N'avons-nous pas vu, il y a quelques années, diviser la société en deux catégories : les travailleurs et les oisifs ; la portion productive et utile de la société, et la portion improductive, et, par conséquent,... inutile? Et les oisifs, ce n'étaient pas seulement ces jeunes gens du monde, que les

fausses idées, peut-être plus encore que leurs goûts, maintiennent dans le désœuvrement, malgré l'ennui, hélas! qu'il traîne après lui. Non, la catégorie en était autrement étendue; elle embrassait tous ceux qui ne travaillent pas de leurs mains, qui ne vivent pas d'un salaire. C'était le commerçant, l'industriel, le propriétaire, le capitaliste, l'artiste, le magistrat, le professeur, l'homme de science. Voilà à quelle aberration conduisait la fausse appréciation du travail!

Quoi! le commerçant qui, de son comptoir, suit ses bâtiments voguant dans les mers lointaines, et par de hardis calculs, va chercher à l'extrémité du globe des produits qui manquent à notre pays; le commerçant qui se livre à ces combinaisons difficiles, hasardeuses, mais nécessaires, ne travaille pas!

Quoi! l'industriel qui convertit ses capitaux en bâtiments et en machines; qui est obligé, non-seulement de placer ses produits, mais de se tenir au courant de tous les nouveaux procédés de fabrication; qui est là, toujours en éveil, luttant contre la concurrence, obligé, sous peine de ruine, de suivre, de deviner même le changement de goût du public et jusqu'aux caprices de la mode; — l'industriel ne travaille pas! « Ce sont ses ouvriers et

ses machines qui travaillent pour lui, direz-vous. » Mais ces ouvriers, qui les dirige? Ces machines, qui leur donne l'impulsion? N'est-ce pas l'intelligence qui a créé ces vastes usines d'où sortent chaque semaine des masses de produits, et n'est-ce pas l'intelligence qui en maintient et en assure la prospérité?

Quoi! l'ingénieur qui trace sur le papier la ligne que doit suivre le souterrain dans les flancs de la montagne, fait un travail stérile! Et le terrassier, qui remue la terre avec une pelle, suivant l'indication qu'on lui donne, accomplit seul une œuvre utile et productive!

J'abrége ce tableau pour ne pas vous fatiguer; mais n'en ai-je pas dit assez pour vous faire comprendre à quelle aberration on était arrivé. Et cependant, la confusion était si grande dans les esprits, que ces erreurs monstrueuses parurent, un moment, porter dans leurs flancs des orages capables de bouleverser la société. Mais, dans les méditations d'une vie solitaire, un homme avait prévu ces erreurs, et, d'avance, il en avait étudié les causes et mesuré la faiblesse. Aussi, lorsque le moment arriva, F. Bastiat se trouva prêt à soutenir la lutte. Lutte mémorable, dans laquelle il mit au service de la vérité, des trésors de bon sens qui seront la source féconde où nous puiserons nos

inspirations. Mais, hélas! dans cette lutte, F. Bastiat y mit aussi sa vie, nous léguant l'obligation de continuer son œuvre.

Non, le travail n'est pas circonscrit aux efforts purement physiques. Les travailleurs ne sont pas seulement les manœuvres, les salariés, les prolétaires. C'est une fausse acception donnée à ce mot, qui maintient, au sein de la société, une classification et des divisions funestes. Le travail, c'est l'activité humaine dans ses diverses manifestations, c'est la mise en action de nos facultés pour la satisfaction de nos aspirations et de nos besoins. Eh bien! dites, est-ce qu'à ce point de vue, le seul complet et le seul vrai, le travail n'est pas la source de nos plus légitimes satisfactions? Est-ce que ce n'est pas en exerçant nos facultés que nous affirmons notre existence, que nous sentons le prix de la vie, que nous comprenons l'importance relative du rôle qui nous est assigné ici-bas?

Pourquoi donc, en définitive, le travail éveille-t-il en nous une impression de peine et de souffrance, car cette impression, nous ne pouvons la nier. Dans ce sentiment de peine, l'empreinte laissée par l'esclavage est visible; mais ce fait n'explique pas tout.

Le travail est pénible lorsqu'il exige un effort trop intense ou trop prolongé, c'est à dire, lorsqu'il n'est pas en harmonie avec nos forces physiques, qui sont excessivement bornées. Il est pénible, encore, lorsqu'il met en jeu une seule de nos facultés, ou bien lorsqu'il est contraire à nos goûts et à nos aptitudes. Ces trois causes n'ont pas, je crois, besoin d'être justifiées; la moindre réflexion en fait comprendre la justesse. Examinons seulement si elles sont fatales, ou si, au contraire, il n'est pas en notre pouvoir de les conjurer dans une assez large mesure.

Je le crois, Messieurs; — je crois que les sociétés, au point de civilisation où elles sont arrivées dans une grande partie du monde, peuvent faire disparaître, en les atténuant tous les jours davantage, ces trois causes qui rendent le travail pénible et rebutant, comme elles ont fait disparaître l'esclavage.

Nous avons dit que les forces physiques de l'homme sont excessivement bornées. Et cependant, la tâche qu'il a à accomplir est immense! Il doit prendre possession du globe, le creuser, le fouiller, arracher de la profondeur de ses entrailles les pierres, les ardoises, les mines, les charbons.

A la surface, il doit aplanir les montagnes, creuser des canaux, semer les plantes, recueillir les fruits, fabriquer et transformer presque tous les produits. J'abrége, et cependant je suis effrayé de cette énumération, et instinctivement mon imagination se reporte à cette image de la Fable, à cet Atlas antique, supportant le monde de ses larges épaules.

L'homme eût évidemment succombé sous ce poids, si un auxiliaire ne fût venu à son aide, et ne lui eût permis d'alléger de plus en plus ce fardeau. Cet auxiliaire, ce sont les forces que la nature recèle dans son sein, forces désordonnées, aveugles, mais que l'intelligence humaine a assouplies, au point de les transformer en serviteurs dociles de sa volonté. Ce sera l'objet d'une étude particulière sur les *machines*. Nous verrons si les préventions qui subsistent encore sont fondées. Mais, sans nous arrêter aux objections, laissez-moi envisager, aujourd'hui, le résultat de cette coopération gratuite des forces de la nature au travail humain.

Cette coopération traduite en chiffres effraie l'imagination. Accumulez la somme d'efforts et de mouvement que l'homme puise dans les éléments : le vent, l'eau, les métaux, la vapeur, l'électricité, les propriétés fécondantes du sol, et vous aurez

une force toujours agissante, infatigable, qui représentera les efforts réunis et incessants d'au moins quatre à cinq cents millions d'hommes. Vous voyez de quel fardeau l'humanité s'est déchargée. Et remarquez, que cette force peut incessamment s'accroître ; que l'un des éléments les plus puissants, la vapeur, est à peine connue depuis un demi-siècle, et que ses applications à une foule d'industries, à l'industrie agricole par exemple, sont encore tout à fait dans l'enfance. Au moyen de cet auxiliaire, il nous est donc possible de réduire l'effort à accomplir aux proportions de nos forces, et d'éviter cet excès de travail, qui peut être non seulement une souffrance, mais encore devenir une lente agonie, comme le témoigne l'épuisement rapide des classes asservies.

Mais ce n'est pas tout que de diminuer le travail, il faut encore le rendre digne de l'homme, le mettre en harmonie avec sa nature et, autant que possible, avec ses goûts et ses aptitudes. Deux moyens s'offrent à nous pour atteindre ce but. La coopération des agents naturels ne fait pas entièrement disparaître le sentiment de peine qui accompagne le travail. Elle nous permet bien de faire accomplir par des agents insensibles les travaux les

plus rudes, les plus rebutants; mais pour que son intervention produise toute son efficacité, il faut qu'un autre élément de progrès concoure à son action.

Cet élément, c'est l'*instruction professionnelle.*

Chacun de nous a pu faire cette observation sur lui-même : une tâche est toujours ingrate bien qu'elle n'exige que des efforts modérés, si elle n'intéresse pas notre esprit. L'explication en est bien simple. L'homme n'est pas seulement doué de force musculaire; sous ce rapport, la plupart des animaux l'emportent sur lui. Ce qui fait sa supériorité et lui imprime un cachet de souveraineté, c'est la faculté qu'il possède de comparer, de raisonner. L'homme est avant tout une *intelligence servie par des organes.*

Aussi, pour qu'il trouve dans le travail l'accomplissement d'une loi naturelle, il faut que la tâche à accomplir mette en jeu cette double faculté de son être. Prenons un exemple qui fera mieux comprendre ma pensée.

Nous avons devant nous deux ouvriers. L'un accomplit la besogne qui lui a été tracée, sans se rendre compte de ce qu'il fait. La fatigue arrive bien vite, et chaque effort ne lui laisse que le sentiment de la peine qu'il éprouve. L'autre a conçu

dans sa pensée l'œuvre qu'il veut façonner. Dans le bloc de bois ou de pierre qu'il a devant lui, il a combiné les lignes qui doivent le faire arriver plus sûrement au but. Son corps est penché sur l'ouvrage, dans une position gênante; ses bras et ses mains agissent depuis longtemps, et cependant, il n'éprouve pas encore de fatigue. Pourquoi? Parce que le travail qu'il fait intéresse son esprit; parce que sa tête travaille avec ses mains. Parce qu'il ne gagne pas seulement du pain pour vivre, mais qu'il réalise une conception de son cerveau, et que dans cette réalisation matérielle de la pensée, la nature a attaché une véritable satisfaction, comme compensation des efforts qu'elle exige.

Et remarquez que je ne parle pas de la simplification que le concours de l'intelligence apporte dans l'exécution du travail, en évitant les tâtonnements, en faisant découvrir des procédés plus faciles et plus expéditifs. Je ne considère que l'influence morale que ce concours exerce sur le travail, en enlevant à nos efforts une grande partie de la peine qui les accompagne, quand ils ne sont pas soutenus par l'activité de l'esprit.

Ce résultat si désirable, c'est par l'instruction professionnelle que nous pouvons espérer de l'atteindre. L'instruction professionnelle est la grande

voie qui doit nous conduire à la régénération du travail. C'est par elle que les spécialités se classent, que les aptitudes se développent. C'est par elle que l'intelligence se mêlant à nos efforts, les rendra tout à la fois plus féconds, et en adoucira, en même temps, l'amertume. Le travail ne sera plus alors une sorte de condamnation fatale pesant sur l'humanité, mais l'accomplissement d'une loi, la grande loi de l'activité, de l'exercice et du développement de nos facultés.

Sans doute, cet avenir est encore éloigné. Ce n'est pas en un jour que l'instruction professionnelle peut se répandre et se généraliser. Mais il appartient à chacun de nous de concourir à cette œuvre; il appartient surtout aux ouvriers de se pénétrer de son utilité et de son importance.

Ce ne sont plus seulement aujourd'hui quelques sociétés particulières, à la tête de laquelle je suis heureux de placer la Société Philomathique de Bordeaux, qui reconnaissent la nécessité d'une instruction pratique pour les classes ouvrières; cette préoccupation est générale et domine tous les esprits.

Il est permis d'espérer que tant d'efforts ne resteront pas sans fruit, et que le travail, par la liberté qu'il a acquise, et par l'intelligence pratique qu'il

est en voie d'acquérir, prendra de plus en plus, dans la société, le caractère que la foi dans une Providence paternelle lui assigne.

IIIme LEÇON.

De l'appropriation et du droit de propriété.

MESSIEURS,

Sans revenir sur nos précédentes leçons, nous voudrions rattacher par quelques mots le sujet de notre dernier entretien, à la question qui doit nous occuper ce soir.

Nous sommes partis de ce point que l'homme, nature incomplète, a une foule de nécessités et de besoins auxquels il doit donner satisfaction, pour conserver et développer son être. Pour la satisfaction de ces besoins, la Providence lui a fait don d'une vaste demeure, ou plutôt d'un vaste atelier, dans lequel il trouve tout ce qui lui est nécessaire, mais à condition d'agir sur la plupart des objets, de les *transformer*.

Nous avons vu que cette transformation ne pouvait s'opérer qu'au moyen d'une série d'efforts, c'est à dire par le *travail*. — Que le travail était, par suite, la première loi de l'humanité.

Mais pour que l'homme puisse se conserver, vivre, prospérer, le travail ne suffit pas; il faut encore qu'il puisse appliquer directement à ses besoins. l'objet ainsi transformé; qu'il en ait la *jouissance exclusive*. L'activité elle-même, pour ne pas s'exercer dans le vide, pour avoir un but utile, doit s'appliquer à un objet qui nous soit personnel, distrait, par conséquent de la communauté générale.

Cette *appropriation*, en tant qu'elle s'exerce sur les fruits accrus spontanément, ou sur les matériaux que l'homme façonne pour les faire servir à son usage, ou même sur une portion du sol, cette appropriation est-elle légitime?

Il n'y a peut-être pas de question qui ait été plus vivement agitée. De nos jours surtout, la propriété a été l'objet de bruyantes attaques, qui ont pu jeter l'hésitation et le doute dans quelques esprits. Il est essentiel cependant de se rendre compte de la vérité de ces attaques, car la société qui porterait en elle le doute sur la légitimité du droit de propriété, serait frappée au cœur.

Il semblera sans doute puéril de se demander si, avant toute civilisation, l'homme isolé a le droit de s'approprier la baie sauvage qu'il trouve dans la forêt, ou le gibier qu'il saisit à la course ou qu'il abat avec une fronde. Je ne dirai pas « que c'est un don de la Providence et que l'homme a le droit d'en jouir. » Cette pensée, vraie en elle-même, peut prêter à de dangereuses déclamations. On peut répondre, en effet : « que la Providence prodigue ses dons à tous les êtres, et que nul n'a le droit de s'attribuer exclusivement ses bienfaits. » Il y a une réponse plus précise, et qui rentre davantage dans l'objet de nos études : — l'homme doit vivre, et il ne le peut, que suivant les lois et les conditions de son organisation et de sa nature. Or, parmi ces lois se place, en première ligne, la satisfaction d'un certain nombre de besoins immédiats, satisfaction qui ne peut avoir lieu qu'au moyen de l'assimilation et de la jouissance exclusive des objets nécessaires au maintien et au renouvellement de la vie. Puisque c'est là une des conditions de notre existence, il faut bien admettre que cette appropriation est légitime, toutes les fois qu'elle ne blesse pas des droits acquis.

Il faut être juste : personne, pour l'honneur des principes, n'a contesté à l'homme le droit de se

nourrir et de se vêtir. Les adversaires les plus décidés du droit de propriété ont reculé devant cette extrémité (dont ils auraient été les premières victimes), et ils accordent volontiers au sauvage les quatre droits primitifs de *chasse*, de *pêche*, de *cueillette* et de *pâture*. La concession, vous le voyez, n'est pas très large, et l'humanité, resserrée dans ce cercle étroit, eût été étouffée au berceau. Il fallait ou qu'elle le brisât, ou qu'elle se condamnât à une vie misérable et précaire.

Ce cercle a été franchi; le droit de propriété s'est étendu, il s'est attaché aux produits du travail, il s'est implanté dans le sol; — il est devenu, par sa généralité, par son importance, la pierre angulaire sur laquelle repose l'édifice social tout entier.

Cette base serait-elle donc le résultat de l'injustice et de l'erreur, et y aurait-il quelque chose de fondé dans ces attaques qu'un écrivain qui n'a reculé, il est vrai, devant aucune excentricité, lui adressait, il y a quelques années, comme une sorte de défi jeté au sens commun? Examinons sérieusement ce problème; la chose en vaut la peine, car il s'agit de savoir si la société doit continuer à marcher en s'améliorant, ou si elle doit revenir sur ses pas, renier le principe qui avait fait

jusqu'ici sa force et sa vie, afin de prendre une voie qu'elle n'aurait pas soupçonnée pendant des siècles, et que les réformateurs ne nous indiquent pas encore très bien aujourd'hui.

Pour résoudre cette question, je ne ferai pas passer sous vos yeux l'opinion des jurisconsultes qui ont eu aussi à examiner le fondement du droit de propriété. Je ne perds pas de vue la nature de l'enseignement qui m'est confié. Les controverses des jurisconsultes sur le droit *écrit* ou *conventionnel,* et sur le droit *naturel,* fatigueraient votre mémoire sans laisser peut-être une conviction bien profonde dans vos esprits. La plupart d'entre eux se sont inspirés du droit romain. Or, il était impossible à un peuple qui avait fait de l'esclavage le piédestal de sa puissance ; qui admettait, comme un droit, la conquête et l'asservissement du monde connu, et, après avoir ravagé les pays conquis et réduit les habitants en servitude, partageait leurs terres aux légions victorieuses ; — il était impossible qu'un tel peuple eût des idées justes sur le droit de propriété. La propriété n'existe qu'avec le travail libre, et avec le respect de la liberté et de la dignité humaines. En dehors de ces deux grands principes, il n'y a plus de droits ; il n'y a

que des faits contingents que le législateur règle suivant sa volonté et son caprice.

Dominés par ces idées, Montesquieu, Mirabeau, Bentham, Tronchet donnent pour fondement à la propriété la loi, la volonté du législateur [1]. D'autres publicistes, en plus grand nombre, assignent pour base à la propriété le droit naturel, la constitution même de l'homme. C'est ainsi que Portalis donne de la propriété une définition que la science économique pourrait, au besoin, accepter :

« Le principe du droit de propriété est en nous ;
» il est dans la constitution même de notre être,
» et dans les relations avec les objets qui nous
» environnent. »

[1] « Quelques législateurs anciens, comme Lycurgue et Romulus, partagèrent également les terres. Cela ne pouvait avoir lieu que dans la fondation d'une république nouvelle, ou bien lorsque l'ancienne était si corrompue, et les esprits dans une telle disposition, que les pauvres se croyaient obligés de chercher, et les riches obligés de souffrir, un pareil remède. Si lorsque le législateur fait un pareil partage, il ne donne pas des *lois* pour le maintenir, il ne fait qu'une constitution passagère, l'inégalité entrera par les côtés que les lois n'auront pas défendus, et la république sera perdue. » (Montesquieu, *Esprit des Lois.*)

« La loi seule constitue la propriété. » (Mirabeau.)

« Les lois conventionnelles sont la véritable source de la propriété. » (Tronchet.)

Grotius et Puffendord, supposent qu'il y a eu entre les hommes une convention expresse ou tacite, pour donner au premier occupant la propriété de la chose commune.

Hobbes, définit ainsi la propriété : droit de tous, sur toutes choses ; guerre de tous contre tous ; par conséquent nul droit du premier occupant, mais seulement droit du plus fort.

Vous connaissez la définition de Cicéron « qui compare la terre à un théâtre appartenant à la communauté, mais où chacun, cependant, est maître de la place dont il s'est emparé, pendant qu'il l'occupe. » — C'est beaucoup de citations ; je demande grâce pour une dernière. Voici l'idée que se faisait de la propriété le savant et judicieux Pothier, qui, sur tant d'autres points, a tracé à la science du droit une route si sûre :

« Dieu a le souverain domaine de l'univers et de toutes les choses qu'il renferme. C'est pour le genre humain qu'il a créé la terre et toutes les créatures qu'elle renferme, et lui en a accordé un domaine subordonné au sien. Dieu fit cette donation au genre humain par ces paroles qu'il adressa à nos premiers parents après leur création : *Multiplicamini et replete terram, et subjecite eam*. Les premiers hommes eurent d'abord en commun toutes les choses que Dieu avait données au genre humain..... Cette communauté consistait en ce que ces choses, qui étaient communes à tous, n'appartenaient pas plus à aucun d'eux qu'aux autres, et qu'aucun ne pouvait empêcher un autre de prendre, dans ces choses communes, ce qu'il jugeait à propos d'y prendre pour s'en servir dans ses besoins ; pendant qu'il s'en servait, les autres devaient la lui laisser ; mais après qu'il avait cessé de s'en servir, si la chose n'était pas de celles qui se consomment par l'usage qu'on en fait, cette chose rentrait dans la communauté, et un autre pouvait s'en servir de même. Le genre humain s'étant multiplié, les hommes partagèrent entre eux la terre et la plupart des

choses qui étaient sur sa surface; ce qui échut à chacun d'eux commença à lui appartenir privativement à tous les autres. C'est l'origine du droit de propriété. »

Assurément, Messieurs, la vérité n'est pas là, et ce tableau patriarcal s'éloigne trop de la réalité pour apporter dans vos esprits la conviction que je voudrais y faire pénétrer. Cette conviction, vous ne la trouveriez peut-être pas davantage dans les écrits de la plupart des économistes, dont les aperçus incomplets, quelquefois erronnés sur cette question, ont donné tant de prise aux virulentes attaques de Proud'hon. C'est surtout à votre bon sens que je veux m'adresser; c'est principalement votre raison que je cherche à convaincre. Pour cela l'érudition ne suffit pas; il faut que vous sentiez, que vous voyiez par vous-mêmes. Il faut que vous touchiez, pour ainsi dire, du doigt la nature du droit de propriété, les éléments dont il se compose.

Nous avons vu qu'avant toute civilisation, l'appropriation des fruits naturellement accrus était chose parfaitement légitime. Poussons plus loin cet exemple et assistons, par la pensée, au développement graduel du principe de propriété. Par le fait, nous sommes dans la vérité et dans la réalité des choses, car l'appropriation de quelques baies sau-

vages ne pouvait longtemps suffire à l'homme primitif. Pour se conserver et pour prospérer, il lui fallait un abri, des vêtements, des armes, une nourriture plus abondante. Rendu ingénieux par la nécessité, il va dans la forêt, qui n'est encore à personne, coupe péniblement quelques branches, les transporte dans un site favorable, et se construit une hutte. Ce premier soin accompli, il cherche à rendre son habitation plus commode : à l'aide d'un silex tranchant il façonne quelques planches, se fait un coffre pour serrer ses provisions, une table, un siége grossiers. Avec une branche flexible et une liane, il se fabrique une arme. Avec les peaux des bêtes féroces, il se façonne des habits qui le mettent à l'abri du froid. S'il est près d'une rivière ou de la mer, avec le tronc d'un arbre, il se creusera un canot.

Voyons : est-ce que cette hutte, ces armes, ces habits, ce canot, ces meubles grossiers n'appartiennent pas à celui qui les a créés? (en tant, bien entendu, que l'homme crée quelque chose.) — Est-ce qu'il n'en est pas propriétaire? est-ce qu'il n'a pas le droit d'en jouir à l'exclusion de toute autre personne? Oubliez, un instant, les préventions que de fausses doctrines peuvent avoir jetées dans vos esprits, prenez ce fait dans sa sim-

plicité, et demandez-vous si celui qui applique son temps, ses forces, son intelligence à transformer un objet pour le rendre propre à ses besoins, n'a pas le droit de jouir de cet objet, d'en user comme il le juge convenable, d'en disposer au besoin; — demandez-vous cela; et si, sans le moindre doute, vous ne trouvez pas dans vos consciences une réponse affirmative, je déclare que je désespère moi-même de ma propre raison, et que je renonce pour toujours à chercher la vérité avec vous.

Mais je remarque que sur un simple aperçu de notre raison, nous avons fondé le droit de propriété, pour une partie tout au moins des valeurs qui existent dans la société, pour la partie mobilière, et à mon tour je recule devant cette solution, surpris d'arriver si facilement au but.

Comment cette question, qui a soulevé tant d'ardentes controverses, qui a suscité tant de craintes, allumé tant de convoitises, peut-elle tomber si directement sous l'appréciation de la raison et du bon sens, que le doute ne puisse être émis sans soulever la conscience? Ne nous serions-nous pas trompés, et ce que nous prenons pour une intuition de la vérité, ne serait-ce pas un mirage trompeur faisant illusion à notre esprit? Pourquoi croyons-nous que les meubles grossiers que se

fabrique le sauvage, sont à lui plutôt qu'à son voisin qui n'a pas concouru à les façonner? Cherchons à nous rendre compte des motifs et des considérations qui dominent instinctivement notre jugement.

L'homme est doué, dans une certaine mesure, de force et d'intelligence. Au moyen du principe de force qui est en lui, il dispose du mouvement pour transformer les objets qu'il veut faire servir à son usage; et au moyen de l'intelligence, il dirige l'action qu'il imprime à ces objets dans un but déterminé. Cette force et cette intelligence s'exercent sur un fonds qui leur est commun, et forme pour ainsi dire leur substance : ce fonds commun, c'est la *vie*.

Je n'aurai certainement pas de contradicteur en disant que l'homme s'appartient; et puisque nous sommes sur le chapitre de la propriété, qu'il est *propriétaire* de ses bras, de sa force, de son intelligence, de son savoir, de son habileté. Ces facultés qu'il tient de l'auteur de toutes choses, il peut les laisser inactives; mais il peut aussi les exercer. S'il les exerce pour améliorer sa condition et sans nuire à personne, il est certain que cette action libre et spontanée, devra être respectée en elle-même, respectée dans ses résultats. Or, les résul-

tats de l'activité humaine ou du travail, c'est la *production* dans le sens le plus large et le plus étendu de ce mot, c'est à dire, la transformation des objets pour les rendre propres à la satisfaction de nos besoins, transformation qui ne s'opère que par une série d'efforts, qui ne sont eux-mêmes qu'une portion du temps, des forces, de l'intelligence, de la vie dont l'homme dispose. C'est par une appréciation instinctive peut-être, mais juste à coup sûr, de la vérité, que la conscience universelle du genre humain a placé au rang des crimes l'homicide et le vol, car ces deux actes s'attaquent à un principe sacré : l'inviolabilité de la vie humaine.

Jusqu'ici, je suis convaincu que vous me suivez, que vous comprenez mes paroles, que vous approuvez mon langage; car il n'est pas permis d'avoir, sur cette question, deux manières de voir différentes. Aussi, j'ai hâte de passer outre et d'aborder la véritable question : la propriété du SOL; — car c'est là réellement le terrain du débat. C'est l'appropriation du sol qui a été, de tout temps, l'objet des disputes, des controverses, des récriminations et des attaques.

Pourquoi cela? Est-ce que la propriété du sol

diffère essentiellement de la propriété mobilière, dont la conscience accepte facilement la légitimité? De nos jours surtout, les valeurs mobilières ont pris une importance énorme. Eh bien! c'est toujours le sol, c'est toujours cette terre arrosée de tant de sueurs et de larmes, qui devient le but des convoitises, quand les notions du juste s'obscurcissent au milieu du bouleversement des idées.

Je crois qu'il y a dans ce fait une vague réminiscence des violences, des conquêtes, des spoliations qui se retrouvent dans l'Antiquité, et plus près de nous, dans le Moyen-Age, jusqu'à l'abolition de la féodalité. Tous ces événements que retrace l'histoire, sans faire ressortir le plus souvent les perturbations profondes qu'ils apportent dans les lois de la justice, doivent, j'en suis persuadé, exercer à notre insu une influence fâcheuse sur notre jugement.

C'est là une des causes, sans doute, mais ce n'est pas la seule. Par un sentiment difficile à définir, mais qui est réel, et j'ajoute salutaire, la terre a, par elle-même, en dehors des avantages qu'elle procure, un attrait irrésistible. Être propriétaire d'un coin de terre où végètent quelques plantes, où croissent quelques arbres, c'est avoir sa part de

ce merveilleux univers, et se rattacher par un lien à l'œuvre de la création; car si le soleil réchauffe l'air de ses rayons, c'est pour faire mûrir les fruits éclos sur l'arbre au fond du jardin; si la pluie bienfaisante vient à tomber, c'est pour rafraîchir les plantes qui se desséchaient. En suivant la grand'route, vous voyez une pauvre chaumière entourée de murs, et vous dites : « comme c'est triste à habiter! » Eh bien! c'est une erreur; c'est une illusion. Ce qui vous a semblé une pauvre et triste demeure, pour le propriétaire, c'est le centre de l'univers, c'est à ce point que tout vient converger. Ce morceau de terre qui vous a paru noir et inculte, il est vivant; c'est le sang, c'est l'âme même du paysan qui l'animent.

J'ai dû recourir à une image, pour vous faire saisir toute l'énergie de ce sentiment qui attache plus particulièrement le paysan français à la terre. Ce sentiment est naturel, et j'ai ajouté, salutaire. Toutefois, son énergie même, quand il ne trouve pas à se satisfaire, peut et doit produire des conséquences funestes : l'envie, l'irritation, ou du moins une disposition naturelle de l'esprit à accueillir les accusations les plus irréfléchies, sinon les plus coupables contre « les privilégiés de la terre, les détenteurs du sol, qui font payer chèrement à leurs

semblables, les dons que la Providence a distribués libéralement à tous. »

Il n'y a pas de sujet qui prête plus à la déclamation. Je ne parle pas de ceux qui, avec de mauvais desseins, trouvent là une voie toujours ouverte pour arriver aux passions de la multitude. Mais des esprits rêveurs, soucieux du sort de leurs semblables, témoins de la détresse de quelques-uns au milieu de la fécondité du sol, se sont attachés à faire ressortir ce contraste, en peignant, avec une exagération de couleurs, l'impression pénible qu'il fait éprouver.

« Voyez, dit-on, le sort du prolétaire. Autour de lui toutes les places sont occupées; partout où il veut reposer ses membres fatigués, le propriétaire lui dit : retire-toi. Il passe à côté de palais inhabités; il traverse de riches moissons, et il n'a pas de logement, et il souffre la faim. »

Ces tableaux, qui revêtent des couleurs différentes suivant le caractère de l'écrivain, peuvent être inspirés par un sentiment de sympathie pour les classes laborieuses, mais ils ne contribuent pas moins à accréditer cette pensée, que c'est l'appropriation du sol qui est cause de ces inégalités (et on ajoute tout bas), « de ces injustices sociales. »

Écoutez J.-J. Rousseau, qu'il faut bien citer

puisqu'il a exercé une influence énorme dans le siècle dernier, et qu'il a encore des partisans et des disciples, qui confondent dans une même admiration les sentiments généreux de cette âme ardente, et les écarts d'un génie irrité par l'infortune, et par le spectacle d'une société vieillie et corrompue :

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa » de dire : *ceci est à moi,* et trouva des gens assez » simples pour le croire, fut le vrai fondateur de » la société civile. Que de crimes, de guerres, de » meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût » point épargnés au genre humain celui qui, arra- » chant les pieux et comblant le fossé, eût crié à » ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet im- » posteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que » les fruits sont à tous, et que la terre n'est à per- » sonne. »

Le philosophe du XVIIIe siècle se contentait d'exprimer un regret, désespérant de trouver des hommes assez vertueux pour se résigner à vivre de glands dans les forêts comme les Pélasges ; le réformateur du XIXe siècle ira plus loin ; car, il est dans l'ordre des choses que le germe d'une idée fausse aille toujours en se développant jusqu'à l'éclosion. Ce n'est qu'en voyant au grand jour

ses fruits monstrueux, que la raison publique s'éclaire.

— Qu'est-ce que la propriété? demande Proud'hon. Vous connaissez sa réponse : « la propriété, c'est le vol. » — Voilà le fruit, voilà la conclusion de cette lutte plus ou moins déguisée contre la propriété territoriale.

Eh bien! pour ma part, je me félicite de voir la question aussi nettement formulée. Lorsque l'erreur se voile sous des sentiments généreux, il est souvent difficile de l'atteindre. Mais lorsqu'elle se dégage de tout alliage, qu'elle se pose comme un principe en opposition avec l'ordre social, en opposition avec la conscience du genre humain, le triomphe de la vérité me paraît plus facile et plus assuré.

Toutefois, eu égard à la gravité du débat, je réclame une attention toute particulière. Je n'ai pas dissimulé la violence des attaques. Je n'ignore pas la confusion qui existe encore dans bien des esprits sur cette question. Eh bien! écoutez la défense; écoutez-la sans parti pris à l'avance, car la prévention obstinée ferme tout accès à la lumière et à la vérité.

L'appropriation du sol constitue-t-elle un abus et une injustice, et contribue-t-elle à la misère des

classes laborieuses? Ou doit-elle être considérée, au contraire, comme un auxiliaire du bien-être et du progrès, exerçant une action bienfaisante sur tous, mais principalement sur ceux qui ne possèdent pas? — Les détenteurs du sol s'arrogent-ils une prime sur les libéralités de la nature? Ou ne sont-ils que les dispensateurs gratuits des bienfaits de la providence, ne prélevant, ce qui est légitime, que l'équivalent de leurs efforts et de leurs peines?

Ce sont bien là les deux termes de la question qu'il s'agit d'examiner.

Une première observation doit nous frapper, c'est que la culture a suivi l'appropriation du sol, qu'elle s'est étendue et perfectionnée, à mesure que le droit de propriété est devenu plus stable, plus à l'abri des exactions et de la violence.

Pour apprécier les avantages que l'on peut retirer de la propriété, il ne faut donc pas considérer la France actuelle (pour ne parler que de notre pays), les jardins, les pâturages, les riches moissons qui la couvrent, et dire : voyez comme la nature est prodigue de ses dons! La Providence a été prodigue pour l'homme, mais dans un autre sens et d'une autre manière : en lui donnant l'in-

telligence, l'énergie et le courage, pour vaincre les obstacles et transformer le sol.

Transportons-nous à quelques siècles de distance. Cette France si peuplée, si riche, couverte de cités populeuses, n'était qu'une immense forêt au milieu de laquelle les soldats de César se frayaient un passage avec la hache. Nos plaines, nos terrains d'alluvion si fertiles aujourd'hui, ne formaient que de vastes marécages. Voilà ce qu'était la France à une époque relativement peu reculée, car il existait déjà dans les Gaules, du temps de César, des peuples qui avaient un commencement de civilisation. Si les connaissances historiques nous permettaient de pénétrer plus loin, nous trouverions encore un sol plus inhospitalier et plus ingrat.

On a calculé [1] que pour les peuples qui ne connaissent pas la propriété et la culture du sol, et qui vivent exclusivement de la chasse et de la pêche, il faut une lieue carrée pour procurer à un homme les moyens d'existence les plus grossiers et les plus précaires. A ce compte, la France, avant toute appropriation, aurait nourri une population de trente mille âmes. Eh bien ! je vous le demande,

[1] Charles Comte.

que seraient devenus les trente-six millions d'habitants qu'elle nourrit aujourd'hui? S'ils avaient pu naître, ils n'auraient eu d'autre ressource que de se dévorer entre eux!

Mais, les exemples que nous avons sous les yeux, frappent davantage notre jugement. Nous habitons une magnifique cité, qui s'est élevée et étendue peu à peu. Dans les premiers siècles de notre ère, il n'existait à Bordeaux que le vaste cirque dont vous apercevez encore les ruines, deux ou trois palais sur les points les plus élevés, et autour de ces palais quelques pauvres demeures. Les neuf dixièmes de l'étendue actuelle de la ville, était couverte par les eaux du fleuve ou par les nombreux ruisseaux venant des Landes.

Croyez-vous que nos pères, en resserrant le lit du fleuve, en comprimant les ruisseaux débordés, en exhaussant le sol, et en construisant les nombreuses et splendides demeures qui renferment aujourd'hui près de deux cent mille habitants, n'ont pas fait une œuvre utile? — « Ils se sont approprié le sol.» — Soit; mais il l'ont amélioré; et sur des marais malsains, ils ont édifié une ville. Qui de nous, à moins de tomber dans la démence, aurait le courage de les blâmer? Et ne faut-il pas reconnaître, au contraire, que nous recueillons en

partie les avantages de leurs travaux et de leurs efforts.

Eh bien ! élargissons la question. Ce que nos ancêtres ont fait pour Bordeaux, ils l'ont fait aussi pour notre vieille Gaule. Ils ont abattu les forêts impénétrables, coupé les ajoncs et les ronces qui étouffaient toute végétation, desséché les marais, donné un cours régulier aux eaux, et de cette terre brumeuse qui fournissait à peine des approvisionnements aux légions de César, ils en ont fait cette riche et industrieuse contrée dont le monde entier se dispute les produits.

Pour se faire une idée de la somme d'énergie, d'efforts et de travail qu'il a fallu déployer, pour amener le sol au degré de fertilité où nous le voyons aujourd'hui presque partout en Europe, il faut suivre, par la pensée, ce pionnier américain qui part avec sa robuste famille, pour apporter la culture et la civilisation dans les forêts du Nouveau-Monde. Certes, ce n'est pas l'audace qui manque à cette race anglo-saxonne qui ne recule devant aucun obstacle. Cependant, au bout de quelques années, cette énergie a fait place au découragement ; une éclaircie a été pratiquée dans la forêt, la terre a été profondément fouillée ; mais la famille pâle, amaigrie, épuisée par la lutte, ne recueille

pas encore les fruits attendus. Il faut les sueurs, il faut la vie d'une génération, pour féconder ce sol vierge, qui rendra plus tard au centuple.

« L'appropriation du sol est un abus! » Oui, quand elle est le fruit de la conquête, de la violence, de la spoliation. Mais en elle-même, quand elle marche avec le défrichement et la culture, quand elle est le résultat du travail, ou qu'elle repose sur des contrats librement consentis, l'appropriation du sol est une lutte héroïque, et un sacrifice; — nous verrons si, pour tous, ce n'est pas un bienfait.

Voulez-vous un exemple récent, qui achèvera, je crois, d'apporter la lumière dans vos esprits? Vous croyez, peut-être, sur la foi de quelques publicistes, que la propriété a tout envahi, qu'il n'y a plus de place pour les nouveaux arrivants, et, pour me servir de l'expression consacrée, « que ceux qui n'ont que leurs bras pour vivre, ne trouvent plus une pierre pour se reposer. »

Cela est vrai autour des villes, au milieu des populations agglomérées. Mais, même en France, dans les provinces reculées, il existe encore de vastes terrains de pâture qui n'ont presque pas de valeur. C'est bien autre chose si nous sortons de la France, si nous sortons de l'Europe. Là, nous trouvons des pays entiers, des continents qui at-

tendent le premier occupant. La partie cultivée et appropriée du globe terrestre, forme tout au plus le cinquième de son étendue.

Il existe un magnifique fleuve qui, sur un parcours de huit cents lieues, baigne une contrée grande quatre fois comme la France : c'est le fleuve des Amazones. Eh bien ! il y a quelques années, le gouvernement brésilien accordait ces terrains à deux francs l'acre, ou même gratuitement, aux émigrants qui contractaient quelques obligations peu onéreuses. Ce n'est pas à dédaigner cependant que cette terre, d'une fécondité dont nous n'avons même pas l'idée dans nos climats tempérés ; où l'humus plonge à vingt pieds de profondeur ; où une atmosphère chaude et humide développe, en quelques jours, une végétation luxuriante. Séduits par la perspective de devenir propriétaires d'un domaine sur ces rives privilégiées, des Allemands durs au travail, des Basques sobres et résignés à la fatigue, partirent pour fonder une colonie. Demandez à la forêt solitaire ce qu'ils sont devenus. Le village construit a disparu sous les hautes herbes, et leurs ossements dispersés blanchissent sur cette terre qu'ils ont essayé en vain de conquérir.

L'appropriation du sol, c'est toujours une lutte,

presque toujours un douloureux sacrifice. Mais n'est-ce pas aussi un bienfait?

J'avoue que je ne puis comprendre, je ne dis pas ce qu'il y a de juste, mais même de logique, dans les attaques contre la propriété. On dit : « La terre est l'habitation de l'homme; c'est un domaine commun, dont personne n'a le droit de s'approprier exclusivement une partie. » Mais, à ce compte, nous n'aurions pas plus de droit que ceux qui nous ont précédés; et, pour ne pas dépouiller les générations futures, nous devrions conserver intacts les déserts, les marais, les forêts, et nous réduire à la vie errante et dégradée des tribus sauvages; tomber plus bas même, car les sauvages ont une cabane, un terrain cultivé et approprié autour de leur demeure. C'était là ce que voulait J.-J. Rousseau. Les réformateurs modernes l'entendent-ils ainsi? Qu'ils le disent clairement, et le bon sens public fera justice de leurs folles conceptions.

Ne voyez-vous pas qu'il y a, dans cette théorie, une absurdité qui choque la raison; car quelle est cette génération dernière et finale pour laquelle l'humanité, dans sa longue existence, devrait se sacrifier, afin de lui laisser intact cet héritage d'une terre libre et non appropriée, qui ne serait, en

réalité, qu'un héritage de désolation et de misère?

Il y a, il est vrai, une solution moins déraisonnable; il s'agit de savoir si elle est plus juste. On accepte les faits accomplis. On reconnaît que le travail a fécondé le sol; que l'appropriation a été un élément de civilisation et de progrès. Mais n'arrive-t-il pas un moment, ajoute-t-on, « où le propriétaire est rémunéré de son travail? Et alors, de quel droit conserve-t-il, à l'exclusion de tout autre, cet instrument de production que Dieu a livré gratuitement à tous? N'est-ce pas une usurpation des bienfaits de la Providence? »

On n'attaque plus ici la propriété dans son principe. On reconnaît qu'elle a favorisé le progrès, et que l'humanité n'aurait pu se multiplier et se développer, sans user de cet instrument de production et de bien-être.

Mais on attaque la propriété dans sa perpétuité et dans sa durée. « L'homme, dit-on, n'a pas un droit absolu, éternel, sur le morceau de terre dont il a pris possession, soit par son travail, soit par un contrat. Lorsqu'il a cueilli les fruits, récolté ce qu'il avait semé; lorsqu'il est rémunéré, en un mot, de tous ses efforts, pourquoi ne se retire-t-il pas? Pourquoi ne cède-t-il pas sa place à un autre? »

Il faut remarquer, d'abord, que la propriété n'affecte ce caractère de perpétuité, que dans les pays qui ont atteint un degré avancé de civilisation. Chez les peuples barbares, la propriété territoriale n'est qu'à l'état rudimentaire; elle est commune, comme chez les Germains; annuelle ou périodique, comme chez les peuples nomades et pasteurs. Tel est encore l'état de la propriété chez les Arabes, dans la Mongolie, au Thibet, dans une partie de la Turquie, de l'Afrique, et dans l'Asie centrale. L'Arabe plante sa tente près d'un puits ou d'une source, jette, presque sans préparation, quelques graines sur le sol, que la pluie et le soleil font germer et mûrir en quelques mois, et lorsque la récolte est coupée, les pacages épuisés, la tribu replie ses tentes, et va s'établir dans un autre canton.

Mais à mesure que la population se multiplie, que les besoins augmentent, la propriété perd ce caractère de précarité et de communisme; elle devient *individuelle,* durable. Au lieu de s'arrêter à la superficie, elle s'implante de plus en plus dans le sol. Or, la transformation qui s'opère dans le mode de jouissance du sol, doit nécessairement entraîner une modification correspondante dans le droit de propriété. Nous verrons, tout à l'heure, si

cette nouvelle phase du droit de propriété, blesse en quoi que ce soit la justice; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir, que cette jouissance plus exclusive de la terre, et plus complète par son intensité et par sa durée, correspond à une augmentation de produits, et par conséquent à plus de bien-être; qu'elle favorise l'accroissement de la population et le développement de la civilisation.

Personne ne disconviendra que les coteaux du Médoc et les terres de la Beauce, ne donnent plus de produits, à égale étendue, que les plaines de la Mitidja et les vallées de la Kabylie, lorsque ces contrées étaient encore soumises à la domination arabe. Et cependant, vous le voyez, ces plaines et ces vallons de l'Algérie, ne le cèdent pas en fertilité à nos meilleures terres. Il tombe sous les sens qu'avec un droit précaire, on ne peut se livrer aux longs travaux préparatoires qu'exige une culture perfectionnée. Une appropriation complète, absolue, ayant pour elle, non seulement la sécurité du moment, mais encore la sécurité de l'avenir, est donc indispensable pour retirer du sol tout ce qu'il renferme.

Ainsi, la propriété, telle qu'elle est constituée autour de nous, et (nous pouvons ajouter) telle

qu'elle existe dans les pays qui ont atteint un degré avancé de civilisation, la propriété correspond à un accroissement général de bien-être. Comment alors pourrait-elle renfermer un principe d'injustice et de spoliation? L'injustice peut bien favoriser la fortune de quelques-uns, mais en maintenant le plus grand nombre dans la misère. Ici, les faits ne se passent pas de cette manière : avec la propriété, les produits deviennent plus abondants, à meilleur marché, et pour tous, absolument pour tous, la vie se trouve plus facile et les moyens d'existence moins précaires.

Ce résultat bien frappant ne suffit pas cependant pour désarmer les adversaires de la propriété, et voici l'argument le plus sérieux qu'ils invoquent :

« La terre, disent-ils, est un fonds commun qui sert à l'homme pour exercer son activité, et pour se procurer ce qui est nécessaire à son existence. Dans le sein de la terre, il trouve les matériaux qui servent à ses constructions ; à la surface, les bois, les arbustes, les plantes ; partout, en plus ou moins grande abondance, il trouve une couche d'humus, véritable laboratoire chimique, dans lequel, sous l'action de l'eau et des rayons du soleil, germent les graines et croissent les moissons. Or, ces produits bruts sur lesquels s'exerce l'activité

humaine; ces forces mystérieuses de la germination, de la végétation, de la reproduction des espèces, sans lesquelles le travail de l'homme serait stérile, tout cela a été donné gratuitement par la Providence, donné indistinctement à tous. Et cependant quelques-uns se sont emparés de ce fonds commun, et en jouissent à l'exclusion de leurs semblables; ils jouissent de ces avantages, ou s'ils consentent à s'en dessaisir, c'est moyennant la stipulation d'une *rente,* qui est la représentation du monopole qu'ils se sont attribué. »

Cette objection est une des plus graves que la science économique puisse avoir à résoudre, car elle ne tend rien moins qu'à mettre en question les bases mêmes de notre ordre social. En dehors du droit de propriété, de sa légitimité, l'esprit ne voit plus rien, en effet, rien, que le communisme et le chaos. Précisons bien l'objection :

Est-il vrai que le propriétaire du sol, en vendant ses produits, fasse entrer, comme élément de leur valeur, non seulement sa peine, son travail, mais encore la coopération de la nature? — Est-il vrai qu'en stipulant une rente, le propriétaire du sol reçoive, non la juste rémunération d'un service rendu, mais le prix d'un monopole usurpé?

S'il en était ainsi, la propriété ne pourrait se

justifier, car nous partons de ce principe qui forme la base de la science économique, et (on peut ajouter) du droit social, des relations qui doivent exister entre des êtres qui se gouvernent par la raison et par la justice, nous partons de ce principe : que toute rémunération, pour être légitime, doit être l'équivalent d'un service rendu.

Or, si les propriétaires se font payer *l'usage des agents naturels*, pour me servir d'une expression générale qui embrasse toutes les utilités qui se trouvent, soit dans les entrailles de la terre, soit à la surface du sol, il est certain que ce principe est violé, car le propriétaire n'a pas créé ces agents naturels dont l'usage est commun à tous.

Cette objection est d'autant plus grave, que la plupart des économistes, en l'examinant, sont tombés dans la plus déplorable de toutes les erreurs; et ce sont précisément leurs écrits, sur cette question spéciale, qui ont fourni aux écoles socialistes leurs armes les plus puissantes.

Que ce principe d'injustice se rencontre fréquemment dans l'antiquité, qu'il existe encore exceptionnellement aujourd'hui, je suis loin de le nier. Ainsi, le Bédouin qui prélève un tribut sur les caravanes qui viennent se désaltérer à une source au milieu du désert, profite évidemment

d'un agent naturel, puisqu'il n'a pas contribué à la formation de cette source, qui est une pure libéralité de la nature. Il en était de même du seigneur féodal allant, par un abus de la puissance qu'explique seul l'orgueil de la conquête, jusqu'à s'attribuer un droit de suzeraineté sur les éléments qu'il était même impuissant à conjurer.

Mais remarquez, que ce sont là des exactions basées sur la violence qui, malheureusement hélas ! joue un trop grand rôle dans le monde, mais dont le cercle tend de plus en plus à se rétrécir, à mesure que s'élève le niveau de l'instruction. Ces faits exceptionnels peuvent nous attrister en songeant au sort de ceux qui en étaient victimes, mais ils ne doivent pas nous arrêter, encore moins nous égarer dans nos recherches.

Rentrons dans la grande voie que l'avenir ouvre devant nous, et demandons-nous si, dans les transactions librement consenties, en dehors par conséquent de la force, de la violence ou de la fraude, le propriétaire du sol fait entrer comme élément de la valeur de ses produits, la coopération des agents naturels.

Cet aperçu ouvre devant nous une vaste carrière que je ne veux pas scinder, et dans laquelle je ne peux m'engager ce soir. Je vous convie de m'y

suivre dans le prochain entretien. Nous rencontrerons bien des obstacles sous forme d'erreurs, de sophismes, de préjugés. Nous éprouverons peut-être le sentiment de fatigue qui accompagne le touriste quand il gravit les flancs escarpés d'une montagne. Mais permettez-moi de vous dire, m'effaçant derrière la grandeur du sujet que je traite, qu'arrivés au sommet de cette pénible ascension, vous serez bien récompensés de vos fatigues, en jetant un coup-d'œil d'ensemble sur le chemin parcouru, et en contemplant avec quelle simplicité de moyens la Providence a tout réglé, tout ordonné, aussi bien dans le monde moral que dans le monde matériel.

IVme LEÇON.

De l'appropriation et du droit de propriété

(Suite).

MESSIEURS,

La cause de presque toutes nos erreurs sur cette question du droit de propriété, vient d'une fausse

appréciation des choses, autant et plus peut-être que d'un vice de raisonnement. L'esprit bercé par des légendes, n'ayant que des connaissances vagues et confuses sur l'origine des sociétés, nous acceptons (tout en reconnaissant que notre pensée n'embrasse pas la vérité tout entière), nous acceptons, assez volontiers, que la terre est une sorte de jardin produisant naturellement, et presque sans travail, la plupart des choses nécessaires à la vie.

Avec cette fausse conception, il serait, en effet, assez difficile de justifier notre état social, et de légitimer l'inégale répartition qui a été faite de tous ces avantages. C'est pour cela que j'ai cru devoir, tout d'abord, mettre la réalité sous vos yeux, à la place de cette poétique illusion qui deviendrait dangereuse si, sortant du domaine de l'imagination, elle se mêlait à nos jugements, et influençait nos appréciations.

Je vous ai montré la terre hostile et inhospitalière pour l'homme, ne produisant naturellement à peu près rien de ce qui peut servir à la satisfaction de ses besoins. Je vous ai montré les efforts de ces pionniers qui vont porter la culture dans les forêts américaines ; l'insuccès de ces colonies d'émigrants auxquelles on livre, sans mesure, un sol vierge et fécond, et qui ne trouvent, le plus sou-

vent, que la misère et les souffrances, quand ils ne succombent pas dans cette lutte inégale.

J'aurais pu aller plus loin, et dire avec M. de Fontenay, avec M. Frédéric Passy [1], que c'est l'homme qui a fait la terre. Oui, la terre habitable, cultivable ; la terre *nourricière,* est la création de l'homme, le résultat de ses efforts et de son travail. Ce n'est pas douteux pour la Hollande ; c'est bien le travail de l'homme qui a conquis ce pays sur les flots de la mer, et qui a converti, en riches pâturages, les sables stériles. Ce n'est pas douteux non plus pour les Flandres, autrefois vastes marais couverts par les eaux de l'Escaut, dont le génie patient des habitants a fait la contrée la plus riche et la plus peuplée.

Là où l'action de l'homme est moins sensible, elle existe néanmoins, et on peut affirmer qu'il n'y a pas une portion du sol propre à la culture et aux productions diverses, que l'homme n'ait remuée avec ses bras et arrosée de ses sueurs. Ce n'est même pas assez de dire que par son travail, l'homme a fait le sol agricole, le sol productif ; il faut ajouter qu'il le fait tous les jours, que c'est une tâche sans cesse renaissante, toujours inachevée. Prenez le

(1) Fontenay, *du Revenu foncier,* p. 154 ; F. Passy, *Leçons d'économie politique,* p. 39 et suiv.

domaine le plus fertile, le mieux cultivé; abandonnez-le pendant quelques années à lui-même, vous le verrez envahi par les plantes sauvages qui ne peuvent servir de nourriture à l'homme. L'état naturel du sol, c'est l'infertilité, et il faut le travail pour le rendre apte aux productions réellement utiles à nos besoins.

Après avoir ainsi rétabli la vérité des faits sur ce point, rendons en même temps hommage à l'action de la nature, sans laquelle tous nos efforts demeureraient sans résultat. L'homme ne peut que préparer, ameublir, assainir le sol, et y déposer un germe..... A Dieu seul, par les lois merveilleuses de la germination et de la végétation, appartient de féconder ce germe, de lui communiquer une sorte de vie, et d'en faire sortir le blé et les fruits qui nous nourrissent, et l'arbre gigantesque qui sert à nous abriter. L'action de la nature est surtout sensible dans les fruits de la terre, et c'est parce qu'on avait trop laissé dans l'ombre le travail de l'homme, que la solution de cette question présentait des difficultés inextricables. Rétablissons la vérité, et disons que dans les productions de la terre, concourent deux éléments : le travail humain, et l'action des agents naturels.

Le propriétaire du sol fait-il entrer dans la valeur de ses produits, non seulement son travail, ce qui est légitime, mais encore l'action ou l'aide qu'il reçoit des agents naturels, ce qui serait contraire à toute justice?

Nous voici arrivés au point qui avait terminé notre dernier entretien. C'est en présence de cette question et des développements qu'elle comporte, que nous nous étions arrêtés. L'importance de la question, vous la pressentez : il ne s'agit, rien moins, que de la légitimité de la détention du sol. Cette importance grandit encore par le nombre des autorités que nous aurons à combattre. Ne nous laissons cependant ni effrayer, ni abattre; la certitude de la vérité est une force, contre laquelle rien ne prévaut.

La plupart des économistes ont pensé, en effet, que la collaboration de la nature entrait, pour une part, dans la détermination du prix ou de la valeur des choses. J'ai promis de faire le moins possible de la science abstraite, encore moins de la controverse, et de m'adresser surtout à votre raison. Permettez-moi, cependant, de déroger quelques instants aux habitudes consacrées, en faveur de la gravité de la question.

Les économistes de l'école anglaise, cherchant à

se rendre compte des éléments constitutifs de la valeur des choses, s'attachèrent plus particulièrement (nous pouvons même dire exclusivement) au *travail*. C'était là une conception incomplète. Sans doute, le travail est un des éléments de la valeur; mais ce n'est pas le seul, et tout le monde comprend qu'il est possible de consacrer beaucoup de temps et beaucoup de travail à un produit de peu de valeur, ou même sans valeur, si ce produit ne répond à aucun des besoins du moment. Après avoir ainsi fait reposer exclusivement la valeur sur le travail, les économistes anglais, par une inconséquence inexplicable, attribuèrent une partie de la valeur des produits de la terre à la collaboration de la nature, dont l'action féconde s'exerce nécessairement en dehors de tout travail humain.

Malheureusement, leur pensée sur ce point est trop claire, trop précise, et trop uniforme, pour qu'il soit possible de la révoquer en doute :

« Dans la culture de la terre, dit Adam Smith, la nature travaille conjointement avec l'homme, et quoique le travail de la nature ne coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa *valeur*, aussi bien que ce que produisent les ouvriers les plus chers... On peut, continue-t-il, considérer la rente, comme le produit de cette puissance de la nature dont le propriétaire prête la jouissance au fermier. Elle est l'œuvre de la nature, qui

reste après qu'on a déduit et compensé tout ce qu'on peut regarder comme l'œuvre de l'homme. C'est rarement moins *du quart,* et souvent plus *du tiers* du produit total. Jamais une quantité égale de travail humain employé dans les manufactures ne saurait opérer une aussi grande reproduction; dans celle-ci, la nature ne fait rien, c'est l'homme qui fait tout. »

« La Rente, dit Ricardo, est cette portion du produit de la terre que l'on *paie au propriétaire,* pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. »

Mac-Culloch s'exprime dans les mêmes termes :

« Ce qu'on nomme proprement la Rente, c'est la somme payée pour l'usage des forces naturelles et de la puissance inhérente au sol. Elle est entièrement distincte de la somme payée à raison des constructions, routes et autres améliorations foncières. La rente est donc toujours *un monopole.* »

En France, les hommes éminents qui ont fondé la science de l'économie politique, n'envisagèrent pas tout d'abord la propriété sous un autre aspect, et ils arrivèrent naturellement à la même conséquence :

« La terre, dit J.-B. Say, est un atelier chimique admirable, où s'élaborent une foule de matériaux et d'éléments qui en sortent sous la forme de froment, de fruits, de lin, etc. La nature a fait présent *gratuitement* à l'homme de ce vaste atelier, divisé en une foule de compartiments propres à diverses productions. Mais

certains hommes, entre tous, s'en sont emparés, et on dit : A moi ce compartiment, à moi cet autre ; ce qui en sortira sera ma propriété exclusive. Et, chose étonnante ! ce privilége usurpé, loin d'avoir été funeste à la communauté, s'est trouvé lui être avantageux. »

Quoi, la propriété territoriale serait un monopole usurpé ! La terre produirait de la valeur par l'action des agents naturels, et le propriétaire se ferait payer cette valeur, c'est à dire recevrait une rémunération pour un service qu'il n'a pas rendu ! Mais il y aurait là, remarquez-le bien, un principe d'injustice et de spoliation. En vain Mac-Culloch nous dira « que ce monopole est nécessaire. » En vain J.-B. Say témoignera sa surprise de voir que ce privilége « loin d'être funeste à la communauté, lui est avantageux. » — La raison et la conscience protestent contre une semblable conclusion dont la contradiction est manifeste, car le privilége et l'injustice ne peuvent être favorables à ceux qui en sont victimes.

Je ne veux pas retracer le tableau des attaques dont la propriété a été l'objet dans ces derniers temps ; mais en reportant vos souvenirs de quelques années en arrière, il sera facile de vous convaincre que c'est sur cette fausse appréciation de la propriété que portaient tous les coups. Ceux qui, par conviction ou par un désir de popularité,

se posaient comme des réformateurs de notre ordre social, se gardaient bien de contredire sur ce point les aperçus erronés de l'économie politique ; ils les acceptaient au contraire aveuglément ; seulement s'emparant avec habileté de ces concessions, ils en faisaient ressortir, avec une logique rigoureuse, la négation du droit de propriété. Ce point de départ admis, la propriété ne pouvait plus, en effet, se justifier ; elle portait en elle un principe d'injustice qui était sa condamnation.

— « Vous reconnaissez, dit Proud'hon, que les dons gratuits de Dieu ont, non seulement de l'utilité, mais de la valeur ; que la fécondité du sol entre pour une part dans la valeur des produits. Mais qui a fait la terre ? Est-ce le propriétaire ? Est-ce lui qui, par la vertu efficace du droit de propriété, lui communique la vigueur et la fécondité ? Voilà précisément en quoi consiste le monopole du propriétaire, que n'ayant pas fait l'instrument, il s'en fasse payer le service. Que le créateur se présente et vienne lui-même réclamer le fermage de la terre, nous compterons avec lui, ou bien que le propriétaire, soi-disant fondé de pouvoirs, montre sa procuration. »

Sauf la véhémence des termes, l'argument en lui-même est d'une logique rigoureuse, et le point de départ admis, il est impossible de ne pas arriver à la même conclusion. Mais le point de départ est-il vrai? C'est ce qu'il faut examiner.

Le propriétaire du sol en vendant ses produits

fait-il payer, non seulement son travail, le service qu'il rend, mais encore la coopération qu'il trouve dans la fécondité de la nature?

Mais d'abord, s'il en était ainsi, l'industrie agricole serait la plus merveilleuse de toutes les industries. Vous figurez-vous les propriétaires du sol ayant accaparé à leur profit les matériaux, les forces naturelles et productives, en un mot tous les biens que la Providence a répandus à pleines mains, et faisant payer tout cela à leurs semblables! La culture et la possession de la terre seraient, dans ce cas, une source inépuisable de richesses.

Or, la réalité ne correspond pas tout à fait à ce tableau. De l'aveu de tous, l'industrie agricole est la plus ingrate, celle qui, pour un travail donné, procure la rémunération la plus faible. L'agriculture a de l'attrait pour certains esprits, mais personne ne s'est avisé jusqu'ici de la considérer comme un moyen de fortune rapide. Lorsque, à l'avantage de voir fleurir ses arbres au printemps, le propriétaire peut ajouter un revenu annuel de deux et demi pour cent, il se considère généralement comme satisfait.

On peut répondre, il est vrai, que le revenu se trouve ainsi réduit par suite du prix élevé de

l'acquisition, et que tout l'avantage a été escompté par le premier qui s'est emparé du sol sans rétribution. Pour apprécier cet avantage, il faudrait remonter un peu haut. Néanmoins, nous avons assez de faits sous les yeux pour arriver à quelques idées justes sur ce point.

Nous avons déjà vu les efforts de ces pionniers auxquels on livre, sans mesure, un sol vierge dans les forêts américaines. Mais prenons des exemples plus près de nous :

Il y a quelques années, on pouvait se procurer, dans les landes communales qui avoisinent Bordeaux, des étendues considérables de terrains à des prix très réduits. Croyez-vous que ceux qui ont fait ces spéculations, et qui ont créé des domaines, ont trouvé là une source abondante de fortune? Accumulez toutes les dépenses nécessaires pour la formation d'un domaine, et vous arriverez, presque toujours, à un chiffre qui en dépasse la valeur réelle Mais c'est une observation vulgaire, passée pour ainsi dire à l'état d'axiome : qu'il vaut mieux acheter une propriété *faite,* parce qu'on ne la paie jamais ce qu'elle a *coûté.*

Il y a, sans doute, quelques exceptions, qui tiennent aux chances aléatoires qui jouent un certain rôle dans la détermination de la valeur. Mais ces

exceptions ne détruisent pas la règle générale, et ne portent aucune atteinte à la justice.

Mais alors, qui profite donc de ces merveilleux avantages de la fécondité du sol, des forces naturelles, source d'une richesse inappréciable? Ce ne sont pas les premiers pionniers qui succombent à la peine sans recueillir, pour la plupart, les fruits de leurs travaux. Ce ne sont pas nos pauvres paysans, qui mangent un pain noir arrosé de sueurs. Seraient-ce donc nos propriétaires fonciers? Mais entendez leurs doléances dont l'opinion publique et le gouvernement se sont émus au point de rechercher, au moyen d'une enquête, les causes de leurs souffrances. Et voici le fait saillant qui ressort de ces plaintes, et qui, même avant l'enquête, peut être tenu comme approximativement exact : c'est qu'à la suite de trois années d'abondance, les froments se sont maintenus en moyenne, pendant toute l'année 1866, à 16 fr. 50 c. l'hectolitre, lorsque, de l'aveu de tous, le prix de revient est de 17 à 18 francs. Ainsi, le produit le plus important, celui qui forme la base de l'agriculture en France, a été livré, pendant toute une année, au-dessous du prix de revient.

Les propriétaires ne font donc pas payer la coopération de la nature, les facultés productives

du sol. Non, tous ces merveilleux phénomènes de la végétation, avec la pluie, le sôleil, la chaleur, l'électricité, l'affinité, qui agissent sur l'humus fécondé et lui communiquent une sorte de vie, tout cela est donné gratuitement, donné par-dessus le marché, avec une portion du travail même qui reste sans rémunération. Ah! si les propriétaires du sol pouvaient faire payer la coopération de la nature, et s'ils la faisaient payer à sa juste valeur, les produits de la terre seraient bien chers! La coopération de la nature, mais qui donc peut l'évaluer?

Et cependant l'un des hommes les plus éminents, celui qui, sur tant d'autres points, a tracé une voie si sûre à l'économie politique, Adam Smith, que nous avons cité tout à l'heure, est tombé dans cette déplorable erreur. Non seulement il a admis que dans la valeur des produits de la terre, entrait pour une part la collaboration de la nature, mais il a cru pouvoir déterminer cette part, qu'il a fixée du *tiers* au *quart* de la valeur totale.

Mais voyons : est-ce qu'il y a une comparaison possible entre le travail de l'homme et l'action de la nature? Est-ce qu'il existe une relation, un rapport quelconque entre l'effort humain, qui se borne à couvrir le grain d'une terre ameublie, et cette

puissance dont notre intelligence ne saisit même pas le secret, qui communique la vie à ce germe ainsi déposé dans le sol? — Si le travail de la nature devait être payé, ce n'est pas le quart de la valeur qu'il faudrait lui attribuer, mais la totalité; car que sont en vérité les efforts de l'homme, comparés à l'action et à la puissance des agents naturels? Un atome imperceptible.

Voulez-vous me permettre de prendre un exemple que nous avons sous les yeux. Voici un verre d'eau. Quelle est sa valeur? Environ un vingtième de centime que nous payons à la Ville. Rendons-nous compte des transformations, des combinaisons, des forces mises en jeu, des travaux exécutés pour faire arriver, à la portée des besoins de tous, ce liquide bienfaisant.

La nature et les hommes ont tout à la fois concouru à ce résultat. L'administration municipale a capté les sources au Taillan, les a conduites à Bordeaux au moyen d'un aqueduc et d'un réservoir commun, et au moyen de la pression de la vapeur, les a distribuées, par des conduits souterrains, sur nos places publiques ou dans nos maisons particulières. Voilà la part du travail humain. C'est assurément une œuvre assez considérable et assez ingénieuse. Eh bien! tout cela n'est rien en

comparaison de l'œuvre grandiose de la nature. Pour former ces eaux, pour les purifier, pour les faire arriver au point où la Ville les a captées, voici les éléments dont la nature s'est servie.

Elle a réuni dans de vastes réservoirs, que nous appelons des mers, des amas d'eau saumâtre. De la surface de ces mers, chauffées par les rayons du soleil, s'élèvent, par une lente distillation, des vapeurs qui, poussées par les vents et trouvant des couches plus froides, se condensent, forment des nuages et retombent en pluie. Ce n'est pas tout : de hautes montagnes, des pics escarpés arrêtent ces nuages qui se solidifient par l'action du froid, et forment d'immenses glaciers. Puis des courants d'un air attiédi traversent ces glaciers qui se fondent peu à peu, filtrent au travers des rochers, s'épurent en parcourant les sables, et se répandent, par mille canaux, sur la surface de la terre, alimentant les fleuves, les rivières, les ruisseaux, les sources, que l'homme trouve partout pour la satisfaction de ses besoins et les nécessités de la culture.

Certes, voilà un appareil gigantesque, en présence duquel l'œuvre de l'administration bordelaise tient une bien petite place! Croyez-vous que dans la valeur de ce verre d'eau, la coopération grandiose de la nature entre pour quelque chose? Mais

l'administration municipale n'y a même pas songé. Elle a calculé les dépenses qu'elle avait faites pour capter les sources, pour construire l'aqueduc, les réservoirs, les tuyaux souterrains, et elle s'est dit : Les habitants auxquels je rends ce service, me doivent l'intérêt du capital que j'ai employé, et un intérêt supplémentaire pour réparer ces travaux et les maintenir dans le même état. C'est sur ces bases que le prix des concessions a été déterminé, en d'autres termes, que la valeur de l'eau a été fixée à Bordeaux.

Je vous le demande, et j'arrête votre attention sur ce point : Est-ce que dans cette valeur de l'eau, il y a autre chose que du travail humain? Autre chose qu'une rémunération correspondant à une peine, à un effort, à un sacrifice?

La nature ne *travaille* pas, c'est une expression qui tient à l'imperfection de notre langage; la nature agit spontanément, sans effort, en vertu d'une puissance infinie, et cette action est gratuite comme les bienfaits qu'elle procure. Voulez-vous savoir pourquoi les choses se passent ainsi? Reprenons l'exemple de ce verre d'eau. Supposons que la Ville, au lieu de fixer le prix des concessions aux particuliers, d'après l'intérêt et l'amortissement des dépenses qu'elle a été obligée de faire (ce qui est

légitime), eût voulu ajouter, au service qu'elle nous rend, le prix inestimable de celui que nous rend la nature, et qu'elle eût fixé la valeur de ce verre d'eau à un franc; que serait-il arrivé? Vous le prévoyez d'avance. Personne n'eût pris l'eau de la Ville. Nous nous serions pourvus ailleurs, à la rivière, à la source voisine, et l'eau ne nous eût coûté que la peine de la puiser, ou le salaire donné à celui qui aurait pris cette peine pour nous. Il y a donc une limite que la valeur ne peut franchir : c'est la *peine épargnée,* c'est le *service rendu.* Si la demande excède ce service, le service n'est pas accepté.

Pour faire payer la coopération de la nature, il ne suffit donc pas que l'homme en ait la volonté, il faut encore qu'il impose cette volonté par la force, la contrainte ou la ruse. Mais partout où la dignité humaine est respectée, partout où règne la liberté des transactions, la valeur, comme une rigoureuse balance, s'arrête au point où la demande est l'équivalent de la peine épargnée. Les bienfaits de la Providence ne sont ainsi accaparés par personne, et le propriétaire du sol, comme le dit F. Bastiat, « n'en est que le metteur en œuvre et le dispensateur gratuit. »

Et remarquez que ce n'est pas précisément le travail *accompli* qui limite la valeur, mais le travail

épargné. Ainsi, admettez pour un instant que l'administration municipale de Bordeaux eût mal conçu ses plans d'aqueduc, et qu'elle eût dépensé trois fois la somme nécessaire. Elle n'aurait pu pour cela tripler la valeur de l'eau, parce que les habitants lui auraient dit : nous pouvons, avec le tiers de la dépense, nous procurer le même service.

Dans ce fait, si simple en apparence, réside l'un des mobiles les plus énergiques du progrès. S'il eût été loisible au propriétaire d'imposer à ses produits une valeur en proportion du travail accompli, il n'aurait eu aucun intérêt à améliorer la culture, à rechercher les moyens ingénieux pour diminuer le travail. Tandis que, la valeur se réglant sur la peine épargnée au consommateur, c'est toujours le produit obtenu à moins de frais qui sert de régulateur. Toute amélioration profite ainsi à la communauté, et devient un stimulant pour ceux qui seraient tentés de rester en arrière.

« Ces considérations peuvent être justes, me dira-t-on, pour un produit spontané et abondant comme l'eau; mais s'appliquent-elles aussi bien aux produits du sol, dont la quantité est forcément limitée? Pour produire du blé, des légumes, des fruits, toutes choses indispensables à la vie, il faut trois choses : l'action des agents naturels, le travail de

l'homme, et une certaine étendue de terrain. Or, le sol étant dans les mains de quelques-uns, ces détenteurs ne pourraient-ils pas, par un commun accord, faire de cette possession un véritable monopole, et fixer arbitrairement et abusivement la valeur de leurs produits? Nous n'avons plus, comme dans l'exemple que vous avez cité, la faculté d'aller puiser nous-même de l'eau à la source la plus voisine, et nous sommes forcément obligés de nous adresser aux propriétaires. Cette obligation ne nous met-elle pas à leur discrétion? Et puisque vous reconnaissez que l'homme, par amour de soi, sentiment indestructible, mobile de tous ses actes, a un penchant irrésistible à exagérer la valeur des services qu'il rend, comment les propriétaires qui tiennent dans leurs mains ce qui est plus spécialement nécessaire à la vie de leurs semblables, ne leur feraient-ils pas payer, non seulement leur travail, mais encore le travail (ou si vous aimez mieux), l'action, l'aide de la nature. L'état précaire des classes agricoles nous démontre qu'il n'en a pas été ainsi, mais ce que nous ne voyons pas bien, c'est la loi qui peut mettre sûrement obstacle à cet abus qui, de votre aveu, rendrait la propriété illégitime. »

L'objection est digne d'un examen sérieux.

Il est vrai que la situation est différente lorsqu'il s'agit d'un produit pour ainsi dire spontané, très abondant, comme l'eau, l'air respirable, et une denrée d'une quantité limitée et par le travail qu'elle exige, et par l'étendue du sol nécessaire à sa production. Il est encore vrai que pour ces derniers produits, le monopole est possible, qu'il a existé, et qu'il en reste encore quelques vestiges autour de nous.

Je suis loin de prétendre que la justice ait toujours régné dans le monde. Hélas! l'étude de l'histoire donnerait un démenti trop énergique à cet optimisme. Les guerres, les rapines, les conquêtes, l'abus du droit, la violence, ont longtemps formé les éléments discordants et troublés, au milieu desquels la société s'agitait et se conservait néanmoins. Qu'au sein de ce désordre, les lois de la valeur fussent violées, principalement pour les produits du sol, comment pourrait-on le méconnaître, puisque le créateur de ces produits, l'homme lui-même, était asservi?

Ce que nous voulons constater seulement, afin de ramener la question sur son véritable terrain, c'est que pour fausser la valeur, soit des produits du sol, soit des produits industriels, pour y faire entrer tout autre élément que le travail ou le

service rendu ; pour y ajouter l'action puissante de la nature, qui doit être gratuite, il faut avoir recours ou à la force ou à la ruse, exercer une contrainte physique ou une contrainte morale.

Le respect de la vie humaine, l'inviolabilité de l'individu, le droit qu'il a de s'appartenir, d'exercer ses facultés, de disposer des fruits de son travail, voilà le point de départ de toute justice dans les rapports sociaux. Sans cela, il n'y a plus de règles, pas plus pour la valeur que pour les autres droits, et les sociétés ne se maintiennent que par une sorte d'instinct de conservation qui oppose une barrière à leurs excès.

Ces principes étaient méconnus dans l'Antiquité ; ils étaient méconnus à Rome, bien qu'elle nous ait laissé, sous d'autres rapports, des monuments de législation qui sont encore dignes d'être consultés. Dans le Moyen-Age, malgré les lueurs de vérité que le christianisme avait jetées dans le monde, ces principes n'étaient pas davantage compris. C'est ce qui explique que la science économique soit venue si tard : elle n'avait pas la base sur laquelle reposent toutes ses déductions.

Mais cette base admise, voyons si les droits du propriétaire qui s'est emparé du sol, ne consistent pas à recevoir la rémunération de son travail, le

sol lui-même avec les éléments qui le fécondent, les bienfaits de la Providence, en un mot, demeurant la chose de tous, la chose commune et gratuite. Laissons cet exemple de la valeur de l'eau; l'eau est, en effet, plutot un élément qu'un produit. Prenons un produit véritable, venu sur le sol, créé par le travail, et voyons ce qui se passe.

Le producteur de blé, de lin, de fourrages cherche à vendre ses produits le plus cher possible, c'est convenu; et nous avons dit que ce désir était naturel. Mais ce désir se trouve contre-balancé par celui du consommateur qui, mû par le même sentiment de personnalité, cherche à satisfaire ses besoins en donnant en échange le moins possible de sa peine et de son travail, c'est à dire, en achetant au plus bas prix.

Supposez ce débat libre (et nous verrons tout à l'heure quelles sont les conditions de cette liberté), chaque partie établira la comparaison dans son esprit, entre la peine prise pour obtenir le produit demandé, et la peine épargnée par la possession de ce produit. Le prix qui intervient ne modifie pas cette situation, car ce prix n'est lui-même que la représentation fictive d'un produit créé, d'un effort antérieur.

Or, dans cette comparaison, la peine, les efforts

réciproques sont seuls mis dans les deux plateaux de la balance ; car si l'une des parties, le propriétaire du sol (pour rentrer plus spécialement dans notre sujet), voulait y ajouter l'action des agents naturels, l'équilibre serait rompu et le marché n'aurait pas lieu.

Toutefois, pour qu'il en soit ainsi, il faut, avons-nous dit, que les transactions soient libres. Il est certain que si l'une des parties contractantes fait appel à la violence, le contrat est vicié, ou plutôt le contrat disparaît pour laisser place à la spoliation qui intervient avec ses formes brutales, sans souci ni du droit, ni de la justice. Mais l'absence de violence matérielle, réprimée par toutes les nations civilisées, ne constitue pas à elle seule la liberté des transactions. Il faut encore que celui qui a besoin d'un produit, puisse se le procurer, aux meilleures conditions, partout où il existe, sans autres obstacles que ceux qui viennent de la nature, de la distance, et des impôts qui, dans chaque pays, sont la représentation des services rendus par le pouvoir central. Et il faut que cette même faculté soit réciproque, mais dans un sens inverse, pour le vendeur.

C'est la théorie du *libre échange* et de la liberté commerciale, qui a tant de peine à se faire jour au

milieu des préjugés, des erreurs, et des intérêts qui s'opposent à son développement. Et cependant, la force de la vérité m'oblige à reconnaître que c'est là une condition indispensable pour que la propriété se dépouille de toute apparence de monopole, et qu'elle apparaisse avec son caractère de bienfaisance, qui est son véritable apanage.

Sans nous étendre sur la liberté des échanges, qui, par son importance, mérite un entretien séparé, nous devons cependant montrer le lien qui existe entre ces deux questions, et faire ressortir : comment les entraves apportées, même indirectement, à la faculté de vendre et d'acheter, dénaturent le droit de propriété.

Il existait sous le régime féodal un droit, connu sous diverses dénominations, mais tendant toujours au même résultat : celui d'empêcher les tenanciers d'acheter, en dehors de la seigneurie, les produits dont ils pouvaient avoir besoin, tant que le seigneur n'avait pas vendu ses propres récoltes. A la faveur de cette législation, le seigneur pouvait fixer à peu près arbitrairement le prix de ses produits, les tenanciers n'ayant d'autre ressource que de subir sa loi, ou de se priver des choses qui souvent leur étaient indispensables.

Ce monopole ainsi restreint et dont les consé-

quences étaient faciles à saisir, frappait tous les esprits par son injustice. La révolution de 89 l'a fait disparaître avec tant d'autres abus. Mais de l'enceinte du donjon féodal, le monopole s'est réfugié aux frontières des États, cherchant, d'une manière plus ou moins déguisée, à protéger les producteurs nationaux contre la concurrence des produits étrangers.

En réalité, c'est toujours le même principe, et les conséquences ne diffèrent pas sensiblement. En tenant compte de la différence des temps, les relations entre les divers peuples de l'Europe sont pour le moins aussi faciles et aussi rapides aujourd'hui, qu'elles l'étaient, à une époque reculée, entre les provinces, et même entre les seigneuries de la France féodale.

Ce dernier refuge du monopole territorial et industriel a cependant trouvé, et trouve même encore, de nombreux défenseurs; longtemps, il a formé la base du droit public européen. Les conséquences de cette restriction apportée à la faculté d'échanger ses produits, ont été incalculables. On a ainsi maintenu l'isolement entre les peuples, ravivé les rivalités, les haines; perpétué l'esprit de conquête, et érigé en doctrine ce système funeste : que chaque peuple, pour être indépendant, devait suf-

fire, par son industrie et par la culture de son sol, à ses premiers besoins, l'état de paix étant considéré comme une trêve, et les nations devant surtout s'organiser en vue de la lutte et de la guerre.

Ce système déplorable qui, sous la fausse apparence d'un patriotisme exagéré, n'est, en réalité, qu'un reste de barbarie appliqué aux relations internationales; ce système qui a laissé de si profondes racines dans les esprits, dans les mœurs, et dans la législation, sera longtemps encore un sérieux obstacle au progrès, et une cause de trouble dans le monde. Ce n'est pas en quelques mots qu'on peut espérer de combattre les dangereuses erreurs qu'il a propagées, et sous lesquelles il s'abrite. Aussi, notre but, dans ce moment, consiste exclusivement à montrer la corrélation qui existe entre le système protecteur et le droit de propriété.

A ceux qui nieraient, ou qui chercheraient à atténuer l'effet des restrictions douanières sur la valeur des produits du sol ou de l'industrie, il suffirait de rappeler quelques faits récents qui se sont passés sous nos yeux : Par la force même des choses, et par l'effort de la raison publique qui a fini par se dégager peu à peu des sophismes sous lesquels la vérité et la justice étaient étouffées, des brèches nombreuses ont été pratiquées dans cette

forteresse, longtemps inexpugnable, de la protection et du monopole. Des traités de commerce ont permis l'entrée réciproque des produits, entre des peuples jusque-là isolés. Certes, cette liberté a été mesurée avec réserve, et bien des restrictions existent encore au libre commerce. Néanmoins, il ne peut s'accomplir aujourd'hui, en Europe, dans le Nouveau-Monde, un fait quelque peu considérable, sans qu'aussitôt les marchés des pays les plus éloignés en ressentent le contre-coup, et en soient affectés. La guerre d'Amérique a jeté une perturbation profonde en Angleterre dans l'industrie des tissus, diminué en France, dans une énorme proportion, les armements et le mouvement dans les ports de mer, et, pendant l'espace de trois ans, augmenté de quatre cents pour cent la valeur des produits résineux dans la contrée des Landes.

Si, dans l'état encore imparfait des relations internationales, la diminution de production dans un pays par suite de guerre, d'inondations ou de tout autre fléau, entraîne des conséquences si graves dans le reste du monde, comment ne pas reconnaître que l'obstacle artificiel apporté à l'entrée des produits étrangers, doit nécessairement avoir les mêmes conséquences. Et cependant, ce n'est point là encore le résultat le plus funeste de

ce système. Certes, c'est une aberration bien déplorable que celle qui consiste à se priver volontairement des produits étrangers, ou d'en augmenter artificiellement la valeur, et de s'imposer ainsi, en temps de paix et au milieu de l'abondance de toutes choses, les souffrances qu'entraînent la guerre et la disette. Mais le côté le plus grave de la question, c'est qu'en agissant ainsi, le Pouvoir se trouve exercer une action directe sur la valeur des choses le plus souvent les plus nécessaires à la vie, faussant l'équivalence des services, substituant l'arbitraire à la justice, et altérant le principe même du droit de propriété.

Pour retrouver ce droit dans toute sa pureté, il est donc indispensable de faire abstraction de ce reste mal éteint de monopole, quels que soient les sophismes sous lesquels il se déguise. Aussi, admettons pour un moment, ce qui sera, n'en doutez pas, une réalité dans un avenir peu éloigné, admettons que les transactions soient libres; que celui qui a besoin d'un produit du sol ou de l'industrie, puisse se le procurer partout où il le trouve à des conditions meilleures; que celui qui a créé par son intelligence et par son travail un objet utile à ses semblables, puisse le céder dans les même conditions, et reprenons notre grande

thèse, dont cette disgression, nécessaire cependant, nous a un peu éloignés.

Nous soutenons, dans ce cas, que la coopération de la nature est entièrement gratuite, et que le propriétaire du sol ne reçoit que la rémunération de sa peine, ou plutôt l'équivalent de la peine qu'il épargne au consommateur. Les faits qui se passent tous les jours sous nos yeux, confirment cette vérité.

Ainsi, nous avons vu les agriculteurs, pendant deux ans, livrer le blé à un prix notoirement au-dessous du prix de revient; nous voyons les exploitations agricoles donner, en moyenne, un revenu annuel de deux et demi à trois pour cent. Pourquoi donc en est-il ainsi? Pourquoi l'amélioration des classes agricoles est-elle si lente? Ce n'est pas assurément le désir d'arriver promptement au bien-être qui leur manque. Quel est donc le principe qui, en dehors de la violence matérielle ou morale, met obstacle à l'abus du monopole et du privilége du propriétaire?

Ce principe réside dans la double nécessité à laquelle tout homme est soumis. En réalité, il n'y a dans la société, exclusivement, ni producteurs ni consommateurs, ni vendeurs ni acheteurs; c'est le rôle que joue la monnaie qui produit cette illusion.

Il n'y a que des personnes qui échangent le produit de leur travail, et qui ne peuvent vivre qu'à la condition de faire cet échange. Ainsi *vente* et *achat* sont les deux termes de l'échange, et ces deux termes sont aussi urgents, aussi nécessaires l'un que l'autre. Le propriétaire du sol est soumis à la loi commune; il doit vivre aussi, et pour produire du lin, du froment, de la soie, encore faut-il qu'il mange du pain noir, et qu'il se couvre de vêtements grossiers.

On dira, il est vrai, que les grands propriétaires, ceux qui possèdent les épargnes accumulées de plusieurs générations, échappent à cette nécessité, puisqu'ils peuvent attendre, en vivant sur le travail antérieur. D'abord, ce sont là de rares exceptions, qui se perdent dans la généralité, et ne modifient en rien la loi dont nous avons parlé qui domine la société. Mais ces exceptions même, existent-elles? On pourrait certainement en douter, en voyant combien durent peu les grandes fortunes; ce qui prouve bien que les désirs et les besoins de l'homme, sont toujours au-dessus des moyens dont il dispose pour les satisfaire.

L'échange, dans les deux termes qu'il embrasse, est donc une nécessité commune, qui s'impose à tous comme une condition d'existence pour les

individus vivant en société. Or, qu'arriverait-il si, l'échange étant libre, un ou même plusieurs détenteurs du sol exagéraient la valeur de leurs produits, en ajoutant à leur travail la coopération de la nature? Il arriverait que, sous l'empire de la nécessité dont nous avons parlé, d'autres propriétaires détenteurs des mêmes produits, s'offriraient pour réaliser l'échange qui échapperait ainsi aux premiers.

Les propriétaires du sol se trouvent donc ainsi déterminés, par le simple jeu de la liberté des transactions ou de la *concurrence,* à réduire leur demande jusqu'à la limite extrême où cesse l'équivalence entre le *prix* et le *service* rendu. Les propriétaires ne peuvent échapper à cette loi, qu'en se concertant pour maintenir les prix au-dessus de ce niveau régulateur. Mais d'abord, ce concert tombe sous l'application de la loi pénale. Puis, l'entente difficile à obtenir déjà entre les propriétaires d'une commune, devient tout à fait invraisemblable, impossible même, lorsque la faculté d'acheter s'étend non seulement à une province, mais à la France, à l'Europe, au monde entier. Car si les propriétaires sont unis par le désir de vendre leurs produits au-dessus de leur valeur, ils sont divisés par la crainte de ne pas les vendre, crainte qui agit avec une égale énergie.

Il semble d'abord difficile de comprendre que la faculté d'acheter librement des blés en Russie ou en Amérique, puisse avoir pour conséquence de maintenir les exigences des producteurs en France. Rien n'est plus certain cependant, et l'expérience de tous les jours confirme pleinement ce fait, qui mérite d'arrêter quelques instants notre attention.

Nous avons analysé théoriquement, et un peu longuement, les divers éléments qui déterminent et limitent forcément la valeur des produits du sol. Mais dans la pratique, les choses sont bien simplifiées par l'intervention d'un agent qui joue dans la société un rôle essentiel : Cet agent, c'est le Commerce. Le commerce a pour mission spéciale de faciliter les échanges, de maintenir la concurrence entre les producteurs, et de mettre à la portée du consommateur les produits variés du monde entier.

C'est ainsi que le propriétaire cherche vainement à accaparer à son profit, et à faire payer à ses semblables, la coopération de la nature ; ce but, constamment poursuivi, lui échappe constamment. Pour le saisir, il faut qu'il fasse appel à la violence, qu'il élève des barrières, qu'il gêne les échanges, qu'il entrave la circulation. Mais sitôt que ces obstacles disparaissent, que la liberté règne, que le travail

est respecté, le propriétaire, pour la valeur de ses produits, est soumis à un niveau fatal qui lui laisse la stricte rémunération de sa peine et de ses efforts, et, comme l'a si bien dit F. Bastiat, « il n'est que le metteur en œuvre et le dispensateur gratuit des bienfaits de la Providence. » — La propriété n'est donc, en réalité, que l'instrument avec lequel une portion de la société, plus apte à ces rudes travaux, exerce son activité. Tout ce qu'il y a de gratuit dans les productions du sol, retourne gratuitement à la communauté; le propriétaire n'en retient rien, absolument rien, en dehors de la rémunération de ses peines et de ses labeurs.

« Mais s'il en est ainsi, direz-vous, si le sol ne procure aucun avantage à ceux qui le détiennent, comment expliquer que la terre ait une valeur, que le propriétaire ne s'en dessaisisse pas sans stipuler un prix; qu'il n'en cède pas la jouissance sans le paiement d'une rente? Si l'utilité gratuite que renferme le sol profite exclusivement à la communauté, d'où vient qu'un hectare d'alluvion sur les bords de la Garonne, se vende dix fois plus qu'une même étendue de terrain dans les plaines sablonneuses des Landes? La fertilité du sol, c'est à dire la collaboration de la nature, entre donc pour quelque chose dans l'appréciation de la

valeur, et comme cette valeur revient au propriétaire, ce dernier retire donc un avantage de la fertilité qu'il n'a pas créée. »

Bien que la science économique ait donné une réponse qui satisfasse complètement la raison, l'objection mérite qu'on l'examine avec soin. Rendons-nous compte d'abord de la nature des efforts qu'exige la création et l'exploitation d'un domaine propre à donner la plus grande somme possible de produits. Voici une terre vierge, inhabitée, non appropriée, sans valeur, comme il en existe encore beaucoup dans le Nouveau-Monde; je prends possession de cette terre qui est couverte de forêts, de broussailles, ou noyée par les eaux stagnantes. Pour la mettre en culture, il faut abattre les arbres, enlever les racines, les pierres; ameublir la couche végétale; creuser des fossés pour l'écoulement des eaux. Ce n'est pas tout : il faut construire des bâtiments pour se loger, pour abriter les bestiaux et les récoltes, tracer quelques routes, jeter des ponts sur les ruisseaux. Voilà les premiers travaux que nous pouvons appeler préparatoires, travaux longs, pénibles, dispendieux, et qui, par eux-mêmes, ne donnent aucun résultat. Pour arriver à recueillir quelques fruits, il faut commencer une

autre série de travaux qui se renouvellent chaque année ou par périodes rapprochées, et qui constituent la *culture* proprement dite.

Savez-vous pourquoi ce domaine, ainsi agencé, a de la valeur? pourquoi le propriétaire a le droit de le détenir, pour ainsi dire, *éternellement,* et de ne le céder, ou de n'en céder la jouissance, que moyennant une rémunération? Parce que, par la plus ingénieuse des combinaisons, le propriétaire n'est jamais intégralement rémunéré de la première catégorie de travaux, et que, dans la valeur des produits, il ne fait entrer, et ne *peut faire entrer* en ligne de compte, que les travaux annuels ou périodiques de labour, de plantation, d'ensemencement, de fumure, de sarclage, de moisson, auxquels vient s'ajouter l'intérêt, mais seulement l'intérêt, des frais de premier établissement.

Mais s'il en est ainsi, et c'est ce que nous allons vérifier, s'il en est ainsi, il reste donc toujours une portion des efforts de l'homme incorporés au sol qui n'ont pas reçu leur rémunération, et qui légitiment son droit de détention. Assurons-nous si c'est bien là une réalité et non une hypothèse.

Pour ne pas multiplier les exemples, prenons la culture la plus répandue, celle des céréales, et supposons une famille composée de dix personnes

venant s'établir sur un terrain en friche de vingt hectares. Si cette famille est livrée à ses propres ressources, il lui faudra au moins trois ans pour défricher, ameublir, niveler, creuser les fossés, établir les clôtures, construire les bâtiments, même en ayant sous la main les bois et les matériaux nécessaires, ce qui ne se rencontre jamais entièrement. Cette famille de pionniers dépensera pour vivre environ deux mille francs par an, ce qui fait deux cents francs par personne ; ce n'est pas évidemment exagéré. Au bout de trois ans, c'est une somme de six mille francs d'épargnes antérieures qui se trouvera absorbée. Et chacun de vous peut se rendre compte, combien les chiffres que nous posons sont au-dessous de la réalité. Il n'y a pas de contrée en France où le défrichement et la mise en valeur d'un domaine de vingt hectares, avec la construction des bâtiments, ne coûte au moins dix mille francs. Mais pour écarter toutes les objections, retenons ce chiffre de six mille francs.

Voilà le premier capital, consacré aux travaux préparatoires. Pour récolter, il faut encore passer une année, se livrer à une autre série de travaux spéciaux à chaque culture, et de plus se procurer la semence, les engrais, les bêtes de trait pour les transports et les labours. Il faut bien ajouter, pour

tout cela, un millier de francs aux dépenses de la famille. — Comptons bien : six mille francs pour les travaux préparatoires; trois mille francs, dépensés pendant l'année de culture : en tout neuf mille francs.

Admettons que, par une faveur spéciale, nos pionniers récoltent cette première année quinze hectolitres par hectare, soit deux cents hectolitres; car vous n'ignorez pas que l'étendue d'un domaine n'est jamais mise entièrement en culture, qu'il y en a toujours environ un tiers ou un quart consacré aux chemins, au pacage, et aux constructions. Pour se couvrir de l'intégralité des dépenses, il faudrait donc pouvoir vendre cette récolte de quarante-cinq à cinquante francs l'hectolitre, lorsque, sur le marché, le cours est établi de vingt à vingt-cinq francs. Or, ce cours, vous le savez, s'impose à tous, et la volonté d'un seul est impuissante à élever d'un degré le niveau de la valeur.

Eh bien! dites-moi, que représentent ces vingt francs? Le calcul en a été fait si souvent, que personne n'ignore cela aujourd'hui. Ces vingt francs représentent les frais annuels de culture, et l'intérêt (intérêt bien réduit) des dépenses de premier établissement. Multipliez par la pensée les exemples; choisissez-les dans des situations différentes; appli-

quez-les à des cultures variées, vous arriverez toujours au même résultat.

Mais s'il en était différemment, nous verrions régner sur les marchés une confusion inextricable. Nous verrions les mêmes produits, le même jour, et dans des conditions identiques, avoir des valeurs différentes, ce qui est moralement impossible.

Vous le voyez donc bien : ce n'est pas la terre, ce n'est pas le fermage de la terre, qu'on paie ; ce n'est ni la force végétative de la couche d'humus, ni l'action fécondante des éléments, qui forment l'objet des transactions. Ce qui a de la valeur, et une valeur légitime, c'est le travail accompli pour rendre le sol productif et dont, par la plus nécessaire et la plus juste de toutes les lois, le propriétaire a fait l'avance à la communauté.

« Montrez-moi, dit F. Bastiat, une terre vierge
» de tout travail humain, et quelle que soit son
» heureuse situation, les conditions favorables mais
» naturelles de fécondité et de végétation, je vous
» dirai avec certitude que cette terre est sans va-
» leur. »

Il ne faudrait pas voir une dérogation à cette règle dans ce fait qu'en France, notamment, les terrains en friche, sur lesquels aucune sorte de construction n'a été élevée, aucun travail accompli,

n'en ont pas moins un prix, puisque tous les jours des terrains communaux, par exemple, qui sont dans cette condition, sont aliénés par les municipalités. Dans ce cas, le prix retiré par les communes est représenté par un service antérieur qu'elles ont rendu, soit en améliorant la vicinalité, soit en facilitant l'écoulement des eaux par le recurement des ruisseaux ou des rivières. C'est toujours un travail non rémunéré, avec cette différence, qu'ici le travail est collectif et s'applique, par les avantages qu'il procure, même aux terrains qu'il ne touche pas directement.

La détention perpétuelle d'un domaine, le droit de propriété du sol, en un mot, n'est donc autre chose que la garantie d'une catégorie de services dont le propriétaire n'est pas rémunéré. Est-ce que sa détention peut cesser, sans qu'il reçoive l'équivalent de ses services? Est-ce qu'il n'est pas juste, s'il se prive momentanément de la jouissance du résultat de ses efforts, qu'il stipule un dédommagement sous forme de rente ou de fermage?

En quoi, je vous le demande, la communauté éprouve-t-elle un préjudice? La terre n'est pas le seul instrument propre à exercer notre activité; c'est peut-être de tous, au contraire, celui qui, avec de plus grands efforts, donne de plus faibles résultats.

Est-ce qu'il n'est pas toujours facile à celui qui, en exerçant ses facultés dans l'industrie, le commerce, les sciences, les travaux publics ou toute autre branche de l'activité humaine, s'est procuré un capital, est-ce qu'il ne lui est pas toujours facile d'arriver à posséder un domaine? Les occasions ne manquent pas, certes, et on a pu dire avec vérité : « que la terre est moins à ceux qui la détiennent, qu'à ceux qui ont des capitaux pour l'acheter. »

Il est vrai que pour devenir propriétaire, il y a une condition à remplir : il faut dédommager ceux qui nous ont précédés, des peines et des efforts qu'ils ont pris, et dont ils ne sont pas rémunérés; — ou plutôt, d'une partie de ces efforts, car si, dans l'achat d'un domaine, il fallait tenir compte de toutes les dépenses qu'il a occasionnées, le prix en serait le plus souvent deux ou trois fois plus élevé que sa valeur réelle. En réalité, l'acquéreur profite de tous les nouveaux procédés que l'industrie met en œuvre pour abréger le travail, et il ne paie que les frais qu'il serait obligé de faire, au moment de l'acquisition, pour mettre la propriété dans l'état où elle se trouve.

Je le demande, quel est donc le dommage qu'éprouve la communauté de l'*accaparement* du sol? Ceux qui s'en sont ainsi emparés, ont fait l'avance

des dépenses nécessaires pour la mettre en état de produire. En remboursant ces avances, qui se réduisent tous les jours par suite des progrès de l'industrie, la propriété, quand elle est dans le commerce comme en France, revient en définitive à celui qui la désire, qui trouve là un moyen conforme à ses goûts d'employer son intelligence et son activité; — quant aux fruits, le propriétaire les cède, comme nous l'avons vu, moyennant le remboursement de la peine prise pour les recueillir, et l'intérêt seulement des avances consacrées à l'amélioration du sol.

Aussi, ce n'est pas assez de dire que la communauté n'éprouve pas de préjudice; pour être dans le vrai, il faut ajouter qu'elle y trouve un énorme avantage, car c'est au moyen de cette avance, de ce premier capital enfoui dans le sol, que le propriétaire a pu, avec un effort déterminé, augmenter indéfiniment les produits obtenus, ce qui a forcément entraîné une réduction correspondante dans le prix des choses nécessaires à la vie.

Le capital attaché au sol, ce qui forme sa valeur, c'est la terre ameublie, desséchée, débarrassée des plantes parasites pour la rendre plus apte à recevoir l'action des éléments; ce sont les engrais, qui activent la végétation et nourrissent la plante; ce

sont les charrues, les instruments aratoires, les bêtes de trait, les attelages, la machine à vapeur, qui abrégent le travail de l'homme dans une énorme proportion; ce sont enfin les granges, les abris, qui permettent de conserver les récoltes.

Si ce capital n'existait pas, ou (si vous aimez mieux) si la terre n'avait pas de valeur, que ne coûterait pas un sac de blé! Nous n'aurions pas à payer, il est vrai, l'intérêt de cette première mise de fonds, mais une famille entière remuerait à peine, avec des pelles ou avec des pioches, un hectare de fonds, et récolterait huit à dix hectolitres, qui ne suffiraient même pas à sa nourriture pendant trois mois.

Si j'ai été assez heureux pour exprimer mes idées avec quelque clarté, il me semble que la lumière a dû se faire dans vos esprits sur cette question si débattue, et vous devez actuellement comprendre : qu'avec la liberté des transactions, le propriétaire n'a ni privilége, ni monopole, ni avantages d'aucune sorte; qu'il ne retire de son travail qu'une rémunération légitime calculée sur la peine épargnée à ses semblables; — que loin de nuire à ceux qui ne possèdent pas, l'appropriation exclusive du sol et sa détention, leur est profitable, puisque c'est

le seul moyen efficace de le féconder, de le fertiliser, d'augmenter la masse des produits, d'en réduire le prix, et de permettre ainsi l'augmentation du bien-être, et l'accroissement de la population.

Vous devez comprendre, enfin, que l'appropriation et la détention du sol laissent en dehors des transactions, la coopération des agents naturels, les dons de Dieu, si visibles dans les productions de la terre, qui demeurent toujours ainsi la chose commune et gratuite ; — la médiation du propriétaire n'ayant d'autre conséquence, en faisant concourir de plus en plus ces agents dans l'œuvre de la production, que d'augmenter la somme de ces bienfaits ainsi gratuitement répartis.

Vme LEÇON.

Du capital et de l'intérêt.

Messieurs,

Il y a quelques années, d'ardentes récriminations s'élevèrent contre le CAPITAL. Non seulement,

disait-on, il exploitait le travail en partageant avec le travailleur le fruit des efforts de ce dernier, mais, par la faculté qu'il avait de se renouveler et de se reconstituer au moyen de la rente et de l'intérêt, il permettait à une classe privilégiée de vivre sans rien faire, comme ces plantes parasites qui se nourrissent de la sève de l'arbre vigoureux qui les supporte.

Cet abus paraissait si criant alors, qu'on résolut sérieusement d'y mettre un terme ; et voici les deux moyens qui furent proposés : Le premier était un moyen héroïque ! il consistait.... à se passer du capital. Le second, qui fort heureusement ne sortit pas du domaine de la discussion, consistait, au contraire, à faire appel au capital qui devait se multiplier pour venir gratuitement en aide au travail.

Ces deux aspirations, opposées en apparence, mais tendant au même résultat : l'annihilation du capital, agitèrent violemment la société, passionnant les uns, effrayant les autres. La première a produit, dans la partie intelligente et convaincue de la classe ouvrière, des miracles d'énergie que nous aurons occasion d'exposer quand nous examinerons le mouvement sociétaire qui se produisit après 1848, et qui se poursuit aujourd'hui sous le nom de *sociétés coopératives*. Quant à la gratuité du

capital, les sophismes qui lui servaient d'escorte ne pouvaient prendre quelque consistance que dans le trouble de nos esprits, semblables à ces mirages qui nous montrent à l'horizon des objets fantastiques dont la raison, revenant à elle-même, repousse l'existence. Je n'assurerais pas cependant que tous ces mirages soient effacés, et que ces sophismes, qui ont fait tant de bruit, n'aient laissé quelques racines dans l'esprit de la classe ouvrière.

Il ne faut pas s'effrayer de cela. La vérité est assez forte pour se défendre par elle-même ; et pour qu'elle s'affirme, pour qu'elle dissipe les nuageuses illusions qui peuvent quelques instants la voiler, il ne faut qu'une chose : lui laisser libre le champ de la discussion.

— Le capital est hostile au travail ! Voyons ; avant de le juger, il faut le connaître ; savoir comment il se forme, quel rôle il joue dans la société. C'est le cadre naturel de cet entretien. Ce cadre rempli, il vous paraîtra sans doute aussi inutile de défendre le capital des attaques dont il a été l'objet, que de chercher à justifier, au point de vue agricole, le rôle essentiel que joue dans l'œuvre de la production la couche de terre végétale qui communique aux plantes leur vie, et donne aux fruits leur fécondité.

Nous avons vu que par le travail, l'homme transforme les objets que la nature a mis à la disposition de tous, et les rend propres à son usage, à la satisfaction de ses besoins, ou à la satisfaction des besoins de ses semblables. Ce que l'homme transforme ainsi par son intelligence, sa volonté et son activité, il peut en jouir exclusivement, en disposer; si ce sont des produits propres à son alimentation, il peut les consommer après les avoir recueillis, et borner chaque jour ses efforts à ce qui lui est rigoureusement nécessaire pour vivre.

Dans ces conditions, il est facile de se rendre compte que nul progrès n'était possible; l'homme fût resté dans une perpétuelle enfance, tournant dans le même cercle de privations, de douleurs et de souffrances, jusqu'à ce que la fatigue, le découragement et la faim eussent fait disparaître l'espèce humaine de la surface de la terre.

Ce qui a empêché ce résultat fatal, c'est un sentiment qui n'est pas particulier à l'homme, car on le retrouve, à des degrés différents, dans presque toutes les espèces animales. Ce sentiment, c'est la *Prévoyance*. La prévoyance, sentiment irréfléchi chez les animaux, à l'état d'*instinct,* se rattache, pour l'espèce humaine, à une origine plus haute, car elle prend sa source dans la faculté de penser,

c'est à dire, dans la faculté d'étendre notre existence, dans le temps et dans l'espace, au-delà de l'étroit horizon qui nous enserre. C'est toujours le sentiment de la conservation, mais élargi, étendu au-delà du moment précis où nous vivons. C'est ce sentiment qui a permis à l'homme de se préoccuper du lendemain, et qui l'a porté à faire un effort sur lui-même, sur ses appétits, pour mettre en *réserve* une partie de ses provisions.

Cette première réserve, c'est le Capital, ou plutôt c'est le germe du capital. De ce germe fécond sont sortis nos arts, notre industrie, nos routes, nos vaisseaux, nos cités, notre civilisation tout entière. Car il ne faut pas restreindre le sens du mot capital, comme on le fait généralement, à l'argent, à la monnaie, aux effets de banque, aux actions industrielles; ce sont là les signes conventionnels et représentatifs d'une portion minime des produits créés. Le capital, ce sont les produits eux-mêmes, ce sont les instruments de travail, les constructions, les voies de circulation, les défrichements et les préparations du sol, les fruits recueillis, les produits fabriqués, les matières premières extraites; en un mot, toutes les valeurs créées par le travail, et qui forment la réserve de l'avenir.

Le travail ne contribue donc pas seul à former

le capital ; il faut un effort d'une nature plus élevée : l'effort d'une créature intelligente, qui se sent responsable de sa destinée, qui se préoccupe de son avenir, et qui a assez d'empire sur elle-même pour mettre un frein à ses appétits. Voilà l'origine, et, nous pouvons le dire sans exagération, voilà l'origine sacrée du capital.

Mais ce n'est là, je le comprends, qu'une définition toujours quelque peu vague ; ce n'est qu'un aperçu général des caractères du capital. Il reste à exposer sa formation, et le rôle qu'il joue dans la société.

Comment ce fait, si simple en apparence : l'épargne de quelques provisions pour le lendemain ou pour les jours suivants, a-t-il pu augmenter la puissance de l'homme, rendre ses efforts plus féconds, et lui permettre, malgré l'accroissement de la population, d'accroître également son bien-être? Une observation attentive nous donnera l'explication de ce phénomène.

Le capital donne, à celui qui le possède, la sécurité du lendemain, et cette sécurité constitue d'abord par elle-même une nouvelle force, force morale, il est vrai, mais qui compte néanmoins dans l'œuvre

de la production, par la confiance et l'énergie qu'elle inspire. Mais ce n'est là, il faut le reconnaître, qu'un des moindres effets de l'épargne. Il faut aller plus loin, et pénétrer au cœur même de la question.

Nous avons vu que pris isolément, l'homme est le plus dénué de tous les êtres. En appliquant sans relâche son temps, ses forces, son activité, au soin de se procurer ce qui est nécessaire pour apaiser sa faim, il ne pourrait même suffire à cette tâche. Il serait ainsi constamment sans trève, sans repos, sous l'étreinte de ses besoins les plus immédiats et les plus grossiers, se rapprochant beaucoup de l'état des bêtes fauves, qui n'ont d'autre souci que de chercher leur proie.

La première épargne a permis à l'homme de s'élever, pour quelques jours, au-dessus de cette étreinte qui tenait dans une sorte de captivité sa pensée, son intelligence, la partie morale de son être; et dans cette nouvelle vie, plus conforme à sa nature et à ses destinées, dans ce réveil des facultés supérieures, il a trouvé en même temps le secret de sa véritable force.

La force de l'homme ne réside pas seulement dans ses muscles. Le moindre fardeau l'écrase; la plupart des animaux sont plus agiles que lui; pres-

que tous sont armés pour se défendre victorieusement. D'un autre côté, les objets que l'homme doit transformer : les bois, les pierres, les métaux, ont une dureté contre laquelle ses membres délicats viennent se meurtrir et se briser.

Et cependant, l'homme atteindra les animaux les plus rapides et domptera les plus forts ; il soulèvera des fardeaux dont la dix-millième partie suffirait à l'écraser. Il taillera et façonnera à sa guise les bois et les matériaux les plus durs. Le secret de cette force nouvelle, force sans limites, l'homme l'a trouvé dans sa pensée, dans le don de comparer, de rattacher les effets aux causes. Voici comment ce résultat surprenant a été obtenu, et vous apprécierez ainsi le rôle que joue le capital dans la production :

L'homme n'est naturellement doué d'aucun organe propre à agir sur les choses qui sont nécessaires à ses besoins, et, dans la plupart des cas, il manquerait de la force nécessaire pour atteindre ce but. Comment voulez-vous que, livré à lui-même, sans instruments, il abatte un arbre, l'équarrisse et le transporte? Il est arrêté par une double résistance : la dureté du bois, et son poids. Le premier obstacle a été vaincu, en opposant, à une résistance déterminée, une résistance de même

nature, mais plus considérable. Le bois est dur; mais le silex est encore plus dur. En opposant un silex tranchant à la ténacité des fibres ligneuses, l'arbre sera abattu et grossièrement équarri.

Mais ce n'est encore qu'un premier obstacle vaincu. Il en reste un second : le manque de force. Ce surcroît de force, l'homme le puisera dans la nature. Il aura recours d'abord aux moyens les plus simples; il s'emparera de la puissance du levier pour faire une hache, une bêche, une fronde; de la flexibilité de certains bois, pour faire un arc et des flèches. Avec ces organes imparfaits, il luttera péniblement contre le besoin, contre les bêtes féroces qui le menacent, contre les obstacles et les dangers qui l'assiégent. Il traversera ainsi de longs siècles, sans même laisser de trace dans l'histoire, tant il est vrai que l'état social des peuples est en rapport avec le capital qu'ils possèdent.

Ah! pendant ces âges antéhistoriques que la Fable et les légendes qualifient d'*âge d'or,* et que la science désigne avec plus de raison sous le nom d'*âge de pierre,* ce n'est pas l'homme qui est le roi de la création. Les véritables habitants du globe, ce sont les monstres hideux qui peuplent ses eaux, et les bêtes féroces qui parcourent en liberté les forêts sans limites. L'homme, faible, timide, crain-

tif, se cache dans les cavernes, ou, semblable au castor, se construit sur les bords des lacs des cabanes sur pilotis, pour se mettre à l'abri des animaux qui le menacent (1).

Mais un élément nouveau, en faisant faire un pas immense à l'humanité, lui assure une victoire décisive sur le monde extérieur. Vous pressentez que je veux parler de la découverte et de l'emploi des métaux. Le FER, tout à la fois malléable et résistant, se prêtant à toutes les formes, attaquant à peu près tous les corps, est devenu l'organe universel du travail. Dans les mains de l'homme, ce sera le véritable sceptre avec lequel il prendra possession du globe, et, nouvel Hercule, détruira les monstres qui menacent son existence, agrandissant en même temps d'une manière indéfinie la sphère de son action, de son activité, et de son travail.

Et comme, par une harmonie peu trop observée, tous les progrès se tiennent, la perfection de l'outillage permit à l'homme de s'emparer, dans une plus large mesure, des forces naturelles qui jusque-là avaient échappé à son action. Ainsi, il soumit au joug les animaux les plus paisibles, les contraignit à porter ses fardeaux, et à déchirer le sein de

(1) Voir les récentes découvertes de cités *lacustres*, notamment sur les bords du lac Léman.

la terre pour augmenter sa fécondité. Il se servit de la force des vents, des chutes d'eau pour accomplir une partie de ses travaux. Plus tard, presque de nos jours, c'est la vapeur et l'électricité, forces désordonnées, mais d'une puissance incalculable, qui, au moyen d'ingénieux appareils, se trouveront réglées, assouplies, au point de se prêter aux mille combinaisons diverses de l'industrie.

C'est ainsi que par degrés, partant de la hache en silex, nous sommes arrivés à ces vastes ateliers dans lesquels une machine à vapeur de la force de deux cents à trois cents chevaux, met en mouvement tout un monde de roues, de scies, de marteaux-pilons et de laminoirs, qui agissent sur les corps les plus durs et les façonnent comme de la cire molle.

Or, ces outils, ces appareils, ces machines, qui forment comme une sorte d'arsenal dans lequel l'homme puise les organes qui lui sont nécessaires pour la tâche à accomplir, et sans lesquels, remarquez-le bien, il se trouverait réduit à une impuissance absolue, tout cela, c'est une portion importante du capital.

Eh bien! est-ce que cette portion du capital, que nous nommerons, si vous le voulez, le *capital-outil*, le *capital-machine*, est hostile au travail?

Hostile au travail, grand Dieu! Mais les efforts humains ne produiraient rien sans lui! Est-ce que l'homme pourrait labourer la terre avec ses ongles, abattre les arbres des forêts, et les façonner avec la seule force de ses muscles?

Le capital converti en outils, est donc un auxiliaire indispensable dans l'œuvre de la production. C'est lui, et lui seul, qui féconde le travail, en donnant à nos efforts le pouvoir de créer ce qui est nécessaire à nos besoins, pouvoir qui est d'autant plus étendu que le capital employé est plus considérable, ou, en d'autres termes, que les organes dont nous nous servons sont plus perfectionnés.

Il existe un autre capital, et c'est même celui auquel on donne plus spécialement ce nom : ce sont les réserves, les épargnes qui n'ont pas été converties en outils. Ces réserves peuvent être en nature; suivant l'industrie particulière de chaque peuple ou de chaque peuplade, elles consistent en provisions de gibier, de poisson préparé, de pelleteries, de fruits et graines diverses. Ce sont là les premières réserves sur lesquelles s'exerce le sentiment de la prévoyance, parce que l'alimentation et

le vêtement forment les premiers besoins de l'humanité. Mais à mesure que la puissance de l'homme grandit par l'appui du capital, ses besoins se développent aussi, et les réserves portent sur un plus grand nombre d'objets dont il est inutile de faire l'énumération. Mais ces réserves, à peu près sans exception, sont d'une conservation difficile, et toutes exigent des soins et des efforts pour leur garde et leur déplacement. Pour obvier à cet inconvénient, qui rendait à peu près stérile le sentiment de la prévoyance, les sociétés ont eu recours à la combinaison la plus ingénieuse et la plus féconde dans ses résultats : je veux parler de la *monnaie*.

Toute réserve implique un effort physique pour produire, et un effort moral pour refréner ses appétits. En outre, toute réserve transmise à celui qui ne la possède pas, lui épargne nécessairement la peine de la créer lui-même. De ces divers éléments : travail physique, effort moral, peine épargnée ou service rendu, résulte la VALEUR, qui joue un si grand rôle, non seulement dans l'économie politique, mais dans les relations sociales. Nous reviendrons probablement sur ce problème de la valeur, qui est encore obscur pour bien des esprits; mais pour le moment, et dans l'ordre d'idées que

nous poursuivons, ce simple aperçu peut nous suffire : — Tout produit créé, tout produit épargné a une valeur, qui se détermine par la libre appréciation du *service* que rend ce produit à celui à qui il est cédé.

Eh bien ! les sociétés ont imaginé au moyen de métaux rares, par conséquent précieux, presque inaltérables, d'une conservation et d'un transport faciles, des signes représentatifs de la valeur, permettant d'échanger les produits épargnés en une quantité de monnaie équivalente à leur prix.

Il est facile de prévoir ce qui est arrivé : au lieu de conserver les réserves en nature, le propriétaire, choisissant le moment le plus favorable, les a livrées à la circulation et à la consommation, retirant en échange, de la monnaie, c'est à dire le signe représentatif de la valeur dont il s'était volontairement dépouillé.

La monnaie, sous ses diverses formes, est ainsi devenue le grand réservoir de l'épargne. Ce qui explique que dans le langage ordinaire, on ait confondu le capital avec la monnaie.

Mais pour avoir des idées justes, il faut d'abord restituer aux mots leur véritable signification. Le capital, ce sont les produits épargnés, c'est la réserve de l'avenir ; c'est ce qui reste (nos besoins

accomplis et bornés par un sentiment de prévoyance), des fruits de notre travail et de nos efforts; que ces efforts aient pour but de satisfaire directement les besoins de nos semblables, qu'ils soient appliqués à perfectionner les instruments ou les organes de la production, ou qu'ils soient convertis en un signe conventionnel représentant le service que ces efforts sont appelés à rendre à la société. Tout cela, c'est le capital, diversifié seulement par la destination qu'on lui donne, par le but auquel on l'applique. Nous savons comment il se forme; nous savons le rôle qu'il joue dans la société : ainsi armés, nous pouvons aborder franchement les objections et les attaques dont le capital a été l'objet.

Pour bien apprécier ces objections, il nous paraît utile de faire tout d'abord la part de l'erreur et de la vérité qu'elles renferment, et cela non seulement par un sentiment de justice, mais par observation de cette règle de logique : que pour juger les effets, il faut remonter aux causes qui les produisent. Cette manière de procéder se rattache dans notre esprit à une idée plus élevée. Malgré les désordres accidentels qui troublent trop souvent l'harmonie de la société, je crois à la prédominance

du bien sur le mal, et au fond des institutions et des doctrines qui blessent la justice ou heurtent ouvertement la raison, je suis naturellement enclin à rechercher l'erreur qui les a engendrées, dominé par cette pensée, que la plus grande partie de nos maux viennent de notre ignorance, et non d'une organisation vicieuse de notre nature.

Pourquoi donc le capital, dont le rôle essentiellement utile dans l'œuvre de la production frappe tous les esprits, même les moins éclairés, a-t-il pu être envisagé d'un œil défavorable, et considéré comme étant en antagonisme avec le travail? Je crois que dans cette pensée d'antagonisme et de défiance, il convient de faire une large part au passé qui exerce, plus qu'on ne pense, une influence sur nos jugements, et vient y jeter la confusion et le trouble. En nous renfermant dans la région des principes, nous avons vu que le capital se formait par le travail et l'épargne. Mais son origine (à quoi servirait de déguiser une vérité que l'histoire retrace partout), son origine n'a pas toujours été ni aussi légitime, ni aussi pure. L'accumulation du capital a été trop souvent, hélas! le résultat de fraudes, de violences, d'extorsions, de priviléges abusifs, et le souvenir de ces actes d'injustice ont laissé sur le capital une défaveur qui ne devait

s'attacher qu'aux moyens employés pour l'acquérir.

Nous n'avons ni à refaire l'histoire, ni à accuser le passé. Sans rester indifférente aux souffrances que ces injustices ont causées, l'économie politique ne saurait avoir pour mission de raviver ces plaies et d'aigrir ces douleurs. Son rôle, déjà bien vaste, doit se borner à rechercher les principes qui forment la loi naturelle de la vie, du progrès, et du développement des sociétés. Ces principes solidement assis, en donnant à chacun une ligne de conduite pour l'avenir, lui fourniront encore la mesure des dérogations que la violence des temps barbares, et plus tard la ruse favorisée par l'ignorance, leur ont fait subir dans le passé.

Laissons par suite dans l'ombre les faits accidentels, contingents qui ne pourraient nous mener à aucune induction générale. Voyons le capital scientifiquement, dans la pureté de son origine, comme le fruit, et le fruit légitime du travail et de l'épargne. A vrai dire, il n'a et ne peut avoir d'autre source, car l'injustice, les violences, les priviléges et la spoliation, déplacent le capital, mais ne contribuent pas à le former.

Considéré à ce point de vue, le capital est encore (il faut bien le reconnaître) l'objet d'une vague défiance et d'une sourde hostilité de la part des

classes ignorantes. Il n'est pas jusqu'à l'importance du rôle qu'il joue dans la production, qui ne devienne un grief contre lui :

« S'il est indispensable au travailleur, dit-on, au point que, sans son concours, les efforts humains demeurent vains et stériles, celui qui possède le capital a un avantage marqué sur celui qui en est privé ; et s'il a un avantage aussi grand, comment admettre qu'il ne soit pas tenté d'en abuser? »

C'est contre cet avantage, contre cet abus possible, probable, que se dressent toutes les attaques. C'est contre ce prétendu monopole que s'insurge le travail, cherchant mille combinaisons diverses pour y échapper.

Que la possession d'un capital soit un avantage, nous ne chercherons pas à le nier, puisque cet avantage est précisément la *raison d'être* du capital. En travaillant, l'homme a évidemment pour but de conserver son être, d'échapper à l'étreinte de la souffrance et du besoin ; en travaillant et en économisant une partie des produits de son travail, il est nécessairement poussé par la pensée de rendre sa position meilleure. Celui qui n'a ni travaillé, ni économisé, se trouve évidemment dans une situation plus défavorable, puisqu'il est aux prises avec les mêmes besoins. Cela ne se discute pas, et

j'ajoute que cela n'a pas besoin de se justifier.

Mais j'ajoute tout aussitôt, que si les lois naturelles qui gouvernent les relations entre les hommes ne sont pas détournées de leur cours régulier, cet avantage se partage, dans une limite qui peut varier, mais se partage infailliblement entre le possesseur du capital et ceux qui en sont privés. De sorte, que loin d'opprimer les travailleurs, le capital. dans tous les cas, améliore leur situation et leur rend la vie relativement plus facile. Cette vérité ressortira, je crois, sans nuages de la discussion qui va suivre; mais avant de l'aborder, permettez-moi un souvenir rétrospectif.

Il y a quelques années, on fit grand bruit autour d'un système qui posait l'absence d'intérêt et la gratuité du capital, comme un principe de justice, invoquant l'autorité des Docteurs, des Pères de l'Église et celle d'Aristote. Jeté au milieu du trouble de nos discordes civiles, ce système vint encore augmenter la confusion qui régnait dans les esprits.

Au fond, ce qu'on présentait ainsi comme la *bonne nouvelle,* comme un principe inappliqué jusque-là qui devait régénérer le monde, n'était qu'une vieillerie *renouvelée des Grecs,* une erreur surannée qui avait pesé sur tout le Moyen-Age, et qui aurait

paralysé davantage encore le commerce et les transactions, si le bon sens et la force même des choses, n'eussent trouvé le moyen d'éluder l'opinion des Docteurs, des Pères de l'Église, et même la législation.

Et cependant, Messieurs, il fallut, à Frédéric Bastiat, une certaine dose de courage pour prendre la défense des véritables principes, contre cette théorie funeste dont la *Voix du Peuple* s'était fait l'organe [1]. Quelques-uns d'entre vous se souviennent de cette lutte mémorable, dans laquelle l'enjeu n'était autre que l'existence même de la société; car l'absence d'intérêt, c'est le mobile de nos actes, de nos transactions, des rapports entre les hommes, qui disparaît; c'est la source de la vie sociale qui est tarie.

Rassurons-nous, toutefois, et n'allons pas croire que le sort des sociétés soit fatalement attaché à une erreur fondamentale, fût-elle généralement partagée. Dans le monde moral comme dans le monde physique, il y a une force vitale qui tend à réparer les désordres que des faits accidentels peuvent apporter dans l'organisme. Mais ces désordres

[1] C'est dans la *Voix du Peuple* que Proud'hon cherchait, après la révolution de Février, à faire prévaloir ses idées contre la *propriété* et contre l'*intérêt*. Les lettres de F. Bastiat et les réponses de Proud'hon ont été reueillies, et forment le 5me volume des œuvres de Bastiat.

ne peuvent avoir lieu sans entraîner des souffrances, et quelquefois un temps d'arrêt très long dans la marche du progrès. Si la théorie, soi-disant *égalitaire* de la gratuité du capital, n'eût pas été combattue, la société n'aurait pas péri, bien que cette théorie porte avec elle la stagnation et la mort; mais il y aurait eu dans les affaires, dans toutes les relations, une telle paralysie, un tel bouleversement, que les ruines et les souffrances eussent été incalculables.

Grâce au ciel, quelques rayons de vérité purent se faire jour malgré les nuages dont l'horizon était chargé, et la légitimité de l'intérêt sortit victorieuse de cette lutte. Aujourd'hui, nous n'avons plus autour de nous ni les mêmes périls, ni les mêmes obstacles [1]. Les vérités essentielles de l'économie politique commençent à être comprises, et il ne nous reste, suivant la voie tracée par Bastiat, qu'à raffermir vos croyances et à dissiper quelques préventions qui ne sont peut-être pas encore tout à fait effacées. Mais pour cela il faut compléter l'analyse que nous avons commencée, et après avoir montré comment se forme le capital, le rôle

[1] Les discussions qui ont lieu dans les réunions publiques à Paris, donnent un démenti à nos paroles; et nous voyons avec douleur, que la classe ouvrière est encore imbue des fausses idées : de la *gratuité du capital*.

qu'il joue dans la société, expliquer quel est le mobile et le but de celui qui le forme.

La pensée première, c'est évidemment, nécessairement, une pensée personnelle de conservation. Le sauvage met en réserve quelques provisions de gibier, de poisson préparé, de fruits séchés au soleil, et cela dans la pensée de s'assurer l'existence pendant huit jours, pendant un mois, ou pendant la saison des pluies. Ces réserves lui donnant le loisir de réfléchir; il songe à diminuer sa fatigue au moyen de quelques engins de chasse ou de pêche. Ces premiers instruments, il les confectionne pour lui, pour en user personnellement. L'avantage qu'il en retire lui est bien légitimement acquis, car cet avantage est tout à la fois le résultat : de son travail, d'un effort moral, et d'un calcul. Travail, pour se procurer les premiers produits, qui lui ont permis de faire des réserves, et pour confectionner ses instruments; effort moral, pour régler ses appétits; enfin calcul, pour mettre en balance le temps et les efforts qu'exige la confection de ces engins, et la peine et la fatigue qu'ils doivent lui épargner pendant leur durée probable. Si nous ne parlons que des instruments de chasse et de pêche, c'est pour simplifier la question; mais les mêmes raisonnements, les mêmes inductions, s'appliquent

aux instruments plus perfectionnés de l'agriculture et de l'industrie moderne.

L'avantage que procure le capital considéré comme organe, comme instrument de travail (et c'est encore aujourd'hui son emploi le plus général), cet avantage est représenté : par la somme des efforts qu'exige la possession ou la jouissance du capital, et la somme des efforts qu'il épargne en simplifiant le travail, et en le rendant plus fécond. Et, pour le dire en passant, c'est parce qu'on n'a pas toujours eu soin de faire ce calcul, qu'on voit encore de nos jours tant d'inventions qui restent sans application, ou qui causent la ruine de ceux qui veulent les mettre en œuvre.

Mais pour les instruments agricoles ou industriels dont l'expérience a consacré l'utilité, l'avantage qu'ils procurent par la simplification du travail est quelquefois incalculable, et toujours énorme. Pour nous en rendre compte, prenons un exemple bien simple, et un instrument bien vulgaire ; prenons une scie à main, qui coûte dix francs ou le prix de trois à quatre journées de travail. Eh bien ! représentez-vous, par la pensée, l'économie de temps que procure ce simple instrument à celui qui est obligé de couper et de fendre régulièrement le bois. Il n'y aurait peut-être pas exagération à dire

que l'avantage dépasse mille fois la valeur de l'instrument. En passant en revue la plupart des outils, la hache, la bêche, la charrue, les machines à vapeur, vous arriveriez également à une énorme disproportion entre la valeur de l'outil et le service rendu.

Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque sans organes autres que ceux dont la nature l'a doué, l'homme est réduit à une impuissance à peu près absolue, et qu'avec les outils qui composent son capital, il arrive à une puissance de production à peu près sans limites. Or, cette différence dans la production, différence si grande qu'elle échappe aux calculs, représente l'avantage que l'homme retire du capital.

Mais pour préciser nos idées, et en restant au-dessous de la vérité, supposons qu'en moyenne et d'une manière générale, cet avantage soit dans la proportion de 1 à 10; que 1 représente ce que le capital coûte à se procurer, et 10 le service qu'il rend. L'avantage est représenté par la différence, soit 9.

D'accord avec la raison et la conscience, nous avons dit que cet avantage appartient bien légitimement au possesseur de l'instrument de travail. Mais il arrive que ceux qui veulent faire un travail

semblable, ont besoin du même outil, et qu'ils sont dépourvus de l'esprit d'invention, ou du capital nécessaire pour le confectionner. Ce n'est point là, vous le savez, une supposition gratuite. De nos jours encore, dans les pays les plus civilisés et les plus riches, cette situation est celle du plus grand nombre des travailleurs.

Faudra-t-il que ceux qui sont dépourvus du capital, se passent de l'instrument dont ils ont besoin? Cette solution serait rigoureusement juste, mais elle serait extrême et funeste dans ses conséquences, puisqu'il y aurait dans la société : d'un côté un capital ou des instruments de travail sans emploi, et de l'autre, des bras et des forces qui s'agiteraient dans le vide.

N'y a-t-il donc pas une solution? Car vous ne pouvez admettre que celui qui a besoin d'instruments de travail, les ravisse à celui qui les possède. Supposez que le propriétaire d'un capital, dise à celui qui a besoin d'instruments de travail pour utiliser ses forces :

« Je vous prête pendant un an, pendant deux ans, ces instruments de travail ou la *somme nécessaire pour les acheter;* à l'expiration du terme, vous me rembourserez intégralement cette somme, et, en outre, vous me donnerez une part des avan-

tages que la possession de ce capital vous a procurés. »

Est-ce que cette ingénieuse combinaison ne serait pas souverainement juste, et en même temps favorable aux deux parties contractantes! Eh bien! ce que je vous donne là pour une supposition, c'est purement et simplement la théorie de la loi de l'intérêt. Certes, si jamais une combinaison a été avantageuse aux classes laborieuses, c'est bien celle-là; car elle leur assure une part souvent très considérable des avantages que procure le capital, sans avoir eu la peine de l'accumuler.

On invoque cependant un argument qui vaut la peine d'être examiné. On dit : « Celui qui a un capital, instruments de travail, denrées mises en réserve, ou argent qui représente l'une et l'autre chose, ne cède la jouissance de ces objets, sous forme de prêt, que parce qu'il n'en a pas besoin lui-même pendant le temps durant lequel il s'en dessaisit. Or, s'il n'en a pas besoin, quel préjudice éprouve-t-il à faire ce prêt? S'il gardait ces objets, n'en ayant pas emploi pour lui-même, il n'en retirerait rien. Des intruments d'agriculture, des sacs de blé au grenier, des écus dans la caisse, ne produisent pas de fruits. Pourquoi donc, par le prêt, acquièrent-ils la puissance de produire un intérêt?»

Cet argument, qui a longtemps servi de base aux lois contre l'usure, s'expliquait à une époque d'ignorance, à peu près absolue, sur les principes économiques qui gouvernent les sociétés, et notamment sur le rôle que joue le capital dans la production. Mais il n'est plus permis de l'invoquer aujourd'hui, à moins de rester complètement étranger aux principes les plus élémentaires de la science.

« Celui qui possède un instrument de travail, et qui n'en a pas l'emploi pendant un certain temps, n'éprouve aucun préjudice à en céder momentanément la jouissance, pourvu qu'on le lui rende dans le même état. » — Soit; si vous voulez en faire un acte de bienfaisance, j'admets que le prêt puisse avoir lieu dans ce cas sans rémunération, et j'ajoute que ces actes sont encore assez fréquents dans nos campagnes pour ce qui concerne les instruments d'agriculture. Mais quelle induction tirer de là? Nous ne cherchons pas quelles peuvent être les inspirations de la bienveillance, qui joue un rôle dans la société, mais à laquelle on ne trace pas de règles; nous recherchons quelles sont les lois de la justice dans les rapports entre les hommes vivant en société. Or, la justice m'oblige-t-elle à confier à autrui, même momenta-

nément, les fruits de mon travail? Admettons la certitude de la restitution, l'absence même d'un préjudice possible (supposition tout à fait gratuite); mais l'emprunteur y trouve un avantage. Et pourquoi voulez-vous qu'il jouisse exclusivement de l'avantage que lui procure mon travail antérieur? N'est-ce pas méconnaître la loi fondamentale qui détermine la valeur des choses? De quoi se compose la valeur? — De la peine prise par le vendeur, et du *service rendu à l'acheteur*. En éliminant l'un de ces deux éléments, le *service rendu*, on fait du même coup disparaître toute justice des relations humaines.

Ainsi, cette objection qui a pu faire illusion à quelques esprits, se heurte tout d'abord contre un sentiment de justice; mais ce n'est pas tout, et l'objection n'est même pas sérieuse, parce qu'elle repose sur une vue incomplète des véritables caractères du capital. Dire : « Celui qui prête, n'a pas besoin de ce dont il se dessaisit momentanément, » et conclure de là que le prêt doit être gratuit, n'est pas plus exact que de dire : « Celui qui vend, peut se passer de l'objet vendu, puisqu'il consent à s'en dépouiller; donc toutes les transactions doivent être gratuites.» — Tout cela, c'est une argumentation de mots vides de sens et de raison,

qui trahit l'ignorance absolue des choses sur lesquelles on raisonne.

En réalité et en justice, tout produit créé par mon travail, est ma propriété légitime; je peux en disposer, soit en l'utilisant directement à mes besoins, soit (ce qui est plus général) en l'échangeant contre d'autres produits, ou contre un signe qui en représente la valeur. Cet échange ne modifie pas mon droit primitif; le nouveau produit ou l'argent, ce n'est toujours que la représentation de mon travail, de ma peine, et du service que j'ai rendu à la société. Je peux consommer journellement ces produits, ou la valeur qu'ils représentent. Mais au lieu de cela, exerçant un empire sur mes appétits ou sur mes goûts, j'en mets une partie en réserve, et parviens ainsi à constituer un capital. Ce capital, je l'ai formé pour améliorer ma position, pour me mettre à l'abri du besoin lorsque mes forces ou ma santé viendraient à décroître; ou bien encore, pour me débarrasser des soucis de la vie matérielle, afin de pouvoir satisfaire d'autres goûts, cultiver les sciences, par exemple, ou m'instruire par les voyages.

Direz-vous que je n'ai pas besoin de ce capital, puisque je consens à en céder la jouissance moyennant une rémunération? Mais j'en ai tellement

besoin, au contraire, que je ne l'ai formé que pour en retirer le genre d'avantage que je sollicite. L'INTÉRÊT, ce n'est pas seulement la rémunération du capital, c'est sa *raison d'être*. Si une rémunération n'était pas attachée au prêt, il arriverait infailliblement que le capital ne se formerait que dans les limites de ce qui serait nécessaire à chacun de nous pour améliorer nos instruments de travail; il n'y aurait pas de capital *disponible*, et les travailleurs devraient tous partir du même point, du dénuement complet et absolu, pour s'élever peu à peu et former eux-mêmes leur capital.

Ce nouvel aspect de la question a d'autant plus d'importance, que cette idée est généralement répandue aujourd'hui parmi la classe ouvrière. Aussi, je sollicite, pour quelque temps encore, toute votre attention.

Sans doute, le travail et l'épargne sont la source de tout. Il n'est donc pas moralement impossible que les classes laborieuses, par un effort énergique, puissent parvenir à constituer elles-mêmes le capital qui leur est nécessaire. Seulement, n'y a-t-il pas là une erreur, un malentendu et un danger?

Le danger, qui pourrait le méconnaître! Si le

capital formé demeurait sans emploi, par suite de la défiance des travailleurs, et de leur résolution arrêtée de ne pas subir ses exigences, il y aurait une masse d'efforts antérieurs qui seraient en grande partie perdus pour la société. Mais à quelle condition? Et c'est ici qu'est le nœud de la question. A la condition de recommencer ces mêmes efforts, et de reformer ce même capital; seulement, comme les moyens d'action feraient défaut, on se résignerait, pour ne pas abandonner au capital formé une partie des avantages que procure son concours, à subir les peines, les fatigues, aggravées outre mesure, que son accumulation a coûtées.

Il est vrai que les classes laborieuses ont foi dans la vertu des sociétés coopératives, pour opérer ce miracle, presque instantané, de la formation des capitaux.

J'ai le regret de dire que c'est là une illusion. Les sociétés coopératives, quelle que soit la forme qu'elles affectent, n'ont pas cette vertu mystérieuse. Elles agissent purement et simplement comme stimulant du sentiment de la prévoyance et de l'épargne; voilà tout le secret. Ce levier, pour ne pas être merveilleux, n'en est pas moins fécond. Mais il faut se garder de ces engouements irréfléchis qui laissent toujours après eux des mé-

comptes, et peuvent entraîner les esprits dans une fausse voie.

Quelle que soit la forme sous laquelle se groupent les efforts individuels, il faut toujours arriver à la formation des capitaux par la voie vulgaire du travail et de l'épargne. Et comme le travail est d'autant plus fécond, que l'outillage est plus perfectionné ou le capital plus abondant, se passer du capital existant, c'est amoindrir volontairement le résultat de ses efforts, c'est revenir en arrière, tourner le dos au progrès, et recommencer chaque jour la toile de Pénélope. C'est, du même coup, apporter la perturbation dans ce merveilleux enchaînement qui, en dépit de nos divisions, de nos haines, de nos luttes, de nos erreurs, fait des sociétés humaines un ensemble où chacun, dans une certaine mesure, profite du travail de tous.

Voyez, en effet, ce qui se passe. Nos efforts ne tendent pas directement à la satisfaction de nos besoins; ce n'est du moins qu'une exception de plus en plus rare, à mesure que la civilisation se développe. Chacun de nous, suivant ses aptitudes et le milieu dans lequel il est placé, travaille à produire le plus de choses utiles à la société en général; et c'est de ces services qu'il livre ainsi, non à son pays, mais au monde entier puisqu'il

existe aujourd'hui des relations d'échange entre tous les peuples, c'est de ces services qu'il retire ce qui lui est nécessaire pour vivre, et ce qu'il met en réserve. Or, comment distinguer dans les fruits de mon travail ce qui est *produit* proprement dit, et ce qui doit rester *capital*. C'est subordonné à des besoins et à des nécessités que je ne peux prévoir. D'un autre côté, je fabrique des instruments de travail qui doivent nécessairement constituer un capital pour d'autres, et qui, pour moi, sont un véritable produit destiné à me faire vivre.

Capital, produits, bien-être, tout cela mêlé, confondu, sort de la même source, le *travail;* et toute atteinte portée au capital, doit réagir fatalement sur le travail. Le progrès consiste dans l'alliance féconde de ces deux forces sociales. Le capital, c'est le travail antérieur non rémunéré, c'est cette couche de terre végétale dont je parlais en commençant, qui a été fécondée par les sueurs des générations qui nous ont précédés. Ce n'est qu'en laissant tomber la semence sur ce sol préparé, que la moisson sera abondante. Partout ailleurs, entendez-le bien, vous sèmerez sur une terre ingrate, et l'attente ne répondra pas à vos efforts.

Sans doute, cette alliance du capital n'est pas gratuite. La prévoyance, la sobriété, la résignation,

l'économie, toutes ces qualités morales qui ont contribué à sa formation, ne doivent pas rester sans rémunération. Mais cette rémunération sera toujours moindre que la somme des efforts épargnés aux travailleurs par l'aide du capital.

D'un autre côté (et c'est par cette pensée d'harmonie et de concorde que je termine), de cette union, qui, en rendant les efforts plus féconds, augmentera par cela même la masse du capital, découle nécessairement la diminution graduelle de la part que le capital est appelé à prélever sur le travail.

VIme LEÇON.

De l'échange.

INTRODUCTION AUX DEUX CONFÉRENCES FAITES A BAYONNE, SUR L'INVITATION DE L'ASSOCIATION PHILOMATHIQUE DE CETTE VILLE.

MESSIEURS,

En me trouvant au milieu de vous, appelé par une association qui occupe une place si honorable dans cette ville par tout le bien qu'elle a fait, et par les institutions fécondes qu'elle a contribué à

fonder, je devrais me sentir rassuré sur votre accueil bienveillant. Mais je suis moins rassuré sur moi-même et sur mes propres forces. Je ne suis qu'un soldat volontaire de l'enseignement, cherchant à seconder ce mouvement salutaire qui pousse de toutes parts les masses à s'élever par l'instruction, afin d'être plus aptes à remplir le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la société. Et dans l'accomplissement de cette tâche, je n'ai d'autre autorité que celle que je puise dans votre confiance et dans la foi qui m'anime sur la vérité des principes économiques, que je viens développer devant vous d'une manière, assurément, bien insuffisante et bien incomplète.

Ces principes ne vous sont pas inconnus. Ils ont été exposés avec un admirable talent par un homme, votre compatriote, que la science compte au nombre de ses apôtres, et que la reconnaissance publique, l'associant au nom de l'illustre Cobden, a déjà placé au rang de ses grands citoyens.

Ce n'était ni l'appât de la popularité, ni le désir d'une vaine gloire, qui poussait Frédéric Bastiat à quitter le pauvre village de Mugron pour affronter les luttes de la presse et de la tribune. Mais dans le calme de sa retraite, il avait entendu le bruit

confus des fausses doctrines qui mettaient aux prises : le Capital avec le Travail, l'Industrie avec le Salaire, la Propriété avec le Fermage et l'Intérêt; et prévoyant les conflits qui allaient éclater au sein de la société, il s'était jeté dans cette ardente mêlée, mû par ce besoin des âmes généreuses de répandre autour d'elles les germes de vérité qu'elles croient utiles à leurs semblables. Le moment était solennel, vous le savez; le trouble et la confusion étaient partout, dans les esprits et dans les faits, et le tumulte de la rue étouffait trop souvent la voix de la raison.

Il fallait éclairer et combattre.

Frédéric Bastiat combattit vaillamment pour le triomphe de la vérité; et lorsque épuisé par cette lutte inégale, il envisagea avec tristesse le peu de jours qui lui restaient à vivre, il se recueillit pour réunir dans le beau livre des *Harmonies économiques* les principes qui l'avaient inspiré et soutenu.

Ces principes, qui sont tout à la fois un acte de foi dans la sagesse divine, et un acte de confiance dans le Progrès, resteront désormais comme la base de la science économique, et marqueront la route que doivent suivre les peuples pour arriver au bien-être, à la justice, et à la paix. Je viens détacher de ce beau livre deux pages, qui feront

l'objet de nos deux entretiens. J'examinerai ce soir l'*échange,* considéré comme une loi essentielle au développement de l'espèce humaine; dans le prochain entretien, j'exposerai : l'*échange international* ou le *libre commerce,* et ses conséquences sur les rapports entre les peuples.

Lorsqu'on jette les yeux sur la société actuelle, on est frappé d'un phénomène singulier. Chaque homme, en travaillant pour vivre, ne produit presque rien de ce qui est directement nécessaire à ses propres besoins. Ce qu'il interroge avant tout, ce sont les besoins de ses semblables, et il se repose à son tour sur le travail d'autrui pour obtenir, au moyen de l'échange de ses propres produits, tout ce qui peut lui être utile pour le soutien et l'embellissement de son existence.

Et ce n'est point là un fait accidentel, né de circonstances exceptionnelles; on le retrouve, à des degrés différents, à toutes les époques, chez tous les peuples. Cette division des occupations et des fonctions commence déjà dans le sein de la famille; à mesure que les familles, attirées par l'instinct de sociabilité, se groupent en peuplades, en tribus, que ces tribus elles-mêmes s'organisent

en nations, les attributs professionnels deviennent tout à la fois plus multipliés et plus tranchés, et par suite, l'échange plus général. Les frontières des nations ne sont plus même une barrière suffisante, et l'échange des produits s'opère, à travers l'espace, entre des peuples qui se connaissent à peine, et qui se trouvent quelquefois situés aux deux extrémités du globe. Le planteur de l'Amérique du Sud défriche les forêts et récolte le coton pour alimenter les fabriques de la France et de l'Angleterre, et les fabricants anglais et français, à leur tour, construisent de vastes usines, font mouvoir de nombreux métiers, pour transformer ces cotons en légers tissus destinés à vêtir et orner les habitants des quatre parties du monde. La Russie nous envoie ses blés; la Suède et la Norwége, leurs bois et leurs fers; l'Angleterre, ses houilles; et nous envoyons à notre tour à ces peuples nos vins, nos soieries, nos bronzes d'art.

En multipliant les exemples, nous verrions ainsi, au milieu d'un enchevêtrement sans fin, les peuples et les individus travaillant les uns pour les autres, et cherchant, dans l'échange de leurs produits, l'amélioration de leur propre destinée.

Une autre remarque qui frappe également l'esprit, et qui commencera à nous initier à la nature

de l'échange, c'est que la richesse, le bien-être, et la civilisation, sont toujours en proportion de cette division des occupations et des fonctions, et des facilités plus grandes que l'échange trouve à s'opérer. A l'état sauvage et barbare, les peuples font peu d'échanges; leurs produits se consomment dans l'intérieur de la tribu. Aussi la vie y est rude, pénible, précaire. A mesure que les moyens d'échange se multiplient et s'étendent au-delà des limites de la tribu ou de la peuplade, le bien-être et l'aisance commencent à se répandre, et avec le même travail, on peut se procurer une plus grande somme de satisfactions.

Il existait dans nos Landes, il y a à peine un quart de siècle, de pauvres villages qui, par défaut de communications avec les grands centres de population, étaient demeurés de plusieurs siècles en retard de la civilisation. La division des occupations y était réduite à sa plus simple expression; il n'y avait pas de boulangers, pas de bouchers, peu de marchands. Chaque famille produisait au moins les trois quarts de ce qui lui était nécessaire pour vivre. Ainsi, chaque ménage cultivait le grain, préparait le pain, et les salaisons de viande pour l'année. Dans les longues soirées d'hiver, les femmes, comme au temps de Pénélope, filaient le

lin ou la laine pour se façonner de grossiers vêtements.

Eh bien! malgré leur sobriété, malgré l'absence de tout luxe, de toute occasion de dépense, mangeant du pain noir et du sarrazin, ces populations, au prix d'un travail excessif, pouvaient à peine subvenir à leur existence; l'argent était rare, et les économies à peu près inconnues parmi la classe des colons et des petits cultivateurs. Des voies de communications rapides ont traversé ces contrées, et simultanément, avec les moyens d'échange et la division des occupations, on a vu la production augmenter, le travail devenir plus rémunérateur, et la richesse générale s'accroître dans une proportion considérable.

L'échange renferme-t-il donc, en lui-même, une vertu mystérieuse qui tende à la multiplication des produits, et à l'augmentation du bien-être? La raison ne saisit pas d'abord cette conséquence, car il paraîtrait plus naturel que l'homme appliquât directement ses forces et son intelligence à la satisfaction de ses besoins; il éviterait ainsi cet appareil compliqué du commerce, des transports, des voies de communication à établir pour la circulation des produits, toutes choses qui absorbent une partie de

son activité. Il vivrait isolé, solitaire, mais n'ayant souci que de lui-même. Oui, mais pourrait-il vivre? — Voilà la question qui se dresse tout d'abord, et qui nous arrête dans ce champ des conjectures. Pourrait-il vivre? Pourrait-il subvenir à ses besoins les plus immédiats?

Figurez-vous, par la pensée, un homme jeté dans une île déserte et inhabitée, sans rapports avec ses semblables, et demandez-vous comment il pourrait se procurer la nourriture, le vêtement, l'habitation, trois choses assurément indispensables à la conservation de l'existence. Il ne faut voir dans l'histoire de Robinson qu'une œuvre d'imagination. Mais cette fiction, qui a le privilége de charmer l'enfance (et même quelquefois l'âge mûr), eût perdu tout son intérêt par son invraisemblance, si l'auteur n'avait eu le soin de rattacher son héros par quelques liens à la civilisation; s'il ne lui eût fait sauver quelques outils, une arme, quelques graines.

Mais supposez un naufragé jeté nu sur une côte, même au milieu d'un pays fertile, mais inhabité; il périra d'inanition et de misère au bout de très peu de jours. Et cependant l'homme solitaire, sans contact avec ses semblables, serait encore plus désarmé, plus faible, plus impuissant, car il

n'aurait pas ce fond de savoir et d'expérience qui reste toujours à l'homme retranché accidentellement du sein de la civilisation.

Et remarquez, que nous le supposons dans toute l'énergie de ses forces physiques; mais comment pourrait-il traverser l'enfance, la vieillesse, qui forment près du tiers de la durée de son existence? Livré à ses propres forces, l'homme est de toutes les créatures la plus débile, la plus faible, la moins bien organisée pour sa défense et pour sa conservation. Ses besoins dépassent ses facultés dans une énorme proportion, et ses forces limitées ne sont pas au niveau des efforts qu'il doit accomplir.

Mais si l'homme ne peut exister seul, s'il ne peut exister qu'en société, et au moyen des relations d'échange qu'engendre l'état social, l'échange est donc une grande loi providentielle, la voie de conservation et de développement de l'espèce humaine.

Il est incontestable que l'humanité s'est conservée, qu'elle a progressé en nombre, en importance, et en bien-être. Cette marche ascendante n'a pas toujours été régulière; il y a eu des temps d'arrêt, des moments d'intermittence. Des peuples, après avoir atteint l'apogée de leur grandeur, se sont réfugiés dans la servitude, et, au prix d'une apparente tranquillité, ont trouvé leur abaissement

moral et leur ruine matérielle. D'autres, après avoir jeté un éclat éphémère par le bruit de leurs victoires, abandonnés un jour par la fortune, ont disparu de la scène du monde, ne laissant après eux qu'un nom et quelques ruines. Mais sur ces ruines, au-dessus de ces populations vieillies et subjuguées, se sont élevées de nouvelles générations plus fortes, plus vivaces et plus nombreuses. De sorte que, malgré ses erreurs, ses luttes, ses guerres incessantes, malgré toutes ces causes volontaires de destruction ajoutées aux causes naturelles, l'humanité, prise en masse, a constamment progressé.

Si elle a progressé, il faut nécessairement que dans l'état social, et par l'échange, les termes de la question aient été renversés, et que les *facultés de l'homme, aient dépassé ses besoins*. La conclusion est rigoureuse. S'il y avait équilibre, l'humanité se serait conservée, mais elle serait demeurée stationnaire; — puisqu'elle s'est multipliée, qu'elle s'est répandue sur le globe entier, qu'elle a défriché des continents jusque-là inhabités, il faut que, dans ce principe de l'échange, elle ait puisé une force qui n'était pas en elle.

Quel est donc le secret de cette force, dont les effets sont visibles, mais dont le principe n'est

pas aussi facilement saisi par la raison? Comment l'échange a-t-il pu transformer cet être faible, dénué de tout, destiné à périr, et en faire le plus puissant, le plus habile et le mieux pourvu de tous les êtres? Comment a-t-il pu atteindre ce résultat, qui est hors de proportion avec la somme d'efforts dont il pouvait disposer? Y aurait-il là un mystère que la raison ne pourrait pénétrer?

Nullement, Messieurs; ce fait a pu être longtemps inobservé, longtemps méconnu, et c'est pour cela, sans doute, que nous trouvons dans le passé, et même encore aujourd'hui, tant de restrictions à la liberté des échanges. Mais ce résultat, quelque étonnant qu'il paraisse tout d'abord, peut parfaitement s'expliquer, et la science en a fait une analyse si complète que le doute n'est plus possible, même pour les esprits les plus prévenus.

L'échange est une véritable association, association tacite, qui se régit d'elle-même, qui n'a de limites ni quant à son étendue, ni quant à sa durée; qui laisse à chacun la plus entière liberté, et lui permet d'appliquer ses forces et son intelligence à ce qui est le plus conforme à ses aptitudes et à ses goûts, et le plus en harmonie avec le milieu dans lequel il est placé.

Mais ce n'est là qu'une définition, bonne peut-être pour la mémoire, mais qui ne jette pas dans l'esprit une suffisante clarté. Pour avoir des idées plus précises, prenons un exemple, et suivons dans ses conséquences ce fait qui paraît si simple cependant : *l'échange des produits*. Circonscrivons nos observations à une tribu campée dans une forêt, sur les bords d'un fleuve, puisque c'est ainsi que les sociétés ont commencé.

Les individus qui composent cette tribu sont soumis aux mêmes nécessités, qui dérivent du climat et de notre organisme. Tous, doivent se nourrir, se vêtir et avoir un abri. Je ne parle que de ces trois nécessités primordiales qui existent pour tout être humain, même à l'état sauvage. Chaque individu ne songera d'abord qu'à lui ; il cherchera sa nourriture dans la forêt ou sur le fleuve ; se couvrira des dépouilles des animaux pour se garantir du froid et de la pluie, et se construira une hutte en terre pour s'abriter et se reposer. Mais les jours se succèdent, et les besoins sont multipliés, incessants. L'énergie s'épuise dans cette lutte de tous les instants, et l'homme le plus déterminé ne peut suffire à cette tâche qui exige des aptitudes diverses : la force pour atteindre les animaux dans la forêt ; l'adresse pour préparer et

réparer les vêtements; la patience et l'esprit d'invention pour connaître les habitudes du gibier et du poisson, et pour leur tendre des piéges. Toutes ces qualités sont rarement réunies chez le même individu; elles s'excluent même le plus souvent. Celui qui a la force manque d'adresse; celui qui est agile manque d'esprit d'invention. Or, la satisfaction des besoins de chacun nécessitant ces qualités diverses, nul, isolé, ne pourrait suffire à cette tâche.

Certes, je ne crois pas au *Contrat social* de J.-J. Rousseau. Je ne crois pas que la peuplade que je viens de mettre en scène, et que nous pourrions considérer, sans trop d'invraisemblance, comme le berceau de l'humanité, je ne crois pas que cette peuplade se soit réunie pour établir la division des occupations et des fonctions, et l'échange des produits qui en est la conséquence. Tout cela s'est fait naturellement, sans délibérations, par suite de cette force instinctive qui pousse tous les êtres à se rapprocher des lois essentielles à leur conservation et à leur développement. Dans le corps humain, la plupart des fonctions vitales s'accomplissent sans notre participation et à notre insu. Dans l'ordre moral, il n'en est pas ainsi, je le sais, et la volonté peut intervertir l'harmonie

des lois sociales. Trop de faits douloureux sont là pour l'attester. Mais cette perturbation néanmoins a ses limites, et l'humanité prise en masse, malgré ses erreurs, ses temps d'arrêt et ses déviations, obéit aux lois de sa destinée. L'homme isolé ne pouvant suffire à ses besoins, l'état social était non seulement une nécessité, mais une loi essentielle de notre organisation qui s'imposait à notre volonté.

Après la révolution de février 1848, on crut avoir trouvé dans l'association une force inconnue destinée à améliorer, comme par enchantement, le sort des classes ouvrières. On avait raison dans un sens; l'association est, en effet, un principe de force dont il est difficile de calculer la puissance d'action. Seulement, il faut dire que ce principe existe, et qu'il a été appliqué depuis le commencement du monde; que c'est à la faveur de ce principe que les *sociétés* se sont formées, comme le mot l'indique du reste.

Oui, sitôt que quelques hommes se trouvèrent réunis, ils établirent entre eux la société la plus merveilleuse que l'esprit puisse imaginer, tellement merveilleuse qu'il est impossible de comprendre qu'elle ait été concertée à cette époque d'ignorance; car, de nos jours encore, malgré les bien-

faits qu'elle a répandus sur le monde, son application en est contestée, et ses effets paralysés en partie par les législations des divers pays.

Nous avons vu que l'homme isolé ne pouvait suffire à son existence, et cela parce que pour se procurer la nourriture, le vêtement et l'habitation, il faut des soins et des efforts si multipliés et si variés, que des aptitudes diverses et souvent contraires sont nécessaires pour y parvenir. Il est arrivé alors que les membres de cette petite tribu, pour reprendre notre exemple, se sont livrés plus particulièrement (et plus tard exclusivement), les uns à la chasse, les autres à la pêche; d'autres, trop faibles pour courir dans la forêt ou sur le fleuve, ont imaginé de confectionner des armes, des piéges et autres engins.

De cette manière, les produits ont augmenté dans une proportion assez considérable, et cela par diverses raisons qu'il est facile de saisir. D'abord, chaque individu, appliquant son intelligence et ses forces à ce qui était dans ses aptitudes et dans ses goûts, est arrivé plus facilement et plus vite à un meilleur résultat; ensuite l'habitude et l'expérience l'ont rendu plus habile, et le temps de chacun a été mieux employé, parce qu'on a ainsi

évité les tâtonnements, les fausses manœuvres, et les retards occasionnés par le changement fréquent d'occupations.

Nous verrons tout à l'heure, en examinant de plus près les effets de la division du travail, les conséquences surprenantes (et cependant irrécusables, car on peut les traduire en chiffres) de cet emploi judicieux du temps et des forces humaines. Mais en restreignant nos observations, pour le moment, à cette simple répartition des occupations principales dans l'intérieur de cette petite peuplade, nous nous rendons facilement compte que l'ensemble des provisions et des choses nécessaires à la vie a dû augmenter dans une proportion double ou triple.

La masse des provisions se trouvait augmentée, mais personne n'avait précisément ce qui lui était utile. Le pêcheur n'avait que du poisson ; le chasseur avait du gibier ; mais l'un et l'autre, ayant une chose en abondance, manquaient de tout le reste. Celui qui confectionnait des engins de chasse ou de pêche était plus mal partagé, puisqu'il n'avait absolument rien de ce qui était indispensable à la vie.

Il y avait bien un moyen de donner satisfaction à tout le monde : pour cela, il fallait que le pê-

cheur livrât à la communauté le poisson qu'il avait en excédant de ses besoins, et qu'il reçût, pour ce service, une valeur équivalente en provisions qui lui manquaient; que le chasseur, le fabricant d'arcs et de filets, en fissent autant de leur côté. — C'est précisément ce qui a eu lieu, et cette opération si naturelle et si simple, c'est l'ÉCHANGE.

N'avais-je pas raison de dire en commençant que l'échange était une véritable association, puisque chacun verse dans la communauté les fruits de son travail, et retire, pour une valeur équivalente, des produits appropriés à ses besoins. Seulement (et c'est ici que se trouve le côté merveilleux de la question), il se passe dans cette société quelque chose qui rappelle la *multiplication des pains* de l'Évangile, car ceux qui versent ainsi le produit de leurs efforts, en retirent des satisfactions qu'ils ne pourraient se procurer qu'au moyen d'efforts dix mille fois plus prolongés et plus considérables.

Et cependant nul ne souffre de cette disproportion, car le même avantage est commun à tous ceux qui font partie de la société. Et pour faire partie de cette société, pour jouir de ses avantages, il n'y a qu'une condition, une seule : rendre un service, livrer un produit, c'est à dire *travailler*.

Pour mettre cette vérité en relief, je ne connais

pas d'exemple mieux choisi que celui rapporté dans les *Harmonies économiques* de Bastiat ; il mérite d'être cité en entier :

« Prenons un homme appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, et observons tous les services qu'il rend à la société et tous ceux qu'il en reçoit ; nous ne tarderons pas à être frappés de l'énorme disproportion apparente. Cet homme passe sa journée à raboter des planches, à fabriquer des tables et des armoires ; il se plaint de sa condition, et cependant que reçoit-il en réalité de cette société en échange de son travail ?

D'abord, tous les jours en se levant, il s'habille, et il n'a personnellement fait aucune des nombreuses pièces de son vêtement. Or, pour que ces vêtements, tout simples qu'ils sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transports, d'inventions ingénieuses ait été accomplie. Il faut que des Américains aient produit du coton, des Indiens, de l'indigo ; des Français, de la laine et du lin ; des Brésiliens, du cuir ; que tous ces matériaux aient été transportés en des villes diverses ; qu'ils aient été ouvrés, filés, tissés, teints, etc.

Ensuite il déjeune. Pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que des terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées ; il faut que les récoltes aient été préservées avec soin du pillage ; il faut qu'une certaine sécurité ait régné au milieu d'une innombrable multitude ; il faut que le froment ait été récolté, broyé, pétri et préparé ; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre aient été convertis par le travail en instruments de travail ; que certains

hommes se soient emparés de la force des animaux, d'autres du poids d'une chute d'eau, etc., toutes choses dont chacune, prise isolément, suppose une masse incalculable de travail mise en jeu, non seulement dans l'espace, mais dans le temps. Cet homme ne passera pas sa journée sans employer un peu de sucre, un peu d'huile; sans se servir de quelques ustensiles. Il enverra son fils à l'école pour y recevoir une instruction qui, quoique bornée, n'en suppose pas moins des recherches, des études antérieures, des connaissances dont l'imagination est effrayée.....

Il va à l'église; elle est un monument prodigieux, et le livre qu'il y porte est un monument peut-être plus prodigieux encore de l'intelligence humaine. On lui enseigne la morale, on éclaire son esprit, on élève son âme; et pour que tout cela se fasse, il faut qu'un autre homme ait pu fréquenter les bibliothèques, les séminaires; puiser à toutes les sources de la tradition humaine; qu'il ait pu vivre sans s'occuper directement des besoins de son corps. Si notre artisan entreprend un voyage, il trouve que, pour lui épargner du temps et diminuer sa peine, d'autres hommes ont aplani, nivelé le sol, comblé des vallées, abaissé des montagnes, joint les rives des fleuves, amoindri tous les frottements, placé des véhicules à roues sur des blocs de grès ou des bandes de fer, dompté les chevaux ou la vapeur, etc.

Il est impossible de ne pas être frappé de la disproportion véritablement incommensurable qui existe entre les satisfactions que cet homme puise dans la société, et celles qu'il pourrait se donner s'il était réduit à ses propres forces. J'ose dire que, dans une seule journée, il consomme des choses qu'il ne pourrait produire lui-même dans dix siècles. Ce qui rend le phénomène plus étrange

encore, c'est que tous les autres hommes sont dans le même cas que lui. Chacun de ceux qui composent la société a absorbé des millions de fois plus qu'il n'aurait pu produire; et cependant ils ne se sont rien dérobé mutuellement. Et si l'on regarde les choses de près, on s'aperçoit que ce menuisier a payé en services tous les services qui lui ont été rendus. S'il tenait ses comptes avec une rigoureuse exactitude, on se convaincrait qu'il n'a rien reçu sans le payer au moyen de sa modeste industrie; que quiconque a été employé à son service, dans le temps ou dans l'espace, a reçu ou recevra sa rémunération. Il faut donc que le mécanisme social soit bien ingénieux, bien puissant, puisqu'il conduit à ce singulier résultat, que chaque homme, même celui que le sort a placé dans la condition la plus humble, a plus de satisfactions en un jour qu'il n'en pourrait produire en plusieurs siècles. »

Il est bien entendu que le miracle n'est que dans les apparences, et que ce résultat, quelque étrange qu'il paraisse, a une explication toute naturelle. Vous avez commencé à saisir ce phénomène en voyant dans l'intérieur de cette petite tribu la masse des produits doubler, par cela seul que la population s'était divisée en pêcheurs, en chasseurs, et en artisans.

Mais supposez que, les besoins augmentant, le cercle de l'activité s'étende aussi à plus d'objets, et permette une plus grande division des opérations; — supposez que la peuplade se multiplie,

et occupe des pays différents de climats et de cultures, et que, néanmoins, les mêmes rapports d'échange existent entre tous ses membres. La masse des produits à partager, eu égard au travail individuel de chacun, ne sera pas seulement doublée, elle sera cent, mille, dix mille fois plus considérable. On commence ainsi à comprendre que ce menuisier de campagne, qui passe sa vie à raboter des planches, puisse recevoir, pour ce vulgaire service qu'il rend à la société, des satisfactions qui lui coûteraient un siècle d'efforts s'il voulait les réaliser par son travail personnel.

Cela ne veut pas dire assurément qu'il *reçoive* plus qu'il ne *donne*. Non, il y a équivalence entre les services qu'il rend et ceux qu'il retire du milieu social. Cela veut dire qu'au moyen de l'échange son travail est plus fécond, mieux rétribué, et que chacun profite dans une plus large mesure du concours gratuit et bienfaisant de la nature.

Nous avons vu, suivis par la foule, des réformateurs qui parlaient de changer les bases mêmes de la société. Eh bien! je vous adjure de me dire (en supposant qu'il fût possible à l'homme de changer les conditions de sa nature), je vous adjure de me dire quel est le mécanisme artificiel qu'on pourrait substituer, avec avantage, à ce mécanisme si simple

qui fait résulter la justice de la libre disposition des fruits de notre travail, et l'augmentation indéfinie du bien-être, de l'union entre les hommes par l'échange de leurs produits! Signalons résolûment les abus, recherchons les entraves qui existent encore dans l'application de ce principe fécond de l'échange; mais gardons-nous de porter la main sur l'organisation naturelle des sociétés, œuvre d'une intelligence supérieure, car c'est dans l'étude et l'observation de ces lois que consiste le progrès.

Mais bien plus coupables encore sont ceux qui, éclairés sur les bienfaits de l'échange, cherchent néanmoins à en restreindre les effets par un sentiment de cupidité ou d'ambition! Car il y a cela de particulier, que l'échange est admis en principe, et les faits par lesquels on explique son influence favorable sur la production, généralement reconnus. Mais, par une inconséquence inexplicable, lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre de ce principe, lorsqu'il s'agit pour chaque individu de disposer librement des fruits de son travail, sans acception de nationalités ni de frontières, c'est ce droit qui est contesté, méconnu, entouré d'obstacles et de restrictions. On admet le principe, mais à condition d'en éluder l'application et de l'étouffer dans son germe.

Cette seconde phase de la question formera le

sujet d'une étude spéciale sur l'*échange international,* ou sur le *libre commerce.* Pour le moment, nous examinons seulement la nature de l'échange, et ses conséquences directes sur la production. Or, à ce point de vue, notre étude n'est pas complète, car nous n'avons encore exposé que l'augmentation de production qui résulte de la répartition des occupations en trois ou quatre grandes catégories.

Cette répartition tout à fait primitive se retrouve à l'origine de toutes les sociétés; elle forme le premier pas vers la civilisation. Partout, avec quelques variations venant des mœurs, des nécessités et du climat, nous voyons les hommes agglomérés se répartir les diverses occupations qui doivent concourir à leurs moyens d'existence; les uns se livrer à la chasse ou à la pêche, d'autres à la culture du sol, à la garde des troupeaux, ou à un commencement d'industrie.

Mais cette première division des tâches et des occupations trouve un obstacle dans la difficulté d'opérer les échanges, difficulté qui vient du défaut de communications entre des peuplades presque continuellement en guerre les unes avec les autres, et de l'absence de la *monnaie* qui a donné à l'échange

une extension qu'il ne pouvait avoir jusque-là. Sans l'intermédiaire de la monnaie, les échanges se réduisaient, en effet, à de simples *trocs*. Vous savez que c'est ainsi que s'opèrent encore les transactions avec quelques insulaires dans les mers du sud, et avec la plupart des peuplades qui se trouvent sur les côtes d'Afrique. Mais pour qu'un *troc* puisse avoir lieu, il faut que les deux parties possèdent les produits dont elles ont réciproquement besoin, et qu'en outre ces deux produits soient d'égale valeur; toutes conditions qui se rencontrent assez rarement.

Cet obstacle à l'extension des échanges a disparu par l'adoption d'un produit intermédiaire, d'une valeur déterminée, dont la monnaie est l'expression la plus parfaite; car on n'est pas arrivé tout d'un coup à ce progrès. Dans chaque pays, le produit dont l'usage était général, a d'abord été accepté comme lien dans les échanges. Le blé a longtemps joué ce rôle. En Russie, les cuirs et les fourrures ont servi de monnaie jusqu'au règne de Pierre-le-Grand. Aujourd'hui encore, dans le Thibet et dans toute la Mongolie, ce sont des briques de thé, d'une dimension et d'une qualité déterminées, qui servent de marchandise intermédiaire dans les divers marchés.

Avec la monnaie ou le produit qui en a tenu lieu, les échanges ont pu se multiplier, s'étendre; et du même coup, les facilités plus grandes d'opérer des échanges, ont permis une plus grande division dans les occupations et les fonctions; car ces deux choses sont corrélatives et se tiennent l'une l'autre par une étroite solidarité. Il est évident que je ne puis songer à appliquer mes forces à la confection de produits qui ne sont pas nécessaires à mes besoins, si je n'ai pas la possibilité de les céder moyennant un service équivalent. De sorte que plus grand est le nombre des produits échangeables, plus vaste devient le champ dans lequel je peux choisir le genre d'occupation qui convient le mieux à mon intelligence, à mes goûts, et au milieu dans lequel je suis placé. C'est ainsi que les premières divisions dont j'ai parlé, se sont subdivisées elles-mêmes en une infinité d'occupations, de métiers spécifiés par l'objet particulier auquel ils s'appliquent.

On ne s'est pas encore arrêté là; on a remarqué que dans la même industrie, il existait une série d'efforts d'une nature différente à accomplir pour arriver à la confection d'un produit, et les ouvriers

ont été répartis de manière à n'avoir à faire que le même effort, à vaincre que le même obstacle. C'est ce que, dans la grande industrie et en économie politique, on appelle la *division du travail.*

C'est Adam Smith qui, le premier, a porté les lumières d'une savante et judicieuse investigation dans cette partie de la science et sur cette forme particulière de l'activité humaine. Tout le monde connaît aujourd'hui ces exemples devenus populaires, de la fabrication des épingles qui comporte dix-huit opérations distinctes faites par autant d'ouvriers, et de la fabrication des montres, œuvre plus compliquée, qui n'exige pas moins de cent deux opérations, faites également par des ouvriers différents.

Peut-être, en lisant cette analyse si scrupuleuse et si exacte, est-on tenté de ne voir là qu'un procédé d'atelier sans intérêt pour la science. Mais ce serait une très grave erreur : la division du travail procède du même principe que la division des tâches et des occupations; c'est toujours le moyen de tirer un meilleur parti des forces humaines, en les employant de la manière la plus utile et la plus fructueuse.

Il s'est rencontré des esprits qui ont critiqué la division du travail, trouvant « que c'était un triste

témoignage à se rendre, que d'avoir passé sa vie à faire la dix-huitième partie d'une épingle. » — C'est M. Lemontey qui s'exprime ainsi. Si c'est un de ces paradoxes à effet, après lesquels nous courons peut-être trop en France, je n'ai rien à dire; j'accepte le mot, qui n'est pas mal trouvé. Mais si c'est une raison sérieuse qu'on élève contre la division du travail, je répondrai : qu'un ouvrier habile terminerait à peine deux cents épingles dans un jour, tandis que dix-huit ouvriers très ordinaires, en se divisant la tâche, en confectionnent de soixante-dix à quatre-vingt mille.

On pourrait me répondre qu'à la rigueur l'humanité se passerait bien d'épingles. C'est vrai. Mais la fabrication des épingles ne vient là qu'à titre d'exemple, pour montrer que le même phénomène se produit dans toutes les industries. Sans la division du travail, des occupations et des fonctions, nous n'aurions pas plus de vêtements, pas plus de pain que nous n'aurions d'épingles. Pourrions-nous également nous passer de tout cela? M. Lemontey n'y a pas songé, et c'est vraiment fort heureux, car, envisageant la question dans son ensemble, il est vraisemblable qu'il eût fait le sacrifice de ce trait d'esprit, qui vaut mieux pour beaucoup que la meilleure de toutes les raisons.

L'exemple de la fabrication des montres est plus sérieux d'abord, quant à son objet, et plus saisissant encore. Cet appareil si ingénieux, qui exige une complication de ressorts, de rouages, d'une précision et d'une délicatesse extrêmes, coûte dans le commerce de quinze à vingt francs, en faisant abstraction de la valeur des métaux plus ou moins précieux qui lui servent d'enveloppe. Mais à Genève, sortant de fabrique, on peut se procurer « une de ces merveilles marchant toutes seules, et marquant régulièrement les heures, » qui excitèrent à un si haut point l'admiration à la cour de Louis XIII, pour une somme de cinq francs, le prix d'une journée de travail.

Et il n'y a, dans ce fait, rien de surnaturel ni d'inexplicable; rien dont on ne puisse parfaitement se rendre compte par une observation attentive. C'est toujours le résultat d'un meilleur emploi du temps et des forces humaines; le résultat de l'habileté plus grande qui naît de l'habitude, de l'attention portée exclusivement sur un seul objet.

Cette puissance de l'habitude a été décrite dans des ouvrages spéciaux, qui avaient surtout en vue d'exposer cette partie de la science économique. Mais qu'est-il besoin de s'appesantir sur des exemples particuliers? Est-ce que nous ne savons pas

que l'artisan le plus ignorant, est mille fois plus habile que l'homme de génie, dans l'exercice de son métier? Est-ce que nous ne sommes pas tous les jours témoins de faits qui tiendraient du prodige, si nous n'étions convaincus qu'en concentrant sa volonté sur un point, il n'y a pas de miracle d'agilité, de précision et d'adresse, que l'homme ne puisse accomplir?

Je sais que les objections contre la division du travail ont la prétention de frapper plus haut, en montrant dans cet éparpillement des forces un amoindrissement de l'individu. Comme cette objection se reproduira d'une manière plus énergique encore au sujet des machines, nous nous réservons d'y répondre plus tard.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, combien il est difficile de comprendre que l'individu trouve une cause d'amoindrissement, dans le principe économique qui augmente la richesse générale dans une proportion incalculable. Est-ce que cette masse commune, partagée en proportion du travail, ne sera pas plus grande pour chaque travailleur? Comment ne voit-on pas que cette division des forces n'est qu'apparente, et qu'elle constitue plutôt l'union la plus vaste, la plus féconde que l'esprit puisse concevoir.

Qu'on se figure, par la pensée, combien serait restreint le nombre des travaux que l'homme pourrait accomplir avec ses seules forces. Mettez-le aux prises avec la construction d'un édifice, d'une route, d'un chemin de fer; — son impuissance est manifeste. Poussez plus loin cette énumération, et passez en revue la plupart des travaux qui forment le patrimoine obligé de l'humanité; l'œuvre la moins compliquée dépasse encore les forces et l'intelligence de l'individu le mieux doué, le mieux pourvu sous tous les rapports. Mais ce qu'un individu isolé ne peut faire, dix, cent, mille, dix mille peuvent l'accomplir; l'un apporte son esprit d'invention, l'autre son expérience, l'autre son adresse, l'autre sa force, et de ce concours résulte un ensemble qui dépasse de beaucoup les facultés dont chacun dispose, et qui se trouve à la hauteur de toutes les tâches.

Est-ce que ce concours n'est pas l'union, n'est pas l'association? — Association sans contrat, il est vrai, sans liens, sans gêne pour personne, sans entente préalable; n'exigeant ni comptes, ni règlement; s'exerçant à l'insu même de ceux qui en font partie, qui conservent ainsi toute leur liberté d'action et de mouvements.

De cette union, par la division des occupations

et des fonctions, résulte encore un meilleur emploi des capitaux; chacun n'exerçant en général qu'un métier, n'a besoin de se procurer que les appareils et les outils nécessaires à cette industrie. Pour avoir une idée de l'économie qui en résulte pour la société, figurez-vous une commune rurale composée de trois cents familles. Si chacune d'elles devait non seulement labourer ses terres, mais construire et réparer ses maisons, façonner ses meubles, tisser ses vêtements, fabriquer la fonte et le fer qui entrent dans ses instruments agricoles, il faudrait dans la commune trois cents appareils complets de maçons, de charpentiers, de charrons, de menuisiers, de forgerons, de tisserands, etc. Tandis que deux ou trois individus occupés toute l'année, suffisent pour chacune de ces industries. Ils peuvent ainsi mieux s'outiller, faire le travail dans de meilleures conditions, et arriver, quand le milieu dans lequel ils sont placés le comporte, à la grande industrie sans laquelle la fabrication d'un grand nombre de produits n'est même pas possible.

Mais tous ces avantages résultant de l'échange, que nous avons analysés jusqu'ici d'une manière assurément bien incomplète, n'expliqueraient pas encore la disproportion que nous avons signalée dans l'exemple cité par Bastiat, entre les services

que le plus humble d'entre nous rend à la société, et ceux qu'il en retire.

Pour avoir une idée des bienfaits de l'échange, il faut exposer l'avantage le plus considérable qu'il procure, celui qui domine tous les autres, et qui porte avec lui la marque irrécusable qu'une volonté supérieure en a fait la grande loi du progrès et de la civilisation.

Cette diversité que nous avons remarquée dans les aptitudes de chacun de nous, se retrouve, d'une manière plus frappante, dans les forces productives du sol qui varient suivant les climats, la configuration du terrain, le degré de chaleur ou d'humidité. Pour produire avec le moins de travail et le moins de frais, il faut nécessairement donner à chaque portion du sol la culture qui lui convient. Si dans nos climats tempérés nous voulions obtenir les fruits qui viennent sous les tropiques, que d'efforts, que de dépenses pour remplacer, par la chaleur artificielle, l'action du soleil ardent de l'Équateur qui distille le sucre, les gommes et les épices! Le même obstacle se rencontrerait dans les pays du Nord, si, au lieu des bois et des pâturages, qui viennent naturellement, on voulait cultiver la vigne et l'olivier qui croissent avec quelques soins dans nos climats.

Mais pour tirer ainsi parti des facultés productives du sol, il faut être dégagé de la nécessité de produire nous-mêmes ce qui est utile à nos besoins ; il faut pouvoir disposer des fruits de notre travail, et compter en même temps sur le travail d'autrui ; en d'autres termes, il faut pouvoir échanger. Au moyen de l'échange, chacun de nous peut consacrer son activité et ses efforts à la culture la plus productive, à l'industrie la plus avantageuse ; c'est à dire que chacun de nous peut tendre à faire entrer, dans la production, une part de plus en plus large de collaboration naturelle : l'action du soleil, de la pluie ; la combinaison merveilleuse de tous ces éléments dont notre intelligence ne peut saisir le mystère, et qui concourent à la fécondation du sol, à la germination des plantes, à la vie végétale, en un mot.

Or, comme nos efforts seuls forment la matière de l'échange, que l'action de la nature est toujours gratuite lorsque la justice règne dans les transactions humaines, l'échange, en se généralisant, fait participer chacun de nous aux avantages naturels (ou si vous aimez mieux), aux bienfaits de la Providence répandus sur le monde entier.

L'accroissement de bien-être qui en résulte est incalculable, et c'est ainsi que par l'échange des

produits d'une journée de travail, nous pouvons arriver à nous procurer des *satisfactions* qui eussent exigé des années d'efforts à obtenir par notre travail personnel.

Quelque extraordinaire que paraisse ce résultat, ce n'est là cependant que le côté matériel de la question, et les avantages de l'échange sont peut-être plus saisissants encore au point de vue moral. En augmentant d'une manière indéfinie, pour un travail déterminé, les produits utiles à la vie, par une plus large participation des bienfaits gratuits de la Providence, l'échange a permis à l'homme de s'élever au dessus de l'étreinte de ses besoins les plus immédiats, et avec la sécurité sur ses moyens d'existence, lui a donné les loisirs nécessaires pour cultiver son intelligence et la partie morale de son être.

Je n'ignore pas que, dans notre société, beaucoup de nos semblables ne sont pas arrivés à cet état de sécurité et de bien-être. Mais il ne faut pas perdre de vue le point de départ. En dehors de l'échange, l'insécurité, le dénûment, le travail excessif, sans trêve, sans repos, sans espoir d'une amélioration quelconque, formaient le lot de tous, absolument de tous; — le niveau fatal sous lequel l'humanité écrasée, devait infailliblement succomber.

L'échange, en permettant à quelques-uns de s'élever au dessus de ce niveau, a ouvert, vers le progrès, vers l'amélioration de nos destinées, une voie qui est accessible à tous; — accessible à tous par le travail, par l'instruction, par la moralité, et aussi par la justice, qui est l'expression de la liberté humaine, liberté laissée à chacun d'exercer ses facultés et de disposer des fruits de son activité.

Ce n'est pas tout encore cependant, et l'échange, au dessus de tous ces avantages, a une signification et une portée plus hautes : il nous montre, en dépit de nos erreurs, de nos rivalités, de notre antagonisme et de nos haines, il nous montre qu'une volonté supérieure à nos étroits calculs, a établi un lien de solidarité entre les individus et entre les peuples, et fait, de leurs relations et de la fusion de leurs intérêts, la condition nécessaire de leur commune prospérité. Mais c'est là le côté international de l'échange, qui formera le sujet de notre prochain entretien.

VIIme LEÇON.

De l'échange international ou du libre commerce.

Messieurs,

Il existe pour les sociétés des causes naturelles de perturbations et de souffrances, que notre prévoyance est impuissante à conjurer. Il serait donc déraisonnable d'attendre des institutions humaines un bien-être idéal que ne comportent pas nos destinées.

Mais ce qui est tout aussi contraire à la raison, c'est d'ajouter volontairement, par nos erreurs, aux causes de misère qui forment notre lot obligé, lot déjà assez lourd! Or, à moins d'être aveugles, il faut bien reconnaître que c'est là malheureusement le tableau que nous retrace l'histoire.

Cette division de l'humanité en groupes hostiles, toujours armés, toujours prêts à s'entr'égorger sous le moindre prétexte; ces barrières qui perpétuent les haines, maintiennent l'isolement, et mettent obstacle aux communications et aux échanges, prolongeant ainsi en temps de paix une

partie des calamités qu'entraîne la guerre ; — est-ce donc là un état normal? Est-ce donc là un état fatal, que notre volonté soit impuissante à améliorer?

Non, grâce au ciel ! Et la preuve, c'est que de grands progrès ont déjà été accomplis dans ce sens. Ces luttes armées existaient autrefois de tribu à tribu, de peuplade à peuplade ; ces barrières qui gênent la circulation des produits et l'échange des communications et des idées, on les trouvait, il y a quelques siècles, aux limites des petites seigneuries féodales, plus tard aux frontières des provinces. Par le progrès de la raison, toutes ces entraves, toutes ces vexations locales, toutes ces haines aveugles ont disparu, et *Bourguignons* et *Armagnacs* oubliant leurs luttes séculaires, se sont unis dans une étroite étreinte, pour ne former qu'un grand peuple.

Sans rêver la fraternité universelle, sans être accusé de tomber dans l'*utopie,* ne serait-il pas permis d'espérer que les peuples, guidés par le sentiment de leurs véritables intérêts, comprendront que c'est dans leur union, dans leur respect mutuel, dans l'échange de leurs idées et de leurs produits, qu'ils trouveront leur commune prospérité?

Est-ce que ce n'est pas là manifestement la volonté providentielle ! Voyez cette variété de climats

et de productions. Sous le soleil ardent des tropiques, viennent les épices, les gommes, les fruits sucrés ; dans les zones plus tempérées, croissent la vigne et l'olivier. Telle contrée produit en abondance les céréales; telle autre est plus propre au pâturage et à l'élève du bétail. Nulle contrée n'est entièrement déshéritée, mais nulle, non plus, ne renferme les divers éléments de production nécessaires aux besoins de ses habitants.

Cette même variété qu'on remarque dans les climats, dans les productions du sol, se retrouve dans les aptitudes et dans le génie particulier de chaque peuple. Est-ce que tous ces faits qui ne peuvent être méconnus, ne témoignent pas qu'une loi supérieure a établi une solidarité entre tous les peuples, et fait dépendre leur accroissement et leur bien-être du mélange de leurs interêts, puisque chacun se trouve ainsi appelé à jouir des avantages naturels répandus sur le monde entier?

Regardez ces peuples de l'Asie, que les institutions politiques et les dogmes religieux maintiennent dans un isolement complet et absolu : après avoir été le berceau de la civilisation, vous les voyez s'éteindre dans une lente agonie. Mais un exemple plus frappant, c'est ce peuple Chinois, notre aîné dans les sciences, dans les arts, ayant

un sol fertile, une population intelligente, laborieuse ; mais il a voulu fermer ses ports au commerce du monde entier ; il a voulu s'entourer d'une muraille pour ne pas avoir de contact avec les *barbares européens ;* — voyez à quelle décrépitude morale il est arrivé, tenant le milieu entre la sénilité et l'enfance, immobile depuis des siècles, ayant encore trop de sève pour mourir, et n'en ayant pas assez pour vivre et pour marcher.

Par l'idée chrétienne, les peuples d'Europe avaient échappé à l'influence du fatalisme oriental qui tue toute initiative. Sociables et expansibles par nature, il y avait tout lieu de croire que lorsque les idées de travail, de justice et de paix, auraient triomphé de l'esprit de conquête et de rapine, il y avait tout lieu de croire que cette idée si naturelle d'augmenter le résultat de l'activité par la fusion des intérêts et l'échange des produits, serait comprise par eux, et appliquée sans entraves.

Il n'en a pas été ainsi cependant ; un système contraire a longtemps prévalu, et régit encore, à peu près, tous les États de l'Europe. Par un sentiment étroit de *nationalité* et d'*indépendance,* chaque peuple vit dans un isolement relatif, cherchant à produire ce qui est le plus particulièrement

nécessaire à ses besoins, et repoussant les produits étrangers, tout au moins les frappant de taxes élevées, dans le but de protéger l'industrie nationale. C'est ce système qui trouve encore en France, et probablement dans cette enceinte, des partisans convaincus, que nous allons examiner, sans passion, mais avec une entière liberté d'appréciation.

C'est bien, comme on l'a dit, à Colbert, au ministre du Grand Roi, que, pour notre pays, nous devons faire remonter le système *prohibitif* et *protecteur*. Non que Colbert ne fût excusable : il vivait au milieu d'une société qui, à tous les degrés, était organisée sur le privilége. Partout dans l'intérieur de la France, des restrictions, des entraves étaient apportées à la liberté du travail et de l'industrie. Chaque province avait ses douanes; chaque corps de métier, son monopole; et la masse de la nation n'avait d'autres droits que ceux que lui concédait le souverain, qui planait au dessus de cette hiérarchie comme le maître et le dispensateur de tous les biens, de toutes les fortunes, et de la vie même de ses sujets (1). Briser ou du moins amoin-

(1) «... Tout ce qui est dans l'étendue de nos Etats nous appartient à même titre; les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains des trésoriers, et ceux *que nous laissons*

drir ces entraves, et les reporter aux frontières, c'était déjà un progrès.

Le tarif de 1667 n'était pas du reste excessif; seulement, il établissait un principe funeste qui, en favorisant quelques intérêts particuliers, devait se retourner contre la prospérité publique, et devenir surtout une cause de division entre les peuples.

Ce résultat fatal ne se fit pas longtemps attendre. Mais pour me prémunir contre toute exagération, j'emprunte l'opinion d'un homme pratique qui a apporté, dans l'étude et dans l'appréciation de ces matières, un très grand savoir uni à une modération extrême; je veux parler de M. Amé, directeur des douanes :

« Le tarif de 1667, dirigé surtout contre les fabrications de la Hollande, avait soulevé dans ce pays d'unanimes réclamations. Les protestations de son gouvernement, quelque vive qu'en fût la forme, n'étaient que l'écho très affaibli des sentiments pleins d'amertume de l'opinion publique. Après trois ans de négociations infructueuses, les Hollandais, à l'exemple de l'Angleterre, élevèrent les droits sur divers produits français. A ce premier acte succéda la prohibition de nos vins et de nos

dans le commerce de nos peuples...... Les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes. *Comme la vie de ses sujets est son propre bien,* le prince doit avoir bien plus de soin de la conserver. » (Instructions de Louis XIV au Dauphin.)

eaux-de-vie. Colbert répondit par des dispositions rigoureuses contre la marine hollandaise. *Cette lutte commerciale fut l'une des causes de la guerre de 1772* (1). »

Et plus loin :

« A la fin du XVIIe siècle, la France soutenait une guerre souvent malheureuse : l'état désespéré du roi d'Espagne, Charles II, faisait pressentir de nouvelles complications, et Louis XIV, pour obtenir la paix, consentit à sacrifier de nouveau le tarif qui avait créé tant de difficultés. La guerre de la succession, commencée en 1702, vint déchirer le traité de Riswick. *Les intérêts commerciaux en furent encore un des principaux mobiles.* »

Ainsi, ces deux longues guerres contre la Hollande et contre l'Espagne, guerres si désastreuses et qui causèrent à la France des maux irréparables, furent occasionnées par le tarif de 1667. Et avec l'Angleterre aussi, que de complications, que de luttes, avant d'arriver au blocus continental, et à nos désastres devant l'Europe coalisée ! Je n'ose trop citer l'opinion du comte d'Hauterive, de crainte qu'elle ne vous paraisse exagérée. C'était cependant un homme de grande expérience, chef de division au ministère des affaires étrangères, suppléant le ministre en son absence, et ayant participé dans le cours de sa longue et active car-

(1) *Études économiques sur les tarifs de douanes*, p. 10.

rière à la négociation et à la rédaction de 62 traités politiques et commerciaux. Voici, dans son *Précis d'économie politique,* le jugement qu'il porte sur le système protecteur :

« La théorie des lois prohibitives est écrite en lettres de sang dans l'histoire de toutes les guerres qui, depuis quatre siècles, mettent partout l'industrie aux prises avec la force, oppriment l'une, corrompent l'autre, dégradent la morale publique, infectent la morale sociale, et dévorent l'espèce humaine. Le système colonial, l'esclavage, les haines de l'avarice qu'on appelle haines nationales; les guerres de l'avarice qu'on appelle guerres de commerce, ont fait sortir de cette boîte de Pandore l'inondation des erreurs, des fausses maximes, des richesses excessives, corruptrices et mal réparties, de la misère, de l'ignorance et des crimes, qui ont fait de la société humaine, dans quelques époques de l'histoire moderne, un tableau si odieux, qu'on n'ose s'y arrêter, de peur d'avoir à prononcer contre le développement de l'industrie, et le progrès même de la civilisation. »

Les difficultés, les complications qui montrent l'erreur et le danger du principe qui les engendre, loin de servir d'avertissement salutaire pour revenir en arrière, deviennent au contraire un nouveau motif de s'engager de plus en plus dans cette voie funeste. Les tarifs ont engendré les haines et les guerres ; ces haines, à leur tour, servent de prétexte à l'exagération des tarifs, transformés en moyen

de représailles et de vengeances. Dans les longues guerres de la République et de l'Empire, dans ce duel à mort de l'Europe coalisée contre la France régénérée, et arborant le drapeau sur lequel sont incrits les principes de 89, les barrières des douanes s'élèvent, et la prohibition, s'étendant de plus en plus, finit par aboutir à cette grande erreur (l'histoire l'a qualifiée plus sévèrement) du blocus continental.

A l'ombre de ces barrières avaient surgi, vous devez le comprendre, une foule d'intérêts et d'industries qui avaient trouvé leur aliment et leur vie dans l'exclusion des produits étrangers. Désormais, c'est avec ces intérêts que nous aurons à compter. Ils ont grandi en importance; ils s'imposent à l'opinion publique par leur nombre, leur influence dans les assemblées législatives et sur les conseils de la couronne. La protection devient un principe; — que dis-je? une sorte de dogme, au maintien duquel l'oligarchie industrielle et terrienne associe les plus nobles sentiments : l'indépendance du pays, l'intérêt même des travailleurs.

Mais un grand fait, je pourrais dire une grande *révolution*, si ce mot n'emportait toujours avec lui quelque idée de violence et de trouble, vint éclairer cette question d'un jour tout nouveau.

L'Angleterre, qui avait poussé jusqu'à ses dernières limites ce système d'abaissement des peuples voisins, d'isolement, de représailles, d'agression, de débouchés coloniaux ouverts par la force et la ruse, et maintenus avec un soin jaloux pour la métropole; qui, pour conserver la suprématie des mers, avait engagé une lutte avec le premier Empire, et dépensé 20 milliards; qui n'avait pas reculé, pour maintenir le privilége de son aristocratie terrienne, devant une taxe sur les céréales, imposant ainsi au pays un sacrifice annuel de 200 à 300 millions, dont le poids retombait sur les classes les plus nécessiteuses; — l'Angleterre avait changé l'axe de sa vieille politique traditionnelle, ouvert ses ports libres au commerce du monde entier, aboli le fameux *Acte* de Cromwel, l'*Acte de navigation*, considéré longtemps comme le *palladium* de sa puissance maritime, et, du même coup, fait le sacrifice du privilége aristocratique de la *loi-céréale*.

Et dans cet abaissement des taxes, imposé par les manifestations de l'opinion s'inspirant des principes d'équité et de justice; dans cet abandon des priviléges qu'elle avait longtemps considérés comme son ancre de salut, l'Angleterre avait trouvé une source inattendue de prospérité. Ses

finances s'étaient relevées, le bien-être général s'était accru, et les revenus publics avaient suivi un accroissement correspondant. La liberté commerciale lui avait infusé comme une nouvelle vie, cicatrisant, peu à peu, les blessures que lui avait faites sa vieille politique exclusive et jalouse.

C'était un grand exemple, auquel des faits irrécusables donnaient une signification et une portée qu'il était impossible de méconnaître. Le contrecoup devait nécessairement être ressenti en France ; aussi, à partir de ce moment, le système prohibitif ne gagne plus de terrain, et quelques brèches, au moyen de l'abaissement de tarifs excessifs, sont même pratiquées dans cette enceinte jusque-là inexpugnable du régime douanier.

Je ne peux oublier que c'est de cette ville, que c'est de Bordeaux que partirent les premières attaques contre le système protecteur. Défenseurs des intérêts girondins si longtemps méconnus par la législation, mais défenseurs avant tout des principes de justice sociale que blessent si profondément les lois restrictives, de vaillants champions se groupèrent autour du drapeau du libre-échange : Henri Fonfrède, le premier en date; Théodore Ducos, Duffour-Dubergier, Camille Lopès-Dubec, et le plus

illustre de tous, Frédéric Bastiat.... Ils sont morts, mais le principe qu'ils soutenaient ne périra pas.

Je ne peux cependant, rejetant mes regards en arrière, songeant à la foi qui les animaient, comptant le nombre des années écoulées, et le peu de chemin parcouru, je ne peux me défendre d'une profonde tristesse.

Est-ce donc que l'opinion publique en France est indifférente à ces questions, ou hostile à la liberté commerciale? Il faut bien le supposer en présence des faits accomplis, car nous avons vu constamment la majorité de nos assemblées législatives se prononcer pour le maintien du système protecteur.

Dans la séance du 30 décembre 1850, M. de Sainte-Beuve fit une proposition radicale, demandant :

1° L'abolition de toutes les prohibitions;

2° La suppression de tout droit protecteur sur les substances alimentaires, et sur les matières premières;

3° La réduction des droits sur les fers, après quatre ans, à 1 fr. par 100 kil.;

4° L'établissement sur les objets manufacturés de droits fixes, en maximum à 10 et 20 pour 100, selon que la main-d'œuvre serait plus ou moins complète;

5° L'abandon de tout privilége de pavillon, et la liberté absolue du commerce colonial.

Cette proposition, soutenue timidement alors par le Gouvernement, trouva une énergique opposition dans M. Thiers, qui proclama la nécessité d'un régime douanier *fortement protecteur*. Et la majorité de l'Assemblée (428 voix contre 199) approuva les idées de M. Thiers, et rejeta la proposition.

Le 9 juin 1856, le Gouvernement, entrant plus résolûment dans la voie de la liberté commerciale, soumet à la Chambre un projet ayant pour but : de lever les prohibitions qui existent encore dans notre tarif, et d'apporter quelque réduction sur certains articles trop fortement taxés.

A l'apparition de ce projet, des manifestations tumultueuses s'organisent dans tous les centres industriels :

« Que le lendemain du baptême du Prince impérial, s'écrie la ville de Turcoinq, ne soit pas le premier jour d'une ère de calamité. » — Roubaix déclare repousser en masse toute espèce de tarif, et ne pouvoir accepter pour son industrie « que la prohibition absolue, sous peine de voir ses ouvriers réduits à la misère et à la mendicité. »

On avait vu à d'autres époques de semblables

manifestations. En 1785, lorsque la fabrication des toiles peintes fut autorisée, la ville de Rouen, qui trouve aujourd'hui dans cette industrie la principale source de sa richesse, faisait parvenir au Roi une adresse conçue en ces termes :

— « Le royaume entier, disait-elle, a frémi d'horreur à cette nouvelle effroyable, et il en est résulté une commotion qui occasionne une convulsion dans le genre nerveux politique [1]. » Où en serions-nous si le sentiment aveugle de l'intérêt privé, avait pu arrêter l'expansion du droit et du progrès!

Le gouvernement recula, néanmoins, devant ces clameurs, et par une note insérée dans le *Moniteur* du 16 octobre 1856, il déclara retirer sa proposition.

Voilà quel est, en France, l'état de l'opinion sur cette grave question. C'est du pays, il faut le reconnaître, que viennent les principales résistances ; et pour faire une brèche dans cette enceinte inexpugnable des restrictions douanières, il a fallu, — qu'éclairé par l'homme éminent qui, après avoir consacré sa vie à la cause de la liberté commerciale, et assez heureux pour voir dans son pays le

[1] Cette curieuse adresse se trouve relatée dans l'*Histoire de l'économie politique,* par Blanqui.

triomphe complet de ses idées, venait encore apporter en France le fruit de ses inébranlables convictions,— il a fallu que le chef de l'État, éclairé par Richard Cobden, prît l'initiative de traités de commerce avec les nations voisines.

Ces traités de commerce, nous en avons vu les fruits depuis 1861. Les sinistres prédictions ne se sont pas accomplies. La France n'a pas été *inondée* de produits anglais. Malgré des circonstances défavorables, indépendantes du traité de commerce; malgré la persistance d'une crise commerciale et industrielle, qui n'a pas eu de précédents par son intensité, sa généralité, et sa durée, les industries qui étaient établies dans des conditions de vitalité, ont résisté à la concurrence, et la production, de même que les exportations, a suivi, en France, une marche progressive (1).

(1) Chacun de nous a pu suivre les débats si approfondis qui ont eu lieu cette année au Corps Législatif sur cette grave question, et malgré l'habileté déployée par les adversaires du traité de commerce avec l'Angleterre, il est ressorti de ces débats, avec une incontestable évidence, qu'au prix de quelques souffrances particulières inséparables de tout progrès, les deux industries qu'on disait le plus menacées (l'industrie des fers et celle des tissus), avaient renouvelé leur outillage, amélioré leurs procédés de fabrication, et augmenté leur production dans une proportion considérable. Quelques critiques fondées sur la manière dont le gouvernement établissait ses calculs, ne pouvaient modifier ce résultat d'une manière sensible. Du reste, les attaques des adversaires du traité de commerce, portaient principalement sur l'infériorité de situation qui était faite à la France par l'exagération des charges pu-

Malgré tous ces faits rassurants, que de personnes encore autour de nous hésitent, et se demandent si le traité avec l'Angleterre ne cache pas une perfidie, et si ce premier pas vers la liberté commerciale ne couvre pas un danger.

bliques, les craintes d'une guerre europénne, et le manque de voies de communications. Or, ces critiques n'infirmaient pas directement le traité de commerce lui-même. Il est certain que pour produire tous ses fruits, la liberté commerciale doit être assortie de la paix, de la sécurité, et d'institutions, qui assurent à chacun le libre développement de son intelligence et de ses forces. Jusque-là, les défenseurs de l'industrie nationale étaient dans le vrai. Mais où ils s'écartaient de la vérité, c'est lorsqu'ils allaient jusqu'à imposer au gouvernement, comme condition préalable de toute réforme économique, une égalité de situation et d'avantages avec les pays étrangers. Car si les exigences des industriels sont fondées sur ce point, tous ceux qui, dans la société, sont privés de capitaux, d'instruments de travail, et qui luttent, par conséquent, avec des armes inégales, seraient en droit d'élever la même prétention. C'est ce qui eut lieu, au nom des prolétaires, après la révolution de février. C'est une remarque faite par Bastiat, sur laquelle on ne saurait trop insister : la *protection* et le *socialisme* procèdent de la même origine, découlent de la même source, s'appuient sur les mêmes arguments. C'est toujours cette erreur accréditée, non seulement par le vulgaire, mais même par les classes élevées : que la société, comme *être moral,* distinct des individus qui la composent, possède par elle-même, par une sorte de vertu mystérieuse, la force, le savoir, la richesse, c'est à dire ce qui constitue les biens de ce monde, et qu'elle n'a qu'à ouvrir les mains, pour répandre des faveurs et des bienfaits qui ne coûtent rien à personne. Or, avec cette conception fausse du Pouvoir social, nous n'aurons ni le sens des vérités économiques, ni le sens de la véritable liberté, inséparable de ce sentiment de dignité personnelle qui fait que l'homme ne demande rien qu'à lui-même, à sa prévoyance, à son travail, à ses efforts, sachant que ce qui est accordé sous forme de *primes,* de *protection,* d'*ateliers nationaux,* etc., ne peut l'être qu'au détriment de la justice que le pouvoir social a pour principale mission de faire régner.

Les croyances sont autrement assises de l'autre côté du détroit, et ce n'est pas en Angleterre qu'on trouverait cette hésitation et ce doute. Une crise commerciale paralyse les affaires dans une grande partie de l'Europe. La Chambre de commerce de Rouen interroge la Chambre de commerce de Liverpool sur la situation de l'Angleterre, et sur les effets du nouveau traité de commerce. Écoutez la réponse du Président, Charles Rawlins. Après avoir signalé les causes de cette stagnation et de ce malaise avec cette sûreté de jugement, que donne la pratique des affaires, et l'indépendance de caractère, il continue ainsi :

« Quant aux remèdes à apporter à celles des causes que nous avons citées, on peut, pour quelques-unes, s'en rapporter sans danger au temps et à l'énergie même du ressort de la civilisation moderne. On trouvera les autres dans une réduction générale des armements, suffisante pour dissiper toute appréhension de guerre aggressive. Enfin, nous croyons qu'on trouvera encore un remède dans l'adoption universelle du principe de libre-commerce, et ce remède secondera l'effet de tous les autres. Lorsque le commerce, entre les différents pays, sera aussi libre qu'il l'est maintenant entre les comtés et les provinces d'un même pays, les causes accidentelles de malaise de l'un, seront modifiées par la continuation de prospérité dans les autres. Une dépendance mutuelle aura pour résultat un mutuel respect, et, en cas de besoin, de mutuels ménagements; de cette manière des

nations aujourd'hui ambitieuses de la gloire des armes, trouveront une ample compensation dans celles de la paix. L'Angleterre a donné l'exemple du commerce entièrement libre en ce qui concerne ses propres ports ; mais elle ne pourra recueillir tous les bienfaits de sa politique, tant que son exemple ne sera pas suivi par les autres nations. La France a fait un premier pas vers son adoption, avec un succès significatif. Quand ira-t-elle jusqu'à sa complète réalisation ? »

Pour aller jusques là, il nous manque les convictions que nous n'avons pas ; il nous manque la foi dans les bienfaits que la liberté apporte toujours avec elle. Nous ne voyons dans les tarifs qu'une question de chiffres assez ennuyeuse, et, par irréflexion, insouciance de nos véritables intérêts, nous portons volontiers nos préoccupations sur des sujets qui flattent davantage nos goûts, comme : *Notre gloire, le prestige de notre nom*, et de *notre incomparable valeur*. Je trouve très naturel qu'un peuple se tresse ainsi des couronnes, pourvu que ce soin ne le détourne pas d'occupations plus sérieuses. Seulement, il me paraît difficile de concilier tant de mérites, et une supériorité incontestable sur tous les autres peuples, avec ce désir si général de *protection*, car, outre que ce désir trahit, au contraire, un sentiment d'infériorité, il impose en même temps à la communauté un sacrifice énorme,

et cela, contrairement à toutes les lois de la justice.

Est-ce donc que le bien-être, la disposition des fruits de notre travail, l'égalité des charges, la justice dans les relations sociales, sont choses si indifférentes? Et bien, il y a tout cela dans cette question des tarifs ; — il y a autre chose encore : il y a l'isolement et l'antagonisme entre les peuples, des causes perpétuelles de froissement, d'irritation, qui suscitent la défiance, les haines, et font naître des conflits qui paralysent les affaires, et deviennent le prétexte de ces armements exagérés qui forment comme une recrudescence de barbarie au milieu des progrès de la civilisation.

Ne voyez-vous pas que, depuis 1667, des questions de tarifs se trouvent mêlées à la plupart des guerres qui ont désolé l'Europe? Ce n'est point là une question secondaire; c'est une question vitale, au contraire, intéressant notre sécurité, notre bien-être, et ouvrant au progrès une voie régulière, en donnant un but légitime à toutes les aspirations qui s'agitent aujourd'hui dans un cercle de compétitions, pour obtenir du Pouvoir ou de la Loi une *protection,* c'est à dire, un privilége, qu'il n'est pas dans leur mission de donner, puisqu'ils ne peuvent le faire sans blesser la Justice.

Ayons donc le courage de pénétrer dans cette

forteresse de la *protection*. Peut-être n'y trouverez-vous pas l'ennui que vous redoutez.

Le premier aspect, je le reconnais, est un peu rebutant. Notre tarif douanier n'est ni des plus doux, ni des plus simples. Par le tarif général auquel dérogent naturellement nos récents traités de commerce avec l'Angleterre, la Belgique, la Suède et la Norwège, le Zollverein, la Suisse et l'Italie, 740 articles sont taxés à la frontière ou prohibés.

Je reconnais que les prohibitions qui frappent 38 articles, ne portent pas sur des objets de première nécessité. Il y en a cependant qui entrent dans le vêtement, dans l'ameublement, dans la décoration de nos appartements, qui ont un degré d'utilité incontestable. Comme principe, la prohibition devrait disparaître de nos lois.

Reprenant l'ensemble du tarif général, ces 740 articles surtaxés ou prohibés à la frontière, représentent à peu près tout ce qui est nécessaire aux besoins si multipliés qu'engendre la civilisation. Il y a, sans contredit, un assez grand nombre d'articles qui ont peu d'importance pour la consommation, ou pour lesquels les taxes sont purement fiscales. Mais pour tous les autres (et ce sont les plus essentiels), les taxes élevées ou la prohibition

qui les frappe, agissent comme *protection de l'industrie nationale,* et occasionnent une hausse sur le marché intérieur.

Vous êtes-vous jamais demandé quel est le chiffre du sacrifice réel, *pécuniaire* (je ne parle pas des autres, car ils sont incalculables), que le système restrictif a imposé, et impose encore au pays? — Quel est le tribut, réparti entre chacun de nous, qu'il prélève sur la communauté?

Si vous aviez eu cette curiosité, et si des documents précis avaient pu la satisfaire, mon rôle serait bien simplifié, car votre adhésion à la liberté commerciale ne serait pas douteuse.

Malheureusement ce travail n'est pas fait (du moins que je sache), pour l'ensemble de notre tarif. Il exigerait, vous le comprenez, même pour arriver à une approximation, il exigerait des observations, des calculs qui dépassent presque la limite du possible. Néanmoins, j'ai assez de documents et de faits pour apporter, je crois, quelque lumière dans vos esprits. Si ce travail n'a pas été fait pour l'ensemble de notre tarif, il existe du moins pour les principaux articles.

M. Amé, que j'ai déjà eu occasion de citer, se pose cette question dans le chapitre XVIII de ses *Études économiques sur les tarifs de douanes :* « Quel

est le sacrifice que le tarif des fers a imposé aux consommateurs? » — Vous le voyez, c'est bien la question qui nous préoccupe. M. Amé n'est pas un homme de théorie, alignant des chiffres au hasard pour justifier un système préconçu à l'avance. C'est un homme essentiellement pratique, très versé dans ces matières, et n'acceptant le libre-échange qu'avec beaucoup de mesure. Ses observations, empreintes d'une très-grande modération, portent sur une période assez longue : de 1815 à 1860. Et savez-vous à quel résultat il arrive? — A DEUX MILLIARDS CINQ CENTS MILLIONS !

« Au total, ajoute-t-il, nous avons plutôt atténué que grossi nos chiffres. Aussi croyons-nous ne pas nous écarter sensiblement de la vérité en admettant que le tarif des fers a coûté aux consommateurs français, depuis 1814, au delà de deux milliards. »

Deux milliards cinq cents millions ! voilà pour un seul article, le plus important il est vrai, voilà le tribut que nous avons payé à notre industrie nationale !

On parle de paupérisme; on s'apitoye sur le sort des classes laborieuses, sur l'état précaire des classes agricoles, sur le manque de capitaux pour féconder le sol. Et on cherche, au moyen de quelque combinaison ingénieuse, la solution de tous

ces problèmes. La solution est bien simple cependant ; trop simple pour qu'on s'y arrête. Je vais vous l'indiquer en peu de mots :

Laissez à chacun ce qui lui appartient ;

Laissez à chaque effort sa juste rémunération ;

Laissez les activités s'exercer librement, pourvu qu'elles ne gênent pas la liberté d'autrui ; — s'unir, s'associer au besoin, et disposer sans entraves, sans taxes déguisées et abusives, des fruits qu'elles auront créés.......

Et le problème sera résolu, autant qu'il est donné à l'homme de le résoudre. Toutes les souffrances n'auront pas disparu ; il subsistera toujours celles qui sont le résultat de notre infirmité naturelle, mais du moins l'homme n'aura pas ajouté, par son injustice, aux malheurs de ses semblables.

Il est vrai que ceux qui ont profité de ce monopole nous consolent, en nous disant dans la *Revue contemporaine* du 15 février 1859 : « 2 milliards 500 millions pour une période de quarante-trois ans, donnent 58 millions par an, et cette charge répartie en fractions *infiniment petites*, comme l'impôt du sel, par exemple, finit par ne peser que *très légèrement* sur les habitants. »

J'aime mieux emprunter ma réponse à M. Amé ;

sa modération et son caractère sont une garantie pour moi :

« La subvention assurée à l'industrie métallurgique agit, en effet, comme l'impôt du sel, ou bien comme l'impôt du sucre ou celui des boissons. Subdivisée à l'infini et confondue dans le prix de la marchandise, elle est peu remarquée : on n'aperçoit pas la main dans laquelle elle tombe. Mais cette subvention en est-elle plus légitime? Suffit-il pour justifier le tribut payé aux maîtres de forges, d'alléguer qu'il ne pèse pas plus lourdement sur le consommateur que telle ou telle contribution recouvrée au profit de l'État? Et parce que les besoins du trésor l'obligent à percevoir une redevance sur le sel et le vin, les métallurgistes seraient-ils fondés à en exiger une, à leur tour, sur la fonte et le fer? Trente ou quarante millions par an, au commencement de la Restauration, c'était une somme importante. Cent millions aujourd'hui représentent à peu près le quinzième de notre budget, et la charge peut sembler d'autant plus fâcheuse, qu'elle porte précisément sur un élément essentiel de reproduction. »

Non, assurément, ce n'est pas peu de chose que 100 millions, même fractionnés et divisés à l'infini; car toutes ces fractions se retrouvent à la fin de l'année pour former le chiffre total. Ce n'est pas peu de chose, quand on songe que ce n'est là qu'un seul des éléments du sacrifice que le système restrictif impose à la nation; qu'il faut y ajouter la plus-value que nous payons pour les sucres, les

denrées coloniales, les tissus, les primes, les surtaxes, etc. En additionnant tous ces sacrifices, nous arriverions à un chiffre énorme, qui représente une partie notable de notre activité, de nos efforts, dont les fruits nous sont ainsi ravis par cette voie détournée.

Et cela, pourquoi? je vous le demande. Au nom de quel intérêt supérieur enlève-t-on au travail une partie de la rémunération qui lui appartient? — On n'invoque ni le droit, ni la justice, qui sont manifestement méconnus. On n'invoque pas davantage un service rendu. Non; voici ce qu'on invoque :

La balance du commerce;

Le travail national;

L'indépendance à l'égard de l'étranger.

Voilà les arguments sur lesquels s'appuie le système restrictif, et qui lui ont servi jusqu'ici à faire illusion à l'opinion publique.

La *balance du commerce* a été longtemps considérée par la science et par les hommes d'État, comme une règle indiscutable de raison et de sagesse. Elle reposait sur cette observation, que la puissance d'un pays est en proportion de sa richesse, et que l'or et l'argent sont les signes les

plus caractéristiques de la richesse. De là, on induisait qu'il fallait, par tous les moyens, augmenter la masse de numéraire dans un pays, et pour cela exporter et vendre moyennant espèces, et ne pas importer et ne pas acheter, — ou le moins possible. A la fin de l'année, on faisait la balance, et l'excédant des exportations sur les importations, ou de la vente sur les achats, formait le bénéfice net qui se résumait par un accroissement de numéraire.

Vendre sans acheter! Mais est-ce possible? ou plutôt n'est-ce pas un non-sens? Le principe, en se généralisant, ne se détruit-il pas lui-même? Si chaque peuple cherche exclusivement à vendre, quel est celui qui restera pour acheter? D'un autre côté, si les peuples doivent s'interdire d'acheter, comme d'une cause imminente de ruine, il faut qu'ils produisent tout par eux-mêmes. Et s'ils produisent tout ce qui leur est nécessaire, qu'ont-ils besoin des produits des autres peuples?

Puis, est-il donc vrai que l'or et l'argent soient le seul élément de la richesse d'un peuple? Est-ce que les instruments de travail, les produits fabriqués n'ont pas une valeur égale?

Je prends à Bordeaux une cargaison de vins qui sont marqués, en sortie à la douane, pour cent

mille francs. Je les transporte à New-York, où je les vends cent cinquante mille francs. Avec cet argent j'achète cinq mille hectolitres de blé qui rentrent en douane à Bordeaux pour une valeur de deux cent mille francs. Et dans cette opération, d'après la balance du commerce, la France se sera appauvrie de cent mille francs, tandis que si j'avais rapporté les cent cinquante mille francs en dollars, elle se serait enrichie des cent mille francs de vins exportés! Mais, est-ce que les cinq mille hectolitres de blé ne sont pas une richesse aussi précieuse que l'or, puisqu'ils servent plus directement à la satisfaction du plus impérieux de nos besoins?

Sans doute, il y aurait, pour les peuples comme pour les individus, un moyen infaillible de s'enrichir : ce serait de produire..... sans consommer. J'hésite à le dire, mais c'est la conclusion logique de la théorie de la *balance du commerce*.

Oui, j'hésite à le dire, quand je songe que cette théorie, qui ne supporte même pas l'examen, a inspiré, pendant plus d'un siècle, tous les gouvernements de l'Europe et dicté leurs résolutions. Que c'est pour augmenter les profits de la balance du commerce, dans le but de se procurer un marché réservé pour la métropole, que des colonies lointaines ont été fondées, et maintenues au prix de

luttes et de sacrifices, qui font de ce tableau une des pages les plus sombres de notre histoire.

C'est encore cette conception fausse de la richesse, qui inspira à la catholique Espagne cette politique cruelle suivie dans le Nouveau-Monde, cette guerre d'extermination à l'égard des populations indiennes, rapportant, pour prix de tant de sang versé, des gallions chargés d'or qui, en lui faisant déserter l'industrie et le commerce, source de sa véritable richesse, la firent rapidement déchoir du rang qu'elle occupait, et devinrent une des principales causes de sa décadence.

Et cependant, il n'y a pas vingt ans, la *balance du commerce* était encore invoquée avec autorité à la Tribune, et elle s'étalait en lettres majuscules, comme article de foi, dans les colonnes des journaux de la protection. Mais intervint Bastiat, qui la prit à partie en ces termes :

« J'étais à Bordeaux. J'avais une pièce de vin qui valait 50 francs; je l'envoyai à Liverpool, et la douane constata sur ses registres une exportation de 50 francs. Arrivé à Liverpool, le vin se vendit 70 francs. Mon correspondant convertit les 70 francs en houille, laquelle se trouva valoir sur la place de Bordeaux 90 francs. La douane se hâta d'enregistrer une importation de 90 francs. Balance du commerce, — excédant de l'importation : 40 francs. Ces 40 francs, j'ai toujours cru, sur la foi de

mes livres, que je les avais gagnés. M. Mauguin m'apprend que je les ai perdus et que la France les a perdus en ma personne.....

» Ma seconde opération eut une issue bien différente. J'avais fait venir du Périgord des truffes qui me coutaient 100 francs; elles étaient destinées à deux célèbres ministériels anglais, pour un très haut prix que je me proposais de convertir en livres. Hélas! j'aurais mieux fait de les dévorer moi-même (je parle des truffes, non des livres ni des tories). Tout n'eût pas été perdu comme il arriva, car le navire qui les emportait périt à la sortie du port. La douane, qui avait constaté à cette occasion une sortie de 100 francs, n'a jamais eu aucune rentrée à inscrire en regard. Donc, dira M. Mauguin, la France a gagné 100 francs; car c'est bien de cette somme que, grâce au naufrage, l'exportation surpasse l'importation. »

Le coup était finement et rudement porté; la *balance du commerce* ne s'en releva pas.

C'est l'argument du *travail national* qui prit sa place. Devant ce grand intérêt de procurer du travail aux masses, de quel poids, je vous le demande, pouvait peser cet inconvénient de payer indirectement, même injustement, quelques taxes? De très bons esprits s'y laissèrent prendre, et crurent, de très bonne foi, qu'en ouvrant ainsi les sources du travail, les industries protégées rendaient d'une main en sécurité et en bien-être, ce qu'elles recevaient de l'autre.

Il y avait cependant bien des objections; on pouvait se demander si le travail, qui est la *peine*, l'*effort*, doit être recherché par lui-même, indépendamment du *but*. Si le progrès ne consiste pas, au contraire, à atteindre le résultat le plus considérable avec le moins d'efforts, c'est à dire avec moins de travail, ce qui implique la nécessité pour chaque peuple de consacrer l'activité de ses habitants aux industries les plus productives, sauf à se procurer, par l'échange, les produits que d'autres peuples obtiennent dans des conditions plus favorables.

On pouvait se demander si la France, favorisée par sa situation, par son climat, par la fertilité de son sol, par le génie industrieux de ses habitants, ne trouverait pas aliment à son activité dans ses ressources naturelles vraiment productives.

Quoi! la France a neuf millions d'hectares en friche (1); la moitié de son sol est en jachère faute de capitaux et de bras pour lui donner une culture plus *intensive;* la grande industrie n'a pénétré que dans quelques départements favorisés; partout

(1) Nous avons en France, dit M. Giresse dans une excellente brochure sur l'*agriculture* et les *travaux publics à Paris*, nous avons en France neuf millions d'hectares de terres incultes; c'est l'étendue de quinze départements, et parmi les champs en culture, les trois quarts sont mal cultivés et mal fumés.

ailleurs des richesses naturelles demeurent sans emploi ; — et le travail manquerait? J'entends le travail utile, le travail sans sacrifices imposés à la communauté.

Ce qui manque sur plusieurs points de la France, c'est l'initiative, l'intelligence, et par dessus tout, le capital, qui vient si puissamment en aide à l'activité humaine. Or, ne voyez-vous pas que les sacrifices que nous impose la *protection* tendent au contraire à amoindrir tous les jours ce capital, coupant ainsi dans sa racine l'arbre à l'ombre duquel se développe le travail vraiment fécond !

Puisqu'on s'est fait une arme du *travail national,* qu'on s'abrite derrière l'intérêt des travailleurs, pour essayer de maintenir un abus dont les travailleurs sont aussi bien victimes, voyons ce qu'il y a de vrai au fond de ces craintes et de ces menaces. Ce qu'il y a de vrai, le voici :

Vous avez vu que, dans une période de quarante-trois ans, nous avions payé, pour les fers seulement, un tribut de 2 milliards 500 millions :

« Cette somme, dit M. Amé, excède de beaucoup le montant de tous les salaires payés aux ouvriers employés dans les mines et dans les usines métallurgiques, c'est à dire que l'impôt, un impôt caché aussi lourd qu'eût pu l'être un impôt direct

nettement formulé dans la loi, a soldé la main-d'œuvre pour le compte des maîtres de forge. »

Comprenez-vous à présent ce que c'est que le *travail national?* C'est le travail payé par la communauté sous forme de surtaxe, le produit restant aux fabricants.

« Le sacrifice qui nous a été imposé, dépasse la totalité des salaires! » — Par conséquent, achetant nos fers à la libre concurrence, nous aurions pu laisser inactifs les ouvriers qui travaillent dans les usines métallurgiques, leur payer malgré cela leur salaire, et nous aurions encore eu un boni de 400 à 500 millions.

Mais ces ouvriers ne seraient pas restés inoccupés. Je vais plus loin; je dis que nos usines ne seraient pas tombées, du moins celles qui sont établies dans des conditions de vitalité, soit quant à l'outillage, soit quant à la situation. Mais qu'ai-je besoin de me livrer à des conjectures? les faits sont là pour réduire toutes ces alarmes intéressées à leur juste valeur. En 1853, le droit sur les fers étrangers, qui était de 27 francs 50 centimes par 100 kilos (environ 120 pour cent!) est réduit de 56 pour cent; et cependant la production en France ne cesse d'augmenter; — en 1858, elle dépasse le double de ce qu'elle était en 1853.

Depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, malgré tant de causes de ralentissement et de stagnation dans les affaires, qui tiennent à notre situation politique et à la crainte d'un conflit en Europe, cette progression ne s'arrête pas [1]. Mais voici un fait bien significatif que nous puisons dans l'*Avenir commercial* du 14 février 1864 : En 1863, une soumission est ouverte pour la fourniture des rails des chemins d'Alicante et de Saragosse. Les forges anglaises et françaises se trouvent en présence. Qui supposez-vous qui va l'emporter ; les forges anglaises? Eh bien! non; ce sont les forges

[1] Il est un fait incontestable, qui ressort de tous les débats qui ont eu lieu, soit dans la presse, soit dans les discussions du Corps Législatif, c'est que la production générale a augmenté. Il est vrai que dans quelques départements un assez grand nombre de hauts-fourneaux ont restreint leur fabrication, que d'autres sont complètement éteints. Mais il ne serait pas juste d'attribuer exclusivement ce résultat au traité de commerce. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que ce malaise était antérieur, et qu'il se trouve circonscrit aux usines alimentées par des charbons de bois. Or, le charbon de terre, par l'excédant de calorique qu'il renferme, devait, en dehors de toute autre considération, porter un coup mortel aux usines *à bois*. Mais c'est là une conséquence inévitable de la marche du progrès. Il faut ajouter que la construction des chemins de fer a fait, partout en France, hausser le prix du bois ; qu'un trop grand nombre d'usines étaient placées dans de mauvaises conditions quant au minerai et aux transports, et que ce n'est que grâce à l'élévation des tarifs protecteurs qu'elles avaient pu, malgré cela, réaliser quelques bénéfices. Nous nous trouvons toujours en présence de la même question : Au point de vue de la justice, devions-nous accorder à ces industries un appui plus onéreux pour le pays, que les avantages qu'il en retirait? — Pour tout esprit désintéressé, la solution ne saurait être douteuse.

d'Anzin et du Creuzot qui soumissionnent à un prix plus bas et qui obtiennent la fourniture [1].

Reste un dernier argument que la *protection* tient dans son arsenal un peu rouillé, pour le faire paraître dans les grandes circonstances : *l'indépendance vis à vis de l'étranger!* — « Qui donc accepterait une honteuse dépendance? qui donc consentirait à subir le joug de l'étranger? »

Sous ces grands mots, qui réveillent des sentiments de fierté naturelle qui sont dans le cœur de tous, l'opinion publique indécise, ne discernant pas bien si on l'abuse, se laisse entraîner plutôt que de s'en assurer. Vous n'agirez pas ainsi, n'est-ce pas? Vous comprenez à présent quelle est l'importance de cette question, et vous savez qu'il faut examiner de près les sentiments généreux quand ils servent d'appui à des intérêts particuliers. Vous avez vu ce que signifiaient ces mots : *travail national*. Voyons si *l'indépendance à l'égard de l'étranger* a plus de consistance et plus de poids.

Le patriotisme, l'amour du pays exige-t-il que nous nous privions des produits qui viennent dans

[1] La forge d'Anzin a soumissionné les rails de la ligne d'Alicante à Saragosse à 198 fr. la tonne. La soumission la plus basse des forges anglaises a été de 215 fr. la tonne, soit un écart de 17 fr. par tonne avec les forges d'Anzin, qui sont demeurées adjudicataires.

d'autres climats, sous un autre ciel plus favorisé? Est-ce là un sentiment vrai, naturel, acceptable par une raison saine? Ne serait-ce pas méconnaître tout à la fois la volonté providentielle et la nature même de l'homme, qui le porte, à mesure que son instruction se développe, à vivre par la pensée dans tous les temps et dans tous les lieux; à s'intéresser aux mœurs, aux productions des autres peuples, même de ceux qui ont disparu? N'est-ce pas à ce sentiment qu'est due la valeur d'un grand nombre de produits, auxquels nous n'attachons de prix que parce qu'ils viennent de loin, qu'ils nous représentent d'autres mœurs, d'autres idées, d'autres goûts? N'est-ce pas précisément à ce sentiment qu'il faut attribuer la vogue d'une des branches la plus intéressante de notre industrie : la fabrication des bronzes d'art, la confection des modes, et tous ces mille objets de fantaisie qui vont dans le monde entier, parce qu'ils portent avec eux un cachet de la France, un souvenir de Paris?

Il faudrait donc commencer par tarir cette source importante de travail national, car si l'*indépendance* est une chose bonne en soi, il ne faut pas avoir la prétention de la garder toute pour nous; il faut bien en laisser un peu aux autres peuples.

« Nous n'allons pas jusque-là, dit-on, nous admettons la dépendance étrangère pour les objets de luxe, dont on peut se passer au besoin; mais pour les objets de *première nécessité,* il faut, coûte que coûte, qu'ils soient de production *nationale,* afin, dans le cas de guerre, de ne pas nous trouver à la merci de nos ennemis. »

Il me semble qu'il y a une contradiction bien manifeste. Comment, il faut repousser ou surtaxer les produits étrangers parce qu'ils sont plus utiles à nos besoins! Mais ne serait-ce pas une raison de les accueillir, au contraire, et d'abaisser devant eux les barrières et les obstacles. A ce compte, il faudrait repousser les cargaisons de blé qui arrivent dans ce moment dans nos ports, parce que ces blés viennent de la Hongrie et des bords de la Mer Noire, et qu'ils sont le signe de notre dépendance pour le plus impérieux de tous nos besoins, à l'égard de ces pays que le ciel a plus favorisés que nous cette année. Quel ridicule et odieux sophisme, et que je serais tenté de m'écrier avec le vieil athlète de la *liberté commerciale,* avec Fox, dans sa véhémente apostrophe à l'aristocratie anglaise :

« Ce que je vous reproche, ce ne sont pas vos marbres de Carrare, vos statues grecques, et tout

ce faste cosmopolite pour lequel vous mettez à contribution le monde entier. Non; ce que je vous reproche, c'est le sophisme, c'est l'hypocrisie, l'iniquité, de parler d'indépendance pour ce qui est le plus indispensable à la vie, et d'accepter la dépendance de l'étranger pour tous ces objets de jouissance et de luxe. »

« Et cependant, dans le cas d'une guerre avec les nations voisines, comment ferons-nous, si nous ne produisons pas les objets de première nécessité? »

C'est le seul argument qui ait une portée sérieuse. La guerre est un fait anormal, qui bouleverse tous les principes, qui ne laisse place à aucune induction tirée du bon sens, de la justice, de l'intérêt de l'humanité. C'est la destruction fatale et aveugle. C'est un temps d'arrêt dans les rapports et les lois qui régissent les sociétés.

La question est de savoir si les sociétés doivent s'organiser en vue de ce fait anormal, par cela seul qu'il est possible, ou si, au contraire, elles doivent s'organiser suivant les lois régulières et normales de leur développement, mettant la guerre au même rang que tant d'autres accidents qui peuvent nous atteindre, et dont nous ne tenons pas compte cependant dans l'arrangement de notre vie.

« Ce serait, me dira-t-on, une suprême imprudence de courir le risque d'être ainsi pris au dépourvu; de manquer de blé, de vêtements, de fer, si les nations voisines, dans un moment de rupture, ne voulaient pas nous en fournir. »

Non seulement il n'y aurait pas imprudence, mais profonde sagesse à agir ainsi. Et d'abord, voyez : la logique de la faim a été plus forte que tous ces faux calculs, et la prohibition pour les denrées alimentaires est abandonnée aujourd'hui par toutes les nations civilisées. Si les sociétés devaient être organisées en vue de l'état de guerre, il faudrait d'abord revenir sur cette concession faite à la raison et à la nécessité.

Mais il faudrait aller plus loin. Il faudrait élever sur nos frontières, non seulement une ligne de douanes, mais des obstacles matériels; briser les ponts, détruire les chemins de fer, les lignes télégraphiques; cesser toute relation avec les autres peuples, empêcher nos idées, nos découvertes d'arriver jusqu'à eux; les affaiblir par tous les moyens, et, comme nos aïeux les Germains, nous entourer d'une ceinture de déserts pour être à l'abri des surprises et des attaques. Ce n'est pas tout : il faudrait toujours être prêts à entrer en lutte, abandonner les champs, les ateliers, qui éloignent des

idées belliqueuses, et passer le temps sur les places publiques à s'exercer au maniement des armes.

Vous vous récriez, n'est-ce pas, devant l'exagération et l'absurdité de ce tableau. Eh bien! je connais quelque chose de plus inconséquent et de plus absurde, c'est le fait que je vais vous citer :

Il existait, vous le savez, une lacune entre le chemin de fer de Bordeaux à Bayonne qui s'arrêtait d'abord dans cette dernière ville, et le chemin de fer du nord de l'Espagne. Pour raccorder ces deux lignes, il fallait traverser une chaîne des Pyrénées, et faire des travaux considérables. Ces travaux sont exécutés; les deux lignes se soudent sur le pont de la Bidassoa, et une fois encore le lyrisme administratif peut s'écrier, comme sous Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Non, il n'y a plus de Pyrénées; mais il y a des tarifs qui empêchent les marchandises françaises de pénétrer en Espagne, et les marchandises espagnoles de pénétrer en France. Pour vaincre cet obstacle artificiel, la Compagnie des chemins de fer se trouve dans l'obligation d'établir un service international de bateaux à vapeur, à cause de la surtaxe des pavillons, entre Bayonne et Bilbao [1].

[1] Ce fait, signalé par M. E. Pereire dans son Rapport de 1863, éveilla l'attention des deux gouvernements, et un traité de commerce

Ne voyez-vous pas que nous détruisons d'une main ce que nous édifions de l'autre ; qu'après avoir épuisé notre activité à aplanir les obstacles qui séparent les peuples, nous élevons des barrières fictives qui enlèvent à nos efforts la plus grande partie de leurs résultats !

Il y a un danger de guerre qui menace la société ; — savez-vous quel est le moyen de le conjurer ? Multipliez les relations, abaissez, abaissez les taxes. Après avoir comblé les vallées et percé les montagnes, soyons conséquents avec nous-mêmes ; abaissons les barrières fictives qui sont le legs funeste de nos erreurs et de nos luttes. Qu'elles restent, si on le juge convenable, comme moyen d'impôt modéré, mais qu'elles perdent ce caractère d'hostilité, de défiance et de représailles à l'égard des autres peuples, et de protection pour l'industrie nationale, imposant à la communauté une plus-value sur les produits contraire au droit et à la justice.

Au lieu d'organiser les sociétés en vue de la

récent a remédié en partie à un état de choses trop choquant pour pouvoir être durable. Il faut espérer que l'Espagne, qui a fait un pas décisif dans la voie de sa régénération, comprendra que la réforme économique, laissant une liberté entière au travail, à l'industrie, aux échanges internationaux, doit former la première assise de la constitution qu'elle cherche à édifier.

guerre (ce qui est le plus sûr moyen de la faire arriver), organisons tout au contraire pour la rendre impossible, et pour qu'elle apparaisse aux peuples unis par mille intérêts, et trouvant leur commune prospérité dans le bien de chacun et dans leur mutuelle estime, qu'elle leur apparaisse comme un déchirement social, comme une sorte de suicide de l'humanité, et la liberté commerciale aura fait, pour le repos du monde, ce que la raison est impuissante à réaliser.

VIIIme LEÇON.

Des machines.

MESSIEURS,

Des récriminations ardentes, inconsidérées (nous le verrons tout à l'heure), se sont élevées, il y a quelques années, contre notre état social et industriel. Comme toutes choses en ce monde, le développement de l'industrie a son côté douloureux. Ces agglomérations d'ouvriers dans les villes ma-

nufacturières, ont frappé quelques esprits par les dangers qu'elles présentent, et des hommes, supérieurs du reste sous d'autres rapports, ont pris à tâche de faire, de leur misère et de leur immoralité, un tableau exagéré.

Certes, la misère n'est pas née d'hier, et le paupérisme, comme on se plaît à le répéter en fermant les yeux aux enseignements de l'histoire, n'est pas le fruit de la civilisation. Seulement ces misères, disséminées autrefois, ignorées, sont venues se grouper autour de ces puissantes machines qui sont l'âme de l'industrie moderne, et, par cela même, elles se sont trouvées plus en évidence. Bien qu'amoindries, circonscrites en réalité, elles ont davantage frappé les regards.

— « Ce qui est nouveau, dit M. Frédéric Passy, dans ses remarquables conférences sur les machines, ce qui est nouveau, ce n'est pas le mal, c'est le *sentiment du mal;* c'est surtout une certaine manière de sentir le mal, et, par suite, de le combattre. C'est la volonté de le vaincre, de le réduire au moins, en l'attaquant, non plus dans ses effets seulement, mais dans ses causes. C'est cette volonté, non plus à l'état de résolution et d'entraînement exceptionnel, personnel, isolé; mais à l'état d'aspiration commune, habituelle, générale.... Si le mot Paupérisme, dans sa nouveauté, signifie en effet quelque chose de nouveau et de sérieux, c'est cela qu'il signifie. Il signifie que la misère, jadis disséminée partout et comme

perdue dans l'ensemble, se concentre en se circonscrivant de plus en plus par le progrès de la richesse autour d'elle, et par suite elle s'*accuse*. Il signifie que ce qui se passait autrefois inaperçu a commencé à faire tache, et révolte chaque jour de plus en plus les esprits et les cœurs. Il signifie que jadis la privation, — jusque sous ses formes les plus extrêmes, le froid, la nudité, l'ignorance et la faim, — était acceptée des puissants eux-mêmes comme une fatalité inhérente à la condition humaine, et qu'aujourd'hui elle est répudiée même des plus faibles, et pour les plus faibles, comme une imperfection et une lacune qui doivent disparaître devant le progrès du travail et de la science. »

Ce n'est pas ainsi, toutefois, que le grand historien, M. de Sismondi, envisagea la question. Parcourant l'Angleterre en 1819, il fut frappé de deux choses : du développement de l'industrie et de la misère des ouvriers anglais; — et, sans se rendre compte qu'il y avait bien d'autres causes à cette misère : les longues guerres, les impôts écrasants, les tarifs protecteurs qui opéraient un renchérissement considérable sur l'alimentation du peuple, M. de Sismondi attribua exclusivement cet état de choses à la grande industrie, à la division du travail, et surtout aux machines (1). Ce jugement, porté par un homme d'un incontestable talent, a

(1) *Nouveaux principes d'économie politique*, ou de la richesse dans ses rapports avec la population; par Simonde de Sismondi.

exercé une influence fâcheuse sur l'opinion. Des écrivains, peu soucieux de creuser cette grave question, trouvant une opinion toute faite avec l'autorité d'un grand nom, s'en sont emparés sans contrôle, outrepassant même la pensée de l'auteur dans le but de produire plus d'effet sur l'esprit des travailleurs. D'un autre côté, ceux que le progrès inquiète, ont puisé dans cet arsenal des armes et des arguments qui, sans être décisifs, étaient cependant de nature à égarer le public. De sorte que, de toutes parts, s'est élevé un cri de malédiction contre les machines. On les a rendues responsables des crises commerciales, des brusques variations qui surviennent dans la valeur des produits, du manque de travail qui se manifeste trop fréquemment dans quelque branche d'industrie.

Cette réprobation au nom de la science et de l'histoire mal observées, a naturellement trouvé de l'écho dans la classe ouvrière, qui a cru voir dans les machines la cause de la plus grande partie de ses souffrances. De là, des colères, des violences, des scènes trop souvent sanglantes, dont l'Angleterre surtout, en remontant à un quart de siècle, a été le théâtre. C'est par l'émeute, la dévastation, l'incendie, les luttes armées qu'ont été accueillies les machines les plus ingénieuses, les plus utiles.

C'est une chose pénible à dire, mais qu'il faut avoir le courage d'avouer cependant, car il n'est pas mal de nous mettre de temps en temps sous les yeux le tableau de nos erreurs : tout progrès exige une sorte d'expiation et un sacrifice, et l'histoire des inventeurs (je parle de ceux qui ont rendu le plus de services à l'humanité) n'est qu'une funèbre légende et un long martyre.

Pour commencer par la plus célèbre des inventions modernes, la vapeur, qui a non seulement opéré une révolution dans l'industrie, mais encore (on peut le dire sans exagération) changé la face du monde, voyez par quels cris de réprobation elle est d'abord accueillie ! L'infortuné Papin, méconnu en France, trouve en Allemagne l'appui du savant Leibnitz; et lorsqu'en 1707 il parvient à construire le premier bateau mû par la vapeur, et qu'il se dispose à passer en Angleterre, la populace, ameutée par les bateliers du Weser, met en pièces sa *diabolique invention,* et lui-même, échappant avec peine à la fureur populaire, se réfugie à Londres, où il traîne les dernières années de son existence dans la misère et la folie.

Un siècle plus tard, l'idée est reprise par l'Américain Fulton, qui cherche vainement dans toute

l'Europe un encouragement et un appui. Rentré dans sa patrie, pauvre mais obstiné, il arrive cependant à réaliser son rêve qui, pour le public, n'était que la *folie Fulton;* et lorsque, le 11 août 1807, le *Clermont* quitta les quais de New-York, c'est au milieu des huées, des injures et des imprécations de la foule que le célèbre inventeur put regagner le bord. Le métier Jacquart fut brûlé par la main du bourreau sur la place des Terreaux, à Lyon, — sur cette même place, où la reconnaissance publique a élevé une statue à cet ouvrier de génie. Le célèbre Arwrigt, l'inventeur de la *Jenny* du Lancastre, persécuté à Manchester, sa ville natale, fut obligé de chercher un refuge en Écosse.

« Mais, direz-vous, ces faits sont déjà loin de nous, et depuis lors l'esprit public s'est éclairé.» Loin de nous? mais il y en a qui nous touchent!

Il y a à peine quelques années, à Bordeaux, dans cette ville intelligente, n'avons-nous pas été témoins d'une violente émeute, à l'occasion d'établissement de rails sur les quais? A Barcelonne, tout récemment à Roubaix, n'avons-nous pas vu les ouvriers briser les métiers?

Il ne faut pas s'y tromper; le préjugé contre les machines n'est pas détruit. On admet bien, en théorie et d'une manière générale, que les ma-

chines peuvent être utiles. Mais vienne un fait particulier qui nous blesse dans nos intérêts, le raisonnement cède la place à la passion; les instincts, qui ne sont qu'assoupis, se réveillent, et nous ne voyons plus dans ces auxiliaires bienfaisants qu'une puissance ennemie, jalouse, qui vient nous ravir notre travail, et avec le travail le pain qui nous fait vivre. Et cette erreur n'est pas seulement l'apanage des classes ignorantes; elle a été partagée par les plus grands esprits, et c'est précisément ce qui en fait le danger.

Je ne sais si je dois citer l'anecdote attribuée à l'empereur Tibère. Un artisan, fier de sa découverte, se présente devant lui, tenant à la main un morceau de verre incassable, et se travaillant comme les métaux. Après s'être assuré que le secret de cette fabrication n'était connu de personne, Tibère fit trancher la tête de l'artisan pour mieux ensevelir sa découverte [1]. Nous n'avons d'autre témoignage de ce fait que les vers de Pétronne, et, en supposant le fait exact, on peut ne voir là qu'un caprice de tyran. Mais voici un

[1] Nous avons pris cette anecdote et la plupart des faits historiques qui précèdent, dans les deux remarquables conférences faites, en 1866, par M. Frédéric Passy, sous les auspices de l'Association polytechnique, sous ce titre : *Les machines et leur influence sur le développement de l'humanité.*

écrivain justement célèbre, dont les écrits sont encore consultés comme des oracles, qui s'exprime ainsi dans l'immortel ouvrage de l'*Esprit des Lois :*

— « Si un ouvrage est à un prix médiocre, et qui convienne également et à celui qui l'achète et à l'ouvrier qui l'a fait, les machines qui en simplifieraient la manufacture, c'est à dire qui diminueraient le nombre des ouvriers, seraient pernicieuses. » Et M. de Montesquieu n'est pas le seul qui partage cette manière de voir. Colbert, ministre de Louis XIV, congédia brusquement un inventeur en disant « qu'il le considérait comme ennemi du travail par lequel il s'efforçait de faire vivre le peuple. » C'est l'historien Sismondi, dont nous avons déjà parlé, qui déclare « qu'il aime mieux un pays peuplé de citoyens, qu'un pays peuplé de machines à vapeur. » C'est Buret, Blanqui, Michelet, attribuant presque exclusivement le paupérisme, au développement de l'industrie et à l'emploi des machines.

Vous le voyez, ce préjugé a des racines bien étendues et bien profondes; il domine encore les masses ignorantes, et il jette l'irrésolution et le doute même dans la partie éclairée de la population.

Ce qui ajoute à la force de ce préjugé, c'est

qu'il trouve un appui dans les tendances rétrogrades qui existent dans la société, en opposition avec l'aspiration vers le progrès dont les machines sont l'expression la plus saisissante. Il est incontestable que les sociétés sont soumises à deux forces opposées allant en sens contraire, l'une les rejetant en arrière, l'autre les poussant en avant avec plus d'énergie, à la recherche du mieux, du mieux encore. Les machines ont naturellement contre elles tous ceux qui ont peur de l'inconnu, et qui, par leur inclination et leurs idées, sont antipathiques au progrès.

A ces adversaires des machines, il n'y a rien ou peu de chose à répondre, car le raisonnement est impuissant contre cette tendance obstinée de l'esprit à revenir en arrière. Nous allons plus loin, et nous croyons que cette tendance, malgré les luttes qu'elle occasionne, a sa place marquée dans l'évolution sociale, parce qu'elle établit un contre-poids aux ardeurs irréfléchies, et empêche les brusques changements qui entraîneraient quelquefois de trop cruelles souffrances.

Mais les machines ont encore pour adversaires ceux qui, acceptant le progrès, n'en trouvent pas la réalisation dans le développement de la puissance mécanique, et ne voient dans ces engins de pro-

duction qu'une cause de perturbation dans l'existence des classes ouvrières, de diminution dans le travail, de crises commerciales, de chômages, de grèves, de misère, par suite, au milieu d'une abondance apparente. C'est à ces derniers que s'adressent nos observations; et si par une étude consciencieuse, quoique rapide, du rôle des machines, nous pouvions dissiper les erreurs qui existent à ce sujet, les instants que nous aurions employés à cet entretien ne seraient pas perdus.

Vous comprenez, en effet, combien il est intéressant d'être fixés sur cette question. Toutes les facultés de l'esprit humain, toutes les forces vives des sociétés modernes sont appliquées précisément à la simplification du travail par l'emploi des machines; c'est la tendance générale, universelle; la forme sous laquelle nous comprenons le progrès.

Si ce n'était là qu'une illusion! si M. de Montesquieu avait raison en disant « que l'industrie des moulins (car il s'agit de cette modeste industrie dans la phrase que nous avons citée plus haut) est pernicieuse, parce qu'elle diminue le nombre des ouvriers; » si M. de Sismondi est dans le vrai en écrivant « qu'un pays peuplé de machines est vide de citoyens; » si les écrivains qui jouissent aujour-

d'hui d'une faveur marquée auprès du public, expriment la réalité de la situation, en présentant le développement de l'industrie marchant parallèlement avec la dégradation des travailleurs; — vous comprenez, Messieurs, dans quelle fausse voie nous serions engagés, et à quelles conséquences nous devrions arriver. Il est donc indispensable de savoir à quoi s'en tenir.

Demandons-nous d'abord ce qu'il faut entendre par *machine,* car le sens vulgaire qu'on attache à ce mot ne donne peut-être pas des idées bien nettes sur ce point. Ce n'est ni à la complication des ressorts, ni à la puissance des effets que ce mot est subordonné. Une machine, dans la véritable acception du mot, est un instrument, un *organe,* dont l'homme se sert pour accomplir ses travaux. Les outils les plus simples rentrent dans cette catégorie. Remarquez, en effet, que le caractère d'un appareil, change suivant le temps et les lieux. Le marteau, la scie, la bêche, qui ne sont pour nous que des outils vulgaires, durent exciter l'admiration lorsqu'on en fit usage pour la première fois. La découverte de la charrue eut toute l'importance d'une révolution sociale, et valut les honneurs divins à son inventeur. Dans le nord de la France, les batteuses mécaniques sont généralement répan-

dues ; on les trouve dans toutes les fermes, à côté des houes, des charrues et des bêches. Mais dans les contrées arriérées du midi, ces mêmes appareils compliqués, sont encore regardés comme un objet de curiosité.

Si l'observation au sujet des machines est juste, si elles exercent réellement une action funeste sur le travail, sur le sort de la classe ouvrière, les outils, les outils les plus simples, les plus usuels, les plus vulgaires, doivent nécessairement entraîner les mêmes conséquences. Car, non seulement il est difficile, impossible même, d'établir une distinction, mais les outils et les machines procèdent de la même manière, tendent au même but et produisent le même effet, qui est de simplifier le travail, d'amoindrir la peine, et d'arriver au même résultat avec un moindre effort. Si cette simplification du travail est un mal, il faut du même coup proscrire, non seulement ces appareils à vapeur qui remplacent, dans une usine, la force musculaire de deux cents, trois cents ouvriers, mais encore la charrue, la bêche, qui prennent également la place d'un certain nombre de travailleurs.

Proscrire la charrue et la bêche ! renoncer à toutes nos inventions ! nous priver d'outils pour accomplir notre travail ! Mais est-ce que ce n'est

pas un rêve insensé? Est-ce qu'une semblable proposition a jamais pu être énoncée, érigée en système? Rappelez-vous le tableau que j'ai placé sous vos yeux au sujet du capital. Figurez-vous d'un côté, la tâche que l'homme a à accomplir pour se conserver et pour vivre; l'action qu'il doit exercer sur les pierres, les bois, les métaux; les forces prodigieuses qu'il doit développer pour transformer le sol, le cultiver et le creuser jusque dans ses entrailles, pour en extraire les trésors cachés qu'il renferme; — de l'autre côté, son impuissance, son dénuement absolu pour accomplir cette œuvre. Il n'est doué d'aucun organe pour agir sur les corps qui offrent quelque résistance, et pour les transformer; dans la plupart des cas, ses forces sont insuffisantes.

Pour sortir de cette impuissance native, l'homme a dû prendre en dehors de lui les organes qui lui manquaient; ces organes, ce sont les outils. Il a dû s'emparer des forces que la nature recèle dans son sein, et se les approprier. Mais pour assouplir ces forces, il a fallu des outils plus compliqués ou des machines, qui ont dirigé leur action sur un point déterminé.

Les machines sont donc l'intermédiaire nécessaire, obligé, entre les forces désordonnées, aveu-

gles, et l'intelligence humaine qui leur trace à l'avance la tâche qu'elles ont à accomplir. Selon l'énergique et pittoresque expression d'un ouvrier anglais, « les machines, c'est tout ce qui, en plus des ongles et des dents, sert à l'homme pour travailler. »

Il est impossible de calculer l'augmentation de puissance et de bien-être que l'homme trouve dans l'emploi des machines; car toute comparaison échappe entre deux termes, dont l'un est l'impuissance absolue, et l'autre une action de plus en plus étendue sur le monde matériel, pour le modifier et le transformer suivant notre volonté et nos besoins.

Les machines forment, avec l'échange, les deux grandes lois fondamentales du développement et du progrès des sociétés. Elles ont ce caractère commun, qu'elles sont particulières à l'espèce humaine. Les espèces inférieures se servent des organes dont la nature les a douées; les unes ont des griffes d'acier pour déchirer leur proie; d'autres sont pourvues de scies, de tenailles, de tarières, avec lesquelles elles percent les bois les plus durs.

L'homme n'a rien, rien qu'un corps délicat et débile. Et c'est de ce dénuement même et de cette

impuissance, que ressort invinciblement à mes yeux la pensée providentielle qui le destinait à puiser dans les éléments extérieurs, les organes et la force qui n'étaient pas en lui. Les machines sont le complément de notre organisme physique, et elles répondent en même temps à cette aspiration de notre nature, aspiration irrésistible qui nous porte à éviter la peine, et à augmenter nos satisfactions par la simplification du travail. C'est la solution de ce problème qui est le mobile de tous nos actes, qui tient en éveil nos intelligences et nos volontés, toujours et constamment dirigées vers ce but.

Et ce but, il ne faut pas, Messieurs, par un sentimentalisme étroit et faux, il ne faut pas le dédaigner. En cherchant l'augmentation des produits par l'emploi des machines, l'homme va au-devant du bien-être matériel, ce qui est la récompense légitime de ses efforts; mais il se rachète aussi de la servitude corporelle qui le liait comme une bête de somme aux travaux les plus pénibles et les plus rebutants; — il se dégage des étreintes du besoin qui tenaient ses facultés captives; ce qui lui permet de vivre d'une manière conforme à sa nature, et de cultiver la partie intellectuelle et morale de son être.

Ne vous y trompez pas! ce sont les machines qui ont rendu possible l'abolition de l'esclavage dans une grande partie du monde. Si nous ne savions nous servir ni de la vapeur, ni des chutes d'eau, ni de la force des vents, il y aurait des millions d'hommes qui rameraient sur les galères de l'État, ou qui tourneraient la meule pour écraser le grain. Or, pour faire accomplir une tâche excessive, dégradante, hors de proportion avec nos forces, et sans harmonie avec nos facultés, il faut avoir recours à la contrainte et à la violence. Aussi, vous l'avez vu, les plus grands génies de l'antiquité admettaient l'esclavage comme une nécessité sociale. Mais les machines, en réduisant la tâche sous laquelle une partie de l'humanité était écrasée, ont relevé le travailleur de sa déchéance, et rendu au travail sa dignité et sa moralité.

Voilà, d'une manière générale, le rôle des machines; nous entrerons tout à l'heure dans quelques détails qui confirmeront ces aperçus. Mais par eux-mêmes, ces faits sont éclatants. Et malgré leur évidence cependant, le préjugé contre les machines subsiste, ébranlé, mais non détruit. On le retrouve dans la plupart des ouvrages populaires qui se préoccupent du sort de la classe ouvrière. Il éclate, au moment le plus inattendu, au sein des

masses ignorantes, et se traduit par des actes de violence. Quelle est donc la cause de cette aberration? quelles sont les considérations qui motivent ce préjugé? quels sont les arguments qu'on invoque contre les machines?

On reproche aux machines ce qui fait précisément leur mérite, on leur reproche leur puissance :

« Les machines, allégue-t-on, font la besogne des travailleurs, et mettent ainsi les ouvriers sur le pavé; en outre, elles produisent avec excès, et ce surcroît de production entraîne la concurrence effrénée, les crises et les chômages. »

Voilà bien, je crois, les objections les plus sérieuses contre les machines. Ces objections, il ne faut pas les dédaigner, mais les examiner, au contraire, avec la plus scrupuleuse attention. Puisque de grands esprits comme Colbert, de Montesquieu, de Sismondi les ont invoquées, il faut bien admettre qu'elles ont quelque chose de spécieux.

Il est incontestable que les machines tendent à substituer, dans une certaine mesure, les forces gratuites de la nature aux forces humaines; à remplacer les bras ou à les rendre inutiles; en un mot, à diminuer constamment les efforts et le travail, pour arriver au même résultat. Mais dimi-

nuer les efforts, diminuer le travail, pourvu que le même but soit atteint, est-ce un mal? Dans tous les cas, ce mal serait bien ancien et bien incurable, car depuis que l'homme existe, depuis qu'il a pu réfléchir sur lui-même, il a été dominé par cette idée : diminuer la peine, et arriver à la satisfaction de ses besoins, par le chemin le plus court et le plus facile. Or, le travail, c'est l'obstacle à lever entre nos besoins et nos satisfactions; c'est la peine à prendre.

En présence du système *mercantile,* qui ne voyait de richesse que dans l'accumulation des métaux précieux (erreur funeste qui a entraîné l'appauvrissement et la ruine de l'Espagne), et le système de Quesnay qui s'attachait exclusivement aux produits du sol, Adam Smith, en dévoilant l'importance du travail et son influence sur le bien-être; en décrivant, avec une sûreté de vues et une précision qui défie toute critique, les effets surprenants de la division des occupations et des fonctions qui n'avaient pas été observés jusque-là, — Adam Smith, a fait faire un grand pas à la science. A partir de ce moment, l'économie politique est sortie des tâtonnements et des hypothèses, et, par une sorte de révélation, elle a vu la trace lumineuse qu'elle devait suivre pour arriver à la

complète vérité. Mais cette vérité complète, la science ne l'a pas embrassée tout d'un coup, et l'importance donnée par Adam Smith au travail dans l'œuvre de la production, l'a égaré au point de lui faire confondre le but avec les moyens d'y arriver. C'est l'erreur dans laquelle est tombée ce qu'on appelle l'*école anglaise,* dont Adam Smith est le plus illustre représentant. Elle a confondu le travail avec le bien-être, c'est à dire l'obstacle avec le but, l'effort nécessaire dans la plupart des cas pour la satisfaction de nos besoins, et la satisfaction elle-même.

C'est là, évidemment, une conception fausse dont les partisans de la *protection,* en France, ont abusé à leur tour, en considérant le *travail national* comme une sorte de patrimoine auquel il fallait se garder de toucher. A ce compte, pour augmenter le bien-être dans un pays, il n'y aurait qu'à détruire les villes pour avoir le plaisir de les rebâtir; qu'à dépaver les rues, à faire sauter les ponts. On augmenterait, sans contredit, le travail, et cependant le dénuement et la misère seraient au bout de cette entreprise insensée. Le bon sens a fait justice de cette erreur, qui se démontre par l'absurdité même des conséquences qui découlent directement de son principe.

Reconnaissons ce qui est conforme à la raison et, il faut le dire, à la pratique universelle, quand les tendances naturelles ne sont pas contrariées par l'esprit de système ; reconnaissons que tout ce qui diminue la peine, les efforts, le travail en un mot, pour arriver à une égale satisfaction, est un progrès, un bienfait.

Nous restons toujours, néanmoins, en présence des objections que soulèvent les machines :

« En théorie, dit-on, la diminution du travail (le résultat restant le même) est un bienfait ; soit ; il y a peut-être un avantage pour la masse, soit encore. Mais il n'est pas moins vrai que les ouvriers qui se trouvent privés de tout travail par l'emploi des machines, sont frappés dans leurs moyens d'existence. Il y a donc un mal certain que ne saurait compenser, pour ceux qui souffrent, la pensée platonique d'un bien général qui ne peut, dans tous les cas, rejaillir que faiblement et indirectement sur eux. »

Voilà, Messieurs, l'argument capital contre les machines. Examinons-le avec toute l'attention que mérite un si grave sujet.

Reconnaissons d'abord, que le fait matériel sur lequel repose cet argument est vrai. Toute machine tend à rendre inutile le travail d'un certain

nombre d'ouvriers. C'est là sa raison d'être, la preuve de son efficacité et de son utilité. Que ce fait, isolé de toute autre considération, puisse servir de texte à de vagues déclamations, je le comprends. Celui qui, par calcul intéressé ou par inclination naturelle, est hostile au progrès, trouve toujours un prétexte à l'appui de ses préventions. Mais pour nous, qui cherchons avant tout la vérité, qui la cherchons de bonne foi, nous devons reconnaître que l'introduction d'une machine dans un atelier est un fait complexe; que pour en saisir le véritable caractère, il faut examiner ce fait dans son ensemble, ne pas s'attacher exclusivement aux inconvénients en fermant les yeux sur les avantages qu'il présente, puisque le résultat final ne ressort précisément que de cette comparaison.

Les machines augmentent les produits et en diminuent le prix : je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Pour produire, c'est à dire pour transformer les objets que la nature nous livre bruts, il faut une certaine dépense de force. En l'absence des machines, c'est la force humaine qui est employée; or, la force humaine est bornée, insuffisante, et coûteuse; car si l'homme (permettez-moi cette expression scientifique, qui n'altère en rien le respect que je porte à la dignité humaine),

si l'homme, est la plus merveilleuse de toutes les machines, c'est aussi la plus chère. Oui, la force humaine coûte cher, même celle de l'esclave, qu'il faut nourrir, vêtir, loger, et qui ne travaille que sous l'aiguillon de la violence et du fouet.

La conséquence nécessaire, c'est qu'en l'absence de machines, les produits sont rares et d'un prix élevé; tandis qu'avec leur secours, nous empruntons à la nature d'autres forces, à peu près gratuites, d'une puissance d'action illimitée. Il est manifeste que, dans ce cas, nous devons produire davantage, et dans des conditions plus favorables.

« Mais puisque ces forces sont illimitées et que la nature les fournit gratuitement, il doit arriver un moment où tout le travail sera fait par des machines, et alors que ferez-vous de vos ouvriers?»

Vous ne vous douteriez peut-être pas, Messieurs, que c'est un homme d'un grand talent qui jette ce cri d'alarme [1]. Je disais tout à l'heure que la

[1] M. de Sismondi fait cette bizarre hypothèse : « Supposez, dit-il, qu'on invente une manivelle, qui, tournée par la main de la Reine, fournisse chaque jour ce que produisent aujourd'hui l'industrie et le commerce de l'Angleterre; que deviendront cette industrie et ce commerce, que deviendra le travail des Anglais? » Il est évident que, dans ce cas, il n'y aurait plus ni travail, ni commerce, ni industrie : tout cela serait inutile, et les Anglais recevraient *gratuitement*, de leur gracieuse souveraine, tout ce qui serait nécessaire à leurs besoins. Mais, hélas! nous n'en sommes pas encore là, et l'énormité des budgets atteste que ce ne sont pas précisément les souveraines qui nourrissent leurs sujets!

bonne foi est indispensable pour trouver la vérité ; j'aurais dû ajouter : et l'absence d'une prévention obstinée, car la prévention produit absolument le même résultat, et jette sur l'esprit un voile épais qui lui dissimule les vérités les plus simples.

Qui ne comprend, en effet, que si cette bizarre hypothèse pouvait se réaliser, si tout le travail était fait gratuitement par des machines, il n'y aurait plus d'ouvriers occupés, il est vrai ; mais, par contre, les produits seraient sans valeur, et nous jouirions des biens de la vie comme nous jouissons de l'air que nous respirons, qui ne nous coûte rien, parce que nous n'avons aucun effort à faire pour nous le procurer.

Cette réponse si simple ne frappe pas M. de Sismondi, et en cherchant à acculer la science économique dans une impasse, il lui fournit, au contraire, une preuve éclatante de la sûreté de ses principes, puisque l'emploi des machines, poussé jusqu'à l'extrême, jusqu'à l'absurde, trouve une solution naturelle dans l'abondance absolue, et la gratuité de toutes choses.

Mais repoussons, Messieurs, l'une et l'autre de ces deux hypothèses, et rentrons dans la réalité. Or, la réalité, c'est que les machines ne diminuent pas le travail, mais l'augmentent, au contraire,

dans une proportion qui va toujours croissant, en proportion du perfectionnement de l'outillage. Si cela est vrai, il faut avouer que les préventions contre les machines sont bien injustifiables! Elles augmentent la masse des produits, en diminuent le prix, les rendent, par suite, accessibles au plus grand nombre; — elles déchargent l'humanité de la partie la plus pénible de sa tâche. Mais si, outre tous ces avantages, elles multiplient encore les occupations autour d'elles, occupations plus en harmonie avec les facultés, les aptitudes, les forces de chacun, en vérité, que peut-on leur reprocher? Ce résultat est-il certain? Voilà ce qu'il faut examiner. Pour cela, permettez-moi un exemple et quelques chiffres, afin de donner à mon raisonnement la rigueur mathématique.

Supposez un atelier occupant 20 ouvriers, et produisant chaque semaine une valeur de 5,000 fr., qui se répartissent ainsi :

4,000 fr.	Frais généraux et achat de matières premières;
500 fr.	Salaires payés aux ouvriers;
500 fr.	Bénéfices.
5,000 fr.	

Une machine est installée dans l'atelier, et,

grâce à son aide, 10 ouvriers suffisent pour accomplir le travail.

Analysons cette opération complexe :

Il n'y a plus que 10 ouvriers occupés; par suite, le salaire est réduit de moitié, soit de 250 fr., qui viennent s'ajouter aux bénéfices; — il n'y a plus que 10 ouvriers occupés; par suite, les 10 autres sont libres pour tout autre travail.

Ainsi : *capital disponible* représentant le salaire de 10 ouvriers; *force disponible* représentant l'activité et l'intelligence de 10 ouvriers, *le produit restant le même;* voilà le résultat de l'opération.

« Je vois bien, direz-vous, l'avantage du patron, qui accroît ses bénéfices. Mais ces 10 ouvriers inoccupés, *supprimés,* qu'en faites-vous? Vous les plongez dans la misère.

Il ne faut pas se hâter de tirer cette conclusion, car l'opération n'est pas terminée. Remarquez que la machine, en se substituant au travail de 10 ouvriers, rend en même temps disponible le capital nécessaire pour les rémunérer. Et cette double conséquence est inévitable, fatale : Partout et toujours, la machine qui se substitue à l'homme, met en réserve le salaire qui représente sa rémunération. Aussi qu'arrivera-t-il dans l'espèce? C'est que l'industriel ayant 250 fr. disponibles, augmen-

tera son atelier et le nombre de ses ouvriers, trouvant plus avantageux de doubler sa fabrication que de mettre en réserve la moitié des salaires. Car ce bénéfice de 250 fr. ne restera pas longtemps dans ses mains; il ne tardera pas à revenir au public, sous forme de diminution dans le prix des produits fabriqués. Mais que ces 250 fr. restent dans les mains de l'industriel, ou qu'ils passent dans les mains du public, ils ne sont pas moins *disponibles,* c'est-à-dire, attendant la force inactive destinée à s'unir à eux pour les féconder.

« Mais c'est là, direz-vous, un résultat incertain. L'industriel qui remplace par une machine le travail de ses ouvriers, peut, par inintelligence de ses intérêts ou par toute autre cause, conserver cette économie faite sur les salaires sans augmenter son atelier. D'un autre côté, cette augmentation n'est même pas toujours possible, par exemple, lorsque la fabrication a atteint les dernières limites de la consommation. »

Il est manifeste, que si une branche d'industrie produisait pour satisfaire amplement tous les besoins, le résultat dont nous parlons ne pourrait avoir lieu. Mais quelle est l'industrie arrivée à cette limite extrême? Sans doute, celles qui existent

aujourd'hui suffisent aux besoins *apparents* de la consommation. Mais cela ne veut pas dire que tous les besoins soient satisfaits ; non : cela veut dire qu'il y a assez de produits pour ceux qui sont en mesure de les acheter. Mais diminuez de moitié le prix de toutes choses, et la consommation augmentera ; elle augmentera parce qu'un plus grand nombre pourra y prendre part, et parce que la plupart de nos besoins sont *extensibles ;* que ce qui était pour nous hier du superflu, est devenu aujourd'hui une nécessité.

Ainsi, cet argument, tiré de la limite extrême de la production, n'est pas fondé. D'abord, cette limite n'existe pas, puisque la quantité de nos besoins est indéterminée ; et, dans tous les cas, nous en serions si éloignés, qu'il ne paraît guère utile de s'en préoccuper. Nous attendrons, pour nous préoccuper de cette question, qu'il n'y ait pas tant de provinces, en France même, où le pain blanc soit à peu près inconnu ; nous attendrons qu'il n'y ait plus dans nos campagnes tant de cultivateurs vivant de *méture* de maïs et de sarrazin, et n'ayant pour se garantir des rigueurs de l'hiver, que de mauvais vêtements de toile.

On craint la *surabondance,* la *pléthore ;* on a fondé tout un système sur les produits étrangers,

qui allaient nous envahir et nous *inonder*. Ce sont des métaphores qui seraient cruelles, si elles n'étaient encore plus ridicules. Augmentons, généralisons l'aisance et le bien-être, et les machines pourront encore fonctionner longtemps, leurs produits trouveront aisément à se placer.

Nous n'oublions pas qu'il y a un argument auquel nous n'avons pas encore répondu. « L'industriel peut garder, dit-on, sans emploi, le profit qu'il tire de la machine, et alors une partie de la main-d'œuvre se trouve purement et simplement supprimée. »

Cela est possible, je le reconnais; mais j'ajoute que cela n'a pas lieu. — J'ajoute que la volonté humaine, malgré sa liberté d'action, qui rend tout *absolument possible* dans les limites de sa puissance, obéit à des tendances générales, qui font de ses caprices et de ses écarts des dérogations accidentelles qui n'altèrent pas le principe général sur lequel se basent nos inductions. J'ajoute que toute machine, rendant disponible un *capital* et une *force*, met en présence les deux éléments qui constituent le travail; et que ces deux éléments doivent s'unir et se confondre, avec la même certitude morale, que les molécules, qui constituent les corps, s'atti-

rent dans l'espace par les lois de l'affinité et de l'attraction. J'ajoute enfin, que ce résultat s'est toujours produit, et que les machines, loin de restreindre le nombre des travailleurs, ont étendu et multiplié leurs occupations.

Si les faits viennent donner à mes paroles une entière confirmation, il me semble, Messieurs, qu'il ne devra plus exister dans le cœur des travailleurs qu'un sentiment de gratitude pour ces bienfaisants auxiliaires, qui semblent tracer devant nous la voie du progrès.

Passons en revue les principales industries, et voyons si, pour chacune d'elles, le résultat indiqué ne s'est pas réalisé. Prenons d'abord la fabrication des tissus de coton, et portons nos observations sur le pays de la statistique et des machines par excellence, sur l'Angleterre.

C'est en 1769 que commence, en Angleterre, la filature et le tissage mécanique au moyen des machines d'*Hargreaves* et d'*Arkwrigt*, qui ont été perfectionnées plus tard par les métiers *Spinning Frame, Mull Jenny,* et *Jacquart*. Il existait, au moment de l'introduction des métiers, 5,200 fileuses et 2,700 tisseurs; retenez bien ces chiffres : en chiffres ronds, 8 mille ouvriers étaient occupés à la

filature et au tissage. En 1787, moins de 20 ans après, une enquête a lieu et constate : que le nombre des ouvriers occupés à la fabrication des tissus de coton, est de 247 mille tisseurs et de 105 mille fileurs, en tout 352 mille ouvriers.

En 1820 commence l'emploi de la vapeur comme force motrice substituée aux forces humaines, et en grande partie aux chutes d'eau, et néanmoins cette progression, quoique moins rapide, se continue. L'enquête faite en 1862, constate que le nombre des ouvriers occupés dans les grandes *factoreries* du Royaume-Uni s'élève à 400 mille. D'après M. Baine, ce nombre atteint 800 mille avec les industries latérales, telles que le tulle, l'impression sur étoffes, la bonneterie, etc., etc. Et pour avoir, d'après le *Dictionnaire du Commerce,* le total des personnes directement ou indirectement occupées par la manufacture (transport, bâtiment, machines), il fallait arriver au chiffre énorme de 2 millions [1]. Vous voyez que nous sommes loin de nos 5 mille fileuses au petit rouet, et de nos 2 mille tisseurs à la main.

Mais ce qu'il y a de plus significatif, c'est que

[1] Ces chiffres sont donnés par M. Baine, dans son *Histoire de la Manufacture du coton dans la Grande-Bretagne;* — Voir *Leçons d'économie politique,* par M. Fréd. Passy, p. 458.

l'accroissement de la force motrice n'a cessé de provoquer l'accroissement des bras. Ainsi, de 1850 à 1861, la force motrice augmente de 256 pour 100. Que de bras inoccupés, allez-vous penser! Détrompez-vous; le progrès ne se ment pas à lui-même; cette force énorme, mise au service de l'industrie, augmente de 36 pour 100 le nombre des ouvriers. Ce résultat, nous le trouverions dans toutes les industries, si la statistique était assez complète, et si le temps nous permettait d'entrer dans tous ces détails. Partout, nous verrions les machines augmenter le travail manuel.

Considérez, par exemple, l'invention de l'imprimerie, cette merveilleuse découverte de l'esprit humain. L'histoire ne nous dit pas quel était, en France, le nombre des copistes chargés de reproduire à la main les *fabliaux,* les *romans de chevalerie* et les *ouvrages de piété.* Mais le nombre ne devait pas en être bien grand, car la possession d'un livre était alors une chose très rare et hors de prix. On ne trouvait de collections que dans quelques riches abbayes; les villes même n'avaient pas de bibliothèques.

Certes, lorsque le génie de Guttenberg découvrit un moyen plus rapide de fixer la pensée avec des caractères mobiles, les quatre ou cinq cents copistes

qui existaient en France durent croire que le monde touchait à sa fin, puisqu'une source de travail qui faisait vivre tant de scribes, de savants, et de gens de lettres, allait être tarie.

La presse en bois de Guttenberg a été distancée par la presse mécanique mue par la vapeur. Et cependant, vous le voyez, le nombre des ouvriers occupés à la reproduction de la pensée n'a pas diminué ; les cinq cents copistes se sont multipliés, et forment aujourd'hui une armée de 100 mille typographes, compositeurs, metteurs en page, correcteurs, etc., etc.

Mais voulez-vous un exemple qui vous frappera davantage, parce qu'il est plus récent ? Nous avons presque tous assisté à la transformation qui s'opéra, en France, par la création des chemins de fer ; c'est en 1842 que le réseau complet fut voté ; il n'exis tait, jusque là, que quelques tronçons sans importance. La plupart de vous se rappellent, peut-être, les inquiétudes, les angoisses que faisait naître ce projet sur le sort des diverses industries qui allaient être anéanties. Il faut bien le reconnaître, cette inquiétude était assez naturelle. Figurez-vous l'im portance de cette organisation de transports, services de messageries, rouliers, voituriers, maîtres de poste, postillons, conducteurs, qui couvraient

alors la France. Et bien, tout cela devenait inutile, tout cela allait demeurer sans emploi. Les routes même, qui avaient coûté tant d'argent, ne devaient plus servir.

Que répondaient à cela les esprits les plus hardis? Ils répondaient : Il le faut.... « l'Angleterre, la Belgique, et les États-Unis, nous ont précédés dans cette voie ; rester en arrière, est impossible. »

On marcha en avant.....

Je ne parle pas de l'accroissement de richesse et de bien-être qui est résulté de ce moyen puissant et rapide de circulation ; c'est trop éclatant pour avoir besoin d'être démontré. Mais voyons : est-ce que les dangers que l'on prévoyait se sont réalisés? est-ce que l'activité humaine, appliquée au transport des personnes et des produits, a diminué par l'emploi des chemins de fer? Non, non, bien au contraire ; — malgré l'aide de ces puissantes machines qui traînent à leur remorque des masses de voyageurs et des montagnes de marchandises, le nombre des employés a décuplé. Et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le nombre des chevaux occupés au voiturage et aux transports (que les chemins de fer paraissaient devoir plonger dans une douce oisiveté), a augmenté aussi. Ce même fait s'était du reste produit en Belgique, et c'était

même un argument qu'on opposait aux craintes exagérées, que suscitait en France l'adoption du projet de loi.

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucune ombre au tableau? que les machines, à côté des immenses avantages qu'elles procurent, n'entraînent aucune perturbation, aucune souffrance individuelle?

Une telle assertion serait trop éloignée de la vérité, pour trouver place dans notre esprit. Nous avons combattu les préoccupations exagérées ou fausses que faisaient naître les machines, afin de circonscrire dans de justes limites la part de vérité que renferment ces accusations.

Les machines modifient la nature des occupations; et dans ce changement, dans cette transition, il y a quelquefois de longues et de cruelles souffrances. Nous connaissons, par les enquêtes qui ont été faites en Angleterre, l'histoire lamentable des tisseurs à la main qui voulurent s'obstiner, pendant vingt ans, à lutter contre les machines. Je suis loin de prétendre que la substitution des chemins de fer aux messageries, ait eu lieu sans briser bien des existences, sans occasionner bien des pertes individuelles. Dans tous les cas, il y a eu un immense déplacement, un changement complet

dans les occupations et dans les habitudes; pour bien des gens, c'est déjà une souffrance.

Il faut avoir le courage de reconnaître que c'est là une nécessité à laquelle nous ne pouvons échapper, et accepter, avec une résignation virile, les conditions inséparables du développement social. Le progrès ne peut s'accomplir sans une transformation ; toute machine en se substituant de plus en plus à la partie la plus pénible de notre tâche, nous pousse nécessairement à modifier notre activité, à l'exercer d'une autre manière, et à la porter sur d'autres objets. Il nous appartient de rendre cette transition moins douloureuse, en élargissant, par l'instruction, le cercle de nos aptitudes et de nos idées.

Et pour la part des souffrances qu'il ne nous est pas donné de conjurer, il faut, Messieurs, élever nos cœurs à la hauteur du sacrifice, imitant l'exemple qui nous est donné par le comité des ouvriers typographes de Paris, dont les nobles paroles méritent de terminer cet entretien.

On les menaçait de la machine à composer. Après avoir exposé leurs raisons pour ne pas croire encore possible, *industriellement* et *commercialement*, l'emploi de cette ingénieuse machine, sachant qu'on se trompe en pareille matière, et

que les impossibilités d'hier sont les vulgarités de demain, ils ajoutaient :

« Le jour où cette application sera possible,
» quelles que soient les concessions que puissent
» faire les typographes, leur carrière sera brisée,
» ou du moins transformée. Et ce jour-là, toujours
» hommes de leur siècle, leur cœur sera sans
» haine pour la main habile qui les ruinera ; et
» avant de boire ce calice amer, ils sauront l'élever
» pour saluer le progrès. »

Oui, saluons le progrès, dût-il quelque peu nous blesser dans sa marche, car il porte avec lui l'espérance de l'avenir, et des semences de bien-être dont jouiront ceux qui viendront après nous.

N'avons-nous pas fait assez de sacrifices à ce vain fantôme de la gloire, qui n'a laissé que quelques noms surnageant au-dessus des débris et des ruines accumulées autour de lui !

Nous lui avons livré en holocauste, la fleur de nos jeunes générations ; nous lui avons fait un piédestal, avec les débris mutilés de nos semblables.

Pour plaire à cette insatiable idole, nous avons arraché de nos cœurs tout sentiment de pitié. Que dis-je? nous avons étouffé le sentiment le plus profond de notre nature, le sentiment de la con-

servation de nous-mêmes, et nous lui avons fait courageusement le sacrifice de notre vie.

Le progrès, dont les machines sont la plus saisissante et la plus puissante expression, n'exige ni de pareils dévouements, ni de pareils sacrifices.

Il ne demande pas des victoires sanglantes et stériles; il ne demande pas, comme à Sparte, que la mère sourie et remercie les dieux immortels, lorsqu'on lui apporte son fils mort sur un bouclier.

Non, il répugne, au contraire, à ces vertus farouches, et conserve soigneusement dans le cœur de l'homme, en les élargissant et en les épurant, les sentiments que la nature y a déposés; — et au prix de quelques souffrances momentanées, bien vite adoucies, il ouvre le large sillon dans lequel la main de la Providence a semé les germes féconds, dont le développement constitue la véritable grandeur des peuples.

IXme LEÇON.

Du salaire et des coalitions.

Messieurs,

M. de Chateaubriand, dont les écrits ont exercé, vous le savez, une très grande influence au commencement de ce siècle, s'exprimait ainsi dans ses *Études historiques* :

« Sous la féodalité, la servitude germanique remplaça la servitude romaine; le servage prit la place de l'esclavage : c'est le premier pas de l'affranchissement de la race humaine..... du servage on a passé au salaire, et le salaire se modifiera à son tour, parce qu'il n'est pas une *entière liberté*.»

Nous aurions bien désiré que M. de Chateaubriand nous expliquât comment le salaire est un reste de servitude, et quelle est la modification que lui réserve l'avenir. Mais l'illustre écrivain affectait de revêtir ses pensées d'une forme prophétique, et les prophètes, comme les oracles, sont, en général, sobres d'explications et de commentaires.

Ils jettent leurs énigmes au public, en lui laissant le soin de les deviner. C'est la tâche que nous allons essayer de remplir ce soir.

M. de Chateaubriand n'est pas, du reste, le seul écrivain qui apprécie ainsi le salaire. M. de Lamennais, le peignant avec des couleurs plus sombres, représente les salariés « courbés sous le poids d'une déchéance morale. »

Il était naturel que les ouvriers subissent à leur tour cette impression, et se crussent victimes d'un état social qui les maintenait dans une dépendance et dans une infériorité relatives. De là, tous les efforts tentés pour substituer au salaire un autre mode de rémunération.

Ce sentiment de défaveur jeté sur le salaire est-il légitim ? Le salaire est-il réellement un contrat qui porte en lui, dans son essence, un principe de servitude et d'injustice?

Vous devez comprendre combien il est important de fixer les esprits sur ce point, car le salaire forme, encore aujourd'hui, le lien le plus général entre le capital et le travail, le mode de rémunération le plus communément adopté. Je ne dis pas que ce soit le seul possible; je ne dis pas q e l'esprit humain ne puisse trouver une autre base pour déterminer la part du travail dans l'œuvre de la

production; — je ne veux pas assigner de limite au progrès.

Il existe, aujourd'hui, une tendance assez prononcée à voir dans l'association du travail et du capital, un mode supérieur destiné à remplacer définitivement le salaire. Ce serait là, il faut le reconnaître, une révolution sociale dont la portée, en bien ou en mal, serait immense, suivant le degré de vérité ou d'erreur qu'elle renfermerait, car toute modification dans les rapports du travail et du capital, exerce une influence décisive sur le bien-être d'un pays.

Nous verrons, dans notre prochain entretien, ce qu'il faut espérer de ces associations ouvrières qui jouissent, depuis quelque temps, d'une faveur à peu près générale. Mais avant de condamner le salaire, il faut se demander s'il porte réellement en lui un vice irrémédiable; s'il n'accuse pas, au contraire, un progrès, et s'il ne répond pas à une nécessité sociale. Rendons-nous un compte exact de la nature et des caractères du salaire.

Le salaire est le prix convenu ou débattu à l'avance, pour une tâche déterminée. C'est la part faite au travail, à *forfait,* quels que soient les résultats ultérieurs de l'opération. Si une liberté suffisante règne dans ce débat qui fixe le prix ou

la *part du travail,* en quoi, je vous le demande, ce contrat diffère-t-il des autres contrats qui forment l'ensemble des relations humaines? Que voyons-nous, en effet, dans la société, et cela dans toutes les conditions, à tous les degrés de l'échelle sociale? *Des services échangés.* Que le service s'applique à un travail antérieur comme dans la vente d'un produit, ou à un travail à accomplir; que ce travail soit à la tâche ou à la journée, au fond de toutes les transactions humaines, si la servitude et la violence sont bannies de la société; il n'y a, il ne peut y avoir, qu'*échange mutuel de services librement débattus et appréciés.*

Sans doute, nous pouvons nous tromper dans cette appréciation; nous pouvons donner du prix aux choses qui nous sont plutôt nuisibles ou funestes, et qui tendent à notre décadence physique et morale. Le progrès des mœurs consiste précisément, à ne donner aux choses que la valeur qu'elles renferment, eu égard au concours qu'elles apportent au développement de notre être. Mais ces erreurs d'appréciation qui tiennent plutôt à notre jugement, ne changent pas la nature des choses, et la base des rapports qui unissent les hommes vivant en société, se résume toujours en un échange de services.

Or, est-ce que le salaire diffère en quoi que ce soit de la nature des contrats ordinaires? Le propriétaire, l'industriel, l'entrepreneur, tous ceux, en un mot, qui possèdent des instruments de travail, disent à ceux qui n'ont que leurs bras, leur force, leur habileté professionnelle : Venez m'aider dans l'accomplissement d'une tâche déterminée; venez me rendre un service, et vous recevrez, en échange, un service équivalent, c'est-à-dire une rémunération fixée à l'avance, fixée à forfait, quel que soit le résultat de l'opération.

Encore une fois, si le débat qui fixe le taux du salaire, est entouré d'assez de garanties pour que la liberté des deux parties contractantes soit respectée, je maintiens qu'il n'y a rien, absolument rien de contraire à la justice, de contraire à la dignité du travailleur, et que c'est une erreur, une erreur dangereuse, funeste, que de présenter comme un reste mal déguisé de servitude, un contrat en tous points semblable à tous ceux qui servent de base aux relations sociales.

Il est bien vrai qu'au moyen du salaire, l'ouvrier, n'ayant aucune part dans le résultat de son travail, se trouve désintéressé dans l'œuvre qu'il accomplit, et sans autre motif d'excitation que le sentiment du devoir, je ne dis pas seulement du devoir en

général, mais du devoir *professionnel,* qui se mêle à l'amour-propre, et qui est un mobile plus énergique; mais je reconnais que, dans beaucoup de cas, ce stimulant serait insuffisant.

A ce point de vue, le salaire n'est pas une forme parfaite de rémunération. Il faut remarquer, seulement, que cet inconvénient se rencontre surtout dans le salaire à la journée, et qu'il retombe plus particulièrement sur l'entrepreneur. Aussi, c'est avant tout dans l'intérêt de la production qu'il est désirable, toutes les fois que la nature de l'œuvre à accomplir le comporte, de substituer le *travail à la tâche,* au travail à la journée. La tâche est une forme supérieure de rémunération, parce qu'elle diversifie davantage les aptitudes, et proportionne, dans une plus large mesure, la récompense à l'effort.

Mais tous les travaux ne peuvent être accomplis à la tâche. Dans ce cas, pour rattacher néanmoins les ouvriers à l'entreprise, en sus du salaire fixe, par mois ou à l'année, on peut leur attribuer une part dans les bénéfices de l'exploitation. Cette mesure excellente a été prise dans quelques grandes industries, dans presque toutes les administrations des chemins de fer. Il est à souhaiter qu'elle se généralise de plus en plus, non seulement dans l'intérêt des entrepreneurs, qui trouveront un

avantage supérieur aux sacrifices qu'ils s'imposeront, mais parce que c'est un lien entre le capital et le travail, qui n'ont malheureusement que trop de causes de débat et d'antagonisme.

Toutefois, il ne faut pas se faire illusion, et voir dans ce fait, le premier pas vers une association véritable entre le capital et le travail. Le salaire restant la rémunération du service rendu par l'ouvrier, l'intérêt qu'on peut lui attribuer ou mensuellement ou à la fin de l'année, ne saurait avoir d'autre caractère que celui d'une récompense pour l'encourager à bien faire. Cet intérêt doit, par conséquent, être assez réduit.

Faut-il aller plus loin, et transformer cet intérêt en une véritable association? Dans ce cas, abandonner le salaire, qui ne serait plus la rémunération équivalant au service rendu, mais un simple prélèvement calculé sur les besoins du travailleur, — la véritable rémunération devant se trouver dans la part des bénéfices annuels? Est-ce là l'avenir que rêve la classe ouvrière? Est-ce bien dans cette transformation qu'elle voit le progrès, et qu'elle place ses espérances?

Et d'abord, permettez-moi, sur un point aussi grave, de faire, pour ainsi dire, une profession de

foi. Je reconnais que toute aspiration qui tend à l'amélioration du sort du plus grand nombre, quand cette aspiration n'est pas contraire aux règles de la justice, est digne d'un sérieux intérêt. Ce n'est ni avec l'ironie, ni avec le sarcasme qu'on étouffe la vérité. On peut, il est vrai, en retarder le triomphe, mais pour le rendre plus tard plus irrésistible et plus violent.

Lorsque, dans le XI[e] siècle, les Communes commencèrent à s'organiser, rien ne peut dépeindre l'impression d'horreur que ce mot souleva dans tout le pays, courbé alors sous le régime de la féodalité [1]; ce qui n'a pas empêché, deux siècles plus tard, les communes de triompher, mais au prix de luttes sanglantes.

Mais qu'il me soit permis de dire, avec une égale franchise, qu'il faut se garder des engouements irréfléchis qui peuvent entraîner après eux des mécomptes et de cruelles déceptions, et que la tendance qui porte la classe ouvrière à voir dans l'association un mode supérieur de rémunération,

[1] « *Commune,* dit un auteur ecclésiastique du XII[e] siècle, mot nouveau et détestable, signifie que les gens *taillables* ne paient plus qu'une fois l'an, à leur seigneur, la rente qu'ils lui doivent. S'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende légalement fixée; et quant aux levées d'argent, qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont entièrement exempts. » (Lettres sur l'*Histoire de France,* par Auguste Thierry, page 245.)

destiné à remplacer absolument le salaire, me paraît précisément avoir ce caractère, et présenter ce danger. Je sais combien il est périlleux de ne pas suivre le torrent de l'opinion. Mais je place la vérité, ou ce que je crois la vérité, au-dessus de tout désir de popularité.

Et d'abord l'association, l'association *intégrale,* entendons-nous bien, l'association avec chances égales dans les bénéfices et dans les pertes, n'est pas possible dans tous les cas. Elle n'est pas possible avec les travailleurs qui n'ont que leurs bras et leur habileté professionnelle, mais qui ne possèdent aucune sorte de capital pouvant servir de garantie en cas d'insuccès de l'entreprise. J'admets qu'avec la civilisation, et surtout avec le progrès des mœurs, le nombre de ceux qui sont dénués de tout, doit diminuer graduellement; mais enfin il en existera toujours un certain nombre qui, par imprévoyance ou toute autre cause, se trouveront dans cette situation. Et pour ceux-là, le salaire est le seul contrat possible.

Reste les ouvriers prévoyants ou plus heureux, ayant réalisé quelques économies; croyez-vous que tous, absolument tous, voudront hazarder ces économies dans les chances d'une entreprise? Étudiez les tendances du cœur humain dans la

plupart des actes qui dictent nos résolutions ; ce que nous recherchons avant tout, c'est de faire disparaître l'incertitude, l'aléatoire, pour tout ce qui touche à nos moyens d'existence.

Sans doute, il y a des esprits aventureux qui vont au devant de l'inconnu, et qui, dans l'espoir de l'atteindre, exposent ce qu'ils possèdent déjà. Mais ce sont des exceptions qui deviennent d'autant plus rares, qu'on descend davantage dans les couches de la société, où les économies sont plus restreintes, plus bornées, et le fruit d'un plus pénible labeur.

« Il est au fond de l'humanité, dit Bastiat, une aspiration vers un état stable ; il se fait en elle un travail incessant pour restreindre et circonscrire de toutes parts l'aléatoire. Quand deux personnes participent à un risque commun, ce risque existant par lui-même ne peut être anéanti, mais il y a tendance à ce qu'une des deux personnes s'en charge à *forfait*. Si le capital le prend pour son compte, c'est le travail dont la rémunération se fixe sous le nom de *salaire*. Si le travail veut assumer les chances bonnes et mauvaises, alors c'est la rémunération du capital qui se dégage, se fixe et se détermine sous le nom d'*intérêt*. »

Ne voyez-vous pas que le salaire correspond précisément à cette tendance générale du cœur humain. Qu'il donne à l'ouvrier la *fixité,* et, dans une certaine mesure, la sécurité dans ses moyens

d'existence. Qu'il lui permet de connaître à l'avance ce dont il pourra disposer, ce qu'il pourra mettre en réserve pour parer aux événements qui sont en dehors de sa prévoyance. Une sécurité relative donnée à ceux qui ne possèdent rien; la possibilité donnée à ceux qui ont déjà quelques économies de ne pas les exposer; — mais ce n'est pas peu de chose, et avant de jeter au rebut, comme un instrument vieilli, le contrat qui produit de semblables résultats, il faut l'examiner de près et voir s'il ne convient pas plutôt de le conserver en redressant ce qu'il peut avoir de défectueux.

Nous nous sommes convaincus que le salaire ne diffère en rien, par sa nature, des autres contrats qui forment la base des relations sociales; que c'est un *échange de services,* et que dans la société, en dehors de la violence et de la servitude, il n'y a, il ne peut y avoir, qu'échange de services. Le salaire n'a donc rien de dégradant, rien qui implique l'infériorité de la classe qui reçoit sa rénumération sous cette forme. A ce point de vue du moins, il ne mérite pas la défaveur dont il est atteint. Mais examinons de plus près, et voyons si le salaire ne constitue pas, au contraire, un mode de rémunération supérieur au partage éventuel des bénéfices.

Nous avons vu que le salaire est la *part du travail*, déterminée à l'avance malgré les incertitudes du résultat, ce qui constitue, même pour les plus dénués de tout, une sécurité relative. Comment ne pas voir dans ce fait un progrès, une amélioration dans la condition des travailleurs dont le lendemain se trouve ainsi assuré ?

Remarquez qu'à l'origine des sociétés, cette sécurité, cette garantie du lendemain, n'existe pour personne. Les moyens d'existence, même pour les plus favorisés, sont soumis au hasard, à l'aléatoire le plus complet et le plus absolu.

Or, l'état social ne fait pas disparaître les risques qui sont inhérents aux phénomènes atmosphériques, ou à notre infirmité naturelle. Quand nous semons, nous ne savons pas si la récolte sera abondante ; quand nous fabriquons, nous ne savons pas quelle sera la valeur du produit au moment de la vente ; nous ignorons encore davantage les accidents qui peuvent le détruire. Mais voici ce qui est arrivé : les plus hardis, ou les mieux pourvus, ont consenti à prendre à leur charge les risques de l'entreprise, dégageant ainsi, de toutes les incertitudes de l'avenir, la part du travail qui s'est constituée sous forme de salaire.

Mais pour arriver là, pour donner ainsi satisfac-

tion à ce besoin de sécurité qui domine le plus grand nombre, il fallait une accumulation assez considérable de capitaux, et il fallait, en outre, que par une longue observation des faits, une moyenne se rapprochant de la réalité eût peut-être établie au milieu de tous ces événements incertains. Toutes choses qui ne sont possibles qu'avec un degré assez avancé de civilisation.

C'est donc une grande erreur de ne voir dans le salaire qu'une demi servitude, qu'un premier essai d'affranchissement. La première forme de rémunération, au contraire, la seule possible dans l'enfance des sociétés, c'est l'*association rudimentaire* avec le partage incertain de la prise ou du butin. Le salaire est une forme supérieure, destinée à donner une sécurité relative au plus grand nombre, et à circonscrire de plus en plus, par une combinaison ingénieuse, les événements qu'il n'est pas donné à l'homme de supprimer.

Il était nécessaire de rétablir les véritables caractères du salaire, avant d'aborder le côté dramatique et douloureux de cette grave question.

Oui, voilà le contrat légitime en soi, équitable, conforme à toutes les transactions qui se passent

en société, constituant purement et simplement un échange de services, et accusant un progrès incontestable dans les moyens de sécurité qu'il procure aux travailleurs. Eh bien, c'est ce contrat qui a donné naissance aux luttes les plus ardentes dans la classe ouvrière ; c'est autour de ce contrat que se sont agitées les passions les plus tumultueuses. Par l'importance des questions qu'elles soulevaient, par les intérêts quelles mettaient en péril, par leur violence et par les ruines qu'elles ont accumulées autour d'elles, ces luttes du salaire sous le nom de *coalitions*, de *grèves*, de *chômages*, tiennent la première place dans l'histoire de l'industrie.

C'est en Angleterre surtout, dans les grands centres manufacturiers, que ces luttes ont revêtu le caractère le plus dramatique et le plus sombre. En même temps que les économistes trouvent là un sujet d'études, la littérature est venue y puiser ses récits les plus émouvants.

C'était assurément un spectacle de nature à frapper l'imagination que de voir, dans une ville manufacturière, un mot d'ordre circuler mystérieusement de bouche en bouche, et aussitôt le bruit de la vapeur, le mouvement et l'animation du travail, cessaient comme par enchantement. Les ateliers

étaient abandonnés, les métiers demeuraient inactifs. Et pendant que dans l'usine régnait un silence de deuil, le bruit et le tumulte étaient dans les rues qu'emplissaient des groupes d'ouvriers à la démarche résolue et provocante. Mais au bout de quelques jours, de quelques semaines, de quelques mois, les fonds de l'*union* touchaient à leur fin; la tristesse d'abord, puis la misère et la faim venaient s'asseoir au foyer de chaque famille. A la confiance du premier moment avaient succédé le morne abattement, la prière muette au coin des carrefours, puis la menace, et l'explosion soudaine des colères contenues.

Ces péripéties se rencontrent dans toutes les grèves; mais dans aucune, les faits ne s'étaient présentés avec un caractère aussi dramatique et aussi émouvant que dans celle des fileurs de Preston, en 1836. Elle a été racontée par M. Léon Faucher dans *ses Etudes* sur l'Angleterre. Vous me saurez gré de reproduire quelques pages de ce vivant tableau :

« Les ouvriers de Preston se coalisèrent afin d'obtenir dans toutes les manufactures une augmentation de 10 pour 100. Les manufacturiers refusèrent, et 25 mille ouvriers se trouvèrent sans travail. De ce jour commença, entre les ouvriers et les patrons, une lutte qui dura six mois. L'Angleterre entière y prit part; les ou-

vriers de toutes les villes vinrent en aide aux ouvriers, les manufacturiers de tous les districts secoururent les industriels. De part et d'autre on fit des efforts gigantesques. Les ouvriers surtout furent prodigieux d'activité et de résignation. Guidés par un chef intelligent, Georges Cowel, un des plus parfaits orateurs populaires qu'il y ait eu, ils employèrent toutes les ressources des luttes légales. Les meetings succédaient aux meetings; des délégués ardents circulaient dans le pays entier : on les voyait partout, dans les voitures publiques, à la porte des ateliers et des boutiques, dans les foires, dans les réunions, la main tendue, les récits enflammés à la bouche. Sur les murs des villes les affiches les plus émouvantes arrêtaient les indifférents. « Un mois s'est écoulé, » disait l'une d'elles, depuis que 30 mille ouvriers sont » sans ouvrage et réduits à vivre de la charité publique. » Depuis ce temps les pleurs versés par la veuve aux » pieds de l'oppresseur, ont été recueillis dans le vase de » la justice de Dieu. Les cris de l'orphelin affamé sont » montés aussi haut que ceux des juifs esclaves en » Egypte. Pour ces veuves, pour ces orphelins, nous im- » plorons votre pitié. »

La poésie venait en aide à l'éloquence, et les larmes coulaient de tous les yeux, lorsqu'on chantait la complainte de la mère qui a perdu sa fille : « Venez et consolez-moi dans ma douleur. Je reste » seule sur cette terre. Mon enfant chérie m'est » ravie, et je dois maintenant pleurer à jamais. » Elle était pour moi tout ce que je pouvais » souhaiter. Si elle m'avait été conservée, j'aurais

» été contente. Mais hélas ! elle meurt martyre de » la cause du *dix pour cent.* »

Cette grève de Preston dont les incidents dramatiques impressionnèrent l'Angleterre entière, n'est cependant ni la plus considérable ni la plus ruineuse qui ait pesé sur l'industrie. Dans le grand *Turnout* de Lancastre, en 1810, 40 mille ouvriers restèrent en grève pendant quatre mois. En 1834, les imprimeurs sur étoffe, en Écosse, chômèrent pendant neuf mois. Une des plusgrandes suspensions de travail, dit M. Frédéric Passy, est celle qui eut lieu parmi les mineurs de Durham et Northumberland ; l'industrie anglaise se trouva privée de combustible, au point qu'il fallut faire venir à Newcastle de la houille d'Écosse. Enfin, dans l'automne de 1859, les ouvriers en bâtiment, à Londres, se mirent en grève au nombre de 40 à 50 mille.

Il faut se figurer quelles ressources et quelle organisation supposent ces révoltes passives du travail étendues sur une aussi vaste échelle, et avec de telles proportions ; quant aux pertes qu'elles occasionnent, soit à l'industrie, soit aux ouvriers eux-mêmes, aux ruines qu'elles sèment, aux misères qu'elles engendrent, il est difficile de s'en

faire une idée exacte. Quelques hommes dévoués aux intérêts de la classe ouvrière, ont cherché à mettre à nu cette plaie de l'industrie, en dressant le bilan des principales coalitions [1].

La grève des ouvriers fileurs de Preston, dont nous avons déjà parlé, entraîna pour eux une perte, en ne comptant que les salaires, de 1 million et demi de francs ; la perte fut évaluée pour les maîtres à 1 million. Les petits boutiquiers furent ruinés. L'expérience ne fut pas jugée compléte néanmoins ; en 1853, dans cette même ville de Preston, une nouvelle lutte s'engagea entre les manufacturiers et les ouvriers. La perte fut évaluée, pour les maîtres, à 165,000 liv. sterl., soit environ 4 millions de francs ; pour les ouvriers, elle s'éleva à la somme énorme de 357,000 liv. sterl., soit 8,825,000 francs !

Et cependant, Messieurs, ces capitaux accumulés avec une si indomptable énergie et pouvant venir en aide pendant plusieurs mois à 40 mille ouvriers refusant le travail, ce n'est là qu'une partie

[1] Nous avons puisé la plupart des détails qui vont suivre dans le Mémoire de M. Wolowski sur les *Coalitions,* lu en 1851 à l'Académie des Sciences Morales, et publié dans la *Revue de Législation et de Jurisprudence,* année 1851, t. II, p. 99 ; dans la brochure de M. Théodore Fix, *Observations sur les Grèves,* et dans les *Études sur l'Angleterre,* par M. Léon Faucher.

de la puissance de cette organisation. Le côté le plus redoutable de l'*union,* c'était l'ascendant irrésistible qu'elle exerçait sur chacun des membres qui en faisaient partie, les serments terribles auxquels elle les soumettait [1], les violences, et quelquefois les crimes, qu'elle les poussait à commettre, par suite du pouvoir absolu qu'exerçaient les chefs, auxquels, dit l'un des témoins entendus dans l'enquête qui eut lieu en 1822, « on ne songeait pas plus à échapper qu'aux gardes de la reine. »

A l'exception de l'insurrection de Lyon, à laquelle se mêlait un élément politique, les luttes du salaire n'ont pas eu, en France, la même gravité. Néanmoins, des grèves assez fréquentes se produisent dans nos diverses industries. — « Sans s'élever à la hauteur d'un péril public, dit le rapporteur de la loi du 25 mai 1864, ces grèves

(1) Voici, d'après M. Léon Faucher, *Études sur l'Angleterre,* t. II, p. 265, la formule du serment des fileurs de Glascow : « ... Je jure devant Dieu tout puissant, d'exécuter avec zèle et promptitude... toute tâche ou injonction que la majorité de mes frères m'imposera dans notre intérêt commun, comme de punir les traîtres (knobs, ce sont les ouvriers qui travaillent malgré l'injonction de l'Union), d'assassiner les maîtres qui nous oppriment ou qui nous tyrannisent, de démolir les ateliers qui appartiennent à des maîtres incorrigibles, et de contribuer aussi avec joie à nourrir ceux de nos frères qui auraient perdu leur emploi par suite de leurs efforts contre la tyrannie, ou qui auraient renoncé au travail pour résister à une réduction de salaire. »

témoignent néanmoins qu'un malaise incontestable et fâcheux existe dans les relations des patrons et des ouvriers, relativement à la question des salaires. » [1]

Mais ce n'est pas tout que d'exposer le tableau des luttes occasionnées par la question des salaires. Ce n'est même que la moindre partie de notre tâche ; ces faits, qui étaient connus de la plupart d'entre vous, il faut les étudier, en faire ressortir le caractère, les conséquences ; en rechercher surtout les causes et le mobile, afin d'indiquer autant que possible le remède.

Une première observation doit arrêter notre esprit : dans ce tableau des coalitions que nous avons fait passer sous vos yeux, nous ne voyons jamais le débat porter sur la *forme* même de la rémunération, mais sur sa *quotité*. Ce que les ouvriers demandent, soit en France, soit en Angleterre, ce qu'ils poursuivent par la désertion des ateliers, les grèves, l'intimidation, trop souvent hélas ! par les menaces et la violence, c'est une élévation dans le taux du salaire. Le débat entre le capital et le travail n'est donc pas dans le mode

(1) Rapport de M. Émile Olivier sur les *Coalitions*, présenté au Corps Législatif dans la séance du 22 avril 1864.

de répartition ; tout au moins, ce n'est là, de la part de la classe ouvrière, qu'une question secondaire encore dans le domaine des recherches et du doute. Ce qui est actuel, palpitant d'intérêt ; ce qui surexcite toutes ses volontés, toute son énergie, c'est la détermination *du prix* de son travail, la fixation de la *valeur* du service qu'elle rend, en coopérant à l'œuvre de la Production. C'est là, en réalité, la question du débat qu'il faudra sonder tout à l'heure, afin de mettre à nu la cause de ces luttes entre deux forces qui ne peuvent être fécondes qu'à la condition de rester unies.

Ce qui frappe encore dans ce tableau si instructif des coalitions en Angleterre, c'est le contraste entre l'énormité des moyens employés et le peu de résultat obtenu. Pour maintenir, et, au besoin, augmenter le taux des salaires, les ouvriers Anglais avaient fondé, sous le nom d'*Union,* l'association la plus formidable quant à son étendue et à ses moyens d'action. Elle embrassait toutes les villes manufacturières, réunissait, dans une caisse commune, des fonds s'élevant à plusieurs millions destinés à venir en aide aux ouvriers qui se trouvaient volontairement privés de travail. Les chefs avaient un pouvoir absolu, et leurs ordres étaient transmis et exécutés avec l'aveuglement du fanatisme.

Eh bien, malgré cette puissance qui paraissait mettre en péril la société entière ; malgré l'audace des chefs qui ne reculaient, comme en Irlande et en Écosse, devant aucun moyen, même devant l'incendie et le meurtre, l'*Union* n'a jamais pu atteindre le but qu'elle poursuivait. Plus les moyens employés étaient violents, plus le résultat échappait aux efforts de la classe ouvrière ou se retournait contre elle. Lorsque la grève touchait à sa fin, que les fonds de l'*Union* étaient épuisés, les ouvriers rentraient dans l'atelier *sans conditions,* et acceptaient un salaire moindre que celui qu'ils avaient repoussé tout d'abord. Le plus souvent, la grève avait modifié les éléments de l'industrie et tari une des sources du travail. La victoire même des ouvriers coalisés leur devenait funeste, car si les industriels effrayés de la lutte subissaient leurs exigences, la ruine survenait peu de temps après, et, nouveaux Samsons, ils étaient écrasés sous les débris de l'édifice qu'ils avaient ébranlé.

« L'histoire des coalitions en Angleterre, dit Théodore Fix, n'est qu'une série de douloureuses déceptions pour les ouvriers. Les résultats ont été presque invariablement les mêmes partout. Ou les ouvriers ont été forcés de rentrer dans les ateliers après des chômages plus ou moins longs, et cela aux conditions que leur offraient leurs maîtres, ou ils sont parvenus à amoindrir certaines

industries; ou enfin ils ont subi l'action pénale des lois pour avoir troublé l'ordre, attaqué les personnes, ou détruit les propriétés. Dans les cas très rares où ils ont imposé des tarifs et des conditions aux maîtres, ils ont presque toujours été les premiers à renoncer à ces tarifs et à ces conditions. »

M. Wolowsky, dans un mémoire dont nous avons déjà parlé, ajoute :

« Ceux qui se sont engagés dans une conspiration industrielle ont beaucoup souffert matériellement, beaucoup perdu en sacrifiant leur liberté individuelle à un point que le despotisme le plus raffiné n'a jamais atteint, et en sacrifiant toutes les lois de justice et d'humanité. — On est porté à penser que ces *conjurations* ont profité à ceux qui ont volontairement subi d'aussi grands maux. C'est tout le contraire; l'effet des coalitions a été presque toujours l'inverse de celui qu'elles ont poursuivi; elles ont amené l'abaissement des salaires et la détérioration du sort de ceux qui y ont participé, et de beaucoup d'autres par contre-coup. »

Voyons si les faits ne confirment pas ces appréciations :

— « A Manchester, dit Théodore Fix, il y a eu de grands chômages en 1826, 1829, 1832 et 1847; chaque fois les ouvriers ont été forcés de renoncer à leurs prétentions. Le chômage qui eut lieu en 1837 parmi les fileurs de Glascow, a duré près de quatre mois, et n'a pas coûté moins de six cent mille francs aux ouvriers. Après cette longue suspension de travaux qui les avait plongés

dans la misère, ils sont tous rentrés *sans conditions* dans les ateliers, acceptant les salaires qui leur étaient offerts par leurs maîtres. »

Nous avons vu les suites déplorables de la lutte engagée par les fileurs de Preston. Mais la grève des imprimeurs sur étoffe, qui eut lieu en 1834 à Kelvindock, en Écosse, présente encore des résultats plus saisissants. Elle est ainsi racontée par M. Wolowski :

« MM. Barr avaient un établissement important à Kelvindok, près de Glascow; ils employaient deux mille ouvriers.... la grève est prononcée. Les nouveaux arrivants qui veulent s'y soustraire sont menacés et attaqués.... des pertes énormes frappent MM. Barr, qui finissent par capituler. Mais la joie des ouvriers fut de courte durée. Ils avaient égorgé la poule aux œufs d'or. Les fabricants déposèrent leur bilan, et six mois après la cessation de la grève et la reprise des travaux, deux mille familles étaient sur le pavé exposées à une misère effroyable. »

Ces résultats ne doivent pas nous surprendre. Le taux des salaires, comme la valeur de tous les services, se détermine d'après une loi immuable contre laquelle les violences ne peuvent rien. On a beau briser les rouages d'une machine, elle ne marche pas plus vite pour cela; elle s'arrête au contraire.

Le taux du salaire résulte : de la sécurité sociale, de l'abondance des capitaux qui développent le travail, — et de l'intelligence, de l'habileté, de la prévoyance des travailleurs qui rendent le travail plus productif. Or, les coalitions et les grèves, quand elles sont accompagnées de violence, ont précisément pour conséquence d'affaiblir les deux termes qui agissent directement sur l'élévation du salaire.

Est-ce à dire, Messieurs, qu'il n'y ait rien à faire, et que la question soit destinée à s'agiter dans un cercle sans issue? Telle n'est pas notre pensée; nous croyons, au contraire, qu'il existe une solution dont nous n'avons fait jusqu'ici que préparer les bases. Aussi, je vous convie, malgré la fatigue qui pourra en résulter pour vous, de me suivre sur le terrain qu'il est indispensable d'explorer pour avoir une idée complète de cette grave question du salariat.

Sans doute la violence ne peut rien contre la loi qui détermine le taux des salaires, et les forces de l'*union* sont venues se briser contre cette règle immuable. Les ouvriers anglais qui en ont fait l'expérience pendant un demi siècle, en sont bien convaincus aujourd'hui. Mais pourquoi ces efforts

toujours impuissants et sans cesse renaissants? Quel est le mobile de ces luttes, de ces agitations, de ces violences? Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, il n'y a pas d'effet sans cause. Quelle est donc la cause qui empêche l'entente, l'accord, l'union, entre le capital et le travail. Ce défaut d'entente existe, on ne peut le nier. Remontons jusqu'à la source du mal, peut-être pourrons-nous trouver la solution que nous cherchons.

Dans l'antiquité, nous l'avons vu, le travail reposait sur l'esclavage. C'est sur cette couche malsaine que s'étaient développées les civilisations grecque et romaine. Lorsque cet *humus* vivant sans conscience de ses droits, remuait ses membres endoloris, l'empire entier tremblait. Les guerres serviles étaient le grand effroi, l'épouvantail, et j'ajoute, le juste châtiment des sociétés païennes. Il n'y avait qu'un moyen de sauver l'ordre établi, et de ne pas interrompre les jeux du Cirque et les discussions du Forum, c'était d'étouffer ces révoltes dans leur germe en les noyant dans le sang. A ce degré de servitude, l'homme n'existe pas. Suivant la définition du droit romain, l'esclavage était une CHOSE.

Comme l'a observé M. de Chateaubriand, le

servage n'absorbait pas entièrement la personnalité humaine. Il était fait, pour ainsi dire, deux parts de l'être moral : l'une était sous la dépendance du seigneur, l'autre s'appartenait. D'un autre côté, la domination féodale, circonscrite quant à son étendue, avait laissé en dehors de son action les centres de population importants, au sein desquels s'était développé le travail libre.

Qu'était-ce, dans le Moyen Age, que le travail libre? Nous sommes ici à l'origine de la question dont la solution nous préoccupe. La liberté consistait à laisser au travailleur la disposition des fruits de son travail; mais il ne pouvait en débattre ni les conditions, ni le prix. En France, le taux des salaires était fixé, invariablement fixé, par les chefs des corporations, et défense était faite aux ouvriers, sous les peines les plus sévères, de réclamer un prix plus élevé. En Angleterre, dit A. Smilh, « les salaires ont d'abord été fixés par des lois générales applicables à tout le royaume, puis par des ordonnances des juges de paix. En Allemagne, une patente de l'empire de 1530, et un règlement plus récent du 4 septembre 1731, prescrivent à chaque magistrat de régler, dans son district, le taux des salaires. »

Ce n'était là, vous le comprenez, qu'une demi-

liberté, ou plutôt, qu'une servitude amoindrie; d'autant que je ne parle pas d'une foule d'autres entraves qui étaient apportées à la faculté de travailler.

Il fallut, Messieurs, le mouvement philosophique du XVIII[e] siècle pour que le travail se dégageât, en principe du moins, des attaches du passé, et pour qu'il apparût avec son véritable caractère. C'est sous l'influence de ces idées et par l'inspiration d'un noble cœur, que Turgot écrivit ces belles paroles en tête de l'édit de 1776 :

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en » lui rendant nécessaire la source du travail, a » fait, du droit de travailler, la propriété de tout » homme; et cette propriété est la première, la » plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. »

La révolution française suivit les mêmes inspirations en proclamant, dans la déclaration des droits de l'homme : « Que la faculté de travailler, était un » droit primordial, et que la liberté était l'âme de » l'industrie. »

Mais ce n'est là qu'une déclaration de principes qui laisse le champ libre à bien des controverses, lorsqu'on entre dans l'application.

Que faut-il entendre par la *liberté du travail?* Quels sont les éléments qui la constituent? — Le

premier de tous consiste à laisser à chacun la faculté d'appliquer sa force, son intelligence, son habileté, de la manière qui lui convient, pourvu qu'il ne nuise pas à autrui. Mais ce n'est pas le seul ; il faut, de plus, que le fruit de ces efforts, appartienne à celui qui les accomplit. Ce n'est pas tout encore (et j'appelle votre attention sur ce dernier point) : Il faut que le travail accompli, ou le *service rendu,* puisse être apprécié à sa juste valeur au moyen d'un LIBRE DÉBAT.

Quelles sont les conditions de ce libre débat entre les parties contractantes, dont la *résultante* se rapproche le plus possible de la justice?

C'est ici que les esprits se divisent. Quelques-uns pensent que la justice est sauvegardée, pourvu qu'on laisse *isolément* à chaque ouvrier le droit de discuter le prix de son travail, mais en interdisant aux ouvriers d'un même atelier, toute *entente,* tout *concert,* toute *démarche collective,* même lorsque l'entente sort spontanément d'un désir et d'un besoin communs, qu'elle n'est accompagnée ni de pression ni de violence ; même quand la demande est juste en soi.

C'était l'état de notre législation jusqu'à la loi du 25 mai 1864 sur les *coalitions*. L'Assemblée constituante, effrayée des abus des corporations, tout

en proclamant la liberté du travail, avait sévèrement proscrit, par les lois des 14-17 juin, 28 septembre — 6 octobre 1791, tout concert entre les ouvriers d'une même industrie, dans le but de déserter ensemble l'atelier, ou de demander une augmentation de salaire. Il est vrai que, par un esprit d'équité, les coalitions des patrons pour opérer la baisse des salaires, étaient également interdites.

Ces prescriptions avaient été reproduites, sans modifications sensibles, dans le code pénal de 1810 et dans la loi de 1849. Cette interdiction de toute entente, de toute démarche collective, même sans violence, de la part des ouvriers pour débattre le prix et les conditions du salaire, ne portait-elle pas atteinte à l'un des éléments essentiels de la liberté du travail?

« Non, dit-on, car l'ouvrier pouvait débattre isolément ces conditions, et le débat isolé, au moyen du principe de concurrence, suffit pour que la valeur de toutes choses se règle avec justice. »

Je reconnais que dans les relations ordinaires de la vie, entre vendeurs et acheteurs, par exemple, le principe de concurrence et de liberté suffit pour empêcher l'oppression de l'une des parties contrac-

tantes. Le plus riche négociant, ne pèse pas plus dans la balance que le plus modeste acheteur. Tous les deux peuvent débattre le prix à armes égales. Si le négociant veut abuser de sa position, l'acheteur lui échappe et va se pourvoir ailleurs.

En est-il de même de l'ouvrier à l'égard de l'industriel?

Remarquez d'abord que l'ouvrier est attaché, jusqu'à un certain point, à l'industrie dans laquelle il travaille. Il y est attaché par son domicile, par ses relations, par quelques intérêts qui grandissent et se multiplient s'il a une famille; il y est attaché, enfin, par le genre particulier d'aptitudes que développe la fréquentation d'un atelier, et qui ne trouveraient pas ailleurs le même emploi. Le principe de concurrence, sans être détruit, se trouve donc subordonné, pour l'ouvrier, à des conditions qui en rendent, dans la plupart des cas, l'emploi difficile et onéreux.

Aussi, voyez comme, par suite de tous ces obstacles, le taux des salaires se meut difficilement. Lorsque la valeur de toutes choses se modifie presque journellement autour de nous, subissant avec une merveilleuse sensibilité toutes les influences qui lui viennent, non seulement du marché, mais de l'opinion, d'une prévision lointaine, le

salaire reste immobile au milieu de tous ces éléments variables, n'obéissant qu'à la pression d'événements exceptionnels. Et je ne parle pas seulement des campagnes où les salaires restent quelquefois sans variations sensibles pendant un quart de siècle, mais nous avons vu, par le procès des ouvriers typographes de Paris, que le tarif dont ils demandaient la modification en 1862 avait été établi en 1825.

Ces circonstances, qui restreignent le principe de concurrence (si elles ne le rendent pas inefficace), ne sont pas cependant les seules à invoquer.

Par l'emploi des machines, les ateliers industriels tendent à devenir, de plus en plus, un vaste centre de capitaux groupés et d'intelligences réunies. De quel poids, je vous le demande, peut peser la volonté de l'ouvrier isolé, venant débattre les conditions de son travail. Je ne dirai pas, avec Ad. Smilh, « que les maîtres sont, en tout temps et partout, en ligue constante et uniforme pour ne pas élever le taux des salaires. » — Je ne crois pas que cette observation présentée d'une manière aussi générale, soit exacte. Dans plusieurs branches d'industries, les fabricants se disputent le marché avec un acharnement qui éloigne toute pensée et toute possibilité d'entente. Mais l'industriel seul, est

déjà une *puissance* vis-à-vis de l'ouvrier isolé, et le *débat* ne peut être sérieux parce que les conditions sont par trop inégales.

Mais il y a une considération plus déterminante, et je suis étonné qu'elle n'ait pas frappé les esprits qui se sont occupés, sans prévention, de cette question. — Le droit pour les ouvriers de s'entendre et de se concerter pacifiquement, san pression et sans violence, pour fixer les conditions de leur travail, nous paraît résulter de la nature même du salaire qui est une sorte de *règlement intérieur* de l'atelier, intéressant tout le monde, et dont la modification ne peut être demandée qu'au nom de tous.

« Mais n'y a-t-il pas là, me dit-on, un grave danger. En se coalisant, même sans violence, les ouvriers sont maîtres du terrain ; ils peuvent imposer leur volonté. Nous garantissez-vous que leurs exigences seront toujours raisonnables? »

Non, certes, je ne garantis pas cela. J'avoue même, en toute franchise, que je suis persuadé que les ouvriers dépasseront souvent le but. Je ne m'en inquiète pas cependant, parce que je sais, par une expérience qui ne s'est jamais démentie, que les ouvriers seront ramenés à la juste limite par la force même des choses, et qu'ils appren-

dront à leurs dépens (comme ils l'ont appris tout récemment dans cette ville même) que toute demande excessive, jetant le trouble dans l'industrie, se retourne d'abord contre eux avant de frapper le fabricant (1); — et parce que je crois plus fermement encore que cela est nécessaire, pour que l'ordre règne dans la société.

Rappelez-vous donc l'origine du travail. C'est de l'esclavage qu'il est parti. Il a fallu des siècles pour qu'il se dégageât, peu à peu, de l'oppression et de la servitude. Oui, depuis que les sociétés existent, tous les efforts ont tendu vers ce but : empêcher le travail de recevoir sa juste rémunération. Croyez-vous que ces tendances soient détruites? Détrompez-vous; le cœur humain n'a pas changé! Mais il y avait un moyen de neutraliser ces tendances, c'était de laisser agir avec toute liberté, et avec une égale puissance, les efforts opposés et réunis des travailleurs. C'est là ce qu'a fait la loi du 25 mai 1864 en autorisant indifféremment l'entente, soit des maîtres, soit des ouvriers, pourvu qu'elle soit exempte de toute violence physique ou morale. — Et c'est là un incontestable progrès.

Sans doute il y aura débat entre ces deux inté-

(1) Nous faisons allusion, par ces mots, à la coalition des ouvriers charpentiers de navires qui eut lieu en 1866 à Bordeaux.

rêts contraires, et, comme les oscillations d'une pendule, les prétentions opposées dépasseront la juste limite. Mais remarquez que cette ligne idéale qui représente le *taux normal* du salaire, où la *Justice* dans les rapports entre patrons et ouvriers, n'est précisément que la résultante de ces écarts; et, pour que cette résultante soit exacte, il faut que ces écarts puissent s'opérer dans les deux sens avec une égale liberté d'action.

« C'est de la théorie, me dit-on. Mais voyez quel démenti vous donnent les faits! La loi qui permet les coalitions n'a pas sitôt paru, que des grèves se produisent par toute la France. Jusqu'au fond des campagnes les ouvriers deviennent plus exigeants, et élèvent des prétentions qui rendent la culture onéreuse dans beaucoup de contrées. »

Messieurs, cette question s'élargit à mesure que j'avance, et cependant, comme vous, j'ai hâte d'arriver au terme.

Les faits qui se sont passés en France dans ces deux dernières années, sont la confirmation la plus éclatante de la nécessité et de l'efficacité (efficacité salutaire) de la loi qui autorise, je ne dis pas les coalitions, car ce mot réveille dans notre esprit une idée de trouble et de violence, mais le concert, l'entente, les demandes et les démarches

collectives. Jusqu'à ce moment, les ouvriers ne savaient pas, ne pouvaient pas savoir (entendez-le bien) si leur salaire était équivalent au service rendu. On leur a accordé (c'était justice) un débat sérieux, un débat libre dans l'acception réelle du mot ; — ils en ont usé.

Il en est résulté une perturbation momentanée, des grèves nombreuses ; — c'est vrai. Mais il faut ajouter que ces grèves ont toutes, *sans exception*, abouti à une transaction. Or, la transaction, ce n'est pas la paix seulement, la paix imposée par la force ou par la nécessité, c'est la RÉCONCILIATION.

Je ne dis pas qu'il n'y aura plus de grèves, mais ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que les tentatives de conciliation précéderont désormais les luttes au lieu de les suivre. Et ne voyez-vous pas, au contraire, dans ce fait, une cause de concorde, d'union et de confiance mutuelle? Car la confiance naît du sentiment de la justice, et de la pensée que la rémunération accordée est l'équivalent du service rendu. Or, cette pensée ne peut exister pour les travailleurs en l'absence d'un débat libre, exercé dans des conditions qui en rendent les chances égales.

Il ne faut pas se faire illusion sur ce point : toutes les restrictions, toutes les rigueurs pour

empêcher les coalitions, n'ont fait que les multiplier et dénaturer leur caractère, en creusant une ligne de démarcation plus tranchée entre les patrons et les ouvriers.

Sans doute, ce libre débat, cette entente collective entre les ouvriers, peut entraîner des agitations passagères. Mais que sont ces agitations, manifestations régulières et normales de la vie d'un peuple libre, comparées au danger que couvre le calme apparent résultant de la compression d'un droit légitime ! L'Angleterre en a fait l'expérience. Elle a, pendant plus d'un siècle, multiplié les édits contre les coalitions, aggravé les pénalités avec chaque règne ; — et le fléau des grèves croissait en proportion de l'énormité des peines qui les frappaient.

Voyant l'impuissance des lois, elle fit une enquête en 1823. Et voici les conclusions de cette enquête : « Non-seulement les lois n'ont pas été » efficaces, mais elles ont produit une défiance » mutuelle, et donné un caractère violent aux » coalitions. »

Qu'il n'y ait donc pas d'hésitation dans nos esprits. Le droit pour les ouvriers de discuter le

prix et les conditions de leur coopération à l'œuvre de la production, de les discuter librement, dans des conditions d'égalité avec leurs patrons, est un droit, de tous le plus légitime, et son application sans entraves, est une condition d'ordre et de sécurité pour la société.

Ce droit reconnu et appliqué, nous pourrons dire aux travailleurs :

Le dernier lien qui rattachait le salaire à la servitude, est brisé ; désormais, vous pourrez débattre librement, à armes égales, le prix de vos sueurs.

Mais sachez que la liberté se retourne contre ceux qui en abusent, et qu'il n'est donné à personne de faire hausser le salaire au-dessus de sa limite normale. — Sachez que toute violence, toute demande même excessive et obstinée, aura pour conséquence inévitable et fatale la baisse des salaires, car le taux des salaires est subordonné : à l'ordre, à la sécurité, au respect du droit, qui permettent à chacun de développer librement ses facultés, et qui, en élevant le niveau moral des masses, augmentent les sources de prospérité générale dans lesquelles s'alimente également le salaire.

Xme LEÇON.

Des associations ouvrières et des sociétés coopératives.

Messieurs,

La révolution de 89, en proclamant la liberté du travail et de l'industrie, avait ouvert à l'activité humaine un terrain débarrassé des entraves et des priviléges qui gênaient son essor. L'ardeur de la lutte et la joie du triomphe, détournèrent pendant quelque temps les esprits de toute autre préoccupation.

Mais lorsque le calme fut un peu rétabli, il se fit naturellement une réaction contre cet état de choses. Je ne parle pas de la réaction politique, expression des rancunes et des regrets de ceux qui avaient perdu leurs priviléges, cet ordre de faits sortant du cadre de nos entretiens.

Tout en acceptant les principes d'égalité civile que la révolution avait fait triompher au prix d'une lutte sans exemple dans les annales de l'histoire,

quelques hommes, préoccupés de l'avenir de la société, furent effrayés de cette émancipation de l'*individu* agissant sans règle, sans concert préexistant, et sans autre frein que la loi. Ils ne virent, dans cet essor des volontés ne se rattachant à aucun but commun, qu'une occasion de rivalités, de luttes, de concurence, et dans leur effroi, ils résolurent d'apporter l'harmonie au milieu de ces forces désordonnées qui, au lieu de s'entr'aider, devaient nécessairement arriver à se contrebalancer et à se détruire. Telle fut la pensée qui domina les trois grands réformateurs : Robert Owen en Angleterre, Saint-Simon et Fourier en France.

Il serait puéril de ne voir dans ces systèmes que leurs écarts et leurs excentricités. Il est certain qu'ils ont remué beaucoup d'idées, et que par la hardiesse de leurs conceptions, la vivacité de leurs attaques, ils ont mis à nu beaucoup de préjugés, et donné une vive impulsion aux esprits. Seulement tous ces systèmes partaient de cette idée qui leur était commune : que le monde moral était naturellement livré à l'anarchie, et que pour le sauver, il fallait nécessairement lui imposer un plan et une organisation qui lui manquaient.

La conséquence de ce point de départ était une défiance de la liberté, et la nécessité, pour imposer

cette organisation aux volontés rebelles, de recourir à un droit supérieur à l'individu que les réformateurs appelaient *droit social,* sans qu'il leur fût possible de définir sa nature, et encore moins de bien établir en quoi il différait du despotisme.

C'est là la véritable origine du *socialisme*.

L'économie politique partait d'un point de vue différent. Elle disait :

« Il n'est pas possible que la sagesse divine ait organisé le monde matériel avec une si merveilleuse harmonie, et qu'elle ait abandonné le monde moral aux caprices de nos conceptions individuelles. Il existe un plan préconçu ; il existe de grandes lois qui concourent au développement des sociétés ; seulement, ces lois, nous les avons méconnues en partie, et c'est en les étudiant et en les observant, que nous retrouverons l'ordre et l'harmonie. »

En étudiant ces lois, l'économie politique avait trouvé qu'elles se résolvaient toutes dans le principe de *liberté*. — De là cette formule : « *Laissez faire, laissez passer*, » formule qu'on a si étrangement défigurée, et qui n'est autre chose, cependant, que l'expression scientifique d'un acte de foi dans la sagesse divine, qui n'a pu vouloir, par une contra-

diction inexplicable, que l'homme, responsable de ses actes, en usant de sa liberté, courût infailliblement à l'anarchie et à sa propre ruine.

Non, cette anarchie n'est qu'apparente, et la liberté, en se généralisant, se contient et se limite elle-même. La concurrence, n'est pas la lutte industrielle et la guerre au sein des travailleurs; c'est le stimulant du progrès, l'aiguillon qui excite les activités; c'est en même temps le régulateur de la valeur, et le merveilleux instrument qui, en laissant libres toutes les volontés, toutes les compétitions, les ramène forcément à la justice, à moins qu'elles ne recourent à la violence et à la fraude.

Mais l'économie politique, peu répandue alors, pouvait difficilement lutter contre des théories qui échappaient à la discussion par le vague et le mystère, et qui faisaient leur chemin, au sein des masses ouvrières, précisément par cette fascination qu'exercent souvent l'inconnu et le merveilleux. La critique, quelquefois juste, souvent exagérée, de notre état social et industriel, avait fait naître cette idée : que l'organisation des travailleurs était encore à trouver. Mais quelle était cette organisation ? Sur quelle base pouvait-elle s'établir sans détruire ou froisser trop gravement les autres éléments qui existent dans la société, et dont il n'est pas possi-

ble de faire entièrement abstraction? Le champ des conjectures et des hypothèses était vaste, sur un terrain qui n'avait d'autres bornes que celles que l'imagination voulait bien lui assigner.

Toutefois, de tous ces systèmes, de toutes ces aspirations, d'abord confuses, se dégagea cette pensée : que de l'association des travailleurs, devait sortir un nouvel ordre social et industriel plus fécond, plus équitable, et plus en harmonie avec la place que le travail libre doit occuper dans les sociétés modernes.

Avant la révolution de Février, ces idées, encore en germe et à l'état de théorie, ne cherchaient à se produire que par de rares applications, et nous ne trouvons d'autre essai sérieux que l'*Association des ouvriers bijoutiers en doré* fondée, en 1834, sous l'inspiration de Buchez, qui continuait, dans le journal l'*Européen,* la propagande des doctrines saint-simoniennes.

Avec un premier capital de 200 fr., fruit d'économies péniblement amassées, quatre ouvriers bijoutiers formèrent le hardi projet d'arriver, par l'association de leurs efforts, à leur indépendance d'abord, et, du même coup, à tracer la voie qui devait conduire les travailleurs à leur amélioration morale. Régie par des règlements sévères, recru-

tée d'ouvriers d'élite qui alliaient, avec la dignité d'eux-mêmes, le respect le plus scrupuleux de leurs engagements, cette Société a prospéré malgré les crises diverses quelle a traversées, et le chiffre de ses affaires s'élevait, dans l'année 1851, à 130 mille francs.

Il est évident qu'on ne pouvait, de ce fait particulier, tirer aucune induction générale. Qu'un certain nombre d'ouvriers d'élite se réunissent en société, et parviennent, à force d'énergie, de travail soutenu, à amasser un capital et fonder une maison de commerce importante, il n'y a là rien que de très naturel, rien qui prouve la vertu fécondante du principe d'association, puisque nous voyons tous les jours des individus isolés parcourir le même chemin et arriver au même résultat. Mais les illusions se paient des moindres apparences, et ces essais isolés confirmèrent davantage la classe ouvrière que l'association des travailleurs était la voie pour arriver à la solution du problème social.

C'est dans cette disposition des esprits que survint la révolution de Février. Ces vagues aspirations qui fermentaient dans le sein des masses, contenues jusque-là par l'opinion publique, et, jus-

qu'à un certain point, par la législation, firent irruption avec une puissance qui domina pendant quelques jours toutes les résistances.

La commission permanente des travailleurs, siégeant au Luxembourg sous la présidence de Louis Blanc, proclame, le 10 mars 1848 :

« Que l'individualisme doit être remplacé par l'association ; — que ce qui est à chercher après-demain, demain, dans une heure, c'est le moyen de réaliser l'association. »

Le temps était peut-être un peu court pour changer ainsi de fond en comble les bases de la société. Mais à ce moment, rien ne paraissait impossible, et la foi dans le principe d'association était si absolue, que dans toutes les villes de quelque importance, mais principalement à Paris, les ouvriers se groupèrent en société afin d'échapper à la *tyrannie du Capital.*

Pour venir en aide à ce mouvement qui devait inaugurer une ère nouvelle dans l'histoire du travail, l'Assemblée constituante vota, pendant dix ans, une somme annuelle de trois millions, qui devait être répartie entre les diverses associations ouvrières.

Le rapport de M. Corbon, simple ouvrier, qui avait été porté à l'Assemblée constituante par le

mouvement populaire de Février, témoigne de vues si justes et si sages, qu'il mérite d'être cité :

« Le temps est venu, dit-il, d'aborder franchement cette question de l'association dans le travail, question séduisante pour les uns, irritante pour beaucoup d'autres ; question grosse d'espérances fondées, et en même temps d'*espérances illusoires*.... Il faut que le travailleur soit le fils de ses œuvres, et que s'il possède un jour, d'une manière ou d'une autre, l'instrument de son travail, *il le doive avant tout à ses propres efforts*..... C'est là, nous le savons, une résolution qui satisfera médiocrement certaines portions de la classe ouvrière, à laquelle on a fait croire, au contraire, que l'*État ferait tout,* et qu'elle n'aurait qu'à se laisser faire. Ceux-là ne sont pas dignes d'être aidés, qui n'ont pas le courage de s'aider ; ceux-là n'ont le sentiment vrai ni de la liberté, ni de l'égalité, ni de la fraternité, qui ne veulent point tenter de s'élever par des efforts soutenus et patients, mais qui attendent qu'on les élève !... Nous n'aurions rempli notre devoir qu'à moitié, si nous n'ajoutions pas que nos associations volontaires doivent, de toute nécessité, se *soumettre aux conditions de la concurrence,* qui sont les conditions de la liberté même du travail.... L'on a fait une théorie qui aurait, a-t-on prétendu, la vertu de détruire la concurrence, sans détruire la liberté. Il est bon que les ouvriers sachent que c'est tout simplement une impossibilité. »

Encore aujourd'hui, il n'y a rien à retrancher à ces paroles. Il y aurait à ajouter seulement qu'il fallait un certain courage, une sûreté de jugement unie à une grande fermeté de caractère, pour

résister à l'entraînement du moment, et pour poser, au milieu de l'exaltation des masses, les véritables principes qui devaient contenir leurs illusions.

Il faut dire, pour être juste, que toutes les sociétés formées après la révolution de Février n'étaient pas dominées par le même esprit. Quelques ouvriers s'étaient associés avec l'énergique résolution de trouver, dans un travail opiniâtre, le capital et les outils qui leur manquaient, et d'arriver ainsi, par leurs propres efforts, à l'indépendance personnelle et à une répartition plus équitable des fruits de leur travail.

Mais le plus grand nombre étaient poussés vers l'association par cette pensée, que le principe seul était, par lui-même, une puissance mystérieuse qui répandait ses bienfaits sur ceux qui croyaient à sa vertu, sans exiger les efforts virils nécessaires pour les mériter.

Hélas ! les déceptions ne tardèrent pas à arriver, et à convaincre les plus incrédules qu'il n'y a pas de forme sociale qui puisse suppléer le travail, l'intelligence, l'esprit d'ordre et de prévoyance.

Cette distinction s'est faite du reste d'elle-même. Les premières sociétés, malgré les dures épreuves qu'elles eurent à traverser, se tinrent debout au

milieu de tous les obstacles, résistant au choc de l'opinion publique quand elle leur devint défavorable, et à force d'opiniâtreté, de persévérance, d'habileté professionnelle, elles se firent une place au soleil, qu'elles occupent encore avantageusement aujourd'hui.

De ce nombre, il faut placer en première ligne la Société des *tourneurs en chaises,* qui compte aujourd'hui encore parmi les grandes industries parisiennes. Ses débuts cependant furent bien modestes, et elle eut à subir de bien rudes épreuves. Son histoire est ainsi racontée par M. Cochut ([1]).

« Quinze hommes répondirent à l'appel. On recueillit une somme de 150 francs en outils; en ajoutant à l'apport des fondateurs les cotisations volontaires des adhérents non associés, on réalisa une somme de 313 francs. Munie de ce capital, l'association se déclara constituée le 14 octobre 1848. S'il eût fallu, selon l'usage, payer le loyer à l'avance, l'établissement eût été impossible; on obtint un délai; presque tout l'argent disponible fut employé en achat de bois. L'un des gérants, chargé de ces acquisitions, met le bois sur une charrette, à laquelle il s'attèle. Après avoir sué sang et eau dans le trajet, il entre triomphant dans la cour, en montrant à ses collègues les premiers matériaux mis à leur disposition. A ce moment, il glisse et se casse le pouce. Chacun des associés se sent blessé au cœur, et, sans savoir comment

([1]) Voir *Leçons d'économie politique,* par M. F. Passy, page 249.

ils vivront eux-mêmes, ils décident que le chef de leur choix sera soigné aux frais de tous.

» Les cinq premiers mois furent des plus rudes. Le bois manquant pour occuper tout le monde, on était obligé de réduire le travail à la moitié ou aux deux tiers de la journée. Le peu qu'on réalisait en argent, était employé en achat de matières premières pour accélérer le travail. Aussi, ne toucha-t-on rien pendant les premiers temps; et quand les partages commencèrent, ils furent de 5 francs par semaine, c'est à dire de 83 centimes par jour. On parle souvent dans les ateliers de ce qu'eurent à souffrir plusieurs de ceux qui traversèrent le premier hiver, mal nourris, sans chaussures, et à peine couverts par des vêtements de toile, mais ne se plaignant pas, et ne bronchant pas plus au travail que le soldat au feu.

» Les quinze fondateurs qui ont supporté cette première campagne, ont du moins obtenu la récompense qu'ils ambitionnaient. A partir de février 1849, on eut assez de matériaux pour faire la journée pleine; on fut même bientôt en mesure d'éviter le chômage, en préparant le travail à l'avance dans l'intervalle des commandes. Dès lors, l'existence de l'association fut assurée, et elle put élargir ses rangs, en offrant aux associés entrants une rémunération de plus en plus favorable.

» Les tourneurs en chaises n'ont rien reçu du gouvernement sur le fonds de trois millions. — Est-ce que vous avez éprouvé un refus? avons-nous dit. — Nous n'avons rien demandé. — Est-il possible, lorsque vous aviez tant à souffrir? — *Nous avons voulu ne devoir rien qu'à nous-mêmes, et rester libres.* »

Les sociétés des *facteurs en pianos*, des *ferblan-*

tiers-lampistes, des *menuisiers en fauteuils*, nées à la même époque, présentent les mêmes caractères, et sont arrivées à peu près au même résultat. Toutes, après de rudes épreuves vaincues par une indomptable énergie, sont parvenues à se constituer un capital relativement important, à étendre leurs affaires, et à conquérir la confiance, non seulement par la bonne exécution des commandes, mais par l'exactitude à remplir leurs engagements.

Ce qui frappe dans ces sociétés, ce qui les marque d'un cachet qui témoigne qu'elles sont bien le produit d'un mouvement social dans le sens de l'élévation morale des travailleurs, c'est la sévérité des règlements pour tout ce qui touche à la dignité personnelle des membres qui les composent (1).

— « C'est une chose digne de remarque, ajoute M. Frédéric Passy, que cette unanimité des associations qui *réussissent* à proscrire tout ce qui dégrade et rabaisse l'homme. Elle confirme ce que nous avons dit tant de fois : « que le premier

(1) Voici le règlement intérieur de l'atelier qui avait été adopté par la plupart de ces associations : « Tout associé qui aura tracé sur les murs de l'atelier des images obscènes sera puni, pour la première fois, d'une amende de 50 centimes ; et pour récidive, sera rappelé à son devoir en présence de tous les associés. Il en sera de même pour tout associé qui, durant le travail, aura tenu des propos licencieux ; et tout acte contraire aux bonnes mœurs, commis dans l'intérieur des établissements, donnerait lieu aux mêmes pénalités. »

» ressort du succès matériel, c'est l'énergie mo-
» rale. »

De semblables efforts étaient dignes d'une sérieuse attention, et les comprendre dans la condamnation générale portée contre les tendances qui surgirent après Février sur l'*organisation du travail,* ce serait une injustice à laquelle nous ne saurions nous associer.

Il y avait à faire la part de l'erreur et de la vérité ; — à montrer aux ouvriers qu'ils s'égaraient en attendant, de cet être abstrait, le POUVOIR SOCIAL, les outils, le travail et le bien-être ; — que c'était de leurs efforts qu'ils devaient attendre tout cela.

Il y avait à leur dire que les nations ne sont fortes que par l'intelligence, la volonté et l'énergie morale des individus qui les composent, et que *l'individualisme,* ou plutôt l'individualité humaine, était précisément le signe distinctif de notre grandeur, par la responsabilité attachée à nos actes ; et que la concurrence dans le travail était la condition même de la liberté,

Mais les *réactions* (l'histoire ne le démontre que trop !) n'ont jamais su faire ce partage équitable entre les aspirations justes, le progrès que le temps a rendu nécessaire, et les erreurs, trop souvent les

violences, qui ont pu se trouver mêlées à ces luttes.

L'opinion publique, un moment surprise par ce mouvement *sociétaire* qui se produisait escorté d'attaques insensées contre l'ordre social tout entier, se retournait contre lui avec cette fougue de résistance aveugle que donne l'instinct de la conservation menacée.

Le 22 janvier 1850, sur une proposition faite à l'Assemblée nationale pour abaisser le droit de timbre, dans le but de faciliter la formation des associations ouvrières, M. Thiers, nommé rapporteur, proclame à la tribune :

« Que les associations ouvrières ne sont autre chose que l'anarchie dans l'industrie. » — « Les » faits qui se passent, ajoute-t-il, en seront bientôt » la démonstration la plus palpable. Votre commis- » sion déclare qu'elle ne croit pas à des collections » d'individus, les propriétés nécessaires pour l'ex- » ploitation d'une industrie quelconque. »

Messieurs, l'avenir ne ratifiera pas (nous devons nous en réjouir), et nous pouvons dire : Les événements n'ont pas confirmé cet arrêt d'impuissance jeté, dans un moment de passion et de lutte, contre les classes ouvrières. Une pensée plus consolante

et plus vraie, c'est qu'avec la liberté, la justice et le progrès de la civilisation, les travailleurs doivent arriver, avec le temps, à l'amélioration de leur condition, et à une indépendance relative.

La voie qu'elles avaient prise après Février était fausse en grande partie, et c'est ce qui explique l'insuccès de la plupart des associations qui n'avaient pas assez compté sur le ressort de l'activité individuelle, et qui tombèrent encore plus par le vice de la base sur laquelle elles reposaient que sous les coups de l'opinion.

Mais les idées, quand elles renferment un germe de vérité, ont une force de vitalité qui déconcerte tous les calculs. Pendant que l'esprit d'association, avec le caractère que lui avait communiqué la révolution de Février, paraissait vaincu en France; que le silence s'était fait autour de cette question, semblable à ces graines qui voyagent sur l'aile des vents ou sur la plume de l'oiseau, et qui vont féconder un autre hémisphère, cette idée d'association des travailleurs, pour arriver au capital, était reprise par deux peuples voisins, l'Angleterre et l'Allemagne. Seulement, dans ce trajet, l'idée s'était épurée et simplifiée, et ainsi dégagée des scories qui avaient arrêté sa marche, elle faisait

des progrès qui, enflés peut-être un peu par la distance, paraissaient tenir du prodige.

En 1844, dix-huit pauvres tisserands de la ville de Rochdale, en Angleterre, se réunissaient en société dans le but d'acheter en gros quelques objets de consommation, et de les revendre entre eux au détail. Réunissant toutes leurs économies, ils formèrent une somme de 347 francs, et prirent l'obligation de verser chaque semaine 2 *pence* ou 20 centimes. Ils nommèrent le plus capable d'entre eux pour faire les achats et les ventes, louèrent une boutique de quelques pieds carrés dans une rue obscure, et, s'intitulant les *équitables pionniers de Rochdale,* ils écrivirent, en tête de leurs statuts, avec une sérieuse dignité :

« Qu'ils se réunissaient, avec l'aide de Dieu, « pour s'aider dans le bien et pour leur *améliora-* » *tion morale,* au moyen de l'achat et de la » revente, entr'eux, de quelques objets d'épicerie » et de vêtements. »

Eh bien ! Messieurs, ce programme a été non seulement rempli, mais dépassé. La protection divine s'est étendue, en effet, sur ces hommes de foi et de bonne volonté ; ils se sont *améliorés dans le bien,* et ils ont prospéré, car, d'après le tableau

officiel dressé en 1864, le nombre des équitables pionniers de Rochdale était de 4 mille; le capital social s'élevait à un million, et le chiffre de leurs affaires, dans l'année, avait atteint la somme de 6,500,000 fr.

La société possède aujourd'hui plusieurs immeubles dans le plus beau quartier de la ville; une usine importante pour la mouture des grains; des établissements pour la confection du pain et de la bière; — elle a des succursales dans plusieurs villes, et dans chaque établissement, elle a réservé une vaste salle où se trouve une bibliothèque, et où se réunissent les membres pour entendre des *lectures* ou des conférences instructives et morales.

Vous le voyez, le programme a été bien rempli, et le sentiment de prévoyance qui a porté les pauvres tisserands de Rochdale à se réunir pour verser en commun, chaque semaine, une bien faible économie, a été pour eux une excitation au bien en même temps qu'une source de prospérité.

Cet exemple isolé ne serait pas concluant, car il pourrait s'expliquer par des circonstances particulières : l'habileté, l'intelligence exceptionnelle du gérant.

Aussi, cet exemple n'est pas le seul, et les *équitables pionniers* n'ont fait que tracer le chemin

que d'autres ont suivi. Dans les mêmes conditions, à peu près sur les mêmes bases, et animées surtout du même esprit, se sont fondées des associations ouvrières dans toutes les villes de l'Angleterre, et, à part d'assez rares exceptions, toutes ont plus ou moins prospéré.

D'après le recensement fait en 1863, les sociétés *coopératives* (car il faut désormais leur donner le nom consacré par la science et par l'usage), les sociétés coopératives de consommation étaient au nombre de 820; il existait en outre 320 sociétés de crédit; — le capital de toutes ces sociétés dépassait 200 millions, et le chiffre de leurs affaires s'élevait au double de cette somme. Vous voyez ce qu'ont produit les 2 *pence* versés tous les samedis, après une lecture morale faite dans la salle commune!

Pendant que les sociétés coopératives gagnaient ainsi du terrain en Angleterre, l'idée germait aussi en Allemagne, et se développait peut-être encore avec plus de rapidité. Il est vrai que la coopération avait trouvé un propagateur convaincu, infatigable, toujours sur la brèche, prêchant par l'exemple, par la plume, par la parole : nous voulons parler de M. Schulze-Delitzsch, dont le nom

est inséparable du mouvement coopératif en Allemagne, et qui restera également comme un exemple frappant de ce que peut l'initiative individuelle, quand elle est servie par une volonté énergique, et qu'elle s'applique à une chose utile.

D'après le dernier compte-rendu de M. Schulze-Delitzsch, le nombre des sociétés coopératives, banques populaires ou de crédit mutuel, sociétés de consommation, etc., dépasse quinze cents. Le nombre des sociétaires était, en 1865, de 350 mille. Le fonds de roulement s'était élevé, dans l'année, à 105 millions de francs, dont 20,625,000 formaient le boni et la réserve. Le montant des affaires, dans cette même année, avait atteint le chiffre de 318,750,000 fr.

C'est après ce voyage à l'étranger, après avoir fait ses preuves par des succès significatifs et éclatants, que le principe d'*association ouvrière* revint en France sous un nom nouveau, corrigé par l'expérience, et amendé par le sens pratique de nos voisins.

Il est juste de reconnaître qu'il a été favorablement accueilli, sous cette forme nouvelle, par tous les organes de l'opinion, et cela sans exception. Le souvenir de l'effroi qu'il avait causé, à une

autre époque, a été entièrement effacé, et l'*arrêt d'impuissance* proclamé à la tribune par M. Thiers, a été relégué dans l'oubli, avec tant d'autres arrêts rendus contre les classes qui cherchent à s'élever, qui se trompent de voie quelquefois, et qui arrivent néanmoins quand le but qu'elles poursuivent est légitime.

Cette persévérance des ouvriers à se créer un petit capital; cette patiente accumulation de leurs économies; cette simplicité dans les moyens employés, mise en regard de l'énormité du résultat obtenu, tout cela a éveillé, dans tous les rangs de la société, un intérêt sérieux et sincère.

Les pouvoirs publics se sont préoccupés eux-mêmes de ce mouvement coopératif, et une loi récente, promulguée le 24 juillet 1867, lui a consacré un chapitre spécial, et a fait disparaître les obstacles que la législation opposait jusque-là à la formation de ce genre de sociétés.

Ce n'est guère qu'à partir de 1862 et 1863, que l'idée *coopérative* est entrée en France dans une voie sérieuse d'application. Favorisée par l'opinion publique et par la Presse, trouvant dans des organes spéciaux de publicité un moyen de propagande, elle a pénétré un peu partout, et ils existe peu de villes où les ouvriers n'aient au moins fait

quelques tentatives pour grouper leurs économies.

Bien que ce mouvement, loin de se ralentir, s'accuse et se généralise tous les jours davantage, il faut dire cependant que tous ces essais n'ont pas réussi, et qu'ils sont loin de présenter cette marche régulière dont l'Angleterre et l'Allemagne nous ont donné le spectacle. Cet insuccès relatif ne s'explique pas seulement par les obstacles que la formation des sociétés ouvrières trouvait dans notre législation, avant la loi du 24 juillet 1867. Il existe d'autres causes qui n'ont peut-être pas été assez observées jusqu'ici, sur lesquelles il est important de nous arrêter.

L'une de ces causes vient de ce que, dans la plupart des cas, les organisateurs des sociétés coopératives ont dédaigné de commencer.... par le commencement ; — de former d'abord le *germe*. Ils se sont attaqués d'emblée aux grosses difficultés, à la construction d'une usine par exemple, se trouvant ainsi dans la nécessité de laisser de côté, comme inefficaces, les éléments essentiels de la coopération, qui sont : les versements modiques et répétés venant s'ajouter au capital primitif. C'est là le germe de toute coopération. Le germe disparaît quand l'arbre est accru, mais l'arbre ne vient pas sans lui.

Une autre cause nous paraît se rattacher à la nature de la coopération qui a été plus particulièrement adoptée en France.

On a déjà remarqué que chaque peuple donne à la coopération un but différent, suivant ses goûts, son caractère et ses nécessités. En Angleterre, ce sont les sociétés de *consommation* qui dominent; en Allemagne, les sociétés de *crédit*; — tandis que la France a un penchant marqué pour les sociétés de *production,* pour l'*atelier organisé,* pour le travail en commun. Or, la formation et le fonctionnement régulier des sociétés de production rencontrent toujours de très grands obstacles qui, sans être absolus, en rendent la réussite incertaine et la tentative périlleuse. Elles exigent des qualités toutes particulières de la part des membres qui les composent, qui se trouvent en contact journalier, vivant, pour ainsi dire, d'une vie commune.

D'un autre côté, ce qui leur manque, c'est l'unité de direction; c'est cette initiative du *patron* n'ayant à répondre qu'à lui-même de ses conceptions et de ses erreurs. Et voyez si les faits ne confirment pas cette appréciation : les sociétés de production qui ont réussi, à Paris, sont toutes formées par un groupe d'ouvriers d'élite, et dirigées par un gérant inspirant assez de confiance pour

que les membres de la Société se reposent sur lui d'une manière à peu près absolue. Ainsi, la Société des ouvriers en fauteuils, connue sous le nom de *Société Antoine,* du nom de son gérant, s'est personnifiée dans cet ouvrier, d'une valeur exceptionnelle, qui l'administre avec des pouvoirs que les statuts ont rendu de plus en plus étendus. Mais lorsqu'une entreprise exige, pour sa réussite, des conditions exceptionnelles, cette réussite est toujours incertaine, et, dans tous les cas, son développement se trouve nécessairement circonscrit.

Toutefois, malgré cette fausse direction donnée à l'esprit coopératif en France, le mouvement s'est propagé assez rapidement, et les insuccès, qui tiennent à des causes particulières, ne découragent pas les esprits hardis qui marchent dans cette voie. Il existait à Paris, en 1866, 54 sociétés coopératives de production et de crédit, et un nombre à peu près égal dans le reste de la France. D'après la statistique dressée par le journal le *Travail,* les sociétés de consommation, qui avaient trouvé un motif d'excitation dans la hausse du prix des subsistances, étaient, le mois d'août 1867, au nombre de 70. La fondation de la plupart de ces sociétés est trop récente pour qu'on ait pu dresser

un état du mouvement de leurs affaires. Quelques-unes cependant, qui fonctionnent régulièrement depuis plusieurs années, ont publié leur situation. Le bénéfice des associés a été en moyenne de 20 pour 100, sans compter l'avantage d'avoir des produits sains et de bonne qualité.

Parmi les sociétés de crédit, il y en a une qui se distingue entre toutes par sa marche régulière, et par l'impulsion qu'elle a donnée au mouvement coopératif à Paris : c'est la Société de *crédit au travail*, dirigée avec une intelligence remarquable par M. Beluze. Fondée le 1er octobre 1863 avec un capital de 20,120 francs fourni par 172 associés, elle avait, au 31 décembre 1864, un capital de 112,450 francs, souscrits par 723 sociétaires, et le mouvement des fonds pendant l'année s'était élevé à 543,313 francs.

Voilà en raccourci, et en supprimant bien des détails, un tableau du mouvement coopératif.

Mais notre tâche n'est pas finie. Il faut avoir le sens de tout cela; en expliquer d'abord le mécanisme, et, question plus délicate, en sonder l'importance et en faire ressortir les écueils.

On a divisé les sociétés coopératives en trois catégories, suivant l'objet auquel elles s'appli-

quent : sociétés de *production*, sociétés de *crédit*, et sociétés de *consommation*. Cette énumération est incomplète, car elle ne comprend pas les sociétés qui ont pour objet l'achat des outils et des matières premières, les sociétés d'habitation et de construction ou *cités ouvrières* qui ont pris un si grand développement à Mulhouse et dans l'Alsace. La *coopération* peut s'appliquer à tous nos modes d'activité, à tous nos besoins, qui sont divers, variables, et se modifient sans cesse; de sorte qu'une définition par l'objet auquel s'appliquent les sociétés coopératives, sera toujours incomplète.

La définition donnée par la loi de 1867 est plus logique. Elle repose sur le caractère essentiel de ce genre de sociétés, dont le *capital* et le *personnel* sont constamment *variables*. Dans les sociétés ordinaires, l'activité sociale est renfermée dans un cadre précis dont elle ne peut sortir. Dans la coopération, au contraire, le cercle est élastique. Capital et personnel, tout cela augmente, diminue, se transforme. Dès l'origine, peu de choses sont prévues. C'est une *force* qui s'amasse, pour être utilisée suivant les circonstances et les besoins.

C'est là le caractère légal de ces sociétés. Mais quel est leur caractère économique, leur mode de fonctionnement? La loi ne le dit pas, ne pouvait

pas le dire, et cependant ce côté pratique de la question peut avoir un assez grand intérêt.

Voulez-vous me permettre de laisser un moment de côté le raisonnement, et de procéder par un exemple qui ne sera autre chose que la *théorie en action?* Ce moyen, en abrégeant le temps, gravera peut-être davantage dans vos esprits le mécanisme et le fonctionnement de ces sociétés.

Je suppose qu'il y ait dans cet auditoire, qui m'écoute avec tant de bienveillance, vingt à vingt-cinq ouvriers. Puisqu'ils suivent le cours d'économie politique, qu'ils cherchent à s'instruire de choses sérieuses, ils doivent être honnêtes, aimer, dans une certaine mesure, le travail, et avoir le sentiment de la prévoyance.

Ces trois conditions sont indispensables pour faire partie d'une société coopérative. D'un autre côté, lorsque ces trois conditions sont réunies, à moins de circonstances malheureuses, on possède quelques économies. Je suppose qu'à l'issue de la séance, ces vingt ouvriers, pénétrés de ce qu'ils ont entendu, se réunissent, et prennent la résolution de former entre eux une société coopérative. Voici comment ils auraient à procéder : ils constitueraient d'abord un petit capital, en versant ou en s'enga-

geant à verser chacun une somme de 50 francs. C'est le *minimum* fixé par la loi de 1867; sans cela j'aurais mis ce chiffre plus bas. Du reste, ce versement peut se faire par dixièmes, soit par à-comptes de 5 francs. Ils s'engagent en outre (et c'est le point capital), à verser régulièrement, chaque semaine, 50 centimes au *minimum*. *Cinquante centimes!* Quel est l'ouvrier qui, avec un peu de bonne volonté, ne peut économiser cette faible somme dans la semaine.

Cela fait, ils n'auront qu'à choisir le plus capable d'entre eux pour gérant; le plus solvable pour trésorier, et la société se trouvera ainsi constituée. — Vous voyez que c'est bien simple.

Il est entendu, par exemple, que la porte devra rester ouverte pour accueillir ceux qui se présenteront, — après de sérieuses investigations toutefois, et pourvu que les nouveaux arrivants remplissent les trois conditions fondamentales : honnêteté, amour du travail, esprit de prévoyance. Par la raison que l'entrée est libre, la faculté de se retirer doit être laissée à ceux qui ne sont pas contents de la marche de la société.

La loi du 24 juillet 1867 a cru devoir borner cette faculté, en établissant une limite (un dixième) au-dessous de laquelle le capital social ne pourra

descendre, et en décidant que l'associé qui se retire demeure néanmoins responsable des engagements sociaux pendant cinq ans, jusqu'à concurrence de sa mise sociale. C'est une entrave (dont les inconvénients me paraissent surpasser les avantages) apportée au libre jeu de ces sociétés. Mais ne nous en préoccupons pas trop pour le moment, espérant que la société hypothétique que nous venons de former, prospérera au lieu de décroître.

Peut-être ne partagez-vous pas cet espoir, disant en vous-mêmes : « Que peuvent produire 50 centimes par semaine? »

Ne vous y trompez pas; c'est sur ces 50 centimes que repose tout l'édifice de la coopération. Ce n'est rien en apparence, et c'est tout en réalité. C'est le mortier qui n'a pas de résistance par lui-même, mais qui, de matériaux désagrégés, fait un solide monument.

Ce que produiront ces 50 centimes? Je vais vous le dire. Dans deux ans vous serez 300 sociétaires, et vous aurez en caisse 30 à 40 mille fr. Mais à une condition : c'est que vous ne conserverez dans la société que ceux qui feront régulièrement ce versement hebdomadaire. Je ne saurais trop le répéter : Ces 50 centimes, c'est l'âme même de la coopération,

« Admettons, direz-vous, que la société prospère, que le fonds social augmente; quel avantage en retireront les associés? »

Ces avantages sont tellement multiples qu'il est difficile de tous les prévoir.

Les associés trouveront d'abord dans cette caisse un moyen de crédit. Dans quelle limite, et sur quelle base s'exercera ce crédit? Le gérant l'accordera-t-il arbitrairement? — Non, ce serait la mort de la société. Par la plus simple et la plus ingénieuse des combinaisons, le crédit sera accordé à tous suivant des règles invariables.

D'abord, chaque sociétaire aura droit au crédit, jusqu'à concurrence de son apport et de ses versements. Jusque-là, ce n'est encore qu'une caisse d'épargne; mais la caisse d'épargne est *impersonnelle,* si je puis parler ainsi; les fonds qu'elle renferme ne se connaissent pas, ne s'inquiètent pas les uns des autres. Ici, ce n'est plus la même chose, et l'associé aura un crédit jusqu'à concurrence de la somme versée par lui et de celle versée par ses *répondants* ou *cautions*.

Ainsi, l'un des associés n'a qu'un avoir de 200 fr., et il a besoin de 300 fr. pour acheter des outils ou des matières premières. — Il s'adresse à un autre sociétaire n'ayant pas besoin, dans ce

moment, de la somme versée, qui le cautionne pour le surplus des 200 fr.; — et celui qui a reçu ce service le rendra, à son tour, dans une autre circonstance.

Vous me direz : « Mais l'associé qui donne ainsi sa garantie s'expose à une perte. » — Sans doute; je ne prétends pas que les sociétés coopératives mettent à l'abri des mécomptes et des pertes possibles. Dans toutes les affaires de ce monde, il y a incertitude et péril; la sécurité complète, absolue, n'existe pas.

Seulement, dans ce cas, le péril est moins grand, plus restreint, plus limité. Il le faut bien, puisqu'un millier de banques populaires fonctionnent en Allemagne sur ces données, et que toutes prospèrent plus ou moins.

Le danger est plus circonscrit, on ne peut le méconnaître : tous ceux qui font partie de la coopération, travaillent et économisent, et c'est là une première garantie. Puis, la dette cautionnée diminue tous les jours par les versements, l'intérêt et les bénéfices, et le temps seul finirait par l'éteindre.

Cet avantage pour l'associé, de trouver un crédit supérieur à la somme versée, n'est pas le seul. Le capital social peut encore servir à faire aux sociétaires l'avance des outils, des instruments de travail,

des matières premières. Il peut encore être utilisé pour l'achat, en gros, d'objets usuels de consommation, et la revente, en détail, aux sociétaires. C'est la société de *consommation*.

Mais avant d'opérer cette transformation, soyez prudents, consultez bien vos forces, et étudiez le milieu dans lequel vous êtes placés. Croire que la suppression des intermédiaires est toujours un avantage, c'est la plus grande de toutes les erreurs. L'esprit commercial ne s'improvise pas, et lorsque la concurrence ne rencontre pas d'obstacles dans la législation, dans les habitudes ou dans quelque autre circonstance particulière, les intermédiaires sont forcés de réduire leurs bénéfices dans de justes limites, et, dans ce cas, la coopération n'a pas de raison d'être. Je ne puis que jeter cette considération en passant, car il ne m'est pas possible de creuser en détail toutes les parties de ce vaste sujet.

Maintenant, élevons-nous à une certaine hauteur, et jugeons, dans son ensemble, ce mouvement coopératif.

Y a-t-il là réellement une force nouvelle, inconnue jusqu'ici, destinée à modifier les lois du travail et à faire disparaître le salaire? L'association ouvrière, sous la forme coopérative, renfermerait-

elle, en elle-même, une puissance fécondante, en dehors de la valeur personnelle de ceux qui la composent?

« S'il en était autrement, dit-on, comment expliquer les résultats surprenants obtenus précisément par les plus dépourvus, et par conséquent les plus faibles? »

Messieurs, c'est là le danger, c'est là l'écueil des sociétés coopératives. Si cette illusion venait à dominer dans les masses, la coopération deviendrait pour elles le présent le plus funeste, car au lieu d'entretenir l'activité et la vie, elle apporterait, au sein des travailleurs, la stagnation et la stérilité.

C'est cette erreur qui a été fatale aux sociétés fondées après Février.

Non, la coopération n'ajoute pas un ressort nouveau à l'organisme social; elle ne change pas les conditions de vie et de développement des sociétés. Le salaire restera le contrat du plus grand nombre.

La coopération ne remplace pas le travail, le sentiment de prévoyance et d'épargne; — elle active ces ressorts; voilà sa vertu.

Elle réunit et condense toutes ces minces économies qui, par leur exiguïté même, se gaspillent et se perdent, et dont l'accumulation forme un

chiffre qui étonne ceux-là même qui ont contribué à le former.

L'effet surprenant de l'accumulation des petites épargnes n'est pas un fait nouveau. Les *caisses d'épargne* en avaient déjà donné une idée, et vous savez qu'avec des *deniers* on fait des millions, et on entretient une petite armée.

Ce qui est nouveau, c'est l'application qui en a été faite, c'est l'emploi utile donné à ces économies ; voilà la vertu des sociétés coopératives.

Elles ont une autre vertu : c'est de donner, à ceux qui en font partie, confiance en eux-mêmes, en leur montrant ce que peuvent des efforts soutenus et des économies bien employées ; — oui, c'est là un des principaux bienfaits des sociétés coopératives ; elles relèvent l'énergie morale des travailleurs, et l'énergie morale, c'est une force dans la production et une garantie aussi pour la société.

Ici, Messieurs, finit le programme que j'avais été chargé de vous exposer cette année.

En me séparant de vous, permettez-moi d'épancher en quelques mots les sentiments qui naissent dans mon cœur. Vous m'avez soutenu, encouragé

avec une bienveillance qui ne s'est pas démentie un instant.

Sans autre autorité que celle que pouvaient me donner la confiance de la Société Philomathique, et l'amitié du digne professeur qui m'a installé à cette place, vous avez accueilli mes efforts avec des marques de sympathie qui me sont d'autant plus précieuses qu'elles s'adressent davantage à la science, dont je ne suis que l'insuffisant interprète.

En accueillant ainsi mes efforts, vous m'avez procuré la plus douce des récompenses : celle de voir des idées que je croyais justes, et auxquelles j'avais rattaché mes espérances, trouver accès dans vos esprits, et éveiller dans vos âmes un généreux enthousiasme.

Persévérons, Messieurs, dans cette forte et vivifiante croyance du progrès, d'une mission que les sociétés ont à remplir, et de grandes lois qui concourent, tout à la fois, à notre bien-être et à notre développement moral.

Nous avons étudié ensemble quelques-unes de ces lois : l'échange, la formation des capitaux, l'emploi des machines, la liberté commerciale, gage d'union et de concorde entre les peuples. Et nous avons vu que toutes ces lois tendaient invinciblement à notre bien-être, en faisant une part, de plus

en plus large, dans l'œuvre de la production, à l'élément gratuit ou aux bienfaits de la providence.

Nous avons vu que, par notre organisation physique et morale, nous ne pouvions exister et prospérer qu'au moyen de l'échange avec nos semblables des produits de notre activité, et que nous étions ainsi liés les uns aux autres, en dépit de nous-mêmes, par une étroite solidarité.

Nous avons vu, enfin, que la Justice entre les hommes résultait de la Liberté laissée à chacun d'exercer librement ses facultés, et de disposer, sans entraves, des fruits de son travail.

C'est la conclusion et le résumé de nos études.

Je n'ignore pas que ces principes s'écartent des idées qui dominent encore dans le monde, et qui dirigent la plupart de nos actes : idées d'antagonisme dans les intérêts, d'hostilité naturelle entre les hommes, de prépondérance et de domination entre les peuples, de contradiction avec nous-mêmes, par l'impuissance de trouver, au moyen de notre propre raison, la route qui convient à notre bonheur.

A ces idées se rattachent : la défiance de la liberté ; l'abus de la force ; le mépris de l'humanité ; les révoltes du droit opprimé, et toutes ces

luttes sanglantes qui ont fait de la terre, depuis l'origine des sociétés, un vaste champ de carnage. Par les fruits qu'elles ont portés, vous pouvez juger du degré de vérité qu'elles renferment !

Pour ma part, je ne peux admettre que ce soit là le dernier mot de l'avenir.

Confiant dans la sagesse divine, guidé par mon cœur et par ma raison, qui s'accordent sur ce point avec les déductions de la science économique, je crois qu'il faut chercher le progrès dans la Liberté, dans la Justice et dans la Paix.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

CONFÉRENCES

SUR

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

FAITES EN 1637-68

A BORDEAUX ET A BAYONNE

PAR

M. J.-B. LESCARRET

AVOCAT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE.



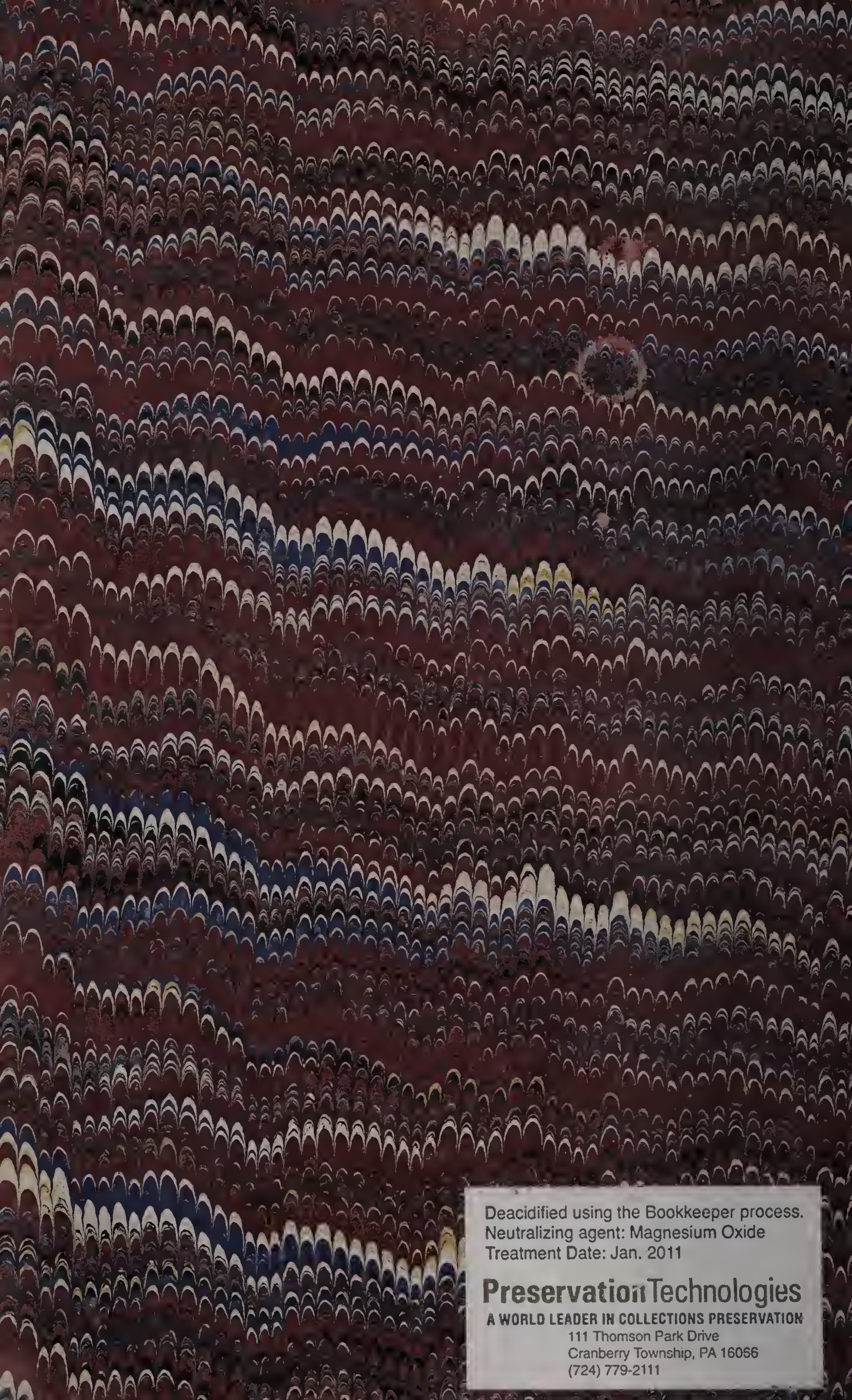
PARIS

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77.

—

1869



Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Jan. 2011
PreservationTechnologies
A WORLD LEADER IN COLLECTIONS PRESERVATION
111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111




LIBRARY OF CONGRESS
0 013 605 726 1